



Università
Ca' Foscari
Venezia

Dipartimento di Studi Linguistici e Culturali Comparati

Corso di Laurea Magistrale
in Scienze del Linguaggio

**« Haïti, où la négritude se mit debout
pour la première fois »**

**Analyse génétique et traduction italienne de *Toussaint Louverture*
d'Aimé Césaire**

Relatore

Ch. Prof. Giuseppe Sofo

Correlatore

Ch. Prof. Yannick Hamon

Laureanda

Angelica Gobbi

Matricola 869651

Anno Accademico

2020/2021

*A me stessa,
alla mia tenacia e determinazione,
per non essermi mai arresa, nonostante tutto.*

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont aidée lors de la rédaction de ce mémoire.

Je voudrais tout d'abord exprimer ma reconnaissance au professeur Giuseppe Sofo, directeur de ce mémoire, qui m'a toujours encouragée et a guidé mon travail. Je le remercie pour sa disponibilité, sa supervision éclairée et ses conseils avisés, pour avoir cru en moi dès le début, malgré mes incertitudes.

Je souhaite également remercier mon co-directeur de mémoire Yannick Hamon pour l'aide qu'il a fournie et le temps qu'il m'a consacré. Je le remercie pour ses corrections et les précisions qu'il m'a apportées.

Merci à ma mère, Tiziana, pour son amour et son soutien constant. Merci de m'avoir donné la possibilité de poursuivre mes rêves et de m'avoir appris à être forte et à ne jamais abandonner.

Un grand merci à Giacomo qui, plus que quiconque, a été en mesure de m'écouter et de me comprendre. Merci de m'avoir donné la force pour relever ce défi, d'avoir calmé mes angoisses et de me rendre heureuse au quotidien.

Je remercie mes frères Daniele et Riccardo, piliers de ma vie sur qui je peux toujours compter. Vous êtes toujours là pour dédramatiser et m'apporter un sourire.

Je tiens également à remercier toute ma famille qui, depuis que j'étais petite, m'incite à tout donner et à faire toujours de mon mieux pour réussir.

Merci enfin à mes amies de longue date, pour leurs encouragements constants et à tous mes amis, pour les sorties et les bons moments.

Table des matières

ABSTRACT	9
INTRODUCTION	13
CHAPITRE I – L’auteur	17
1.1 – Les années de formation	17
1.2 – La Négritude	20
1.3 – Le leader anticolonialiste	22
CHAPITRE II – L’œuvre	29
2.1 – L’organisation du texte	29
2.2 – Toussaint Louverture	31
2.3 – Le contexte historique	36
2.4 – La Révolution haïtienne dans une perspective atlantique	45
CHAPITRE III – Analyse génétique du texte	53
3.1 – Qu’est-ce que l’analyse génétique	53
3.2 – Remaniements paratextuels	56
3.3 – Remaniements textuels	59
3.4 – Remaniements typographiques	65
CHAPITRE IV – Proposition de traduction	71
4.1 – Capitolo VII Libro II: La rivolta mulatta	71
4.2 – Capitolo I Libro III: I limiti della Rivoluzione francese	92
CHAPITRE V – Commentaire à la traduction	101
5.1 – La critique	101
5.2 – La langue	103
5.3 – Stratégies et techniques de traduction	106
5.3.1 – Les équivalences directes	109
5.3.2 – Les équivalences indirectes	113
5.4 – Analyse des problématiques rencontrées	126
CONCLUSION	137
BIBLIOGRAPHIE	141
ANNEXES	149

ABSTRACT

Ernstpeter Ruhe definisce l'opera di Aimé Césaire un'«œuvre mobile»¹ – in italiano «un'opera in movimento» – espressione coniata per un duplice motivo: da un lato, perché l'autore ha revisionato più volte i propri testi, sia prima che dopo la pubblicazione, dall'altro in quanto le traduzioni di queste opere hanno protratto e amplificato quest'effetto di costante movimento. Conseguentemente, il processo di scrittura di Césaire risulta complesso e articolato in momenti diversi: ogni testo è sottoposto a numerosi aggiustamenti di diverso tipo, che lo modificano e lo integrano rendendolo un sistema mutevole, instabile. Nella stessa ottica, Giuseppe Sofo parla di «fluidità testuale»:

Ho parlato altrove di «fluidità testuale» per indicare l'enorme variazione e variabilità dei testi, da un lato perché ogni testo è il prodotto di – o la risposta ad – altri testi, e dall'altro perché per leggere un testo in tutte le sue potenzialità è indispensabile vederlo come un'opera sfaccettata, complessa, che prende forma attraverso tutte le sue versioni, che si tratti di revisioni, di riscritture, di adattamenti che di traduzioni².

Il saggio di Césaire *Toussaint Louverture : La Révolution française et le problème colonial*³ non si discosta da questa linea, essendo stato pubblicato una prima volta nel 1960 da Le Club Français du Livre, una seconda due anni più tardi da Présence Africaine e un'ultima volta nel 1981 ad opera dello stesso editore. Risulta quindi naturale chiedersi quali ragioni abbiano spinto l'autore a pubblicare il testo in momenti diversi e, più nello specifico, che cosa permetta di differenziare le tre versioni che, se a prima vista coincidono, nascondono in realtà numerose peculiarità.

Al giorno d'oggi, gli studi che hanno analizzato l'opera dell'autore in questa prospettiva sono limitati. Sofo si è concentrato in modo particolare sul teatro prendendo in esame sia le *pièces* teatrali di Césaire che le loro traduzioni ed è giunto ad offrire ai lettori «una percezione del testo come qualcosa che oltrepassa i confini del testo solitamente imposti alla letteratura, qualcosa che non inizia né finisce nell'edizione che teniamo in mano, ma che contiene tutte le versioni che sono esistite, tutte le opere che hanno influenzato, incentivato o accompagnato la sua creazione e tutte le opere che esso ha influenzato, incentivato o

¹ Ernstpeter Ruhe, *Une œuvre mobile : Aimé Césaire dans les pays germanophones (1950-2015)*, Königshausen & Neumann, Würzburg, 2015.

² Giuseppe Sofo, « Du pont au seuil : un autre espace de la traduction » dans *Trans-revue de littérature générale et comparée*, n°24, 2019. Nostra traduzione.

³ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture. La Révolution française et le problème colonial*, Présence Africaine, Paris, 1981.

accompagnato»⁴. Thomas Hale⁵ ha studiato invece la totalità degli scritti dell'autore riuscendo in tal modo a ricostruire dettagliatamente il percorso letterario e politico di Aimé Césaire. Sebbene si sia occupato anche di *Toussaint Louverture* – opera oggetto di questa tesi – l'ampiezza del corpus analizzato non gli ha consentito di approfondire ogni aspetto: si è infatti limitato a rilevarne gli elementi più significativi.

Allo stato attuale, non è stato individuato alcun lavoro dedicato interamente al saggio in questione, il quale ha riscontrato poco successo anche nell'ambito della critica letteraria. Inoltre, diversamente da quanto è accaduto per le *pièces* teatrali e per i testi poetici di Césaire, ne esiste una sola traduzione, in lingua spagnola e, per di più, anonima.

Questo studio si è proposto quindi di colmare tali lacune, agendo in entrambi i sensi: da un lato, abbiamo esaminato le tre edizioni dell'opera in modo dettagliato mettendole a confronto allo scopo di individuare le modifiche apportate. Questo ci ha permesso poi di categorizzare i cambiamenti in base al loro tipo e ci ha aiutato a chiarire i motivi per cui l'autore è intervenuto più volte sul testo: ne è conseguita anche una migliore comprensione dell'espressione iniziale – *opera in movimento*. Dall'altro, abbiamo proposto una traduzione in lingua italiana che va ad integrare un nostro lavoro precedente⁶, la quale è stata successivamente utilizzata al fine di identificare le problematiche legate al testo.

Per raggiungere il secondo obiettivo, ci siamo limitati tuttavia alla traduzione di due capitoli: si tratta, per la precisione, del capitolo VII del secondo libro, dedicato alla rivolta mulatta, e del primo capitolo del terzo libro riguardante i limiti della Rivoluzione francese. Abbiamo avuto in questo modo la possibilità di approfondire le problematiche sorte e di fornire un quadro generale delle difficoltà del testo a partire dal campione scelto.

Per quanto riguarda invece il primo obiettivo, abbiamo utilizzato gli strumenti della genetica testuale, che analizza le «variazioni dei testi stabili⁷», consci del fatto che il termine «stabile» non indica in tal caso il carattere definitivo del testo, ma mira invece a distinguere tale approccio da quello della genetica dei manoscritti e della genetica della traduzione. D'altronde, secondo Cordingley e Montini, il ruolo della genetica testuale è esattamente il contrario, in quanto «sta nella natura della critica genetica, così come in quella della

⁴ Giuseppe Sofo, *Les éclats de la traduction. Langue, réécriture et traduction dans le théâtre d'Aimé Césaire*, Éditions Universitaires d'Avignon, Avignon, 2020. Nostra traduzione.

⁵ Thomas Hale, « Les Écrits d'Aimé Césaire » dans *Études Françaises*, Montréal, n° 3-4 (14), 1978.

⁶ Ci riferiamo alla tesi di Laurea in Lingue, Civiltà e Scienze del Linguaggio *Une traduction de Toussaint Louverture. La Révolution française et le problème colonial*, elaborata sotto alla guida del prof. Giuseppe Sofo, nell'a.a. 2018/2019.

⁷ Anthony Cordingley, Chiara Montini, « Genetic Translation Studies: An Emerging Discipline », dans *Linguistica Antverpiensia, New Series: Themes in Translation Studies*, A. Cordingley, C. Montini (éd.), n° 14, p. 1. Nostra traduzione.

traduzione, di rendere infinito (*unfinish*) ciò che sembrava finito»⁸. Ne consegue una certa indeterminatezza del testo e attraverso la «messa in crisi dell'originale», «si assiste alla “produzione” del testo, sempre in divenire e mai fisso, mai finito»⁹.

Alla luce di quanto esposto, questa tesi si pone in linea con le riflessioni iniziali: abbiamo cercato di considerare la molteplicità e la differenza come parte integrante del testo letterario e come qualcosa che andrebbe studiato, interpretato e celebrato e non respinto, concepito come segno di deviazione da una purezza immaginaria del linguaggio, e del testo letterario, che non dovrebbe mai venir meno. Poiché, come sottolinea Bryant, «la lista dei testi fluidi è così completa che costituisce l'intera letteratura» ed è molto difficile «trovare un testo che non sia fluido, un testo che non sia cambiato concretamente e in modo sostanziale, nel corso degli anni, per un motivo o per un altro»¹⁰. Ne deriva che l'opera in oggetto rientra in questa lista e ha necessitato quindi di un approccio analitico atto a prendere in considerazione le sue specificità per poterne delineare l'evoluzione che ha subito nel corso degli anni.

Dopo una prima parte incentrata essenzialmente sull'autore che ha definito anche il concetto di *Négritude*, fulcro della sua produzione e del suo impegno politico, ci siamo focalizzati sull'opera scelta. Il secondo capitolo si è concentrato in particolare sul contenuto del testo: partendo dall'organizzazione testuale dell'opera abbiamo poi dato spazio all'analisi del protagonista, Toussaint Louverture, per terminare infine con un excursus storico-sociale della colonia di Saint-Domingue e con una valutazione della rivoluzione haitiana in prospettiva atlantica. Ha seguito l'analisi genetica del testo, cuore dello studio, in cui abbiamo classificato le diverse modifiche dapprima in macro gruppi - afferenti al piano paratestuale, testuale e tipografico - e successivamente in sottogruppi, sulla base degli interventi realizzati. Le ultime due sezioni sono state infine dedicate alla proposta di traduzione e al conseguente commento, in cui abbiamo tracciato un quadro delle strategie traduttive utilizzate, fornendo di volta in volta esempi. Lo studio si è concluso con la presa in esame delle problematiche affrontate durante il lavoro di traduzione, che ha permesso di chiarire alcuni elementi legati alle difficoltà del testo in sé.

L'analisi ha dimostrato che le modifiche più significative sono state effettuate tra la prima e la seconda edizione, mentre i cambiamenti nel passaggio successivo si sono rivelati

⁸ Anthony Cordingley, Chiara Montini, « Genetic Translation Studies: An Emerging Discipline », *Op. cit.*, p. 15. Nostra traduzione.

⁹ Chiara Montini, « L'œuvre sans original : du brouillon à l'autotraduction et retour », dans *Littérature*, n°167, mars 2012, p. 88. Nostra traduzione.

¹⁰ John Bryant, *The Fluid Text: A Theory of Revision and Editing for Book and Screen*, Ann Arbor, The University of Michigan Press, MI, 2002, pp. 3-4. Nostra traduzione.

modesti. Tra gli interventi maggiormente produttivi – tutti concernenti il livello testuale – abbiamo individuato le riformulazioni e le sostituzioni, attraverso le quali l'autore ha utilizzato strutture o termini diversi preservando il senso del testo.

È stato possibile inoltre dedurre le motivazioni che hanno spinto Césaire ad apportare tali variazioni: talvolta l'autore ha voluto integrare nuove informazioni, in alcuni punti ha preferito rendere più chiaro o alleggerire il testo, in altri ha evitato ridondanze e ripetizioni o scelto un termine più preciso.

Per quanto concerne la traduzione infine, abbiamo innanzitutto evidenziato le caratteristiche della lingua di Césaire, una lingua ricca, frutto di un processo di scrittura accuratamente pensato, che presenta tutti i registri linguistici e numerosi termini afferenti all'ambito giuridico-politico. In seguito, dopo aver illustrato le diverse strategie traduttive utilizzate – tra cui si sono distinti i procedimenti di trasposizione e modulazione – abbiamo constatato che i punti critici hanno riguardato soprattutto le espressioni idiomatiche, i termini specifici del contesto antillano e alcuni concetti o termini sconosciuti che hanno richiesto un lavoro di ricerca.

INTRODUCTION

Ernstpeter Ruhe définit l'œuvre d'Aimé Césaire telle qu'une « œuvre mobile »¹¹, d'une part parce qu'il a révisé ses propres textes à de nombreuses reprises, avant et après publication, et d'autre part en raison des traductions de ces œuvres qui ont prolongé et multiplié cet effet de mouvement constant. Le processus d'écriture de Césaire s'avère alors complexe et articulé en plusieurs étapes : tout texte est soumis à de nombreux remaniements de nature différente qui le modifient et l'intègrent en faisant de lui un système changeant, instable. Dans la même veine, Giuseppe Sofo parle de « fluidité textuelle »¹² :

J'ai parlé ailleurs de « fluidité textuelle » pour identifier l'immense variation et variabilité des textes, d'un côté parce que tout texte est le produit – ou bien la réponse à – d'autres textes et, de l'autre, parce que pour lire un texte dans toutes ses possibilités il est indispensable de le voir comme une œuvre plurielle, complexe, qui se forme à travers toutes ses versions, qu'il s'agisse de simples révisions, de réécritures, d'adaptations, ou bien de traductions¹³.

L'essai césairien *Toussaint Louverture : La Révolution française et le problème colonial*¹⁴ ne s'écarte pas de cette ligne, ayant été publié une première fois en 1960 chez le Club Français du Livre, une deuxième fois, deux ans plus tard chez Présence Africaine et une dernière fois en 1981 chez le même éditeur. Nous nous interrogeons d'ailleurs sur les raisons qui ont poussé l'auteur à publier le texte à différents moments et, en particulier, sur ce qui permet de différencier les trois versions qui, si de prime abord coïncident, recèlent par contre de nombreuses spécificités.

De nos jours, les études abordant de cette perspective l'œuvre césairienne demeurent limitées. Sofo se concentre particulièrement sur le théâtre en prenant en examen les textes théâtraux de l'auteur ainsi que leurs traductions et parvient à offrir aux lecteurs « une perception du texte comme quelque chose qui dépasse les limites habituellement imposées à la littérature, quelque chose qui ne commence ni ne finit dans le livre publié que nous tenons entre nos mains, mais qui contient toutes les versions qui ont existé, toutes les œuvres qui ont influencé, stimulé ou accompagné sa création et toutes les œuvres qu'il a influencées, stimulées ou accompagnées »¹⁵. Par ailleurs, Thomas Hale¹⁶ analyse l'ensemble des écrits de

¹¹ Ernstpeter Ruhe, *Une œuvre mobile : Aimé Césaire dans les pays germanophones (1950-2015)*, *Op. cit.*

¹² Giuseppe Sofo, *I sensi del testo: Scrittura, riscrittura e traduzione*, Novalogos, Rome, 2018.

¹³ Giuseppe Sofo, « Du pont au seuil : un autre espace de la traduction », *Op. cit.*

¹⁴ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1981, *Op. cit.*

¹⁵ Giuseppe Sofo, *Les éclats de la traduction. Langue, réécriture et traduction dans le théâtre d'Aimé Césaire*, *Op. cit.*

¹⁶ Thomas Hale, « Les Écrits d'Aimé Césaire », *Op. cit.*

l'auteur, ce qui lui permet de retracer avec minutie le parcours littéraire et politique d'Aimé Césaire. Il s'occupe aussi du *Toussaint Louverture* qui fait l'objet de ce mémoire mais, eu égard à l'ampleur du corpus qu'il étudie, il se limite au repérage des éléments les plus significatifs.

À l'heure actuelle, aucun travail n'a concerné essentiellement cet essai historique qui a d'ailleurs rencontré peu de succès auprès de la critique. De plus, contrairement aux pièces théâtrales et aux textes poétiques césairiens, il n'existe qu'une traduction en langue espagnole, de surcroît anonyme. Notre étude se propose en effet de combler ces lacunes en agissant sur les deux sens : d'une part, nous examinerons les trois éditions du texte de manière détaillée et les mettrons en rapport dans le but de recenser les modifications apportées. Cela permettra ensuite de classer les remaniements en fonction de leur nature, ce qui aidera à comprendre pourquoi l'auteur est intervenu sur le texte à plusieurs reprises, entraînant par la suite ce statut d'œuvre mobile qui lui est attribué. De l'autre, nous avancerons une proposition de traduction en langue italienne qui constituera une intégration à notre mémoire de licence – rédigé également sous la direction du professeur Giuseppe Sofo – et qui sera utilisée afin d'identifier les enjeux liés au texte.

Pour parvenir au second objectif, nous nous bornerons néanmoins à la traduction de deux chapitres, à savoir du chapitre VII du livre II, consacré à la révolte mulâtre, et du chapitre premier du livre III, qui concerne par ailleurs les limites de la Révolution française. Nous aurons ainsi la possibilité d'approfondir les problématiques qui surgiront et de donner un aperçu général des difficultés du texte en partant de l'échantillon choisi.

Quant au premier but, nous nous servirons des outils de la génétique textuelle, qui analyse les « variations des textes stabilisés »¹⁷, tout en reconnaissant qu'en l'espèce, le terme « stabilisé » n'indique pas la nature définitive du texte, visant en revanche à distinguer l'objet de cette démarche par rapport à ceux de la génétique des manuscrits et de la génétique des traductions. D'ailleurs, aux yeux de Cordingley et de Montini, le rôle d'une approche génétique est exactement contraire car « il est dans la nature de la critique génétique, autant que de la traduction, d'inachever (*unfinish*) ce qui semblait achevé »¹⁸. Il s'ensuit une certaine indétermination du texte, et à travers cette « mise en crise de l'original », « on assiste à la “production” du texte, toujours en devenir et jamais fixé, jamais fini »¹⁹.

¹⁷ Anthony Cordingley, Chiara Montini, « Genetic Translation Studies: An Emerging Discipline », *Op. cit.*, p. 1.

¹⁸ Anthony Cordingley, Chiara Montini, « Genetic Translation Studies: An Emerging Discipline », *Op. cit.*, p. 15

¹⁹ Chiara Montini, « L'œuvre sans original : du brouillon à l'autotraduction et retour », *Op. cit.*, p. 88.

Sur cette base, ce mémoire s'insère dans le cadre décrit au début : nous essayerons de considérer la multiplicité et la différence comme partie constitutive du texte littéraire et comme quelque chose qui devrait être étudié, interprété et célébré plutôt que rejeté comme signe de déviation d'une pureté imaginaire du langage, et du texte littéraire, qui ne devrait jamais ni faillir ni hésiter. Car, comme le souligne Bryant, « la liste des textes fluides est si complète qu'elle constitue toute la littérature » et il est bien difficile de « trouver un texte qui n'est pas fluide, un texte qui n'a pas changé matériellement, et de façon significative, au fil des ans pour une raison ou une autre »²⁰. Il en découle que l'œuvre en question relève de cette liste et nécessite dès lors d'une approche analytique qui prenne en considération ces spécificités, afin d'en délimiter son évolution au cours des années.

Pour en revenir au choix du texte, il nous semble opportun de poursuivre la réflexion commencée il y a deux ans. Le *Toussaint Louverture* d'Aimé Césaire, loin de constituer la biographie du révolutionnaire, aborde l'histoire de la décolonisation de Saint-Domingue se portant d'ailleurs sur la première phase. En étudiant minutieusement les contradictions de la Révolution, Césaire souligne à la fois les discordances les plus manifestes, l'écart entre les principes et les actes, entre la philosophie et la pratique politique, ce qui provoque le problème colonial. Ce problème, « Saint-Domingue est le premier pays des temps modernes à l'avoir posé dans la réalité et à avoir proposé à la réflexion des hommes, et cela dans toute sa complexité, sociale, économique, raciale, (ce) grand problème que le vingtième siècle s'essouffle à résoudre : le problème colonial »²¹ – écrit Césaire – ce qui démontre comment dans son esprit et dans son livre le vingtième siècle et l'actualité la plus immédiate sont toujours en filigrane sur l'ensemble du dix-huitième siècle. Toutefois, pour bien comprendre les données et l'importance du problème dans la perspective du temps où il se pose, les éléments historico-sociaux voire géographiques inclus dans la narration s'avèrent fondamentaux.

Après une première partie centrée sur l'auteur, qui le présentera aussi bien sous l'angle littéraire que politique et qui définira le concept de Négritude, pilier central de sa production et de son engagement politique, nous nous intéresserons à l'œuvre choisie.

Le deuxième chapitre se focalisera essentiellement sur le contenu du texte : dans un premier temps, l'organisation de l'essai en trois parties sera annoncée, ce qui aboutira dans la mise en lumière du héros du texte, Toussaint Louverture, qui donne justement son nom à l'œuvre. Un excursus historique axé sur la colonie de Saint-Domingue, cadre de l'essai,

²⁰ John Bryant, *The Fluid Text: A Theory of Revision and Editing for Book and Screen*, *Op. cit.*, pp. 3-4.

²¹ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1981, *Op. cit.*, p. 24.

occupera une section considérable, dans la mesure où les événements liés à la Révolution seront également exposés. Par la suite, afin d'en fournir des clés de lecture différentes, nous essaierons d'intégrer la Révolution haïtienne dans une perspective atlantique et, non seulement, coloniale.

L'étude se concentrera ensuite sur l'analyse génétique du texte, qui représentera le cœur de notre travail : après avoir précisé le terme et spécifié les objectifs de la méthodologie, le chapitre illustrera le classement des remaniements, catalogués sur la base de leur nature. Nous donnerons d'abord un aperçu des modifications associées au paratexte et nous insisterons davantage sur les variations textuelles, qui seront à nouveau classées en fonction du type d'intervention opéré. Quant aux changements typographiques – à l'exception des erreurs – il seront juste évoqués, ne figurant pas parmi les plus importants. Un tableau exhaustif sera enfin placé en annexe afin de vérifier tous les exemples mentionnés ainsi que les autres cas recensés.

Enfin, les deux derniers chapitres seront consacrés à notre proposition de traduction en langue italienne et à un commentaire explicatif, dans lequel nous dresserons un tableau des stratégies utilisées dans notre travail. Dans le détail, nous nous appuierons sur les procédés de traduction avancés par Vinay et Darbelnet dans leur *Stylistique comparée du français et de l'anglais*²² en illustrant d'abord les stratégies d'équivalence directe, pour passer ensuite à l'équivalence indirecte. Cette section dépassera les remarques des linguistes dans la mesure où nous nous efforcerons d'émettre des hypothèses sur l'existence d'autres techniques. Des exemples tirés de notre traduction étayeront l'ensemble des observations soumises, qui seront également fournis à l'appui de l'analyse des problématiques rencontrées pour expliciter les enjeux du texte.

²² Jean-Paul Vinay, Jean Darbelnet, *Stylistique comparée du français et de l'anglais*, Didier, Paris, 1958.

CHAPITRE I – L’auteur

Ce premier chapitre se concentre sur la personnalité d’Aimé Césaire et vise à retracer son histoire en mettant en relief son double rôle : littéraire et politique. Il nous semble d’ailleurs essentiel d’offrir une perspective d’ensemble de l’auteur, sans laquelle l’analyse de son œuvre résulterait difficile et lacunaire.

Nous nous focaliserons d’abord sur la vie et la formation de l’auteur, pour poursuivre ensuite en examinant le mouvement de la Négritude et son rapport avec la pensée césairienne. Enfin, dans le dernier paragraphe, nous mettrons en exergue l’engagement politique de Césaire en le qualifiant de leader anticolonialiste.

1.1 – Les années de formation

Aimé Césaire naît le 26 juin 1913 à Basse-Pointe en Martinique, un petit bourg caractérisé par un paysage composite où se succèdent « la montagne, la rivière, la ravine » ainsi que « la grand’lèche hystérique de la mer »²³. De même que le paysage, la population qui habite l’île est très hétérogène : on y trouve des békés issus des premiers colons européens partis faire fortune, des Noirs et des métis, descendants d’esclaves originaires d’Afrique, des coolies et des tamouls²⁴ d’immigration plus récente, après l’abolition de l’esclavage au XIX^e siècle.

Issu d’une famille appartenant à la petite bourgeoisie locale, Césaire commence ses études dans le nord de la Martinique où il est tout de suite confronté à la précarité et à la misère de sa communauté. L’image qu’il laissera dans les premières lignes du *Cahier* en est représentative :

Au bout du petit matin bourgeonnant d’anses frêles les Antilles qui ont faim, les Antilles grêlées de petite vérole, les Antilles dynamitées d’alcool, échouées dans la boue de cette baie, dans la poussière de cette ville sinistrement échouées.²⁵

Bien que l’abolition de l’esclavage ait rendu les individus libres, les terres sont restées dans les mains des békés tout-puissants qui embauchent sur leurs champs ou dans leurs usines et fixent à leur guise le montant des salaires. De cette façon, pour l’ancien esclave peu de choses ont changé : il est devenu prolétaire, tout comme l’engagé indien que son contrat de travail

²³ Aimé Césaire, *Cahier d’un retour au pays natal*, Présence Africaine, Paris, 1939, p. 14.

²⁴ Travailleurs chinois ou indiens émigrés, d’habitude il s’agit de paysans.

²⁵ Aimé Césaire, *Cahier d’un retour au pays natal*, *Op. cit.*, p. 31.

d’immigré ne protège d’aucun abus. Dans un contexte socio-économique si défavorable, le chômage sévit, la malnutrition et le lot commun rendent les conditions de vie des populations aussi pitoyables que pendant la période de servitude. Néanmoins, malgré la situation décrite dans ces pages, la famille de Césaire s’en sort mieux que la plupart des autres, notamment grâce au travail du père, intendant d’habitation.

Pour en revenir à la formation de notre auteur, nous soulignons que dès son plus jeune âge il est extrêmement studieux, un garçon posé et réservé qui préfère la compagnie des livres à celle des gens. L’influence de sa famille est déterminante pour son éducation : ses parents encouragent son goût de l’étude en misant sur la scolarité pour assurer à leurs enfants une belle ascension sociale. Ils considèrent d’ailleurs que le savoir les protégera de l’enfer des champs de cannes ou des rigueurs des usines.

En raison de cette dernière perspective, Césaire prend conscience de l’importance des études. Dans un entretien accordé au *Nouvel Observateur*, il confiera : « J’avais une soif immense de savoir. Il me fallait apprendre. C’était cela ou le champ de canne »²⁶.

De plus, son grand-père est le premier enseignant noir de la Martinique et sa grand-mère sait lire et écrire, qualités rares pour une femme de ce milieu à l’époque. C’est ainsi qu’elle lui apprend les rudiments de l’écriture et de la lecture en jouant sur ce point un rôle déterminant dans la vie de l’auteur. En outre, étant issue d’un milieu populaire, elle initie le jeune Césaire à la culture des plus pauvres, lui permettant de s’imprégner de la culture des *nègres*, de leurs contes oraux, de leurs chansons traditionnelles, de leurs us et coutumes qui l’ouvrent à l’Afrique.

Son ambition et ses efforts lui permettent d’obtenir une bourse qui lui donne la possibilité de poursuivre ses études dans l’enseignement secondaire. Toute la famille le suit à Fort-de-France, où Césaire s’inscrit au collège Schœlcher : les conditions de vie dans le chef-lieu sont pires qu’à Basse-Pointe, ce qui oblige sa mère à devenir couturière, afin d’augmenter le revenu familial.

Césaire reste austère et taciturne, diligent mais isolé, tant à la maison qu’à l’école, où il est victime des préjugés de classe et de race : la plupart de ses camarades sont issus de la petite bourgeoisie locale, blanche ou mulâtre, et regardent avec mépris tout ce qui est lié de près ou de loin à l’origine africaine – rappelons à ce sujet que la famille césairienne devrait descendre d’un esclave africain capturé dans la région de la Casamance. Au collège, Césaire

²⁶ Témoignage d’Aimé Césaire, *Le nouvel Observateur*, n° 99, octobre 1966, pp. 5-11.

fait ainsi l'apprentissage d'un autre aspect sombre des Antilles: l'aliénation culturelle, conséquence de trois siècles de colonisation.

Quant à l'élite locale, elle cherche à adopter autant que possible les valeurs occidentales, essayant d'oublier le stigmate de l'esclavage. Les spécialistes appelleront ce complexe *négrophobie*, en dénonçant l'intégration du préjugé de couleur de la part des Antillais ainsi que leur rêve insensé de *lactification*. Le psychiatre antillais Frantz Fanon confirme ce qui précède dans son essai *Peau noire, masques blancs*:

Car enfin il faut blanchir la race ; cela, toutes les Martiniquaises le savent, le disent, le répètent [...] Il s'agit de ne pas sombrer de nouveau dans la négraille, et toute Antillaise s'efforcera, dans ses flirts ou dans ses liaisons, de choisir le moins noirs²⁷.

Conscient du manque de dignité d'une communauté qui se méprise elle-même et qui n'accepte pas ses origines, Césaire évite le rapport avec ses compagnons de classe. Son unique lien amical naît de la rencontre avec Léon-Gontran Damas, lien qui se poursuivra et deviendra plus fort dans les années Trente à Paris.

En 1931, suite à de nombreux résultats excellents, Césaire décroche son baccalauréat et obtient une nouvelle bourse d'études. C'est ainsi qu'il déménage à Paris en s'inscrivant premièrement au Lycée Louis-le-Grand pour réussir ensuite le concours à l'École Normale Supérieure. Il est motivé à acquérir cette culture classique occidentale – qu'il pense être la clé pour sa libération – à tel point qu'il supporte la discipline et les rigueurs des classes préparatoires.

Dans la capitale française, il fait la connaissance du sénégalais Léopold Sédar Senghor, alors simple étudiant, mais qui sera le premier écrivain africain à siéger à l'Académie française et le premier président de la République du Sénégal, une fois devenu indépendant. Précisons aussi que leur amitié sera de plus en plus renforcée et restera solide pendant plus de soixante-dix ans.

Cette rencontre révolutionnaire changera la vie de Césaire de façon décisive : c'est au travers de ses échanges avec le jeune Sénégalais qu'il s'ouvre à la connaissance de l'Afrique. D'ailleurs, en lisant d'œuvres qui racontent du continent africain, il découvre à nouveau ses origines, il se reconnaît *négre*. C'est avec Senghor, enfin, qu'il entre dans l'aventure de la Négritude.

²⁷ Frantz Fanon, *Peau noire, Masques blancs*, Seuil, Paris, 1952, p. 62.

1.2 – La Négritude

La période en métropole est, pour Césaire, intense et féconde : il continue la lecture de grands écrivains, des historiens, des philosophes. Il lit Proust, Rimbaud, Gide, Éluard mais aussi des auteurs afro-américains. La formation que Césaire reçoit est un succès à double titre. Non seulement il acquiert un large savoir en humanités, mais il se forge également en esprit critique. D'après Césaire, le doute implique une remise en question des thèses aliénantes de l'Occident sur la communauté noire à laquelle il appartient. Cette prise de distance salutaire lui permet de se réconcilier avec lui-même, avec sa couleur, son histoire, sa culture. En un mot, avec son identité.

Entraîné par Senghor, il se rapproche des étudiants africains de Paris, dont la fréquentation « a servi de contrepoids à l'influence de la culture européenne ».²⁸ Sur ses conseils, il découvre les ouvrages d'ethnologues qui transmettent un message nouveau : au lieu de considérer l'Afrique comme le continent de la sauvagerie, de la superstition et de l'ignorance, ces œuvres montrent la richesse des civilisations qui s'y sont développées avant l'ère coloniale en fournissant effectivement des preuves tangibles de leur art. Césaire comprend alors que cette histoire glorieuse a été occultée par l'Occident au profit du mythe scandaleux de la *tabula rasa*, l'affirmation de l'inexistence de toute culture africaine dont l'objectif est celui d'inculquer au colonisé un complexe d'infériorité oppressant.

Césaire devient de plus en plus conscient qu'une même histoire douloureuse rapproche toute la communauté noire dans son ensemble, sans distinction du point de vue géographique, linguistique, religieux ou culturel. L'esclavage et la colonisation, la domination et la soumission ainsi que les humiliations reçues lient de façon indissoluble les Antillais, les Africains, les Américains. D'après l'écrivain, la première étape de l'émancipation africaine consisterait alors dans l'abandon de la culture empruntée, celle de l'assimilation : « ce mot [négritude] désigne en premier lieu le rejet. Le rejet de l'assimilation culturelle ; le rejet d'une certaine image du Noir paisible, incapable de construire une civilisation. Le culturel prime sur le politique » (Présence africaine, 1947). Ce faisant, en réhabilitant donc son passé précolonial, l'élite noire refuse l'assimilation occidentale, l'identité française écrasante qui représente le colonialisme.

Dans les années Trente, la France renouvelle cette histoire coupable : pendant l'Exposition coloniale internationale de 1931 au Bois de Vincennes des représentations

²⁸ Entretien avec Philippe Decraene, « Aimé Césaire, nègre rebelle » dans *Le Monde*, 7 décembre 1981.

dévalorisantes des communautés noires sont mises en scène. Des intellectuels s'organisent dans le but de dénoncer ces représentations et de combattre l'aliénation qu'elles contribuent à faire croître : la *Revue du monde noir* prône le ré-enracinement dans la race, la réaffirmation des origines africaines ainsi que la réhabilitation des cultures issues de la civilisation noire et des richesses naturelles de l'Afrique.

Le mouvement de la Négritude naît justement de cette prise de conscience identitaire, qui se traduit par la volonté d'agir concrètement à travers une remise en cause de l'histoire des nègres, un intérêt accru pour leur destin, une considération de leurs cultures. En 1934, après avoir pris la direction de *L'Étudiant martiniquais*, Césaire en change aussi le nom : il sera dorénavant *L'Étudiant noir*, titre qui souligne ainsi la nouvelle dimension idéologique et politique assumée. La question raciale sera d'ailleurs toujours au sein de la revue : les intellectuels engagés se promettent de dénoncer l'assimilation tout en revendiquant leur identité culturelle propre.

La création du néologisme est attribuée à Césaire, qui l'emploie pour la première fois en 1935 dans un article de *L'Étudiant noir*:

La Négritude est la simple reconnaissance du fait d'être noir, et l'acceptation de ce fait, de notre destin de noir, de notre histoire et de notre culture²⁹.

Damas et Senghor, ses deux camarades, ont également participé à la création du néologisme qui traduit la prise de conscience identitaire de *l'être noir au monde*, et aboutit à sa revalorisation.

Comme cela a été évoqué précédemment et tout en considérant le contexte fortement européocentriste des années Trente – où la culture occidentale est réputée universelle et supérieure – aussi bien les peuples dominés que leurs cultures sont rabaissés et méprisés. L'effet d'une telle dévalorisation produit une perte progressive d'estime chez les peuples colonisés, qui se retrouvent une fois de plus emprisonnés dans des stéréotypes dégradants.

Conscients de l'oppression des Noirs et de leur aliénation, Césaire, Damas et Senghor expriment la nécessité urgente de réhabiliter un mot, un peuple et une culture trop longtemps dépréciés. Remarquons par exemple – en ce qui concerne la dimension linguistique – les mots “noir” et “nègre”, qui perdent, chez eux, toute connotation négative : à ce sujet, Jean-Paul Sartre dans *Orphée Noir* affirmera que le noir « insulté, asservi, ramasse le mot de

²⁹ Aimé Césaire, « Nègreries: jeunesse noire et assimilation » dans *L'Étudiant noir*, n°3, 1935, p. 6.

“nègre” qu’on lui a jeté comme une pierre, il se revendique comme noir, en face du blanc, dans la fierté »³⁰.

Le mot anobli, le mouvement implique la revalorisation des hommes, d’une communauté noire à la fois hétéroclite et apparentée qui doit retrouver sa dignité. Ayant été soumis à des siècles de servitude et de colonisation, les peuples ont presque perdu leur humanité. Il leur faut maintenant s’imposer, affirmer leur identité propre afin de retrouver la fierté de leurs chants, de leurs danses, de leur littérature et de leur art. Pour le dire avec Césaire :

Notre idée, avec Senghor, c’était de rompre avec la civilisation imposée, de retrouver nos richesses enfouies et l’homme nègre qui était en nous, qui était dissimulé sous des oripeaux³¹.

Il nous faut spécifier que, selon notre auteur, la Négritude n’implique pas l’élévation des Noirs au rang de peuple élu, supérieur aux autres. Il s’agirait, dans ce cas, d’un “racisme inversé”, qui aurait des conséquences semblables au racisme traditionnel. À l’opposé, elle transmet un sentiment de fraternité renouvelée avec les autres communautés humaines égales en dignité. Dans cet ordre d’idées, la vision de Césaire est celle d’un humaniste actif qui défend tous les opprimés de la Terre. Dans le *Cahier*, il devient à cet effet le porte-parole des tous les asservis – « Ma bouche sera la bouche des malheurs qui n'ont point de bouche, ma voix, la liberté de celles qui s'affaissent au cachot du désespoir »³² – et, bien que l’origine de la citation soit inconnue, il dira également en ce sens : « Je suis de la race de ceux qu’on opprime »³³.

1.3 – Le leader anticolonialiste

Au début du chapitre, nous avons évoqué la double action menée par Césaire dans son combat contre le colonialisme, lutte engendrée par la prise de conscience du processus de déshumanisation physique et mentale des Noirs, qui débouche sur un engagement aussi bien poétique que politique de la part de l’auteur. Selon lui, ces deux activités constituent en effet

³⁰ Jean-Paul Sartre, « Orphée Noir », préface à l’*Anthologie de la nouvelle poésie nègre et malgache de langue française*, Presses Universitaires de France, Paris, 1948, p. 14.

³¹ « Aimé Césaire: un poète politique », entretien avec *le Magazine Littéraire*, n°34, novembre 1969. Propos recueillis par François Beloux pour la commémoration d’Aimé Césaire en 2013.

³² Aimé Césaire, *Cahier d’un retour au pays natal*, *Op. cit.*, p. 42.

³³ Cette citation est attribuée à Aimé Césaire mais la source demeure inconnue. Il semblerait que l’auteur l’ait prononcée lors d’un entretien.

les deux volets d'une même volonté de changer le monde : à ce propos, il déclare qu' « [il] ne sépare pas [s]on action politique de [s]on engagement littéraire »³⁴. Cela explique pourquoi, pendant des décennies, Césaire est maire de Fort-de-France, député à l'Assemblée nationale mais également essayiste, poète et dramaturge en conjuguant le pragmatisme du politique à l'idéalisme de l'écrivain.

Pour tracer rapidement les points clés de cette double occupation et avant de développer davantage la question anticoloniale, revenons un instant sur la biographie de l'auteur. Se concentrant sur la dimension artistique, il utilise la littérature comme une arme miraculeuse, son but étant d'exhorter les hommes à trouver les voies de la désaliénation et de la dignité. Il en découle que son entière production littéraire poursuit cette ambition.

Rentré en Martinique en 1936, il vit un véritable choc face à la vision du pays qu'il retrouve : les conditions de vie de ses compatriotes, cinq ans plus tard, sont encore plus dégradées, les peuples sombrent dans la pire soumission. Il reprend un cahier commencé lorsqu'il était sur le bateau le ramenant chez lui et s'y adonne à la notation de ses impressions et réflexions. « Le plus grand monument lyrique de ce temps »³⁵ – selon le mot d'André Breton qui fera sa connaissance lors d'un séjour de circonstance dans l'île – prend sa forme de cette activité d'enregistrement : c'est le *Cahier d'un retour au pays natal*³⁶, l'œuvre la plus célèbre de notre auteur.

Césaire et sa femme (Suzanne Roussi, épousée en 1937) s'installent à Fort-de-France et travaillent tous les deux comme professeurs. Peu de temps après, éclate la guerre, qui représentera pour lui une période d'intense production littéraire : les trois recueils poétiques *Les Armes miraculeuses*³⁷, *Soleil Cou Coupé*³⁸ et *Corps Perdu*³⁹ résultent de ce travail.

L'activité littéraire change temporairement de direction à partir de 1956, lorsque Césaire choisit le genre théâtral. Dès lors, il consacre ses efforts à la valorisation de l'identité antillaise, une identité qui n'est ni africaine ni, évidemment, européenne et réalise un théâtre populaire, afin que son activité puisse rejoindre aussi bien les intellectuels africains que les grandes masses. C'est ainsi qu'il crée *Et les chiens se taisaient*⁴⁰ où il aborde le sujet de la

³⁴ Martine, Morillon-Carreau. « Aimé Césaire, nègre et poète fondamental. Foutre en l'air tout le conventionnel » dans *Sens-Dessous*, n°11(1), 2013, pp. 113-24.

³⁵ André Breton, « Un grand poète noir », préface au *Cahier d'un retour au pays natal*, Bordas, Paris, 1947.

³⁶ Aimé Césaire, *Cahier d'un retour au pays natal*, Op. cit.

³⁷ Aimé Césaire, *Les armes miraculeuses*, Gallimard, Paris, 1946.

³⁸ Aimé Césaire, *Soleil cou coupé*, K éditeurs, Paris, 1948.

³⁹ Aimé Césaire, *Corps perdu*, Éditions Fragrance, Paris, 1949.

⁴⁰ Aimé Césaire, *Et les chiens se taisaient*, Présence Africaine, Paris, 1956.

décolonisation, *La tragédie du roi Christophe*⁴¹ qui concerne le général haïtien devenu monarque, *Une saison au Congo*⁴² et *Une tempête*⁴³.

Quant à son action politique, Césaire procède dans le même sens, dans la mesure où il s'attache à mettre en pratique sa vision poétique. Dans les deux cas, il s'agit de se battre contre le colonialisme. D'ailleurs, le combat anticolonialiste de Césaire a fait de lui l'un des intellectuels majeurs de l'époque : il est aujourd'hui reconnu dans le monde entier, y compris en France, avec laquelle les rapports n'ont jamais été heureux. Précisons à cet égard, que la bataille anticolonialiste et tiers-mondiste de Césaire a féroce­ment attaqué la politique passée (esclavage, colonialisme) et présente (néocolonialisme) du pays, d'autant plus qu'il a obligé la nation française à affronter son histoire coloniale, à prendre conscience des horreurs commises et à réfléchir aux moyens de les endiguer.

Pour se focaliser davantage sur l'engagement politique, revenons-en à l'époque de la guerre : tandis qu'en Europe règne l'idéologie nazie, les Antilles deviennent une zone militaire stratégique que le gouvernement de Vichy entend préserver des Américains. Suite à de nombreux épisodes de violation des lois démocratiques et de terreur, Césaire décide de créer une revue, *Tropiques*, expression de sa dissidence. Ayant pour ambition d'être « un centre de réflexion, un bureau de pensée » et d'« opposer un refus total au régime de Vichy, affirmer l'originalité de la culture des Antilles et ses racines africaines »⁴⁴, comme l'indique le même auteur, la revue s'occupe aussi bien d'histoire, d'ethnologie, de sociologie que de philosophie et de littérature. Cependant, ce qui semble davantage important concerne le caractère politiquement subversif de la revue : elle dénonce ouvertement le nazisme, comme le prouve son numéro d'avril 1941 :

Où que nous regardions, l'ombre gagne. L'un après l'autre les foyers s'éteignent. Le cercle d'ombre se resserre, parmi des cris d'hommes et des hurlements de fauves. Pourtant nous sommes de ceux qui disent non à l'ombre. Nous savons que le salut du monde dépend de nous aussi. Que la terre a besoin de n'importe lesquels d'entre ses fils. les plus humbles⁴⁵.

À la même époque et, plus précisément, de mai à décembre 1944, Césaire – désormais connu grâce à son *Cahier* et à l'activisme de Breton – est invité à participer à un cycle de séminaires

⁴¹ Aimé Césaire, *La tragédie du roi Christophe*, Présence Africaine, Paris, 1963.

⁴² Aimé Césaire, *Une saison au Congo*, Éditions Points, Paris, 1967.

⁴³ Aimé Césaire, *Une tempête*, Présence Africaine, Paris, 1969.

⁴⁴ Aimé Césaire à l'occasion de la réédition de la revue par Jean-Michel Place.

⁴⁵ Aimé Césaire, René Ménénil, *Tropiques, revue culturelle*, Fort-de-France, Martinique, n°1, avril 1941, Présentation, p. 6.

et de conférences en Haïti. Il étudie à cette occasion l'histoire du pays et s'intéresse notamment à deux héros de la révolution haïtienne : Toussaint Louverture, l'esclave affranchi qui a libéré son peuple de l'oppression coloniale, et Henri Christophe. Les sources explorées seront exploitées par l'auteur dans ses œuvres futures, notamment l'essai *Toussaint Louverture. Étude historique sur la révolution et le problème colonial*⁴⁶, qui fait l'objet du présent travail, et la pièce théâtrale *La Tragédie du roi Christophe*, mentionnée plus haut.

Par ailleurs, le séjour haïtien est fondamental d'un point de vue plus intime⁴⁷ : Césaire se retrouve pour la première fois dans la communauté qu'il avait toujours admirée, dans l'île « d'Haïti, où la négritude se mit debout pour la première fois et dit qu'elle croyait à son humanité »⁴⁸. Il vivra d'ailleurs toute sa vie dans la rencontre sublime de cette terre : si l'Afrique occupe une place privilégiée au centre de la Négritude de l'auteur, l'espace physique le plus proche rappelant le continent noir était pour Césaire Haïti. Confronté à la première République noire indépendante du monde, il en ressort bouleversé, « ébranlé, sa conscience mûrie, élargie », comme il est cité dans la biographie de Toumson et Henry-Valmore⁴⁹. Rentré en Martinique, il n'est plus l'homme qu'autrefois : il est prêt à emprunter une nouvelle voie et à devenir un homme politique de tout premier plan.

Déjà inscrit au Parti communiste, en 1945 il est élu maire de Fort-de-France, puis devient député à l'Assemblée Générale française, mandat qu'il détiendra jusqu'en 1993.

Son objectif principal étant celui de libérer son île natale du joug du colonialisme français, en 1946 il parvient à assurer à la Martinique le statut de Département d'Outre-Mer de la France, après avoir longtemps lutté pour l'adoption de la loi en faveur de la départementalisation de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion.

Le dévouement de Césaire au profit de l'évolution du statut antillais s'étend à tous les peuples colonisés, notamment aux africains, pour qui il ressent une affinité spéciale. D'origine africaine, colonisé et fils de colonisés, il dénonce pendant toute sa vie les exactions du système colonial, qui régissait un grand nombre de puissances européennes, dont la France, l'Espagne, l'Angleterre et les Pays-Bas.

Enclin à atteindre son but, il publie en 1950 le *Discours sur le colonialisme*⁵⁰, un pamphlet révolutionnaire qui sera largement répandu parmi les pays colonisés, influençant

⁴⁶ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1981, *Op. cit.*

⁴⁷ Pour approfondir cfr: Lilian Pestre de Almeida, *Aimé Césaire : Une saison en Haïti*, Mémoire d'encrier éditeur, Montréal, 2009.

⁴⁸ Aimé Césaire, *Cahier d'un retour au pays natal*, *Op. cit.*, p. 24.

⁴⁹ Roger Toumson, Simonne Henry-Valmore, *Le nègre inconsolé. Biographie*, Vents d'ailleurs, La Roque d'Anthéron, 2002, p. 233.

⁵⁰ Aimé Césaire, *Discours sur le colonialisme*, Présence Africaine, Paris, 1955.

ainsi la réflexion des peuples. Ce texte anticolonialiste est d'une puissance extrême : Césaire met en scène le procès d'une Europe « indéfendable [...] moralement, spirituellement indéfendable »⁵¹, en jouant à tour le rôle du procureur, qui accuse sans merci les sociétés colonialistes et barbares, et celui de l'avocat des pays colonisés et exploités. Au fil du discours, Césaire cherche à démonter les principes colonialistes, en s'appuyant notamment sur les fondements économiques et commerciaux qui régissent les sociétés occidentales. Il parvient ainsi à démontrer le lien entre le capitalisme et le colonialisme et à incriminer la classe bourgeoise en tant que principal promoteur de la colonisation. Cette dernière, dans le but d'accumuler autant de richesses possibles, a conduit une politique d'exploitation brutale des terres conquises sans considération des autochtones qui, quant à eux, ont été rabaissés et asservis. De plus, dans son accusation, l'auteur fait référence à la théorie de la hiérarchisation des races qui a permis aux occidentaux de s'ériger en une race physiquement et intellectuellement supérieure, capable à elle seule de diriger le monde en soumettant les autres peuples.

Césaire condamne aussi « les endormeurs, les mystificateurs, les baveurs »⁵², à savoir les intellectuels qui conçoivent toutes sortes de prétextes pour légitimer l'entreprise coloniale. Les justifications les plus utilisées se rapportent aux arguments climatiques, historiques, biologiques et religieux, bien que la plus commune de ces justifications consiste à prétendre que la suprématie des peuples blancs leur donne le droit naturel à dominer les autres.

Césaire ne s'arrête pas là : il accuse le colonialisme d'avoir incinéré les cultures des assujettis, en écrasant leurs économies, en altérant leurs sociétés, en les dépouillant de leurs productions culturelles. Pour étayer sa position, il rappelle la richesse des cultures précoloniales, celle des « Vietnamiens, [...] gens de culture vieille, exquise et raffinée », celle des Malgaches qui virent naître « des poètes, des artistes, des administrateurs », celle des Africains dont la magnificence des empires a été découverte par les ethnologues⁵³. De même qu'ils ont annihilé les cultures, les colonisateurs ont conduit à un processus de déshumanisation des hommes, les comparant à des bêtes sauvages, leur ôtant tout droit humain et leur apprenant l'intégration du préjugé de race. Césaire revient sur ce point dans *Une tempête* :

Et tu m'as tellement menti,
menti sur le monde, menti sur moi-même,

⁵¹ *ivi*, p. 4.

⁵² *ivi*, p. 20.

⁵³ *ivi*, p. 19.

que tu as fini par m'imposer,
une image de moi-même.
Un sous-développé, comme tu dis,
un sous-capable,
voilà comme tu m'as obligé à me voir.⁵⁴

Le processus de déshumanisation souligné par l'auteur met en lumière une des répercussions du système colonial, en l'occurrence sur les colonisateurs eux-mêmes. Césaire affirme qu'au fur et à mesure qu'ils portent atteinte aux droits des hommes qu'ils assujettissent, les colonisateurs perdent tout respect de l'Homme, sombrant dans la sauvagerie à laquelle ils avaient voulu réduire leurs victimes :

La colonisation déshumanise l'homme même le plus civilisé ; [...] l'action coloniale, l'entreprise coloniale, la conquête coloniale, fondée sur le mépris de l'homme indigène et justifiée par ce mépris, tend inévitablement à modifier celui qui l'entreprend ; [...] le colonisateur, qui, pour se donner bonne conscience, s'habitue à voir dans l'autre la bête, s'entraîne à le traiter en bête, tend objectivement à se transformer lui-même en bête⁵⁵.

Cet ensauvagement dont il parle débouche sur l'élaboration des théories et des idéologies les plus extrêmes, dont notamment le nazisme. Une fois encore, c'est le mépris de l'homme, la haine et l'intolérance qui dominent. La seule différence réside dans le changement de victime :

[...] ce que le très distingué, très humaniste, très chrétien bourgeois du XX^e siècle [...] ne pardonne pas à Hitler, ce n'est pas le crime en soi, le crime contre l'homme, ce n'est pas l'humiliation de l'homme en soi, c'est le crime contre l'homme blanc, et d'avoir appliqué à l'Europe des procédés anticolonialistes dont ne relevaient jusqu'ici que les Arabes d'Algérie, les coolies de l'Inde et les nègres d'Afrique⁵⁶.

La puissance du *Discours sur le colonialisme* provoque un véritable scandale auprès de la classe politique occidentale, appelée pour la première fois à regarder en face les mécanismes sauvages de la colonisation. La censure du texte prouve la difficulté de la France d'assumer sa responsabilité face à la question coloniale.

*

⁵⁴ Aimé Césaire, *Une tempête*, Présence Africaine, Paris, 1969, p. 88.

⁵⁵ Aimé Césaire, *Discours sur le colonialisme*, *Op. cit.*, p. 11.

⁵⁶ *ivi*, p. 8.

Ce tout premier chapitre a fourni un aperçu biographique de l'auteur, se focalisant sur les éléments clés qui nous aideront à mieux comprendre certains de ses choix – tant sur le plan du style que du contenu. Après avoir brièvement décrit le contexte situationnel et la formation de Césaire, nous nous sommes concentrés sur le mouvement de la Négritude et sur sa double action politico-littéraire, afin de mettre sa pensée en évidence.

Poursuivons à présent en nous plongeant dans l'œuvre qui fait l'objet de ce mémoire.

CHAPITRE II – L'œuvre

Le sujet du présent travail consiste en l'analyse des différentes versions de l'essai césairien *Toussaint Louverture : La Révolution française et le problème colonial*⁵⁷, ainsi qu'en une proposition de traduction des chapitres VII (livre II) et I (livre III) dudit texte.

Ce chapitre est centré sur la présentation de l'œuvre, tant du point de vue structurel que socio-contextuel, dans le but de dresser un tableau de la situation haïtienne depuis l'arrivée des colons. De cette façon, les étapes de la révolution qui bouleverse l'île de Saint-Domingue, la transformant en la première République noire du monde, seront plus claires. Précisons d'ailleurs que le soulèvement du peuple haïtien caractérise l'ensemble de l'œuvre en question. Dans la dernière section, nous illustrerons finalement une étude comparative des révolutions atlantiques, en mettant également en lumière l'interdépendance entre la révolution française et la révolution haïtienne.

2.1 – L'organisation du texte

Comme cela a été mentionné au cours du premier chapitre, l'intérêt de Césaire pour l'histoire d'Haïti découle de son séjour dans l'île en 1944, pendant lequel il prend part à une série de séminaires autour de la nécessaire désaliénation et de l'urgence de la reconquête culturelle. À cette occasion, il ne renonce pas à fouiller les archives nationales, poussé par sa curiosité et son envie de connaître; toutefois, ce qui l'aiguillonne davantage est l'esprit du peuple haïtien, un peuple soumis, réduit en esclavage depuis des siècles, mais qui a eu le premier le courage de se soulever contre ses oppresseurs. L'objectif principal de l'auteur étant de combattre le colonialisme dans toutes ses formes, cet essai prend sa source dans ces recherches et relate l'histoire de la révolution haïtienne. En particulier, le personnage de Toussaint Louverture est mis en valeur : descendant d'esclaves et ancien esclave désormais affranchi, il représente une figure emblématique dans l'histoire haïtienne, étant considéré depuis lors comme le père de l'indépendance du pays.

La toute première publication de l'œuvre date de 1960 chez Le Club Français du Livre à Paris, bien que dans la même année paraisse une version identique chez une autre maison d'édition de Paris, Livre Club Diderot.

⁵⁷ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1981, *Op. cit.*

À cheval entre 1961 et 1962, Le Club Français du Livre imprime une version ultérieure indiquant qu'il s'agit d'une *édition revue, corrigée et augmentée* et présente une première traduction anonyme en langue espagnole⁵⁸. Cette deuxième édition indique erronément que la précédente avait été publiée en 1961 au lieu de 1960 ; d'autres différences et spécificités seront décrites dans le troisième chapitre de ce travail.

Ce n'est qu'en 1981 que Présence Africaine présente une troisième – et, à ce jour, dernière – édition de l'œuvre ; presque identique à la précédente à un premier examen, elle se révèle en fait dépourvue de la mention « édition revue, corrigée et augmentée » et présente d'autres modifications mineures. Plusieurs fois réédité, le texte continue d'être imprimé dans l'Hexagone.

Dans notre travail de traduction nous nous sommes concentrés sur l'édition de 1981 publiée chez Présence Africaine tandis que, dans la section qui renvoie aux versions, nous avons proposé une analyse génétique, en prenant en considération l'ensemble des éditions.

La longueur du volume de 1981 s'élève à 345 pages : le texte comprend une introduction et une conclusion rédigées par Césaire et une préface de Charles-André Julien, qui fournit aux lecteurs des lignes directrices pour une meilleure compréhension. Le corpus de l'essai est divisé en trois sections, que Césaire appelle « livres » : ces derniers renvoient à l'évolution de la révolution haïtienne et à la répartition chronologique des étapes qui se succèdent. Le titre du premier livre, *La Fronde des Grands Blancs*, rappelle le premier moment d'insurrection, qui oppose les colons blancs à l'administration royale française suite à de nombreux contrastes de nature économique-commerciale et politique. Il rassemble cinq chapitres, suivis des sept qui composent le deuxième livre, appelé *La révolte mulâtre*. Césaire revient ici sur le soulèvement qui précède la révolution nègre, où les gens libres de couleur et les Mulâtres visent à obtenir l'égalité des droits. Enfin, le troisième livre, qui comprend dix-huit chapitres, symbolise le point central de la rébellion : la *Révolution nègre*, déclenchée dans le but de revendiquer les droits de l'homme.

Nous tenons à formuler une dernière remarque : en évoquant le titre de « livre », Césaire souligne l'importance relative des événements qu'il évoque, chacun constituant une époque marquante de l'histoire haïtienne qui va crescendo jusqu'à la Révolution « nègre ». Ce mouvement se perçoit non seulement dans le nombre croissant des chapitres, mais encore dans les titres des livres : de la fronde à la révolte à la Révolution ; mais encore dans le sens inverse, de l'échec politique de la classe la plus puissante, celle des Blancs, à la réussite de la

⁵⁸ Toussaint Louverture : *la Revolución francesa y el problema colonial*, Instituto del Libro, La Habana, 1967.

plus invraisemblable, celle des esclaves, en passant par la neutralisation de la classe intermédiaire, celle des Mulâtres.

D'ailleurs, un des lieux communs de l'histoire française est que la France a perdu sa colonie la plus importante à cause de la Révolution française et de ses suites au début du XIX^e siècle. Dans cette étude historique, Césaire essaye de détruire ce mythe en montrant que la révolution haïtienne, liée en partie à la Révolution française, avait néanmoins sa propre dynamique interne et que c'est grâce aux événements et aux conditions particulières à Saint-Domingue, et non pas à la France, que le pays a pu obtenir son indépendance. Se servant d'une documentation contemporaine extrêmement riche, dans son introduction, Césaire explique comment les Blancs échouèrent dans leur tentative de se séparer de la France, pourquoi les mulâtres ne réussirent pas à obtenir plus de liberté au moment où ils devenaient de plus en plus indépendants sur le plan économique et, enfin, comment « le groupe social le plus dénué, le groupe nègre, le groupe du grief généralisé » arriva à prendre le dessus et à obtenir l'indépendance du pays⁵⁹. Parallèlement, l'auteur détruit progressivement le mythe des Noirs qui n'ont pas de héros, de leaders qui savent diriger les hommes : à maintes reprises, il présente des cas d'héroïsme, de noblesse et de sagesse dans la très complexe histoire de la révolution haïtienne.

Avant d'offrir un panorama complet de Saint-Domingue du point de vue historique et sociopolitique, nous nous arrêtons brièvement sur la figure de Toussaint Louverture, emblème de la Révolution qui inspire d'ailleurs le titre de notre essai.

2.2 – Toussaint Louverture

Selon l'interprétation de Jeremy D. Popkin, chercheur d'histoire moderne à l'Université du Kentucky et auteur du récent *Haïti. Storia di una rivoluzione*⁶⁰, le comportement ambigu de Toussaint Louverture aurait scellé le sort du futur État d'Haïti.

Ses contemporains le décrivent comme un nouveau Spartacus, un personnage singulier dans l'ensemble des révolutions atlantiques. Ancien esclave, issu d'une famille originaire du Dahomey (le Bénin d'aujourd'hui), il rachète sa liberté en 1776. Contrairement à la plupart des esclaves, il apprend la lecture et l'écriture et, grâce aux contacts avec les Jésuites, il acquiert également des notions dans le domaine médical.

⁵⁹ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1981, *Op. cit.*, p. 25.

⁶⁰ Jeremy D. Popkin, *Haïti. Storia di una rivoluzione*, Einaudi, Torino, 2020.

Jusqu'au déclenchement de la révolte des esclaves (août 1991) aucune source historique ne mentionne sa participation à des émeutes ou à des agitations. Toutefois, comme l'auteur le remarque, Toussaint fait preuve d'une vision stratégique presque innée, qui l'élit d'abord à la tête du mouvement, pour lui accorder ensuite la direction de la révolution. Vaillant soldat, persuasif et sans scrupules, il est sous l'emprise d'impulsions contradictoires et d'ambitions tyranniques.

Bien qu'il promette une société démocratique et égalitaire, il gouverne en tant qu'autocrate, avec des pouvoirs semi-absolus ; il fait appel aux principes républicains de la Révolution française mais il impose, dans sa Constitution, la pratique de la religion catholique ; il se montre d'une part comme l'émancipateur des esclaves et des colonisés, tout en persécutant, de l'autre, ses ennemis.

C'est sans doute en matière de politique étrangère qu'il montre ses meilleures capacités : il témoigne d'une intuition prompte autour des nouvelles relations de pouvoir dans les Caraïbes, alterne des moments de conciliation à des prises de positions péremptoires, il s'engage quoi qu'il en soit pour la protection des succès politiques de la révolution, en ajustant ses ambitions individuelles en fonction du cadre politique variable.

Via Toussaint Louverture, Césaire propose sa lecture de l'Histoire : comme le précise Buata B. Mamela dans son *Toussaint Louverture dans la production d'Aimé Césaire*⁶¹, le nomos césairien « se traduit dans le texte par la tentative d'articuler la proximité spatio-temporelle (historicité) et l'expérience de la souffrance, résultante de la violence coloniale ». Dans ce but, l'auteur aborde la question des rapports de l'homme au monde en essayant de voir comment, à travers la figure louverturienne, la liberté, la souffrance humaine et la politique constituent la mesure des rapports de l'Antillais à son identité dans le réel. Le choix de l'essai s'inscrit dans le droit fil de sa mission, du fait qu'il lui permet de combiner à la fois la politique et la poétique en revisitant les représentants de la lutte contre le colonialisme.

Comme nous l'avons évoqué plus haut, Aimé Césaire met en scène un Toussaint Louverture aux multiples facettes, une figure complexe et controversée complètement plongée dans sa quête de liberté. Dans le respect de la chronologie des événements, il n'apparaît qu'après l'échec des révoltes précédentes, celles des Grands Blancs et des Mulâtres, échouées les unes en raison des préjugés, les autres, surtout à cause du manque de

⁶¹ Buata B. Malela, *Toussaint Louverture dans la production d'Aimé Césaire*, Présence Africaine, Paris, 2008.

base populaire et de la volonté des Mulâtres de perpétuer le régime de l'esclavage à leur seul profit.

Dans ces circonstances, la figure antithétique de Toussaint entre en jeu dans tous ses aspects : aux yeux de Malela, il représente à la fois la souffrance des opprimés, un défenseur de la liberté, un stratège politique, un leader anticolonialiste populaire et un précurseur autoritaire. Les cinq profils différents concrétisent la conception césairienne dans l'essai en mettant en lumière sa position idéologique sur le problème colonial.

Dans un premier temps, Toussaint devient l'incarnation de la souffrance des opprimés, à l'instar des marrons Makandal et Boukman. Plus précisément, Césaire insiste sur la figure de Makandal, signe avant-coureur de l'anticolonialisme de Toussaint. De même que ce dernier, il est originaire de l'Afrique de l'ouest, sait lire, écrire et meurt tragiquement : « Sans doute, trahi, avait-il été vaincu, pris, roué vif, mais nul à Saint-Domingue, ni parmi les blancs ni parmi les noirs, n'avait oublié sa prédiction, qui à plus d'un semblait une préfiguration de l'avenir »⁶² rapporte effectivement Césaire. Quant à Boukman, il s'inscrit dans la même lignée en symbolisant la maturation de la souffrance dans l'incarnation du sacrifice pour les nègres. Au moment où les esclaves sont prêts à la révolution, la figure de Toussaint Louverture émerge sur la scène et, prenant la place de ses prédécesseurs, il incarne la souffrance humaine en tant que leader anticolonialiste.

En ce qui concerne le deuxième aspect, Toussaint se manifeste comme le défenseur de la liberté. Lorsqu'il est employé dans la plantation Bréda, il bénéficie d'un certain prestige grâce à sa fermeté et à sa supériorité intellectuelle. Il est alors accueilli comme un sage, un « Vieux Toussaint », ou un « chef »⁶³. Ce sont les traits de sa personnalité qui contribuent en effet à jouer un rôle prépondérant dans la révolte, comme l'indique justement Césaire :

Mais dès que Toussaint s'y fut engagé, il n'eut de cesse qu'elle ne s'élargît en révolution. Et cela signifiait essentiellement discipliner la révolte et l'élever. Élever son niveau militaire, bien sûr, mais plus encore son niveau politique. Et d'abord la rendre consciente d'une chose : que, par-delà les hommes, c'était un système qu'il fallait détruire. Le but, le seul but valable, ce ne pouvait être que la liberté, la liberté générale⁶⁴.

Si la souffrance rapproche Toussaint de la masse insurgée, son rôle de défenseur le place plutôt dans le niveau intellectuel, dans un monde à distance, soulignant une fois de plus son

⁶² Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1981, *Op. cit.*, p. 38.

⁶³ *ivi*, p. 195.

⁶⁴ *ivi*, p. 208.

double plan d'action. N'oublions pas cependant que l'objectif ultime du héros demeure la liberté pour tous.

S'érigeant en paladin de la liberté, il est chargé d'une noble cause qui le contraint à devenir un fin stratège, troisième posture adoptée. Césaire relève ses qualités politiques, qui l'aident à conquérir la masse des esclaves et à la diriger tout en modifiant son comportement en fonction des changements de régime politique. Aux yeux de l'auteur, Toussaint représente un politique rusé qui utilise ses tactiques au moment opportun :

Toussaint imagina le mythe, déjà plus politique, d'un roi père de ses peuples, retenu prisonnier par les Blancs parce qu'il avait décidé de faire droit aux revendications de son peuple noir et de lui accorder la liberté. [...] Toussaint feignait de croire l'hypothèse réalisée : le Roi avait libéré... Les colons résistaient. Les insurgés, c'étaient donc les colons. Insurgés contre le Roi, contre le Droit, contre la Loi⁶⁵.

Par le biais de compromis et de stratégies politiques, Toussaint parvient à toucher la masse populaire et en même temps à une gestion efficace de la révolte.

Par ailleurs, une fois son action devenue connue et populaire, il est salué comme un leader anticolonialiste avant l'heure. À travers cette dernière incarnation, Césaire revient sur le concept de la Négritude, ce qui lui permet de réaffirmer son idéologie et de réinterpréter la figure de Toussaint en qualité de chef anticolonial emporté par l'Histoire, qui n'a pas d'autre choix :

Alors Toussaint acheva de se convaincre de trois choses, trois choses qui précisément de Toussaint Bréda firent Toussaint-Louverture, c'est-à-dire le premier grand leader anticolonialiste que l'histoire ait connu : d'abord que la conquête de la liberté générale serait une œuvre de longue haleine; ensuite que ce serait l'affaire du peuple, du peuple noir; que c'est dans sa tête et non dans la tête des colons qu'il fallait en faire mûrir l'idée; qu'enfin pour mener à terme le long combat commencé, fougue et bravoure ne suffiraient pas ; qu'il y faudrait ce que ni Boukman ni Makandal n'avaient eu : une tête politique. Toussaint n'avait pas le choix ; il fallait qu'il fût cette tête là⁶⁶.

L'extrait suivant illustre clairement la tentative de Toussaint Louverture de rendre les esclaves conscients de leur situation de classe, visant à rapprocher ses principes des masses :

Mais la montée de Toussaint, ce n'est pas seulement la montée d'un homme. C'était la montée d'une classe. Et cette classe, celle des paysans noirs, mûris par les événements, désormais « classe pour soi », pour parler le langage de Engels, et non

⁶⁵ *ivi*, pp. 197-98.

⁶⁶ *ivi*, p. 205.

plus « classe en soi », bien décidés à en finir avec un ordre social épuisé, ne pouvait admettre que se perpétuât cet ordre sous forme de privilège de race ou de caste⁶⁷.

Plus tard, après avoir contrecarré les Mulâtres, Toussaint devient une « nouvelle autorité »⁶⁸, incarnant ainsi sa dernière figure. S'affirmant en tant que seul gouverneur de l'île, il opte pour une militarisation de la société civile en ayant recours à la masse populaire déjà dévastée par l'esclavage. Dans un souci de stricte rentabilité, il exploite la société à ses fins, ce qui entraîne la remise en cause du soutien populaire :

Malheureusement si les idées de Toussaint étaient bonnes, sa méthode l'était beaucoup moins. Le problème le plus délicat pour un révolutionnaire c'est celui de la liaison avec les masses, il y faut de la souplesse, de l'invention, un sens de l'humain toujours en éveil. Et c'est par là que Toussaint péchait. Faisant la guerre nuit et jour, la déformation militaire le guettait, qui est mécanisme et schématisme. Il y tomba. Il cessa d'inventer, se contentant d'appliquer à toute situation nouvelle, le schéma militaire qu'il avait fini par mettre au point⁶⁹.

Au-delà du régime militaire, Toussaint poursuit par l'instauration d'un capitalisme d'État qui remplace le système féodal et esclavagiste de façon définitive. La citation suivante atteste notre point de vue :

On avait beau jeu de dire à Toussaint : « C'est le retour aux formes anciennes de travail. C'est en fait le retour de l'esclavage »⁷⁰.

Son attitude autoritaire s'exprime d'ailleurs dans la dure répression des révoltes populaires ainsi que dans sa prise de contrôle absolu, qui se manifeste concrètement par la rédaction d'une nouvelle Constitution (1801).

L'éloignement des masses représente à cet effet sa plus grande faiblesse, ce qui est sans doute la raison pour laquelle il n'arrive pas à prononcer le nom d' « indépendance »⁷¹. Nous précisons toutefois que, malgré son inclination autoritariste, Toussaint demeure le symbole de la liberté, de l'indépendance du pays appelé plus tard par le nom d'Haïti. Il est justement le maillon indispensable d'une chaîne qui mène à l'Indépendance, homme de transition qui donne corps au sentiment de « conscience nationale »⁷².

⁶⁷ *ivi*, pp. 235-36.

⁶⁸ *ivi*, p. 241.

⁶⁹ *ivi*, p. 269.

⁷⁰ *ivi*, p. 272.

⁷¹ *ivi*, p. 305.

⁷² *ivi*, p. 333.

Nous avons jusqu'ici réfléchi sur la figure de Toussaint Louverture en nous arrêtant notamment sur la complexité de sa personnalité. Venons-en à présent au plan historique et sociopolitique encadrant notre essai.

2.3 – Le contexte historique

Bien que le titre de l'ouvrage soit déjà suffisant afin d'encadrer la période concernée, un panorama historique et politique semble à nos yeux indispensable pour une connaissance détaillée des événements.

Le portrait net et minimaliste de Toussaint Louverture n'est qu'un prétexte pour retracer l'histoire de la décolonisation : il y apparaît moins comme un individu en action, avec sa psychologie, ses passions et ses vertus, que comme l'agent d'une *poussée de l'histoire*. Une histoire de conquête des droits de l'homme, où Césaire étudie minutieusement les contradictions et les embarras de la Révolution, en soulignant parallèlement les incohérences plus générales, la rupture entre les principes et les actes, entre la philosophie et la pratique politiques, que provoque le problème colonial.

Il s'agit dès lors de Saint-Domingue, qui désigne à l'époque la colonie française sur l'île Hispaniola et constitue aujourd'hui l'État d'Haïti. L'île est située en Amérique Centrale dans l'archipel des Grandes Antilles et demeure partagée, jadis comme à présent, avec les Espagnols. Le territoire français occupe le tiers occidental, tandis que les Espagnols habitent l'actuelle République Dominicaine, connue autrefois sous le nom de Santo Domingo. Ce sont en effet ces derniers les découvreurs d'Hispaniola, guidés par Christophe Colomb qui y débarque le 6 décembre 1492. Ils s'installent d'abord dans le nord pour se développer plus tard partout dans l'île, au détriment des Arawaks. La population locale, estimée à entre un demi-million et trois millions d'habitants⁷³, est divisée en cinq caciquats ou royaumes et vit essentiellement de pêche et de récolte, tout en étant des guerriers vaillants et des navigateurs experts. Confrontés à l'arrivée des Européens, les locaux s'opposent : la résistance, animée par le cacique Caonabo, est toutefois sauvagement réprimée, et les Indiens, réduits en esclavage et exploités dans les mines et les plantations de coton et de tabac, sont rapidement exterminés par les mauvais traitements et les maladies importées par les Européens, contre lesquelles ils n'avaient aucune immunité naturelle.

⁷³ Léon-François Hoffmann, *Histoire littéraire de la Francophonie. Littérature d'Haïti*, EDICEF/AUPELF, Collection Universitaires francophones, 1995, p. 24.

Il en résulte un manque de main-d'œuvre : les autorités sont appelées à suppléer au déficit et suivent les conseils du religieux Las Casas qui, dans l'intention de sauver les indigènes de l'extermination, donne involontairement naissance au commerce triangulaire des esclaves. Il propose en effet de remplacer les fragiles Indiens avec les Noirs de la côte occidentale d'Afrique, en affirmant que « le travail d'un nègre vaut celui de quatre indiens »⁷⁴. La traite commence : les premières cargaisons d'esclaves africains arrivent en 1503 mais les chiffres rapportent l'importation atlantique de 268.000 Noirs au cours du XVI^e siècle⁷⁵, signe clair d'une intensification de l'activité.

À partir de 1530, les Espagnols abandonnent l'île, d'une part attirés par les richesses des terres nouvellement conquises sur le continent, de l'autre intéressés par les grandes conquêtes américaines. Cette nouvelle occupation réunit les efforts des flibustiers en quête d'or, et des boucaniers qui traquent le bœuf sauvage pour en vendre le cuir. Les deux, s'installant dès 1625 dans la partie ouest de l'île, achètent des esclaves et recrutent des engagés, à savoir des Européens qui, en échange du prix du voyage, s'engagent à les servir pendant trois ans. Maltraités et surexploités, un grand nombre de ces derniers périssent avant leur libération, ce qui entraîne la décision ultérieure de se tourner vers l'Afrique pour l'entière main-d'œuvre servile.

Saint-Domingue administré par le gouvernement royal, Louis XIV – à la demande des « officiers de nos îles de l'Amérique » – promulgue en 1685 le Code Noir, qui régit le statut des esclaves et leurs rapports tant avec les maîtres qu'avec l'administration royale. C'est en 1697 néanmoins, par la signature du Traité de Ryswick, que l'Espagne reconnaît officiellement à la France la possession de la partie ouest de Saint-Domingue.

Une fois devenue formellement française, l'essor économique y est remarquable. Pendant la deuxième moitié du XVIII^e siècle, non seulement elle représente la première source d'importation française mais elle est aussi fournisseur de 50 % de la production mondiale de sucre, de café, de bois précieux, de coton, des cuirs et de l'indigo. Mentionnons, à cet égard, l'observation de Moreau de Saint-Méry :

La partie française de l'île de Saint-Domingue est, de toutes les possessions de la France dans le Nouveau Monde, la plus importante par les richesses qu'elle procure à sa Métropole et par l'influence qu'elle a sur son agriculture et son commerce⁷⁶.

⁷⁴ Bartolomé de las Casas, *Historia de las Indias*, Imprenta de Miguel Ginesta, Madrid, 1875, livre III, chap. 102, p. 322.

⁷⁵ Patrizia Delpiano, *La schiavitù in età moderna*, Editori Laterza, Bari, 2009, p. 15.

⁷⁶ Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'isle de Saint-Domingue*, chez Dupont, Paris, 1798, tome I, p. 2.

La prospérité de la colonie repose sur quelques cultures riches, dont la canne à sucre, l'indigo, le café et le coton. Sa richesse prend de telles proportions qu'un proverbe populaire la consigne et rappelle que dans les Antilles françaises il est possible de distinguer « les Seigneurs de Saint-Domingue, les Messieurs de la Martinique et les bonnes gens de la Guadeloupe ».

On peut comprendre que le système de plantation, sur lequel se fonde l'économie de l'île, nécessite une grande quantité d'esclaves qui, travaillant et vivant dans des conditions terribles, meurent en temps brefs. Cela déclenche un cercle vicieux, puisque de nouvelles importations s'annoncent. En ce qui concerne les conditions de vie des esclaves africains, elles sont décrites dans de nombreux essais et lettres : l'une des descriptions les plus frappantes est tirée de *Voyage d'un Suisse dans les colonies d'Amérique* de Justin Girod de Chantrans :

L'Européen qui quitte depuis peu les riantes cultures du Pays-de-Vaud, pourrait-il voir celles de S. Domingue sans indignation ; l'aviissement des hommes que l'on y emploie, leurs souffrances, leur extrême misère, et les chaînes énormes qu'ils traînent après eux pour des fautes légères, comme si leurs travaux journaliers n'étaient pas si accablants ; ces colliers de fer hérissés de longues branches que l'on attache à des négresses soupçonnées de s'être fait avorter, et qui ne quittent ni le jour ni la nuit, jusqu'à ce qu'elles n'aient donné un enfant à leur maître, comme si ce n'était pas le maître qu'il faudrait punir lorsque les esclaves craignent de perpétuer leur espèce ? Pénétré de tristesse et d'une sorte d'horreur, je détourne ma vue de ces affreuses campagnes ⁷⁷.

À la fin du XVIII^e siècle, l'organisation sociale dans la colonie respecte la pyramide hiérarchique de l'ancien régime ; d'ailleurs, les différents groupes sont créés aussi bien en fonction de la pureté raciale que du pouvoir économique.

Au sommet, les *grands blancs*, les Blancs riches fonctionnaires du gouvernement et propriétaires des plantations, qui constituent la bourgeoisie esclavagiste. Au dessous, les *petits blancs* s'occupent du commerce et de l'artisanat, ne possédant pas de grandes propriétés. Inférieurs aux planteurs en matière d'autorité, ces derniers ne diffèrent pas largement des Mulâtres en ce qui concerne leurs conditions. Les deux groupes ensemble, leur nombre ne dépasse pas les 40.000 individus.

⁷⁷ Justin Girod de Chantrans, *Voyage d'un Suisse dans les colonies d'Amérique*, Librairie Jules Tallandier, Paris, 1789, p. 128.

Les Noirs libres (ou *libres de couleur*) et les Mulâtres se situent au troisième rang de la hiérarchie et constituent un groupe très hétérogène d'environ 30.000 habitants. Il est d'ailleurs fréquent à l'époque de calculer précisément le pourcentage de sang nègre qu'ils possèdent, de façon à établir des niveaux sociaux à l'intérieur du même groupe. Il faut encore une fois attribuer au médecin Moreau de Saint-Méry le développement de la théorie qui hiérarchise cent vingt-huit combinaisons possibles du métissage noir-blanc en neuf catégories. L'extrait suivant, tiré de l'œuvre du médecin indiquée plus haut, clarifie aussi bien les différentes nuances que leurs origines :

FRANÇAISE DE SAINT-DOMINGUE. 71	
RÉSULTAT	
De toutes les nuances, produites par les diverses combinaisons du mélange des Blancs avec les Nègres, & des Nègres avec les Caraïbes ou Sauvages ou Indiens Occidentaux, & avec les Indiens Orientaux.	
I.	
<i>Combinaisons du Blanc.</i>	
D'un Blanc & d'une Négresse, vient	un Mulâtre.
_____ Mulâtresse, _____	Quarteron.
_____ Quarteron, _____	Métif.
_____ Métive, _____	Mamelouque.
_____ Mamelouque, _____	Quarteronné.
_____ Quarteronnée, _____	Sang-mêlé.
_____ Sang-mêlée, _____	Sang-mêlé, qui s'approche continuellement du Blanc.
_____ Marabou, _____	Quarteron.
_____ Griffonne, _____	Quarteron.
_____ Sacatra, _____	Quarteron.
II.	
<i>Combinaisons du Nègre.</i>	
D'un nègre & d'une Blanche, vient	un Mulâtre.
_____ Sang - mêlée, _____	Mulâtre.
_____ Quarteronnée, _____	Mulâtre.
_____ Mamelouque, _____	Mulâtre.
_____ Métive, _____	Mulâtre.
_____ Quarteronne, _____	Marabou.
_____ Mulâtresse, _____	Griffe.
_____ Marabou, _____	Griffe.
_____ Griffonne, _____	Sacatra.
_____ Sacatra, _____	Sacatra.
III.	
<i>Combinaisons du Mulâtre.</i>	
D'un Mulâtre & d'une Blanche, vient	un Quarteron.
_____ Sang-mêlé, _____	Quarteron.
_____ Quarteronnée, _____	Quarteron.
_____ Mamelouque, _____	Quarteron.

image 1: Classification hiérarchique des possibles nuances de noir. Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'isle de Saint-Domingue*, chez Dupont, Paris, 1798, p. 71.

La majorité de la population se compose cependant d'un demi-million d'esclaves noirs d'origine africaine, dont les ethnies, les coutumes, les langues se révèlent différents les uns des autres. Apparentés, aux yeux des colons, à des bêtes sauvages, aucun des leurs droits n'est respecté. Pierre Pluchon dans son *Haïti – République Caraïbe* relate :

[...] le régime des esclaves à Saint-Domingue a été extrêmement dur. Mal nourris, mal vêtus, mal logés, souvent malades, châtiés par des maîtres à qui le Code Noir donne le droit « de les faire enchaîner et de les faire battre des verges », les esclaves mènent une vie de damnés. Le soin des animaux de travail pour leur bon état permanent tient plus de place que celui des esclaves⁷⁸.

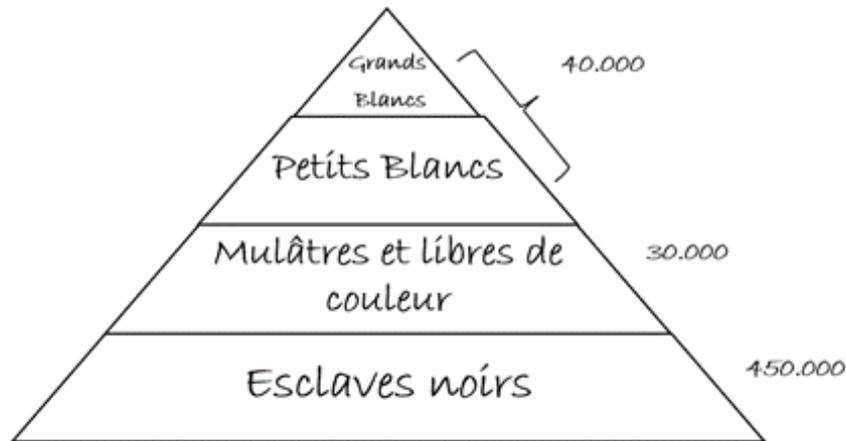
En dernier lieu, il est intéressant d'évoquer l'existence d'un sous-groupe d'esclaves, appelés *marrons*. Ce sont des esclaves fugitifs, qui quittent la plantation et s'abritent dans les montagnes, en créant souvent de petits groupes et encourageant à leur tour d'autres esclaves à la révolte. Certains toutefois ne se contentent pas de la liberté sauvage procurée par le *marronnage* et fomentent des troubles contre les colons. L'un d'entre eux, Makandal, le plus célèbre des révoltés avant la guerre d'indépendance, a laissé son nom à la postérité, tant son action effraye la population française :

« Makandal le manchot de son seul bras marronnant
le pouvoir des Blancs
Marronnant leur puits d'eau potable à grands coups
de poison violent
Marronnant leurs champs de canne à sucre à grands
coups d'incendie
Marronnant leur religion à grand coups de vaudou
Makandal entre les nègres de son temps le premier volcan
à donner son adhésion
à tout ce qui conspire contre le colon Blanc »⁷⁹.

⁷⁸ Pierre Pluchon, *Haïti - République Caraïbe*, L'école des loisirs, Paris, 1974, p. 39.

⁷⁹ René Depestre, *Un arc-en-ciel pour l'occident chrétien*, Présence Africaine, Paris, 1967, p. 205.

Nous proposons ci-dessous une illustration qui représente graphiquement la structure sociale dans la colonie à l'époque précédant la révolution.



Parallèlement, la Révolution éclate à Paris, renversant les institutions et bouleversant l'ordre social : l'Ancien régime s'effondre. Quant à Saint-Domingue, la colonie est loin de constituer une entité unique, elle semble plutôt sous l'emprise de dissensions inextricables. Les colons blancs exploitent les esclaves, condamnés au silence ; les négociants profitent de l'endettement des familles créoles et surveillent les plantations des propriétaires ; les petits blancs entrent en conflit avec les Mulâtres qui, désormais, non seulement se consacrent au travail spécialisé mais achètent aussi des habitations, ce qui les favorise par rapport aux Blancs.

Dans une situation de mécontentement général et de contradictions internes, la révolution de Saint-Domingue met ainsi au premier plan chaque groupe social. Rappelons d'ailleurs que l'insurrection se déroule en trois étapes.

La crise politique de la colonie française commence du sommet de la pyramide sociale, notamment des grands blancs. La bourgeoisie coloniale esclavagiste est pourtant divisée en deux : d'une part, les grands propriétaires fonciers et les commerçants, de l'autre l'administration, à savoir les fonctionnaires civils et militaires. Les premiers rejettent dès lors le statut colonial, ils veulent légiférer eux-mêmes et abandonner le régime de l'Exclusif qui les empêche de commercer avec des pays autres que la métropole. L'administration par contre s'y oppose. Tout dépend de raisons économiques : les grands blancs cherchent la rupture, car la France interdit le commerce avec d'autres pays, notamment avec les

États-Unis, afin de mieux surveiller le trafic des esclaves ; à l'inverse, les fonctionnaires restent fidèles à la France qui leur paie les salaires.

À l'occasion de la réunion des États généraux, les colons demandent que Saint-Domingue devienne une province à part entière de la France et, par des élections illégales, élisent leurs délégués. Cependant, au moment où les colons reçoivent de Paris la *Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen* (1790), ils réalisent que l'adoption du texte menacerait l'ordre social de la colonie, dans la mesure où il accorde aux affranchis les mêmes droits qu'aux Blancs. Ne pouvant accepter une constitution pareille, les Blancs de Saint-Domingue en adoptent une particulière qui refuse explicitement les droits politiques tant aux gens de couleur libres qu'aux esclaves. L'Assemblée coloniale réunie, les Blancs de la colonie contrarient ainsi les représentants du Roi.

Quant aux affranchis, ils se rangent du côté de la Nation dans l'espoir d'une reconnaissance de leurs droits politiques que les colons, au contraire, refusent. Pendant la nuit du 28 octobre 1790 un groupe de 350 Mulâtres, guidés par Vincent Ogé et Jean-Baptiste Chavannes, manifeste devant l'Assemblée de Port-au-Prince, demandant fermement l'égalité des droits. Le soulèvement est violemment réprimé : les deux chefs fuient à Santo-Domingo mais, après leur arrestation de la part des Espagnols, sont condamnés à la torture et à l'exécution publique.

Comme le reflète l'organisation du texte césairien, à la révolte mulâtre suit subitement l'insurrection des esclaves. Bien que les archives officielles, les déclarations des rebelles et les rapports de police ne mentionnent aucune cérémonie précédant la lutte, de nombreux écrits, manuscrits et imprimés, racontent l'origine de la révolte dans le droit fil d'une légende. David Geggus⁸⁰ précise que le premier témoignage écrit du mythe fondateur de l'identité nationale haïtienne – connu sous le nom de mythe du Bois-Caïman ou cérémonie du Bois-Caïman – est imputable à Antoine Dalmas, médecin français qui se trouve à Saint-Domingue lorsque la révolution éclate. Dans son *Histoire de la Révolution de Saint-Domingue*, Dalmas écrit que les principaux chefs du soulèvement :

célébrèrent une espèce de fête ou de sacrifice, au milieu d'un terrain boisé et non cultivé de l'habitation Choiseul, appelé le Caïman, ou les nègres se réunirent en très grand nombre. Un cochon entièrement noir, entouré de fétiches, chargé d'offrandes plus bizarres les unes que les autres fut l'holocauste offert au génie tout-puissant de la

⁸⁰ David Geggus, *Slave resistance studies and the Saint-Domingue slave revolt : some preliminary considerations*, LACC Occasional papers series (1981 - 1990), 3, Florida International University, 1983, p. 16.

race noire. Les cérémonies religieuses que les nègres pratiquèrent en l'égorgeant, l'avidité avec laquelle ils burent de son sang, le prix qu'ils mirent à posséder quelques-uns de ses poils, espèce de talisman qui, selon eux, devait les rendre invulnérables, servent à caractériser l'Africain. Il étoit naturel qu'une caste aussi ignorante et aussi abrutie préludât aux attentats les plus épouvantables par les rites superstitieux d'une religion absurde et sanguinaire⁸¹.

Il est d'ailleurs intéressant d'observer que les successeurs de Dalmas (François Métral et Civique de Gastine entre autres) n'hésitent pas à ajouter des détails à leurs histoires, enrichissant leurs versions au fur et à mesure. Par ailleurs, la première version de la cérémonie du Bois-Caïman due à une plume haïtienne est celle d'Hérard Dumesle dans son *Voyage dans le Nord d'Haïti*, publié en 1824⁸².

Poursuivons avec un résumé des événements. Selon les récits, la cérémonie évoquée se déroule pendant la nuit du 14 août 1791 et marque le début de la révolution. Bientôt les esclaves se soulèvent : des rébellions éclatent dans le nord et, sous le commandement de Boukman, ils dévastent les plantations et massacrent un millier de Blancs. Affolés, les Européens se retournent vers la métropole et réclament une armée pour rétablir l'ordre ; toutefois, les décrets promulgués sont contradictoires et les représentants envoyés à Saint-Domingue font preuve d'impéritie. Boukman meurt en novembre mais la lutte et le siège continuent : en 1793 les révoltés s'emparent du Cap-Français, ce qui cause le départ de dix mille colons qui abandonnent l'île et se réfugient aux États-Unis.

L'Angleterre et l'Espagne déclarent la guerre à la France. Le 4 février 1794 Louis-Félicité Sonthonax, Commissaire de la République, proclame l'abolition de l'esclavage : la Convention décrète que « tous les hommes, sans distinction de couleur, domiciliés dans les colonies, sont citoyens Français, et jouiront de tous les droits assurés par la constitution »⁸³. L'objectif du décret est de pacifier les rebelles et de les engager à résister aux Anglais et aux Espagnols qui, à la faveur des troubles, ont envahi la colonie. Nous nous interrogeons toutefois sur ce qui influence davantage cette décision, si cela découle d'une volonté d'étendre les principes de 1789 ou plutôt, dans le cadre des idéaux des Lumières, de la tentative de ne pas perdre la colonie, en sauvegardant l'économie de plantation par le biais du remplacement du système esclavagiste avec de nouveaux contrats de travail.

⁸¹ Antoine Dalmas, *Histoire de la révolution de Saint-Domingue*, chez Mame frères, imprimeurs-libraires, Paris, 1814, pp. 117-18.

⁸² Pour approfondir, consulter les références concernées dans la section *Bibliographie*.

⁸³ Nelly Schmidt, « Abolition de l'esclavage : entre mythes et réalités » dans *Africultures*, n°67(2), 2006, pp. 18-24.

Dans le désordre, le Général de Laveaux, Gouverneur de ce qui reste de Saint-Domingue, fait appel à Toussaint Louverture, lieutenant général du Roi d'Espagne, dont les troupes ont attaqué la colonie. Esclave affranchi de la région du Cap-Français, il accepte la proposition du Général et, se ralliant à la France, vainc les envahisseurs.

Lieutenant-gouverneur de la colonie, en 1797 Toussaint Louverture est nommé commandant-en-chef des troupes françaises à Saint-Domingue. Il rétablit l'ordre, encourage les colons qui avaient quitté l'île à revenir occuper leurs terres, auxquelles les anciens esclaves restent attachés par les dispositions du Code rural qui porte son nom. Deux ans plus tard, Toussaint Louverture fait campagne contre les Mulâtres qui, dans le sud de l'île (et probablement encouragés par les représentants de la métropole) s'opposent à son gouvernement. Quinze mille d'entre eux périssent, et leur chef André Rigaud part pour la France, d'où il reviendra avec l'expédition Leclerc en 1801. La même année, le commandant occupe la partie espagnole de l'île, et y proclame l'abolition de l'esclavage. Il fait voter une constitution qui le nomme Gouverneur-général à vie : bien que nommément gouvernée par la France, Saint-Domingue est *de facto* indépendante, et Toussaint y exerce la seule autorité. Sous les ordres du général Charles Victor-Emmanuel Leclerc, beau frère du Premier Consul Bonaparte, un corps expéditionnaire débarque en 1802 pour rétablir l'autorité de la métropole ainsi que la traite des Noirs et l'esclavage. Dans ces circonstances, toute possibilité d'éviter le conflit entre l'armée coloniale et les forces rebelles échoue : à la bataille de la Crête-à-Pierrot les Français perdent un millier d'hommes, mais restent maîtres de l'île et rétablissent l'esclavage dans l'ancienne partie espagnole. Toussaint Louverture, à qui Leclerc avait promis sauf-conduit et liberté, se rend au Cap-Français et y fait acte de soumission. Son exemple est suivi par ses lieutenants. Le mois suivant, Toussaint est arrêté pour trahison et envoyé au Fort de Joux dans le Jura, où il meurt de froid et de privations le 7 avril 1803.

De leur côté, les soldats français sont décimés par l'épidémie. Leclerc, mort de fièvre jaune, est remplacé par Rochambeau, resté tristement célèbre pour sa cruauté. En 1803, sous le commandement de Jean-Jacques Dessalines, lieutenant de Toussaint Louverture, les forces indigènes occupent Port-au-Prince en obligeant les Français à céder. Le 4 décembre 1803, Rochambeau capitule au Cap, mettant fin ainsi à la guerre d'indépendance.

Le premier janvier 1804 Dessalines proclame dans la ville des Gonaïves l'indépendance de Saint-Domingue (sous son nom originel d'Haïti), ordonne le massacre des civils français restés dans l'île, et se fait proclamer dans un premier temps gouverneur-général à vie puis empereur, sous le nom de Jacques I^{er}. Grâce à la réussite des troupes indigènes,

Haïti est « la première de toutes les nations noires », le premier État indépendant de l'Amérique latine et la première révolte d'esclaves noirs qui ait jamais abouti.

Pour conclure, nous avons vu que la révolution haïtienne a été essentiellement une révolution sociale : d'une part, elle s'inscrit dans la ligne de la révolution française en ce qui concerne l'abolition de l'esclavage, de l'autre, de même que son pendant américain, elle a été une révolution anticolonialiste qui annonçait la fin des empires européens dans le Nouveau Monde. Elle a finalement bouleversé l'ordre socio-politique en vigueur, assurant la montée en puissance des Noirs, jusque-là au dernier rang de la pyramide hiérarchique.

Dans ce sous-chapitre, nous nous sommes concentrés sur l'évolution historico-politique de Saint-Domingue, dans le but de parcourir les étapes qui aboutirent à la genèse de l'État haïtien. Notre travail poursuit maintenant avec une analyse comparative des révolutions atlantiques.

2.4 – La Révolution haïtienne dans une perspective atlantique

Au cours du XVIII^e siècle, plusieurs révolutions et guerres d'indépendances secouent violemment l'Europe et l'Amérique, si bien que les historiens les inscrivent aujourd'hui dans une perspective plus vaste, occidentale ou atlantique, eu égard aux caractéristiques communes. Dans ce cadre, l'œuvre célèbre de Robert R. Palmer – *L'era delle rivoluzioni democratiche*⁸⁴ – ouvre la voie à l'étude comparative des révolutions européennes et du Nouveau Monde de la fin de 1700. Se déplaçant de Saint-Domingue jusqu'à la Pologne, Palmer considère la multiplicité des révolutions et des mouvements d'indépendance nationale en tant qu'agents d'une seule vague de mouvements qui, s'inspirant des idéaux de liberté et de patriotisme, visent au changement de l'autorité politique. D'ailleurs, les événements menant à la création des États-Unis d'Amérique et à la chute de la monarchie française, de même que les autres émeutes qui se déclenchent en Europe – en Suisse comme en Pologne ainsi qu'en Belgique, en Italie et en Grande-Bretagne – ont des causes, des répercussions, des acteurs, des dynamiques et des résultats différents mais sont rassemblés par des « objectifs et principes similaires ». Ce caractère commun désigne la révolution comme un phénomène d'époque et permet de qualifier les quatre décennies 1760-1800 comme « âge de la révolution », bien que cette dernière ne réussisse pas dans tous les pays. D'après Palmer, il s'agit d'un phénomène d'époque dans la mesure où « la civilisation occidentale dans son

⁸⁴ Robert R. Palmer, *L'era delle rivoluzioni democratiche*, Rizzoli, Milano, 1971.

ensemble » en est « complètement renversée » dans la période de la « civilisation atlantique »⁸⁵, formulation – explique l’auteur – plus appropriée à l’époque qu’aujourd’hui.

Par ailleurs, la position de Palmer est critiquée à plusieurs reprises, tant pour avoir négligé les spécificités des différents mouvements nationaux que pour avoir mis l’accent, comme moteur du changement, sur les idées communes au détriment des rapports économiques et sociaux, jugés fondamentaux. Nous pouvons mentionner à ce titre le point de vue de Annie Jourdan qui, dans son *Apologia per una vera storia comparata delle rivoluzioni*⁸⁶, souligne notamment les divergences des révolutions, en accordant la priorité au déroulement des événements en fonction du contexte national ; ou encore, rappelons l’opinion de Jack Goldstone qui dans l’article *Tra vecchio e nuovo: le rivoluzioni atlantiche in una prospettiva globale*⁸⁷ envisage les révolutions atlantiques du XVIII^e siècle comme faisant partie d’une vague de révoltes plus large, de dimension mondiale, démarrée deux siècles auparavant, entre 1500 et 1600. Dans la même optique, Wim Klooster, dans son *Revolutions in the Atlantic World: a comparative history*⁸⁸, revient sur l’œuvre de Palmer en incluant dans son analyse les événements décisifs qui se sont produits en Haïti et dans les colonies espagnoles d’Amérique. De cette façon, il s’écarte de l’habitude de ses prédécesseurs d’insister strictement sur les deux plus grandes révolutions, dans l’ordre chronologique : la Révolution américaine et la Révolution Française.

Dans le sixième chapitre de son ouvrage, Klooster propose une explication détaillée des analogies et des différences entre ces révolutions qui eurent lieu à la fin du XVIII^e siècle. À ses yeux, ces mouvements doivent d’abord être interprétés dans le cadre de la politique internationale : il explique que les coûts résultants de la Guerre des Sept ans avaient entraîné un alourdissement de la taxation dans l’Amérique du Nord britannique et, joints à la Guerre d’indépendance américaine, avaient amené le roi de France à réunir les États généraux. De ce fait, aussi bien les Treize colonies que la France faillirent exploser. Par ailleurs, l’emprisonnement du roi d’Espagne par Napoléon conduisit aux révolutions dans l’Amérique espagnole. Nous comprenons ainsi que la politique internationale ne s’est pas limitée à créer les conditions pour de telles révolutions, elle a également facilité la réussite des insurgés, une victoire qu’ils ont durement disputée. Le soutien français aux révoltés nord-américains, ainsi

⁸⁵ *ivi*, p. 14.

⁸⁶ Annie Jourdan, « Apologia per una vera storia comparata delle rivoluzioni. A proposito di Robert Palmer e Jacques Godechot » dans *Contemporanea*, n°10(1), 2007, pp. 129-35.

⁸⁷ Jack A. Goldstone, « Tra vecchio e nuovo: le rivoluzioni atlantiche in una prospettiva globale » dans *Contemporanea*, n°10(1), 2007, pp. 135-139.

⁸⁸ Wim Klooster, *Revolutions in the Atlantic World: A Comparative History*, New York University Press, New York, 2009.

que la non-intervention des Anglais dans les guerres de l'Amérique espagnole et l'expédition des soldats britanniques et espagnols à Saint-Domingue, trouvaient leurs raisons dans la politique internationale.

De même, l'historien retrace une deuxième similarité : ces révoltes n'étaient pas pré-ordonnées, il était possible de les prévenir, de les contrecarrer ou de les retarder, d'autant plus que le renversement de l'ancien régime n'était pas forcément le but initial des insurgés. D'ailleurs, si les empires avaient maintenu leur stabilité, les révolutionnaires n'auraient pas eu de chances. Les chercheurs en sciences politiques indiquent à ce sujet trois conditions fondamentales pour assurer la stabilité des États : i) des monarques largement considérés et capables et juste ; ii) des élites loyales au régime ; iii) la garantie d'une qualité de vie suffisante pour le peuple. Une situation révolutionnaire survient lorsque ces trois conditions manquent simultanément : c'est ce qui s'est produit dans les contextes mentionnés ci-dessus, tel que rapporté par l'auteur⁸⁹.

En comparant une fois encore les révolutions considérées, Klooster a constaté qu'il s'agissait toujours de guerres civiles menées par des participants atypiques : ces conflits opposaient des compatriotes, leurs acteurs principaux s'identifiant dans les classes subalternes qui se battaient pour leur propres raisons, souvent en contradiction avec celles des élites. En France les sans-culottes ont fait progresser la révolution, tandis qu'aux Amériques, où traditionnellement les conceptions de race et de classe coïncident, les non-blancs – Indiens, mestizos, noirs, mulâtres – ont favorisé la mise en forme des révolutions et des contre-révolutions.

Finalement, bien qu'elles se soient déroulées dans des sociétés esclavagistes, aucune des révolutions ne visait à la création d'une société démocratique. L'objectif premier des chefs des révoltés résidait en la souveraineté, au point que la nature des gouvernements post-révolutionnaires a généralement été autoritaire. D'ailleurs, la distinction du *philosophe* français Jean d'Alembert entre « le public vraiment éclairé » et « la multitude aveugle et bruyante »⁹⁰ a trouvé un écho dans les leaders révolutionnaires. Le premier président américain n'a jamais considéré sa révolution comme susceptible d'anéantir les privilèges : il s'agissait avant tout d'une révolte politique. Quant aux Espagnols d'Amérique, critiques de la Révolution française, ils en ont condamné la démocratie et l'excessive liberté liée au régime des Jacobins.

⁸⁹ *ivi*, p. 159.

⁹⁰ Jean D'Alembert Le Rond, *Éloges lus dans les séances publiques de l'académies française*, Panckroucke, Paris, 1779, p. 9.

Pour aller plus loin, dans *The Haitian revolution in Atlantic perspective*⁹¹, David Geggus focalise son attention notamment sur le contexte haïtien en précisant que, parmi toutes les révolutions atlantiques, les quinze années de lutte qui convertissent le territoire français de Saint-Domingue en l'État indépendant d'Haïti produisent le plus haut niveau de changement socio-économique et incarnent mieux la quête de liberté, d'égalité et d'indépendance. Entre 1791 et 1804, la révolution haïtienne témoigne d'un certain nombre de réussites importantes : l'avènement de la représentation coloniale dans une Assemblée en métropole, la fin de la discrimination raciale, la première abolition de l'esclavage dans une riche société esclavagiste et la création du premier État indépendant de l'Amérique latine. Par ailleurs, coïncée entre les révolutions coloniales de l'Amérique du Nord et du Sud et étroitement liée de manière complexe à la concomitante révolution en France, la révolution haïtienne, malgré sa portée mondiale, n'est presque jamais comparée à ces conflits majeurs.

Si nous considérons les révolutions européennes de l'époque, exception faite pour les Pays-Bas autrichiens, le problème ne réside pas dans l'indépendance nationale, dans l'esclavage ou dans l'égalité des races : n'oublions pas toutefois que les esclaves noirs sont affranchis (et l'esclavage aboli) en France au mois de septembre 1791, indépendamment du soulèvement des esclaves de Saint-Domingue. Au XVIII^e siècle, l'esclavage représente une des métaphores privilégiées de tous les révolutionnaires mais ne constitue une pratique réelle qu'en Amérique, où la révolution haïtienne affranchit un cinquième des esclaves du continent, grâce aussi à ses répercussions en Guadeloupe et en Guyane.

La révolution américaine affaiblit l'esclavage de différentes façons ; néanmoins, par rapport à la révolution haïtienne, elle a un impact limité en ce qui concerne l'institution et aucun effet sur les relations interraciales. Quant aux révolutions des colonies hispano-américaines, elles ont une influence considérable dans les deux cas. Pourtant, établissant l'égalité des races dès leur éclatement, elles donnent ainsi lieu à un conflit racial faible et leur apport à la suppression de l'esclavage se limite à une autorisation tardive à une émancipation graduelle, liée en grande partie à la pression d'Haïti.

À titre de comparaison, les conséquences de la lutte pour la liberté et l'égalité menée par les esclaves noirs à Saint-Domingue, sont beaucoup plus sérieuses que ceux des autres conflits : son indépendance acquise, Haïti n'exporte qu'un quart de ses échanges précédentes, le nombre d'habitants diminue considérablement, tant pour les pertes pendant la guerre que

⁹¹ David Geggus, *The Haitian revolution in the atlantic perspective*, Oxford University Press, Oxford, 2011, p. 533.

pour les réfugiés qui fuient aux États-Unis, la valeur des biens abandonnés s'élève à 272 millions de dollars, nettement supérieure à celle des autres groupes d'exilés. Il ne serait toutefois pas exact d'imaginer la révolution comme la transformation de la colonie la plus riche d'Amérique dans son plus pauvre État : l'accroissement rapide de la population suggère d'ailleurs une amélioration des conditions de vie des Haïtiens.

De même que Klooster, Geggus insiste sur la négligence des historiens français et américains qui ne placent pas la révolution haïtienne au rang des autres révolutions atlantiques. L'auteur s'interroge davantage sur la conception d'unité de ces révolutions occidentales, se demandant ainsi quels sont les traits communs. En ce qui concerne les causes, Palmer et Godechot s'opposent, envisageant, le premier, les idées et la situation politique, le deuxième, la question économique et démographique. Quant à la chute du pouvoir, se révélant essentielle pour les révolutions française, haïtienne et hispanoaméricaine, est absente dans le cas de la Révolution américaine. Un cycle de guerres, de réformes fiscales, de protestations et de résistances populaires se produisent au niveau international entre 1760 et 1780 mais cela n'engendre la révolution qu'en France et dans les treize colonies d'Amérique.

De nos jours, des chercheurs présentent la révolution des esclaves comme poursuivant des idéaux de démocratie et de droits républicains, lui conférant un rôle accru dans la création de la démocratie moderne. Sa rhétorique est cependant essentiellement contre-révolutionnaire, jamais républicaine : les insurgés n'utilisent le mot *citoyens* que pour décrire de façon injurieuse leurs opposants. La citoyenneté des anciens esclaves n'intéresse jamais la république française, au point que les quelques élections organisées à Saint-Domingue dans les années 1790 pour la désignation des députés à l'Assemblée législative sont très localisées et rarement libres et impartiales⁹². Toussaint Louverture, Jean-Jacques Dessalines et plus tard Henri-Christophe sont évidemment dictatoriaux dans leur politique, comme en témoignent leurs constitutions. Dans le même sens, la Déclaration d'indépendance du pays indique la séparation comme nécessaire afin de prévenir toute restauration de l'esclavage, ne faisant par ailleurs aucune référence aux droits de l'Homme. Selon Geggus, l'État d'Haïti proclamé en 1804 n'est pas une république, bien que les historiens persistent à le définir ainsi. Dessalines s'arrogé tous les pouvoirs, prenant d'abord le titre de Gouverneur général et d'empereur ensuite. Assassiné en 1806 par ses *anciens*

⁹² Laurent Dubois, *Avengers of the New World : the story of the Haitian Revolution*, Harvard University Press, Cambridge, 2005, p. 205.

libres ennemis, Henri-Christophe crée un État séparé dans le Nord qui devient rapidement une monarchie.

Les révolutions de l'Amérique Latine, de même que la révolution française, se terminent de manière semblable sur des régimes dictatoriaux ; Haïti demeure néanmoins unique dans son mélange de race et de nationalisme. Rappelons à ce sujet que la Déclaration d'indépendance fait le vœu d'une haine éternelle envers la France et appelle à la vengeance contre tous les Blancs français restés dans la colonie. De plus, dans sa Constitution, Dessalines interdit aux élites blanches de posséder des terres, les familles propriétaires foncières sont privées de leurs biens par la force et il oblige également à désigner tous les Haïtiens par le terme "noirs".

Poursuivant notre étude, la révolution haïtienne diffère des autres révolutions coloniales par un autre élément fondamental : son objectif premier ne réside pas dans l'indépendance du pays. D'ailleurs, tandis que les révolutions du continent éclatent principalement suite à une déclaration d'indépendance, dans la révolution haïtienne cette dernière constitue l'acte final. À Saint-Domingue la plupart des militants blancs et libres de couleur visent à l'autonomie plutôt qu'à l'indépendance : les planteurs plus riches tendent à vivre en France, si bien que ceux qui restent dans la colonie sont en infériorité numérique comparés aux esclaves ; pour cette raison, ils n'envisagent pas la même possibilité d'une sécession que les colons en Virginie ou au Venezuela. La volonté d'indépendance parmi les esclaves reste en revanche incertaine.

L'aboutissement de la révolution profite en partie du soutien de la flotte britannique en 1803 – de même que la marine américaine aide Toussaint à vaincre Rigaut en 1800 ; toutefois, les interventions militaires étrangères pendant la révolution haïtienne sont pour la plupart hostiles, du moins dans leur but. S'il est vrai que l'intervention espagnole ranime les insurgés et conduit, bien que de façon indirecte, à l'émancipation, elle vise dans la réalité à rétablir le statu quo, s'alignant ainsi à l'intervention britannique. Dans ce sens, la révolution haïtienne s'écarte des révolutions coloniales du continent, se rapprochant de plus de la révolution française, dans laquelle, pareillement, les envahisseurs étrangers radicalisent involontairement l'évolution des événements. Tandis que les Américains du Nord bénéficient de l'aide essentielle de l'État français, de même que les Hispano Américains de la part du gouvernement haïtien, les révolutionnaires haïtiens et français réussissent en dépit du reste du monde.

Dans le même esprit, les pays étrangers attendent longtemps avant de reconnaître l'indépendance d'Haïti, tandis que celle d'autres colonies américaines avait été presque

immédiatement acceptée. Après de longues négociations, sous Charles X, la France « accorde » l'indépendance à « la partie française de Saint-Domingue » lui imposant toutefois une indemnité de cent cinquante millions de francs-or à titre de réparation pour ses colons⁹³.

Au terme de l'analyse, nous pouvons enfin conclure que la révolution haïtienne trouve sans doute sa place dans l'ensemble des révolutions soi-disant atlantiques ; elle partage en effet des caractéristiques avec les autres révoltes, ne serait-ce que pour le bouleversement politique qu'elles entraînent. Il semble par ailleurs important de considérer la spécificité de cette révolution – différente à maints égards des autres comme nous l'avons expliqué ci-dessus – et son interdépendance avec la révolution française. Le fait que les événements de la métropole et de Saint-Domingue se déroulent selon un ordre chronologique n'est qu'un des témoignages de cette interconnexion. Influencée, du moins en partie, par l'insurrection française, la révolution haïtienne sert à son tour d'exemple pour d'autres révoltes d'esclaves qui éclatent à Bahia, La Havane et Charleston.

*

Le présent chapitre s'est focalisé davantage sur l'essai césairien, pivot de notre travail. Nous avons d'abord envisagé l'organisation du texte du point de vue structurel, pour analyser ensuite la figure de Toussaint Louverture, centrale dans l'œuvre tout comme dans la réalité révolutionnaire. Le troisième sous-chapitre a longuement détaillé le cadre historique pris en considération, tandis que le dernier a avancé une approche comparative de multiples révolutions en soulignant les particularités de la révolution haïtienne.

Au cours de la prochaine section, notre étude abordera la question des différentes versions de l'œuvre.

⁹³ Gérald Barthélémy, Christian A. Girault, *La République haïtienne ; état des lieux et perspectives*, Éditions Karthala, Paris, 1993, p. 9.

CHAPITRE III – Analyse génétique du texte

La section qui suit présente les données issues de l'analyse génétique de l'œuvre césairienne que nous avons effectuée, qui met en exergue les différences relevées entre les différentes éditions et leur explication.

L'étude concerne les trois versions à nos jours disponibles : comme cela a été indiqué au début du deuxième chapitre, la première édition du texte date de 1960, imprimée – sans aucune variation – d'abord chez Le Club Français du Livre et ensuite par Livre Club Diderot⁹⁴ ; entre 1961 et 1962 une deuxième édition est publiée par Présence Africaine⁹⁵ qui s'occupera également de la troisième et dernière édition, parue en 1981⁹⁶.

Reconnaissant l'effort requis pour un examen détaillé des versions, nous avons entamé notre travail par une comparaison focalisée sur les aspects structurels et sur les différentes parties du texte, pour procéder ensuite avec une analyse approfondie paragraphe par paragraphe. Nous nous sommes enfin concentrés sur les éléments typographiques, graphiques et orthographiques, sachant toutefois que les choix éditoriaux ont sans doute eu une influence.

Avant de soumettre ce qui a été constaté, il nous semble essentiel de définir le concept d'*analyse génétique* qui est central dans le présent chapitre.

3.1 – Qu'est-ce que l'analyse génétique

Dès la fin des années 1980, un nouveau sens du terme « génétique » est apparu dans les dictionnaires, s'ajoutant ainsi à l'acception strictement biologique qui indique la science de l'hérédité. Plus précisément, l'expression *analyse génétique*, s'inscrivant dans le domaine littéraire, désigne « l'étude de la genèse des textes au travers de l'analyse des manuscrits », tel qu'indiqué dans le Dictionnaire Larousse⁹⁷. Il s'agit d'une méthode visant à mieux comprendre le processus de création d'une œuvre – d'habitude littéraire – en mettant en exergue sa maturation, à savoir les remaniements et les variations proposés par l'auteur au fil

⁹⁴ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture. La révolution française et le problème colonial*, Livre Club Diderot, Paris, 1960.

⁹⁵ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture. La révolution française et le problème colonial*, Présence Africaine, Paris, 1962.

⁹⁶ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture. La révolution française et le problème colonial*, Présence Africaine, Paris, 1981.

⁹⁷ https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/critique_génétique/185821 consulté le 8 mars 2022.

du temps. Il en découle une approche diachronique qui, en l'occurrence, recherche les modifications progressives à partir de l'édition originale jusqu'à la définitive, celle de 1981.

Interrogée à ce sujet lors d'un entretien de nature professionnelle, Cécile Meynard, maître de conférences en génétique et édition savante de manuscrits du XIX^e siècle à l'Université Grenoble-Alpes, s'exprime à ce sujet :

C'est le fait d'étudier comment se construit l'œuvre, l'embryon d'œuvre, quelles sont les différentes étapes de remplissage de la page, et éventuellement tout ce travail de correction, de rature, de remords, de rajout, de suppression, etc. C'est compliqué car chaque auteur a son processus de genèse propre. Dans les romans de Stendhal par exemple, c'est surtout un processus d'écriture par amplification⁹⁸.

En définitive, nous pouvons affirmer que la génétique consiste en la découverte de la façon dont a été écrite une œuvre littéraire à l'aide de l'observation de ses brouillons et/ou de ses plusieurs versions. Il s'agit d'un travail minutieux, qui a d'une part une dimension objective – consistant à répertorier de façon factuelle les éléments physiques qui ont été nécessaires à l'écrivain pour rédiger son œuvre – et d'autre part subjective – d'interprétation littéraire de l'œuvre en fonction de ce que l'étude des manuscrits aura permis de découvrir.

Tout en restant dans cette perspective, nous considérons le concept de « fluidité textuelle », mis au point par John Bryant. Principe essentiel dans le domaine de l'analyse génétique, l'auteur écrit que « un texte fluide est toute œuvre littéraire qui existe en plus d'une version »⁹⁹. Une définition de ce type, tout comme le concept d'« œuvre ouverte » établi par Umberto Eco¹⁰⁰, ne peut évidemment se limiter à une seule œuvre ou à un petit groupe d'œuvres, mais s'étend à presque toutes, car il serait impossible de trouver un texte jamais modifié ou isolé de ses versions alternatives. Toujours selon Bryant :

Chaque œuvre – en raison de la nature même des textes et de la créativité – est un texte fluide. Cette fluidité n'est pas seulement la condition intrinsèque de tout document écrit, elle est intrinsèque au phénomène de l'écriture. En d'autres termes, l'écriture est fondamentalement une approximation arbitraire, et donc instable, et donc variable, de la pensée¹⁰¹.

⁹⁸ Claire Lemaire, entretien avec Cécile Meynard, Université Stendhal-Grenoble 3, le 25 février 2010.

⁹⁹ John Bryant, *The Fluid Text: A Theory of Revision and Editing for Book and Screen*, Op. cit., p. 1.

¹⁰⁰ Umberto Eco, *Opera aperta : forma e indeterminazione nelle poetiche contemporanee*, Bompiani, Milano, 1976 (1962), pp. 31-63.

¹⁰¹ John Bryant, *The Fluid Text: A Theory of Revision and Editing for Book and Screen*, Op. cit., p. 1.

Le concept de fluidité textuelle nous permet d'étudier de façon détaillée les modèles de construction des significations dans la création littéraire : un texte s'avère un système ouvert et instable, une œuvre dont le début est marqué clairement sans pour autant avoir des limites définies. Comme l'écrit Giuseppe Sofo, il en résulte que « chaque œuvre est le produit de – ou la réponse à – la longue histoire des autres textes qui l'ont précédée »¹⁰².

Ce dernier poursuit en expliquant que:

Lire la littérature au prisme de ce concept signifie appréhender celui-ci comme un système fluide et une structure dynamique, car chaque nouveau texte introduisant un changement nous confronte à une nouvelle compréhension de l'ensemble du système ainsi que des textes individuels avec lesquels il interagit directement ou indirectement.¹⁰³

D'ailleurs, l'arrivée de nouveaux éléments changent notre perception de l'ensemble, nous encourageant ainsi à envisager « la relation entre tradition et innovation comme un mécanisme à double sens »¹⁰⁴, dans lequel une nouvelle œuvre peut influencer la perception d'œuvres canoniques autant que le canon contribue à la formation de nouvelles œuvres.

Eu égard à ce qui précède, il nous semble évident que « la fluidité textuelle est essentielle pour appréhender les textes comme processus plutôt que comme produits finis ».¹⁰⁵ Ce n'est qu'en optant pour une lecture globale de l'œuvre, à savoir en prenant en compte toutes ses versions et traductions comme faisant partie intégrante de l'ensemble, qu'il est possible de comprendre le texte dans toute sa versatilité afin d'en révéler la véritable essence.

Notre analyse de *Toussaint Louverture* se fait au prisme de ce concept, non dans l'intention d'établir une version définitive du texte ou de corriger les erreurs, mais plutôt pour comprendre comment et pourquoi ces textes ont été réécrits de telle façon et ce que cela peut nous apprendre sur le texte de Césaire. Pour reprendre les mots de Henrot Sostero, notre démarche s'inscrit justement dans ce qui est la génétique textuelle souhaitant « mettre au jour les différentes forces qui agitent le processus de création – plutôt que de fixer son produit – refusant par là-même de miser sur la valeur dominante d'un texte unique, fût-il le dernier révisé par l'auteur ». Cette méthode nous dévoile par conséquent « le caractère

¹⁰² Giuseppe Sofo, *Les éclats de la traduction. Langue, réécriture et traduction dans le théâtre d'Aimé Césaire*, *Op. cit.*, p. 9.

¹⁰³ *ibidem*.

¹⁰⁴ *ivi*, p. 10.

¹⁰⁵ *ivi*, p. 13.

dynamique, labyrinthique, aléatoire, pulsionnel, irrationnel parfois, des processus d'écriture saisis dans l'acte même de créer »¹⁰⁶.

Cela nous amène à considérer la génétique textuelle comme apportant une valeur ajoutée à l'analyse du texte, dans la mesure où le texte est perçu en tant que système fluide et inconstant, en tant que processus de création et d'expression de l'auteur. Giuseppe Sofo nous conduit à la fin de la présente section, en ajoutant que cette perspective permet de dépasser l'œuvre d'un seul auteur, aidant les lecteurs « à percevoir la littérature dans son ensemble comme une structure dynamique qui vit de mouvement et d'interaction » :

Le don de Babel est que nous pouvons lire différemment les uns des autres et que nous pouvons ainsi percevoir plus de réalités qu'une seule, monolithique et incontestable. Toutes les réinterprétations d'une œuvre, qu'il s'agisse de révisions, de réécritures ou de traductions, sont des actes intimes de lecture, car elles nous rapprochent du texte et nous permettent de voir quelque chose que sa version « originale » nous avait dissimulé. Présenter aux lecteurs une image beaucoup plus complexe de chaque texte, construite par l'enchevêtrement de toutes les versions et dans toutes les langues dans lesquelles ces œuvres ont été traduites, pourrait nous permettre de lire et de voir la littérature autrement.¹⁰⁷

Procédons à présent à la véritable analyse de l'essai qui se focalise dans un premier temps sur les éléments d'accompagnement du texte.

3.2 – Remaniements paratextuels

En s'arrêtant pour le moment au niveau paratextuel, nous examinons l'essai d'un point de vue global pour avancer ensuite un examen plus analytique.

En guise d'introduction, mentionnons que les différences les plus nombreuses figurent entre la première et la deuxième édition, tandis que l'édition de 1981 se révèle presque identique à celle de 1962. Sans doute erronément, cette dernière indique toutefois que l'édition originale (1960 chez Le Club Français du Livre) avait été publiée en 1961, par contre l'édition de 1981 corrige cette imprécision.

¹⁰⁶ Geneviève Henrot Sostero, « Fondements théoriques et méthodologiques pour une génétique de la traduction : Concepts, méthodes, visées » in *Archéologie(s) de la traduction*, G. Henrot Sostero (éd.), Classiques Garnier, Paris, 2020, pp. 18-19.

¹⁰⁷ Giuseppe Sofo, *Les éclats de la traduction. Langue, réécriture et traduction dans le théâtre d'Aimé Césaire*, *Op. cit.*, p. 15.

Comparée à l'édition originale, celle de 1962 porte la mention : « édition revue, corrigée et augmentée », suggérant déjà le caractère de la nouvelle version. L'édition de 1981, dont nous nous sommes servis pour notre traduction, en est néanmoins dépourvue.

Par ailleurs, bien que publiées par le même éditeur, les deux dernières éditions signalent une adresse différente sur la page de garde, qui prouve le transfert de son siège : en 1962, *Présence Africaine* était située au 42 de la rue Descartes à Paris tandis qu'en 1981 elle se trouvait au 25 bis de la rue des Écoles.

Plus en détail, les éditions de *Présence Africaine* ajoutent une préface, rédigée par Charles-André Julien, et une section finale appelée « en guise de conclusion » d'Aimé Césaire, qui n'existaient pas dans l'édition du Club Français du Livre. Aliko Songolo¹⁰⁸ et Thomas Hale¹⁰⁹ se sont interrogés sur le rôle des préfaces dans la littérature antillaise et africaine, s'appuyant eux aussi sur une étude de Robert Stepto¹¹⁰ concernant le contexte de la littérature noire américaine. D'après les auteurs, la préface a toujours rempli une fonction importante dans les écrits des esclaves : elle conférait l'authenticité, voire la légitimité, à ces textes écrits par des non-instruits. Quant à l'essai césairien, une voix blanche et extérieure comme celle de Charles-André Julien en assurait la véracité, ennoblissait en quelque sorte l'auteur en impactant ensuite positivement la réception de l'ouvrage parmi les historiens. Par ailleurs, l'addition à la fin du livre est sans doute une des modifications les plus importantes : Césaire insiste davantage sur le rôle primordial de Toussaint Louverture dans « le combat pour la transformation du droit formel en droit réel, le combat pour la reconnaissance de l'homme », en concluant son œuvre par une image puissante qui valorise le leader et influence l'opinion des lecteurs.

L'ensemble des éditions présente la section d'introduction « Une colonie exemplaire » et se termine par la table des matières ; la seule édition de 1960 affiche également une « table des illustrations », placée tout après le sommaire. Les illustrations constituent d'ailleurs un élément très diversifié parmi les éditions : six images ont été répertoriées dans l'originale¹¹¹, une seule dans la deuxième édition¹¹², à laquelle s'ajoutent deux cartes après le sommaire, représentant Haïti et les colonies françaises d'Amérique, aucune dans la troisième édition de

¹⁰⁸ Aliko Songolo, « Aimé Césaire, l'Histoire et la Révolution : Pour une lecture composite de "Toussaint Louverture" » dans *Présence Africaine Éditions*, n°178, 2008, pp. 115-21.

¹⁰⁹ Thomas Hale, « Les Écrits d'Aimé Césaire » *Op. cit.*

¹¹⁰ Robert B. Stepto, *From Behind the Veil : A Study of Afro-American Narrative*, University of Illinois Press, Urbana, 1991.

¹¹¹ Elles se trouvent au chap. 1 livre I - p.13, chap. 2 livre II - p.73, chap. 2, 11, 15, 18 livre III - pp. 160, 237, 265, 285 de *Toussaint Louverture*, 1960, *Op. cit.*

¹¹² Au chap. XV du Livre III - p. 279 de *Toussaint Louverture*, 1962, *Op. cit.*

1981. Il s'agit précisément de gravures figurant les costumes des esclaves et de portraits de Toussaint Louverture et de Christophe.

Si l'on s'intéresse maintenant à la table des matières, nous pouvons remarquer des différences en ce qui concerne les titres des chapitres et leur numérotation. Tout d'abord, l'édition de 1960 utilise les chiffres arabes pour citer les chapitres à l'intérieur des livres, tandis que les éditions publiées par Présence Africaine préfèrent les chiffres romains pour énumérer aussi bien les chapitres que les livres. Ainsi, l'essai césairien débute par le *chapitre I Livre I* dans l'édition originale, alors que dans les autres éditions il est question de *chapitre premier Livre I* – avec l'ordinal – ou de *chapitre II livre I*. Rappelons une fois de plus que le texte césairien s'articule en trois sections majeures, appelées « livres », à l'intérieur desquelles s'insère un nombre variable de chapitres.

Pour ce qui est du titrage, deux modifications considérables ont été décelées, qui opposent la première édition aux deux autres : d'une part, le tout premier chapitre (chapitre I Livre I), titré « Les embarras d'une révolution » en 1960, s'intitule « Solitude du pouvoir » en 1962 et en 1981 ; de l'autre, le chapitre 13 (ou XIII) du livre III a vu changer son nom de « Une guerre d'un type nouveau » en « Une guerre à perdre l'esprit ». D'autres variations mineures, liées spécifiquement à la ponctuation, renvoient aux chapitres 3 et 4 du livre II et au chapitre 6 du livre III. Tandis que dans l'original les dénominations « Une lueur ... » et « Une lueur qui s'éteint ... » comprennent les points de suspension, ceux-ci ne sont pas inclus dans les éditions ultérieures. Plus précisément, ils ne figurent pas dans le sommaire mais sont insérés – uniquement pour le chapitre IV livre II – à l'intérieur de l'essai. Quant au titre du chapitre 6 du livre III, il est formulé comme question dans les éditions de 1960 et de 1981 – « Sauveur des autorités constituées ? » – alors qu'il s'agit d'une affirmation dans la deuxième édition. L'absence du point d'interrogation constitue probablement une erreur d'impression.

Un dernier point faisant référence au paratexte a trait aux notes. Dans l'édition du Livre Club Diderot, les notes de bas de page sont rares et se situent principalement au cours du livre III. De plus, la mention des notes se rapporte à la page, ce qui implique qu'à l'intérieur d'un seul chapitre nous avons relevé plusieurs notes n° 1. Un mécanisme de numérotation similaire a été adopté dans l'édition de 1962, bien que le nombre de notes soit beaucoup plus important : dans l'édition « revue, corrigée et augmentée », Césaire a sans doute voulu étayer davantage son propos, en citant ses références et ses sources – tel est le

cas de la note n°1 p. 273¹¹³, par exemple – ou ajouter des commentaires, comme dans la note n°1 p. 88¹¹⁴. Toutefois, étant donné le plus grand nombre de notes, il est possible d'en observer plusieurs dans une même page, numérotées de façon progressive. Nous pouvons prendre pour exemple les notes n° 1, 2 et 3 de page 29¹¹⁵. Finalement, en ce qui concerne le contenu, les notes de la dernière édition demeurent les mêmes qu'en 1962 ; leur numérotation est en revanche différente, parce qu'elle progresse en fonction du chapitre et non selon la page comme auparavant. En comparant les deux éditions de 1962 et de 1981 les mêmes notes de page 29 que nous venons d'évoquer, sont signalées en tant que notes n° 3, 4 et 5 de page 31 dans la dernière version, puisqu'elles succèdent aux notes n° 1 et 2 à l'intérieur du même chapitre « Solitude du pouvoir ».

Notre exposition concernant les modifications de surface et les remaniements d'ordre paratextuel se termine ici. Poursuivons maintenant avec une analyse plus subtile qui mettra en lumière les changements dans le corpus.

3.3 – Remaniements textuels

En ce qui concerne les transformations liées strictement au texte, nous pouvons signaler que les procédés adoptés par Césaire sont nombreux et de nature différente : rassemblons ici les plus remarquables.

Une première différence que nous avons observée au cours de notre comparaison consiste en l'ajout de plusieurs pages dans des chapitres différents, ce qui explique en conséquence le nombre de pages croissant entre la première et la deuxième édition. Pour donner des exemples, dans le tout premier chapitre Césaire s'exprime davantage sur le rôle du *négociant* de Saint-Domingue : ce faisant, les deux éditions publiées par Présence Africaine présentent plusieurs paragraphes supplémentaires¹¹⁶. Plus loin, tout en restant dans le premier livre mais à la fin du quatrième chapitre, l'auteur disserte longuement sur les répercussions des événements en France à la Martinique¹¹⁷. Une fois de plus, au cours du troisième livre, des parties substantielles renforcent les arguments césairiens aux chapitres

¹¹³ Ardouin, *Études sur l'histoire d'Haïti*, t. 5 (dans Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1962, *Op. cit.*, p. 273)

¹¹⁴ C'est par les Lameth que Barnave fut mis au courant des questions coloniales [...] (dans Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1962, *Op. cit.*, p. 88.

¹¹⁵ 1 - Cité dans *Nos Antilles*, ouvrage publié sous la direction de Serge-Denis, Orléans-Paris, 1935.

2 - P. de la Vaissière

3 - Cf. Albert Savine, *Saint Domingue à la veille de la révolution. Souvenirs du Baron Wimpffen*, Louis Michaud, éditeur, Paris, 1911 (dans Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, *Op. cit.*, 1962, p. 29).

¹¹⁶ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1962 (1981), *Op. cit.*, pp. 29-31 (31-33).

¹¹⁷ *ivi*, pp. 67-72 (72-78).

XIII et XVI : si dans le premier cas, il s'agit des instructions louverturiennes adressées aux généraux afin de mettre en œuvre le plan d'attaque stratégique¹¹⁸, dans le second nous sommes confrontés à une digression au sujet de la Guadeloupe faisant preuve de la volonté de Napoléon, à savoir rétablir l'esclavage dans les colonies¹¹⁹.

Malgré l'importance des parties jusqu'ici considérées, il faut admettre que cette typologie d'ajout se limite à quelques exemples. L'ajout d'un court paragraphe se révèle en revanche une technique plus utilisée : il suffit de lire les dernières lignes du chapitre premier de « La Fronde des Grands Blancs »¹²⁰ ou du dixième chapitre de « La révolution nègre »¹²¹ à titre d'exemple. Plus modeste encore, mentionnons l'insertion de quelques mots, souvent des compléments ou des locutions, ainsi que « de toute manière » à la page 265¹²², ou d'un seul vocable tel que l'adjectif « dédaigneux » à la page 185¹²³ ou l'adverbe « franchement » à la page 234¹²⁴.

Par ailleurs, remarquons au début du chapitre XV un cas particulier de supplémentation : si l'édition du Club Français présente une seule citation en latin, celle de César, les versions ultérieures se réfèrent aussi bien à César qu'à Saint Georges de Bouhélier, poète et dramaturge français du début du XX^e siècle.

Toutefois, dans son processus de révision, Césaire n'a pas toujours intégré des informations : nous avons parfois recensé des suppressions, visant sans doute à améliorer la qualité du texte et à l'alléger. Les éléments superflus ou redondants ont ainsi été enlevés. Dans certains cas, il n'est question que d'une simple conjonction, comme au chapitre premier du livre III où l'occurrence « si longtemps » est simplifiée en « longtemps »¹²⁵, ou d'un connecteur, ainsi qu'à la page 80 de la deuxième édition lorsqu'en « en effet » n'apparaît pas¹²⁶. Dans d'autres, Césaire a par contre procédé en éliminant des phrases entières, qui précisaient de façon plus explicite : un des exemples les plus frappants se trouve au chapitre XIII¹²⁷, dans lequel l'édition de 1962 spécifiait que « la saison des pluies » était la « saison pendant laquelle Toussaint pensait passer à l'offensive »¹²⁸.

¹¹⁸ *ivi*, pp. 266-269 (294-298).

¹¹⁹ *ivi*, pp. 290-293 (320-324).

¹²⁰ *ivi*, p. 35 (38).

¹²¹ *ivi*, p. 248 (275).

¹²² *ivi*, p. 265 (293).

¹²³ *ivi*, p. 185 (201).

¹²⁴ *ivi*, p. 234 (259).

¹²⁵ *ivi*, p. 174 (187).

¹²⁶ *ivi*, p. 80 (86).

¹²⁷ *ivi*, p. 265 (293).

¹²⁸ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture, Op. cit.*, 1960, p. 252.

Dans notre travail, nous avons détecté un très grand nombre de variations de ce dernier type, ce qui empêche une description exhaustive : nous sommes donc obligés d'attacher l'analyse complète en annexe.

Par ailleurs, dans certains endroits, Césaire a préféré d'autres stratégies, telles que des reformulations ou des substitutions. Le premier terme comprend toutes les tournures exprimant la même idée de la première édition mais qui utilisent pourtant des mots ou des structures différentes, souvent inversées. Comparons, par exemple, le passage suivant qui relate un moment de négociation entre les chefs noirs :

Toussaint Louverture fut celui qui le décida à réduire le nombre à cinquante, qui fut accepté aussi par Jean-François¹²⁹.

Toussaint Louverture opta pour cinquante, chiffre auquel, en définitive, se rallia Jean-François¹³⁰.

À la lumière des données, les reformulations constituent les modifications les plus nombreuses dans l'évolution du texte césairien. Elles peuvent concerner des paragraphes de plusieurs lignes, comme dans le cas du deuxième chapitre du troisième livre, ou des énoncés plus restreints, des circonstanciels ou des compléments, ainsi qu'aux chapitres VI et XIV.

Dans un souci de clarté, il nous semble important de confronter les extraits mentionnés, présentant d'abord les paragraphes sur la rencontre entre le chef noir Jean-François et les commissaires blancs, et ensuite les exemples de repositions secondaires.

Cet acte de confiance et les paroles obligeantes que Saint-Léger lui adressa le firent revenir auprès des commissaires civils. Touché, Jean-François s'agenouilla devant eux, renouvelant de vive voix les demandes formulées dans les adresses précitées. Les commissaires l'exhortèrent à donner des gages de sa bonne foi en renvoyant les prisonniers blancs. Jean-François y consentit, et en échange il demanda qu'on lui rendit sa femme qui avait été condamnée à mort par la commission prévôtale du Cap et qui n'avait pas été exécutée. Dès le lendemain, Jean-François renvoya les prisonniers blancs au Cap, mais sa femme ne lui fut pas rendue. Les prisonniers étaient accompagnés de cent cinquante dragons sous les ordres de Toussaint Louverture. Les prisonniers blancs rendus au Cap se présentèrent le 24 décembre à la barre de l'Assemblée coloniale avec les chefs de l'escorte. Le président dit à ces derniers¹³¹ [...]

¹²⁹ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1960, *Op. cit.*, p. 169.

¹³⁰ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1962 (1981), *Op. cit.*, p. 185 (201).

¹³¹ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1960, *Op. cit.*, pp. 170-171.

Cet acte de confiance et les paroles obligeantes de Saint-Léger firent effet. Jean-François s'agenouilla devant les commissaires renouvelant de vive voix les demandes formulées dans les adresses précitées. Les commissaires l'exhortèrent à donner des gages de sa bonne foi en libérant les blancs qu'il gardait en otage. Jean-François y consentit, demandant en échange qu'on lui rendît sa femme qui avait été condamnée à mort par la commission prévôtale et qui n'avait pas été exécutée. Dès le lendemain – et sans que les blancs se fussent crus tenus de respecter leur promesse concernant sa femme – il renvoyait les prisonniers, accompagnés de cent cinquante dragons sous les ordres de Toussaint-Louverture. Quand les chefs de l'escorte se présentèrent à la barre de l'Assemblée coloniale, on en vint de plein saut aux objurgations¹³² [...]

<i>Édition Livre Club Diderot - 1960</i>	<i>Éditions Présence Africaine - 1962 et 1981</i>
« Il est vrai que les deux leaders de la caste, Rigaud et Villate, étaient élevés au grade de général de brigade. [...] les mulâtres songèrent à agir ». ¹³³	« Il est vrai que les deux leaders de la caste, Rigaud et Villate, étaient faits généraux de brigade. [...] les mulâtres perdirent tout sang-froid et prirent le mors au dents ». ¹³⁴
« Crut-il qu'il était prématuré ? » ¹³⁵	« Le crut-il prématuré ? » ¹³⁶

Lorsque ces reformulations se réduisent à un seul mot, nous les avons classées comme substitutions. Une fois encore, les cas rencontrés ont été nombreux et très variés impliquant toute partie du discours, du verbe au substantif à l'adjectif : nous nous limitons par conséquent à en illustrer deux.

À la page 17 de la première édition nous pouvons lire « [...] autonomistes de conviction, leur première démarche était l'assimilation »¹³⁷ tandis que dans celle de 1962 il est question de « [...] autonomistes de conviction, leur première démarche était l'intégration »¹³⁸. Observons, dans ce cas, le remplacement du substantif *assimilation* avec *intégration* : bien qu'appartenant au même champ sémantique, leurs sens se différencient dans la mesure où le premier impose la renonciation totale de sa culture d'origine et de ses traditions en faveur d'une fusion complète avec celle du pays d'accueil. À l'opposé, le deuxième accorde une valeur aux différentes cultures et, en tirant profit de cette diversité,

¹³² Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1962 (1981), *Op. cit.*, pp. 186-187 (202).

¹³³ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1960, *Op. cit.*, p. 203.

¹³⁴ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1962 (1981), *Op. cit.*, p. 218 (239).

¹³⁵ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1960, *Op. cit.*, p. 259.

¹³⁶ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1962 (1981), *Op. cit.*, p. 276 (305).

¹³⁷ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1960, *Op. cit.*, p. 17.

¹³⁸ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1962 (1981), *Op. cit.*, p. 37 (39).

attribue une plus grande responsabilité de cohésion au pays d'arrivée, qui doit créer les conditions afin que chaque culture garde ses spécificités et puisse enrichir justement la société d'accueil.

Notre dernier exemple témoigne d'une substitution adjectivale : dans le premier chapitre du deuxième livre le qualificatif *dur*, repéré dans l'édition de 1960, devient *difficile* dans les versions ultérieures. Il est concevable que Césaire ait choisi de remplacer le terme, ayant remarqué que l'adjectif *dur* avait déjà été utilisé dans la même proposition. Dans les détails :

Alors, les mulâtres commencèrent à comprendre que leur bataille pour l'égalité serait plus *dure* qu'ils ne l'avait pensé et qu'il était au moins aussi *dur* de conquérir la salle du Manège que les quelques pieds du Cabinet du roi à Versailles¹³⁹.

Alors, les mulâtres commencèrent à comprendre que leur bataille pour l'égalité serait plus *dure* qu'ils ne l'avait pensé et qu'il était au moins aussi *difficile* de conquérir la salle du Manège que les quelques pieds du Cabinet du roi à Versailles¹⁴⁰.

Ajoutons, aux exemples cités, des occurrences singulières faisant preuve de changements du temps verbal. Il s'agit tantôt d'un passage du conditionnel au futur simple, tantôt de l'imparfait au passé simple, dans d'autres cas du participe présent au subjonctif qui entraîne ainsi une proposition explicite. Le tableau ci-dessous résume nos remarques :

<i>Édition Livre Club Diderot - 1960</i>	<i>Éditions Présence Africaine - 1962 et 1981</i>
« Un jour viendrait peut-être, Messieurs, où vous étendrez plus loin votre intérêt ». ¹⁴¹	« Un jour viendra peut-être, Messieurs, où vous étendrez plus loin votre intérêt ». ¹⁴²
« La réponse de Christophe ne manquait pas de dignité ». ¹⁴³	« La réponse de Christophe ne manqua pas de dignité ». ¹⁴⁴
« Je vais plus loin, et je suppose que les habitants de nos colonies s'étant déclarés libres, de quel front oserons-nous trouver mauvais	« Je vais plus loin, et je suppose que les habitants de nos colonies se soient déclarés libres, de quel front oserons-nous trouver

¹³⁹ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1960, *Op. cit.*, p. 64.

¹⁴⁰ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1962 (1981), *Op. cit.*, p. 88 (94).

¹⁴¹ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1960, *Op. cit.*, p. 139.

¹⁴² Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1962 (1981), *Op. cit.*, p. 159 (171).

¹⁴³ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1960, *Op. cit.*, p. 256.

¹⁴⁴ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1962 (1981), *Op. cit.*, p. 272 (301).

qu'ils aient imité l'exemple des colonies anglaises ? » ¹⁴⁵	mauvais qu'ils aient imité l'exemple des colonies anglaises ? » ¹⁴⁶
--	--

En dernière analyse, focalisons-nous sur ces éléments remarquables : contrairement à ce que nous avons jusqu'ici signalé, les remaniements suivants ont été effectués entre la deuxième et la troisième édition de l'œuvre. Les modifications qui ont été auparavant mises en évidence se concentraient d'ailleurs entre la version du Club Français du Livre et celles de Présence Africaine, qui semblaient presque identiques. Toutefois, suite à un long travail approfondi, quatre énoncés en résultent qui, tout en conservant leur signification, révèlent de petites variations entre les deux publications :

<i>Édition de 1962</i>	<i>Édition de 1981</i>
« [...] les esclaves ne pouvant être représentés par leur maîtres ». ¹⁴⁷	« [...] les esclaves ne pouvant être représentés que par leur maîtres ». ¹⁴⁸
« En réalité, en incendiant Port-au-Prince et en signant maladroitement leur crime par le pillage éhonté des beaux quartiers, ils avaient juste obtenu l'effet inverse [...] ». ¹⁴⁹	« En réalité, en incendiant Port-au-Prince et en signant maladroitement leur crime par le pillage des beaux quartiers, ils avaient juste obtenu l'effet inverse [...] ». ¹⁵⁰
« C'est le type même des faux problèmes historiques que de se demander si Toussaint Louverture est ou n'est pas le fondateur de l'indépendance haïtienne ». ¹⁵¹	« C'est le type même des faux problèmes historiques que de se demander si Toussaint Louverture est ou non le fondateur de l'indépendance haïtienne ». ¹⁵²
« Quand celle-ci éclata : planteurs, affranchis, esclaves, ce qui fut général, ce fut l'enthousiasme ». ¹⁵³	« Quand celle-ci éclata : chez les planteurs, affranchis, esclaves, ce qui fut général, ce fut l'enthousiasme ». ¹⁵⁴

Dans l'ensemble, nous pouvons affirmer que le texte césairien a vécu une évolution assez travaillée, au cours de laquelle les opérations effectuées ont été nombreuses. L'auteur a consciemment façonné son œuvre, il l'a enrichie grâce aux nouvelles sources consultées mais

¹⁴⁵ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1960, *Op. cit.*, p. 157.

¹⁴⁶ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1962 (1981), *Op. cit.*, p. 176 (189).

¹⁴⁷ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1962, *Op. cit.*, p. 40.

¹⁴⁸ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1981, *Op. cit.*, p. 42.

¹⁴⁹ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1962, *Op. cit.*, p. 136.

¹⁵⁰ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1981, *Op. cit.*, p. 146.

¹⁵¹ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1962, *Op. cit.*, p. 232.

¹⁵² Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1981, *Op. cit.*, p. 258.

¹⁵³ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1962, *Op. cit.*, p. 308.

¹⁵⁴ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1981, *Op. cit.*, p. 342.

a également su abréger certains passages. Il en découle un essai complexe, une langue soignée et bien maîtrisée, fruit d'un processus d'écriture particulièrement réfléchi.

Dans cette section, nous avons présenté les modifications concernant le corpus textuel mettant notamment en exergue les différentes typologies d'interventions sur le texte que nous avons repérées. Il nous reste une dernière section consacrée aux variations typographiques.

3.4 – Remaniements typographiques

Cette partie englobe tous les éléments strictement liés à l'œuvre imprimée, à l'aspect graphique et au sentiment que nous avons eu en lisant le texte. Nous sommes néanmoins conscients que ces remaniements pourraient dépendre des choix éditoriaux et non de la volonté de l'auteur. Notre option de les présenter ci-dessous relève d'un souci d'exhaustivité.

Considérons premièrement la dimension de la police : l'évolution du texte accompagne également une évolution des caractères qui augmente conformément aux publications rendant l'essai plus lisible. Quant à l'interlignage, il s'inscrit dans la même veine, car l'espace entre les lignes dans l'édition de 1981 est beaucoup plus grand par rapport aux précédentes, ce qui crée une sensation d'ordre et de clarté aux yeux des lecteurs.

Par le biais d'une étude minutieuse des textes, nous avons constaté une gestion différente des blancs typographiques et des retours à la ligne et, dans une perspective plus large, de la ponctuation. Pour donner un exemple tiré précisément du chapitre XI, l'édition originale présente un intervalle vide dans le texte à la page 236¹⁵⁵ tandis qu'aux pages correspondantes, les publications ultérieures en sont dépourvues.¹⁵⁶ Inversement, nous remarquons une façon différente d'aller à la ligne au cours du douzième chapitre : si la version de 1960 propose un paragraphe condensé, où les phrases sont juxtaposées les unes aux autres sans coupures, les éditions de *Présence Africaine* le divisent en deux. Les citations suivantes expliquent mieux notre raisonnement :

On a parlé avec infiniment de raison de l'État napoléonien comme d'une « sentinelle chargée de veiller à la défense de la parcelle nouvellement constituée qu'il engraisait de lauriers ». Or, c'était encore « garantir la parcelle, nouvellement constituée » que de donner aux anciens féodaux français dépossédés par la Révolution française, carte blanche aux îles.¹⁵⁷

¹⁵⁵ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1960, *Op. cit.*, p. 236.

¹⁵⁶ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1962 (1981), *Op. cit.*, p. 250 (278).

¹⁵⁷ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1960, *Op. cit.*, p. 245.

On a parlé avec infiniment de raison de l'État napoléonien comme d'une « sentinelle chargée de veiller à la défense de la parcelle nouvellement constituée qu'il engraisait de lauriers ».

Or, c'était encore « garantir la parcelle, nouvellement constituée » que de donner aux anciens féodaux français dépossédés par la Révolution française, carte blanche aux îles.¹⁵⁸

Nous nous sommes interrogés sur les raisons sous-jacentes à un tel choix, mais aucune hypothèse ne nous semble raisonnable. À nos yeux, cependant, la première proposition paraît plus logique, dans la mesure où il s'agit de phrases liées par le même sujet qui devraient faire partie du même paragraphe. Quoiqu'il en soit, les occurrences de ce type ne sont pas nombreuses.

Quant aux variations au niveau de la ponctuation – le terme pris dans son acception générale – les cas rencontrés sont multiples. Ils apparaissent tout au cours de l'essai et témoignent de stratégies différentes : un signe de ponctuation a parfois été ajouté, parfois supprimé, dans certaines circonstances il a été remplacé par un autre. Tout en reconnaissant l'impossibilité de dresser une liste détaillée, nous proposons le tableau suivant :

<i>Édition Livre Club Diderot - 1960</i>	<i>Éditions Présence Africaine - 1962 et 1981</i>
« À la faveur de la division maintenant patente, le gouverneur se ressaisit donc et quand le moment lui parut favorable c'est-à-dire quand il eut suffisamment travaillé l'opinion, quand à l'Assemblée de Saint-Marc, il eut réussi à opposer non seulement l'Assemblée provinciale du Nord [...] ». ¹⁵⁹	« À la faveur de la division maintenant patente, le gouverneur se ressaisit donc et quand le moment lui parut favorable, c'est-à-dire quand il eut suffisamment travaillé l'opinion, quand à l'Assemblée de Saint-Marc, il eut réussi à opposer non seulement l'Assemblée provinciale du Nord [...] ». ¹⁶⁰
« Or de cette disproportion de situation et de population, on fait cette objection : on demande comment vivra cette foule d'esclaves, qui est sans propriété ; si tout à coup on lui rend la liberté. » ¹⁶¹	« Or de cette disproportion de situation et de population, on fait cette objection : on demande comment vivra cette foule d'esclaves, qui est sans propriété si tout à coup on lui rend la liberté. » ¹⁶²
« Une grande lueur, à l'horizon de tous les hommes, venait de s'éteindre... » ¹⁶³	« Une grande lueur, à l'horizon de tous les hommes, venait de s'éteindre. » ¹⁶⁴

¹⁵⁸ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1962 (1981), *Op. cit.*, p. 258 (286).

¹⁵⁹ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1960, *Op. cit.*, p. 51.

¹⁶⁰ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1962 (1981), *Op. cit.*, p. 74 (80).

¹⁶¹ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1960, *Op. cit.*, p. 143.

¹⁶² Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1962 (1981), *Op. cit.*, p. 163 (175).

¹⁶³ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1960, *Op. cit.*, p. 91.

¹⁶⁴ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1962 (1981), *Op. cit.*, p. 114 (122).

Si l'on prend en considération la deuxième édition, il nous faut également signaler une page entièrement vide dans le quinzième chapitre, tout après l'illustration de Toussaint Louverture.¹⁶⁵ Dans les autres éditions le texte poursuit sans variations, aussi bien dans la version du Livre Club Diderot, qui présente l'image, que dans la dernière qui en est dépourvue. Compte tenu de la numérotation des pages qui n'englobe pas la page vide, nous supposons qu'il s'agit d'une question d'impression.

Tout en demeurant dans le domaine typographique, d'autres éléments nous semblent révélateurs des changements effectués. Trois occurrences signalent une utilisation différente de l'italique : comme il n'est pas employé dans l'édition originale, ce caractère est introduit dans les versions ultérieures, comme nous pouvons l'observer dans les citations suivantes.

<i>Édition Livre Club Diderot - 1960</i>	<i>Éditions Présence Africaine - 1962 et 1981</i>
« [...] d'une part, elle éliminait le gouverneur, donc la France, des affaires martiniquaises en les confiant pendant les intersessions de l'assemblée à un directoire de vingt et un membres, dont le chef fut Dubuc [...] ». ¹⁶⁶	« [...] d'une part, elle éliminait le gouverneur, donc la France, des affaires martiniquaises en les confiant pendant les intersessions de l'assemblée à un <i>directoire</i> de vingt et un membres, dont le chef fut Dubuc [...] ». ¹⁶⁷
« Il devait être accompagné d'une instruction. Les mois passèrent, l'instruction n'était toujours pas prête ». ¹⁶⁸	« Il devait être accompagné d'une <i>instruction</i> . Les mois passèrent, l' <i>instruction</i> n'était toujours pas prête ». ¹⁶⁹
« Toussaint Louverture à tous ses frères et sœurs actuellement aux Verrettes (22 mars 1795) ». ¹⁷⁰	« <i>Toussaint Louverture à tous ses frères et sœurs actuellement aux Verrettes (22 mars 1795) ».</i> ¹⁷¹

Par ailleurs, nous avons détecté une seule variation impliquant l'emploi des majuscules. Plus précisément, la première édition indique « J'espère bien que la convention nationale appliquera les principes d'égalité à nos frères des colonies, qui ne diffèrent de nous que par la couleur »¹⁷², alors que dans les versions de Présence Africaine l'assemblée devient « Convention Nationale »¹⁷³, avec une majuscule.

Une dernière remarque afférente à la présente section concerne l'utilisation des guillemets, lorsqu'il s'agit des citations dans le texte. Les trois éditions se révèlent différentes

¹⁶⁵ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1962, *Op. cit.*, pp. 280-281.

¹⁶⁶ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1960, *Op. cit.*, p. 48.

¹⁶⁷ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1962 (1981), *Op. cit.*, p. 70 (76).

¹⁶⁸ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1960, *Op. cit.*, p. 97.

¹⁶⁹ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1962 (1981), *Op. cit.*, p. 120 (128).

¹⁷⁰ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1960, *Op. cit.*, p. 192.

¹⁷¹ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1962 (1981), *Op. cit.*, p. 208 (228).

¹⁷² Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1960, *Op. cit.*, p. 155.

¹⁷³ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1962 (1981), *Op. cit.*, p. 174 (188).

et ne semblent suivre aucune règle spécifique, bien que par certains endroits l'emploi demeure le même. En l'absence d'une justification pour une modification de leur usage, nous nous limitons à comparer ci-dessous un passage tiré du premier livre, dans lequel Barnave explique la philosophie du décret du 8 mars 1790, le premier décret colonial de la Constituante :

« Abandonnez les colonies, et vous recevrez à grand frais des étrangers ce qu'ils achètent aujourd'hui de vous.

« Abandonnez les colonies, au moment où vos établissements sont fondés sur leur possession et la langueur succède à l'activité, la misère à l'abondance : une foule d'ouvriers, de citoyens utiles et laborieux passent subitement d'un état aisé à la situation la plus déplorable ; enfin, l'agriculture et les finances sont bientôt frappées du désastre qu'éprouvent le commerce et les manufactures. »

Pour ce qui est du régime prohibitif, Barnave le proclamait intangible : *Le régime prohibitif est, sans doute, une condition essentielle de l'union de la métropole et des colonies ; il est le fondement de l'intérêt qu'elle trouve dans leur conservation ; il est le dédommagement des frais qu'elle est obligée de soutenir pour les protéger.*¹⁷⁴

« Abandonnez les colonies, et vous recevrez à grand frais des étrangers ce qu'ils achètent aujourd'hui de vous.

« Abandonnez les colonies, au moment où vos établissements sont fondés sur leur possession et la langueur succède à l'activité, la misère à l'abondance : une foule d'ouvriers, de citoyens utiles et laborieux passent subitement d'un état aisé à la situation la plus déplorable ; enfin, l'agriculture et les finances sont bientôt frappées du désastre qu'éprouvent le commerce et les manufactures. »

Pour ce qui est du régime prohibitif, Barnave le proclamait intangible : « *Le régime prohibitif est, sans doute, une condition essentielle de l'union de la métropole et des colonies ; il est le fondement de l'intérêt qu'elle trouve dans leur conservation ; il est le dédommagement des frais qu'elle est obligée de soutenir pour les protéger.* »¹⁷⁵

« Abandonnez les colonies, et vous recevrez à grand frais des étrangers ce qu'ils achètent aujourd'hui de vous.

Abandonnez les colonies, au moment où vos établissements sont fondés sur leur possession et la langueur succède à l'activité, la misère à l'abondance : une foule d'ouvriers, de citoyens utiles et laborieux passent subitement d'un état aisé à la situation la plus déplorable ; enfin, l'agriculture et les finances sont bientôt frappées du désastre qu'éprouvent le commerce et les manufactures.

Pour ce qui est du régime prohibitif, Barnave le proclamait intangible : « *Le régime prohibitif est, sans doute, une condition essentielle de l'union de la métropole et des colonies ; il est le fondement de l'intérêt qu'elle trouve dans leur conservation ; il est le dédommagement des frais qu'elle est obligée de soutenir pour les protéger.* »¹⁷⁶

¹⁷⁴ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1960, *Op. cit.*, p. 39.

¹⁷⁵ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1962, *Op. cit.*, p. 58.

¹⁷⁶ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1981, *Op. cit.*, p. 63.

Observons d'ailleurs que dans la dernière édition les guillemets ouverts au début du passage n'ont pas été fermés, ce qui se manifeste dans d'autres parties du texte. De plus, contrairement aux publications précédentes, ce signe n'est pas repris en correspondance du deuxième alinéa. Pour terminer, la citation en italique se présente entre guillemets dans les versions de 1962 et de 1981, mais non pas dans l'original.

En dernier lieu, nous nous sommes aperçus que l'édition de 1981 joue également un rôle central dans la mutation du texte ; en d'autres termes, elle ne devrait pas être interprétée en tant qu'une simple copie de la version précédente. D'une part, nous avons rencontré des variations entre les deux versions, bien que leur nombre soit réduit ; de l'autre, nous avons décelé vingt-quatre occurrences dans lesquelles des fautes d'orthographe ou, dans certains cas, des erreurs d'impression ont été corrigées au passage d'une édition à l'autre. Compte tenu de ces corrections, la dernière version devrait d'après porter la même mention de la précédente, à savoir « édition revue, corrigée et augmentée » ou, du moins, une indication rappelant la présence des modifications qui de prime abord semblent inexistantes. Des exemples frappants illustrent nos considérations :

<i>Édition de 1962</i>	<i>Édition de 1981</i>
« Toute la guerre était dans l'exercice des jambes ; et par cela seul, sous un climat brûlant, elle avait des fatigues accablantes plus meurtrière que la fusillade et le canon ». ¹⁷⁷	« Toute la guerre était dans l'exercice des jambes ; et par cela seul, sous un climat brûlant, elle avait des fatigues accablantes plus meurtrières que la fusillade et le canon ». ¹⁷⁸
« Ils existe encore une aristocratie, celle de la peau : plus grands que vos prédécesseurs dont les décrets l'ont, pour ainsi dire, consacrée, vous la ferez disparaître ». ¹⁷⁹	« Il existe encore une aristocratie, celle de la peau : plus grands que vos prédécesseurs dont les décrets l'ont, pour ainsi dire, consacrée, vous la ferez disparaître ». ¹⁸⁰
« Cette promesse, en mai 1791, les colons blancs réclamèrent quelle fût tenue ». ¹⁸¹	« Cette promesse, en mai 1791, les colons blancs réclamèrent qu'elle fût tenue ». ¹⁸²

Au contraire, quatre seules erreurs ont été corrigées lors du passage à la deuxième édition : il s'agit de « Verettes » et « Sonthonas »¹⁸³, écrits erronément en 1960 et devenus « Verettes »

¹⁷⁷ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1962, *Op. cit.*, p. 271.

¹⁷⁸ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1981, *Op. cit.*, p. 299.

¹⁷⁹ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1962, *Op. cit.*, p. 174.

¹⁸⁰ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1981, *Op. cit.*, pp. 187-188.

¹⁸¹ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1962, *Op. cit.*, p. 92.

¹⁸² Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1981, *Op. cit.*, p. 99.

¹⁸³ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1960, *Op. cit.*, p. 190.

et « Sonthonax » en 1962¹⁸⁴ et de l'absence d'accord entre le nom et l'adjectif dans deux occurrences du livre I¹⁸⁵.

Dans de rares cas, la dernière édition présente des erreurs ne figurant pas dans celles des années '60 : si en 1962 – pour donner un exemple – nous retrouvons « Des traductions différentes ont été données de ce chant que Moreau de Saint-Méry connaissait déjà, signe qu'il était habituel aux cérémonies vaudou »¹⁸⁶, en 1981 il est question d'« habitué »¹⁸⁷. Or, bien que nous l'avons qualifiée d'erreur, cette dernière occurrence consiste sans doute en un choix bien réfléchi, celui de nuancer le sens en modifiant le sujet de la phrase. Dans l'édition de 1962, « le chant » représente le sujet : ainsi, nous sommes face à un chant qui était traditionnellement chanté lors des cérémonies vaudou ; à l'opposé, « Moreau de Saint-Méry » devient le sujet en 1981, ce qui indique qu'il assistait souvent à ces rituels. Les autres observations s'inscrivent dans le domaine typographique, s'agissant pour l'essentiel, de fautes d'impression.

*

Dans ce troisième chapitre, nous avons soumis les résultats de l'analyse génétique du texte que nous avons conduite en comparant les trois éditions existant jusqu'à présent. La première section s'est focalisée sur les éléments qui se réfèrent au paratexte, en mettant en exergue les différences les plus significatives entre les versions. Nous avons poursuivi par un examen du corpus du texte, en abordant les stratégies utilisées pour les remaniements. Enfin, la dernière partie s'est concentrée sur les aspects strictement typographiques et a également considéré la question des erreurs.

Ce travail illustrera maintenant notre proposition de traduction des chapitres VII et I – du livre II et III respectivement – pour conclure finalement avec un commentaire qui aura pour fonction d'expliquer nos choix et les difficultés rencontrées.

¹⁸⁴ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1962 (1981), *Op. cit.*, p. 206 (226).

¹⁸⁵ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1960, *Op. cit.*, pp. 30,54.

¹⁸⁶ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1962, *Op. cit.*, p. 178.

¹⁸⁷ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1981, *Op. cit.*, p. 192.

CHAPITRE IV – Proposition de traduction

4.1 – Capitolo VII Libro II: La rivolta mulatta¹⁸⁸

A quel punto, nella testa dei mulatti prese corpo una vera e propria rivoluzione. Non aspettandosi più niente da un'assemblea simile ad una banderuola al vento, capirono che, a conti fatti, avrebbero ottenuto soltanto ciò che avrebbero conquistato con la forza.

Si presentò un'opportunità irripetibile, che metteva i coloni in una posizione di debolezza. Nell'agosto del 1791 scoppiò una rivolta negra straordinaria: a frotte, un numero incommensurabile di uomini con il cuore colmo di rabbia e la sciabola in mano inondò la pianura nel nord.

I leader mulatti decisero di sfruttare quanto accaduto. In un'occasione così decisiva, il loro comportamento divenne un modello di strategia rivoluzionaria.

Innanzitutto seppero scegliere il momento opportuno: quando i bianchi, ancor più che indeboliti, erano in preda al panico.

Scelsero in modo simile il teatro delle loro azioni: alle altre, preferirono la provincia occidentale, dove erano in maggioranza.

Infine, avendo capito che da soli, malgrado alcune vittorie momentanee, sarebbero stati sconfitti, seppero coordinare i loro sforzi sia con i negri ribelli che con i democratici francesi, mettendo così insieme dei rinforzi che manovrarono con estrema competenza. In realtà, quando a Cap-Haïtien nel nord, di fronte alla rivolta degli schiavi, i mulatti seguirono la scia dei padroni e si proposero all'assemblea coloniale per combattere i ribelli, dando in ostaggio le mogli, i figli e i propri beni come dimostrazione della probità delle loro intenzioni, i bianchi trovarono un po' di sollievo e l'assemblea coloniale credette di poter mettere a tacere le loro rivendicazioni con qualche bella parola. Il 5 settembre l'assemblea dichiarò infatti che gli uomini di colore che si impegnavano valorosamente a fianco dei bianchi nella difesa comune dovevano farlo con fiducia e che essa aveva il dovere di «mantenere nei loro confronti lo stesso trattamento benevolo, da cui già era dipesa la loro liberazione e il diritto alla proprietà».

Ma questi signori dovettero ricredersi quando giunsero delle notizie dall'ovest: al fine di ottenere l'uguaglianza dei diritti, alcuni uomini di colore avevano provveduto ad organizzare un consiglio politico preposto al coordinamento dei loro attacchi.

¹⁸⁸ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1981, *Op. cit.*, pp. 141-168.

Il 7 agosto, riunitisi nella chiesa di Mirebalais, avevano nominato i membri del consiglio e avevano approvato un atto attraverso il quale giuravano di rimanere uniti fino alla vittoria definitiva.

Il 21 agosto infine, nella zona di Charbonnière, vicino a Port-au-Prince, diedero vita ad una milizia, i cui capi Beauvais e Rigaud avrebbero successivamente conosciuto una carriera brillante.

Il «consiglio» fu subito attivo. Come prima cosa inviarono al governatore di Saint-Domingue, Blanchelande, una copia dell'atto costitutivo con una lettera potente, nella quale venivano ribadite le principali rivendicazioni degli uomini di colore.

Il 22, Blanchelande comunicò loro che respingeva l'iniziativa; che dichiarava illegale la loro assemblea; che ordinava loro di separarsi e di aspettare rassegnati tutte le leggi che avrebbero potuto riguardarli: e soprattutto li ammonì di non dimenticare il riguardo, il rispetto e la riverenza che dovevano ai bianchi, artefici della loro libertà e della loro ricchezza!

I mulatti risposero con tono severo:

«Quando rivendichiamo la protezione del governo e quella delle leggi vecchie e nuove, ci imponete di aspettare con tranquillità e rassegnazione la promulgazione delle leggi che ci riguardano, come se, sin dall'istituzione delle colonie e soprattutto dalla rivoluzione, le leggi vecchie e nuove autorizzassero i cittadini bianchi a perseguirci e ad ucciderci. Quando ci lamentiamo aspramente dei tiranni e dei nostri persecutori, ci ordinate di non dimenticare mai il riguardo, il rispetto e la riverenza che dobbiamo ai cittadini bianchi».

Terminarono annunciando che avrebbero impugnato le armi per provvedere alla loro incolumità, lasciando «che la provvidenza si occupasse del resto». Avevano lanciato la sfida.

I mulatti superarono la prima linea di resistenza a Croix des Bouquets, vicino a Port-au-Prince. Un capo regionale bianco, Humus de Jumécourt, dopo aver prestato ascolto alle rivendicazioni degli uomini di colore, venne ripudiato da Port-au-Prince.

I bianchi avevano ragionato in modo semplicistico: gli uomini di colore si erano dati alla bella vita; una manovra militare avrebbe rimesso le cose a posto.

Ma ancora una volta l'arroganza e il fatto di sottovalutare sistematicamente l'avversario non furono d'aiuto. Per i mulatti fu un autentico trionfo, come quello di Valmy: dando fuoco alle piantagioni di canna da zucchero e grazie al fumo che si riversava sugli aggressori, l'attacco militare mulatto fece miracoli. Con un unico risultato: che i mulatti, più consapevoli della loro forza, migliorarono le loro condizioni e imposero ai bianchi della pianura un vero trattato, in base all'articolo 4 dell'istruttoria dell'8 marzo 1790. Tale

documento, noto come primo concordato, terminava con queste parole cariche di minacce: «altrimenti sarà la guerra civile» (7 settembre 1791).

Quel tono, del tutto nuovo, era degno di attenzione. I coloni bianchi più diplomatici valutarono il tutto, accorgendosi che non erano più i tempi di Ogé. Insomma, se ne parlò di nuovo.

Ma quando i negoziatori, i commissari della guardia nazionale, tornarono a Port-au-Prince con il testo di un secondo concordato, si accorsero che il nuovo testo rincarava la dose rispetto al primo: non solo si esigeva il rispetto dell'articolo 4 del decreto dell'8 marzo ma venivano abbattute le autorità comunali esistenti! E si rendeva onore a Ogé e Chavannes! E la riconciliazione delle razze veniva convalidata da un solenne Te Deum! (2° concordato, 11 settembre 1791).

È quasi superfluo dire che questo secondo documento ebbe successo quanto il primo. La guardia nazionale aveva ripudiato Jumécourt. Toccò all'autorità comunale ripudiare le guardie nazionali.

Denunciò così il secondo concordato, mentre il governatore – supplicato dalla stessa – ammoniva i mulatti di dover rinunciare alle loro pretese non incluse nei decreti e di sparpagliarsi. È evidente quanto questa intimazione fosse inopportuna e come rivelasse una valutazione stranamente superficiale degli eventi da parte del governatore.

I mulatti non temevano più alcun governatore... all'improvviso esposero un nuovo motto che mostrava sufficientemente il livello di coscienza rivoluzionaria a cui erano giunti: «Vivere liberi o morire». E, tranquillamente, per niente intimoriti dall'ira del governatore, cinsero d'assedio Port-au-Prince.

Non appena le rigidità del blocco, ridimensionato il fumo proveniente dai combattimenti, lasciarono ai bianchi una visione più nitida della situazione, [i mulatti] considerarono nuovamente l'idea di trattare.

Ci fu quindi il terzo concordato (19 ottobre 1791), ancora più drastico del secondo. Questa volta non se la prendevano solo con le autorità comunali, ma anche con l'assemblea coloniale, della quale richiedevano il rinnovo sulla base del diritto di eleggibilità di tutti gli uomini di colore – aggiungevano la formazione di un esercito mulatto, al quale sarebbe stata affidata la difesa di Port-au-Prince insieme alle truppe bianche, e conservavano naturalmente la clausola del Te Deum.

Si tenne infatti il Te Deum che vide l'entrata a Port-au-Prince di millecinquecento mulatti a tamburo battente e il bacio solenne di riconciliazione tra il mulatto Beauvais e il capo dei coloni, Caradeux.

Ma secondo uno schema ormai conosciuto, venne espressa una nuova istanza che, al momento opportuno, portò al rinnegamento dell'autorità comunale.

A tal fine, l'assemblea coloniale aveva un ottimo pretesto: aveva appena ricevuto il decreto del 24 settembre da parte dell'Assemblea nazionale francese...

A quel punto i mulatti decisero di potenziare le forze attraverso la diplomazia. Era necessario isolare l'Assemblea coloniale e indebolire l'organicità della resistenza bianca. E l'esperienza dimostrò che era fattibile: attraverso le reazioni provocate, la campagna militare e le rovine che si accumulavano dimostravano che non c'era più il *candore*, qualità astratta, opposto al *colore*, ma dei bianchi piuttosto diversi tra di loro e talvolta guidati da un orientamento completamente opposto, i cui interessi si differenziavano sempre di più; in particolare c'erano i *grands blancs*, di solito contadini, proprietari di piantagioni che, con il protrarsi della guerra, ci avrebbero soltanto perso; dall'altro lato, i *petits blancs*, che vedevano nella guerra l'occasione per assumere un ruolo ed arricchirsi. In poche parole, manipolando in modo opportuno quest'importante leva, l'interesse di classe, i mulatti avevano la possibilità di far esplodere il fronte dei bianchi. Questo apparve in modo chiaro quando, sotto la spinta dei bianchi conciliatori, l'autorità comunale di Port-au-Prince si vide costretta a sottoporre a referendum la questione della ratifica del terzo concordato. E apparve ancora più chiaro quando, nel pomeriggio del 21 novembre, si ebbe notizia dei risultati delle prime tre sezioni elettorali: restava appena una sezione di cui fare lo spoglio e già una schiacciante maggioranza si era espressa a favore della pace con i mulatti.

Il risultato avrebbe portato al verificarsi di un evento ancor più sorprendente. Un giorno, Port-au-Prince si risvegliò e si rese conto di non essere più occupata solo da mulatti, bensì da un esercito completamente nuovo, che recava il nome significativo di «esercito combinato» (combinato di mulatti e di bianchi) sotto il doppio comando del mulatto Beauvais e del bianco Humus de Jumécourt. Cos'era successo? Questo: la sera del 21, mentre stavano per fare lo spoglio dei voti della quarta sezione, che tutto lasciava presupporre favorevole ai mulatti, i *petits blancs*, sotto la guida dell'avventuriero maltese Praloto, avevano deciso giocarsi il tutto per tutto. Scatenarono la rivolta, sperando di poter accusare i mulatti delle agitazioni e aizzare così i bianchi contro di loro. In realtà, dando fuoco a Port-au-Prince e firmando con imprudenza il loro crimine tramite il saccheggio dei quartieri alti, avevano ottenuto proprio l'effetto contrario, facendo sprofondare ancor più la massa di coloni bianchi tra le braccia degli uomini di colore.

Incredibile ricongiungimento di forze!

Che avrebbe fatto Port-au-Prince? L'autorità comunale organizzò invano un'assemblea. Aveva perso la speranza di vincere. Trattare? Ma, per questo, sarebbe stato necessario abbandonare i responsabili dell'incendio di Port-au-Prince, ossia gli stessi negoziatori, alla giusta vendetta dei mulatti. Era ciò che emergeva dai contatti che, a nome della città, de Grimouard, comandante della stazione navale, aveva stabilito con l'esercito combinato. Eppure, sotto uno stretto stato d'assedio e senza acqua, la città non poteva più continuare a combattere...

Credette di trovare la via d'uscita proponendo ai mulatti di fare affidamento sulla mediazione dei commissari nazionali che, dotati di ogni potere, erano appena sbarcati a Saint-Domingue. I mulatti accettarono fiduciosi.

Ahimè! Quinta istanza, quinto rifiuto.

In una lettera del 21 dicembre 1791, i commissari nazionali avvisarono «le persone riunite a Croix des Bouquets» che anche solo la denominazione di «esercito combinato» dava un'idea di disordine e anarchia; che era inaccettabile che un gruppo, difeso da un numero ristretto di parrocchie, intendesse imporre la propria volontà al Paese; che la Dichiarazione dei Diritti dell'Uomo era una cosa, e che l'applicazione e la legge ne erano un'altra; che la prima rientrava nell'assoluto, mentre i secondi amministravano il relativo; che, in modo specifico, la sola legge che definiva il rapporto tra le razze a Saint-Domingue era il decreto costituzionale del 24 settembre, insomma, che l'unione dei mulatti armati costituiva un atto di ribellione a cui si doveva porre rimedio con una rapida sottomissione.

Ad ogni modo, gli uomini di colore, alternando azioni legali ad azioni illegali, minaccia a persuasione, avevano adottato le misure necessarie ad affrontare una guerra lunga e difficile, una guerra di logoramento, quando i bianchi, al culmine della disperazione, affrettarono la decisione cercando di risolvere la questione all'istante: condussero, fino alla zona di Croix des Bouquets, un attacco frontale mosso dalle truppe di Port-au-Prince e un attacco laterale guidato nella pianura di Artibonite da un certo Borel, il più attivo tra i proprietari.

Ma significò andare a prendere e inserire tra il frastuono delle armi gli stessi che li avrebbero poi distrutti, degli attori completamente nuovi, la cui comparsa impetuosa avrebbe da quel momento in poi monopolizzato la scena: i negri, gli schiavi negri che, con la sciabola in mano, dopo un terribile massacro ripresero ai bianchi la sede del quartier generale dell'esercito combinato e che, appena insorti, respinsero dietro le quinte sia i vinti che i vincitori mulatti.

Quel giorno, si precipitarono con audacia sfrenata sui pezzi d'artiglieria, infilarono le loro braccia nella gola dei cannoni per prenderne le palle, mentre Hyacinthe, il loro capo, invincibile e con in mano una coda di cavallo che sventolava, percorreva scrupolosamente il campo di battaglia per assicurare a tutti che, morti combattendo, sarebbero rinati in Africa.

Momento storico, personaggi storici, questi primi schiavi che osavano sconfiggere i loro padroni: gli stessi che, qualche anno dopo, avrebbero sfidato i migliori uomini di Bonaparte. All'improvviso, tutto si semplificò: l'illegale divenne legale, l'irrisolvibile risolvibile.

Primi a convertirsi: i commissari nazionali che, considerata la carneficina dei bianchi, capirono... e quando il 21 aprile 1792 alcune trattative veloci ebbero suggellato l'alleanza tra i bianchi e gli uomini di colore con un nuovo accordo detto «Unione di San Marco», Roume, l'unico commissario rimasto, approvò entusiasta e rese pubblico il suo consenso.

Per quanto riguarda l'Assemblea nazionale invece, a settemila chilometri di distanza e scossa dagli stessi eventi, si comportò allo stesso modo.

Stavolta il dibattito non si prolungò inutilmente. Niente più finzioni, niente più circonlocuzioni, niente più paura, niente più tabù.

A tutto il resto, l'opinione pubblica era stata preparata... per la precisione, due uomini se ne erano occupati: Brissot e Camille Demoulins...

Sin dalla pubblicazione del decreto del 24 settembre, Camille Desmoulins aveva dato in escandescenze:

«Al diavolo i cospiratori, i demagoghi ipocriti, i traditori, le scimmie selvagge rivestite di pelle umana! Al diavolo!... Gli uomini vengono sgozzati dagli stessi che erano stati mandati come loro vendicatori e sostenitori! La schiavitù, la tirannia, l'oppressione sono resi legittimi, istituiti come legge dai rappresentanti di un popolo libero... Il decreto del 15 maggio relativo alle colonie, quel decreto che rendeva immortale il potere costituente, che avrebbe portato il commercio alla massima prosperità, che era da considerarsi come una lenta giustizia che finalmente la Francia rendeva agli uomini, ai fratelli che da troppo tempo languivano sotto il giogo più umiliante, più crudele, quel decreto così giusto, così opportuno, così vantaggioso, è revocato!

Al diavolo gli orribili mostri che hanno fatto dell'Assemblea nazionale il teatro dell'ingiustizia, e che hanno avuto l'immenso potere di costringerla ad applicare una legge sanguinaria; che preannuncerà la perdita delle nostre colonie, gli attacchi più mostruosi e il massacro degli uomini.

Cittadini ragionevoli, leggete, leggete questo decreto che il 24 settembre un senato corrotto ha sostituito a quello del 15 maggio, e abbiate pietà per il terribile destino che attende gli sventurati coloni, ai quali la natura non ha fornito una pelle bianca come quella del crudele Barnave e dei suoi dignitosi compagni.

Leggendo questo fatale decreto, si ha la tentazione di credere che un vento diabolico abbia soffiato sull'Assemblea nazionale e abbia diretto i suoi ultimi istanti solo verso il crimine e l'infame. Come si dovrebbe detestare ancora di più questa straordinaria coalizione, fatta però di individui così deplorabili! che ha sottratto questo nuovo crimine alla stanchezza di una vecchia Assemblea che all'ora del suo declino non è altro che decadenza, lebbra e putrefazione in ogni sua parte. Mi sembra di vedere una vecchia prostituta, vestita di disonorevoli livree corrotte; i Lameth, i Barnave, i Dupont, i Dandré, i Goupil sono i cancri infetti che la consumano, la divorano e imprime su di lei, in modo indelebile, le cicatrici avvizzite che dimostreranno a tutti la sua corruzione, la sua malvagità e il suo disonore»¹⁸⁹.

Quando la notizia delle agitazioni di Saint-Domingue era giunta a Parigi, Desmoulins era tornato alla carica, condannando Barnave e denunciando la politica della Costituente:

«Quali sono quindi le cause delle tante scene strazianti? la corruzione dell'Assemblea costituente, le manovre dei ministri, l'orgoglio dei coloni e la perfidia degli Spagnoli. Se, subito dopo il decreto del 15 maggio, l'autorità costituente avesse aiutato a far partire i commissari, visto che i ministri, con diverse scuse, ne ritardavano ogni giorno la partenza; se avesse accompagnato l'invio di quei commissari con un gran numero di truppe per approvare il decreto e renderlo esecutivo, i ministri avrebbero complottato invano, i coloni e gli Spagnoli avrebbero inutilmente cospirato sottobanco, la colonia sarebbe in pace, sarebbe prospera, l'uomo di colore libero sarebbe felice e d'aiuto, e il negro non avrebbe pensato di rivoltarsi; tutti i gruppi, tutti, qualsiasi sia il colore della loro pelle, riposerebbero all'ombra di un decreto giusto che non intacca nessuna proprietà e mette ognuno al proprio posto. Ma l'Assemblea costituente, ormai decrepita, si lasciava sopraffare da ministri scellerati, dei farabutti che la infamavano; l'hanno tenuta all'oscuro del destino che incombeva su Saint-Domingue e si sono spinti al massimo delle loro capacità, strappandole, al suo ultimo respiro, il decreto del 24 settembre».

Tuttavia Desmoulins si consolava all'idea che l'Assemblea sarebbe stata rinnovata; e che, tra i nuovi deputati, il partito degli *Amis des Noirs* sarebbe stato rappresentato e in modo efficace:

¹⁸⁹ Le rivoluzioni di Francia e di Brabante n°95.

«Abbiate fiducia, cari cittadini, abbiate fiducia, Brissot arriverà... È grazie ai faticosi lavori di questo intraprendente filantropo, tesi ad illuminare l'opinione pubblica, grazie al suo instancabile impegno nei confronti dell'umanità, che gli uomini di colore ottennero il decreto del 15 maggio. Che riesca a ridar loro nuovamente onore!

Sarà riconosciuto doppiamente come il benefattore delle colonie».

E infatti, all'inaugurazione della nuova Assemblea nell'ottobre del 1791, c'era anche Brissot.

«Si vedeva, per così dire, una spaventosa colonna di fumo che si innalzava sull'oceano. Saint-Domingue era in fiamme» disse proprio Michelet. Improvvisamente, tutti all'Assemblea rivolsero lo sguardo verso Brissot. Lui non vi si sottrasse.

Il primo dicembre 1791, restituendo l'accusa che aveva sentito rivolgere contro gli *Amis des Noirs*, fece una violenta requisitoria contro i bianchi e contro la politica della defunta Costituente:

«La causa delle agitazioni sta nella crisi che ha incoraggiato i ribelli, nella corruzione che ha garantito loro l'impunità, nell'ignoranza che agevolava le loro trame odiose... insomma in questo sistema di incessante mistero con il quale sono sempre state mascherate le questioni coloniali.

La causa di queste agitazioni sta negli equivoci infilati in tutti i decreti, e nelle varianti di questi decreti: nell'errore di non aver voluto nominare, innanzitutto, le persone di colore nell'articolo 4 del decreto del 28 marzo; mentre si dichiarava in modo convinto che fosse la volontà di tutti; mentre si consideravano solo i ribelli, gli indipendenti avrebbero approfittato del silenzio per escludere nuovamente le persone di colore.

La causa di queste agitazioni sta nella parzialità con cui sono state trattate le assemblee generali di Saint-Marc e di Cap-Haïtien, all'atto del decreto del 12 ottobre; nella punizione inflitta all'una e nelle ricompense offerte all'altra, quando erano entrambe colpevoli dello stesso atto d'indipendenza; nella parzialità dimostrata in seguito nei confronti di quella stessa assemblea di Saint-Marc, quando una riconciliazione ha placato l'odio personale.

La causa di queste agitazioni sta nel considerando del decreto del 16 ottobre, considerando che ha presentato l'Assemblea nazionale, agli occhi delle colonie, come sostenitrice di un inganno, e che, di conseguenza, l'avrebbe screditata agli occhi degli uomini di colore, in quanto questi erano stati sacrificati per i loro nemici.

La causa di queste agitazioni sta nelle persecuzioni che i bianchi tiranni hanno pensato di poter compiere contro gli uomini di colore, in virtù di quei decreti, o meglio

raggirandoli..., negli insulti, gli oltraggi che si sono ammassati su di loro; nel giuramento che veniva loro imposto, giuramento infame, giuramento che era il marchio della schiavitù, «di portare rispetto ai bianchi», nelle uccisioni di coloro che non lo prestavano, nell'avviso affisso ovunque di non adempiere il decreto del 28 marzo e infine, nella spietata esecuzione di Ogé.

La causa di queste agitazioni sta nell'inadempimento del decreto del 15 maggio, nel mancato invio ufficiale di questo decreto, mancato invio di istruttorie e di commissari, di truppe e di guardie nazionali che sostenessero tale decreto, in quanto si prevedeva avrebbe scatenato agitazioni».

Ma, eccellente per quanto riguarda l'analisi dei fatti, Brissot lasciò conclusioni deludenti.

Cosa propose?

Di rinunciare alla politica seguita dalla Costituente?

Sarebbe stato logico. Temporeggiò.

Consigliava semplicemente di ratificare il concordato stipulato tra i bianchi e i mulatti di Mirebalais – e questo senza violare i decreti in vigore. Incredibile contraddizione. E, in realtà, la magniloquenza della forma non faceva che sottolineare la povertà della proposta, ossia di ratificare «questo eccelso concordato, del quale Locke e Montesquieu si attribuirebbero il merito, unico concordato che ha riportato la pace tra i bianchi e i mulatti, l'unico che può mantenerla, l'unico che può tutelare i bianchi dalle insurrezioni dei neri; ...se la buona fede è respinta dalle isole, non lo è dalla Francia metropolitana; è pura nel cuore di tutti i Francesi, e la politica disporrebbe di rispettare quest'impegno».

La difficoltà di Brissot nel concludere rivelava la difficoltà che la borghesia aveva nel scegliere. Era evidente, infatti, che la poca chiarezza della conclusione non era attribuibile a Brissot ma che fondamentalmente era la dimostrazione oggettiva delle esitazioni della borghesia rivoluzionaria, che ormai era giunta a barcamenarsi tra due politiche; la prima, che aveva dato prova del proprio fallimento in modo clamoroso, la seconda, dai contorni ancora poco definiti, che avrebbe forse rappresentato la salvezza ma, senza alcun dubbio, l'ignoto e l'audacia.

Tutto questo spiega il discorso che Brissot, tenace fino alla fine, pronunciò il 3 dicembre, discorso interessante e che si capisce solo se ci si rende conto che Brissot si rivolge ai suoi amici politici più che ai suoi avversari. Lo sforzo notevole di Brissot stava nel convincere l'alta borghesia che il suo interesse era esattamente quello di cambiare politica, di abbandonare quella che era stata la sua fino a quel momento, di sostegno incondizionato dei

coloni bianchi, per un'altra, più realistica e completamente nuova, di sostegno di tutte le borghesie – bianca o di colore – contro la sovversione negra:

« Signori, gli articoli della bozza del decreto che sto per presentarvi possono essere ridotti a quattro disposizioni principali che derivano tutte dalle cause principali delle agitazioni di Saint-Domingue. Vi ho dimostrato che la causa delle agitazioni stava all'interno del gruppo dei ribelli che hanno voluto separarsi dalla metropoli: bisogna quindi dar loro la caccia e punirli.

Vi ho dimostrato che la causa dei massacri dei bianchi stava in quell'enorme mandria di schiavi che si estende su Saint-Domingue, che per mantenerla al dovere, era necessario circondarla da numerose guardie, poco costose, che si reclutassero facilmente e resistessero agli sforzi, di guardie abituate al clima, come gli uomini di colore; quindi, se volete preservare l'ordine pubblico nei vostri vasti possedimenti, bisogna associare questi cittadini al nuovo regime, restituendo loro tutti i diritti.

Vi ho dimostrato che la causa delle agitazioni stava nello smantellamento dei tribunali e dei poteri legittimi, nel disprezzo e nella sfiducia che si aveva nei confronti degli esponenti del potere esecutivo: quindi bisogna fare in fretta, impostare un nuovo regime e mandarci degli esponenti dall'indole atta a ispirare fiducia e trasmettere tranquillità. Infine vi ho dimostrato, signori, che lo scompiglio delle isole dipendeva dal gran numero di coloni dissipatori e indebitati, ai quali la legge garantisce l'impunità: quindi, a questa legge che venera la bancarotta, bisogna sostituire una legge che, vietandola, ripristini il credito e la prosperità nelle isole».

Ad essere sinceri, era quello l'argomento principale di Brissot:

«Indipendentemente dalla parte in cui vi schiererete, la cosa più urgente è ispirare fiducia ai commercianti e agli armatori che comunicano direttamente con le colonie e possono fornire prestiti salvifici. Dunque, potrete ispirare tale fiducia solo estirpando un vizio radicale nel regime coloniale, vizio che inevitabilmente provoca molto scompiglio e sfiducia tra i capitalisti e rallenta la bonifica. Per essere bonificate, tutte le piantagioni hanno richiesto prestiti alla metropoli e nonostante ciò esse non possono essere utilizzate dal commerciante per il pagamento dei propri debiti, nel momento in cui questo chiede il proprio rimborso ad un proprietario infedele e restio. Il creditore è allora nelle sue mani; la paura del dispotismo del suo debitore lo incoraggia a nuovi prestiti, per non perdere quelli che ha già ceduto, mentre questo, convinto di dettare legge, non pone limiti alle proprie richieste, sempre accompagnate dalla minaccia di rovinare il suo creditore... I capitalisti hanno meno paura di perdere gli affari commerciali e le colonie rispetto ad una bancarotta che, al tempo stesso,

farebbe perdere capitali rilevanti e sospenderebbe per molto tempo i loro rapporti abituali. Ecco, signori, il segreto della coalizione che è durata così a lungo tra i coloni e i commercianti. I primi spadroneggiavano aspramente sui secondi. Dicevano ai commercianti: concedeteci i crediti che avete in Francia per distruggere i nostri nemici, per appagare il nostro orgoglio, ecc. È questa la coalizione che, a favore delle colonie e contro la filantropia, ha fatto in modo che il creditore maltrattato si rivolgesse implorando il debitore, che dentro di sé odiava, e continuasse a difenderlo e ad elogiarlo. È questa la coalizione che ha permesso alla città di Bordeaux di liberare per prima gli schiavi, insorgendo contro le ingiuste pretese dei coloni. Nelle circostanze attuali, venire in aiuto degli armatori della metropoli significa venire in aiuto dei coloni: immancabilmente offrirete loro una nuova fonte di credito, che compenserà presto le loro perdite. La legge che promulgherete per concedere ai creditori il diritto di confisca delle proprietà dei loro debitori, garantirà loro degli aiuti ben più significativi e proficui rispetto a tutto il denaro che avreste la possibilità di prendere dalla Tesoreria dello Stato per offrire loro un dono o un prestito. E perché, signori, i coloni si opporrebbero a una legge che soddisfa così tanti criteri di giustizia?».

Questo discorso rivela i pensieri segreti dei Girondini, mente della borghesia mercantile. Ciò che dava da riflettere era quanto valesse la politica, seguita fino a quel punto dal supporto incondizionato dei coloni bianchi, il crollo degli affari, l'anarchia instauratasi nelle isole, la guerra intensiva. E che alternativa, se non quella di sostenere la rivendicazione dei mulatti? La prova più evidente che Brissot non era riuscito a convincere i suoi amici sta nel fatto che, qualche giorno dopo, faceva marcia indietro e i suoi luogotenenti si accontentavano di risultati molto più modesti.

Gensonné, per esempio, si riteneva soddisfatto se la metropoli non ricorreva alle armi per distruggere un concordato che non le veniva più richiesto di approvare:

«Propongo all'Assemblea una bozza di decreto che riconcilierà gli animi e che sostengo attraverso una semplice riflessione.

All'interno dell'Assemblea si sono manifestate due opinioni riguardo alle misure provvisorie da adottare in merito agli aiuti da mandare nelle colonie.

È stato proposto il mantenimento provvisorio del concordato stipulato tra le persone di colore libere e i coloni bianchi.

Una parte dell'Assemblea si oppone a tale misura, poiché teme che questo mantenimento provvisorio comprometta la sostanza della questione; l'altra parte dell'Assemblea guarda con difficoltà alcuni esponenti del potere esecutivo partire per le

colonie, in mezzo a leggi che si contraddicono; hanno paura che vadano a servire i nemici della patria.

Ritengo che le due opinioni possano essere combinate in una bozza di decreto che, non compromettendo niente nella sostanza, garantisce tuttavia all'Assemblea nazionale che non sarà possibile convogliare le truppe inviate nelle colonie contro le persone di colore libere e contro la costituzione».

Ma, sorprendentemente, era già troppo tardi.

A Saint-Domingue, non solo i mulatti controllavano la campagna, ma di giorno in giorno si assisteva all'aumento della forza della rivolta negra: se l'intero ovest era nelle mani degli uomini di colore, tutta la parte orientale della provincia settentrionale era in balia degli uomini di Jean-François e di Biassou. O meglio, le due insurrezioni, la nera e la mulatta, si spalleggiavano e si davano la mano; e, per i bianchi, non c'era modo di tornare indietro. Bisognava farla finita. Questa volta Brissot affrontò il problema di petto. L'unico modo per stroncare l'insurrezione a Saint-Domingue era quello di separare le due rivolte.

Il 21 marzo 1792 spiegò il suo piano:

« Signori, a Saint-Domingue la guerra civile è subentrata alla guerra degli schiavi, o meglio, tre tipi di guerra dilanano attualmente quest'isola sfortunata, la guerra dei neri contro i bianchi, la guerra dei mulatti contro i bianchi e la guerra che i bianchi si fanno tra di loro. Queste tre guerre hanno un'unica causa, ora ben nota, sebbene si sia cercato di occultarla, ossia l'ingiustizia commessa nei confronti delle persone di colore.

Alla luce dei fatti che vi ho appena esposto, potete, signori, farvi un'idea corretta dello stato attuale di Saint-Domingue. La guerra civile e la guerra degli schiavi vi manifestano tutta la loro collera; i neri hanno preso le armi contro i bianchi che gli uomini di colore attaccano dall'altra parte, e i bianchi sono ancora divisi tra loro; i bianchi di città si scontrano con i bianchi delle campagne».

Questa volta, non venne a patti sulla soluzione da adottare: la sola, l'unica, l'indispensabile:

«Signori, cosa deve fare ora la Francia per porre fine a tutte le guerre? Far valere i diritti degli uomini di colore; ecco l'unico rimedio a tutti i mali; è ciò di cui la politica dispone e, di nuovo, qui non sto parlando di giustizia e di principi, mi sto basando solo sul vostro interesse e su quello delle colonie».

E la ratifica dei concordati di cui si era parlato in dicembre?

Tutto ciò, assicurava Brissot, era superato:

«Ora potete valutare la concessione di questo diritto agli uomini di colore? Ma ve l'ho detto, bisogna concederlo integralmente, con decisione, in modo da estirpare per sempre l'odio e i dibattiti. Eppure, trovo piena giustizia solo nella revoca del decreto del 24 settembre.

Infatti, limitarsi a riesumare il decreto del 15 maggio sarebbe soltanto una giustizia parziale; poiché tale decreto negava agli uomini di colore una parte dei loro diritti. Questo decreto apriva la porta a migliaia di cavilli che l'orgoglio e l'ingiustizia non avrebbero fatto a meno di sfruttare per complicare il tutto.

La ratifica del concordato sarebbe ancora una mezza misura insufficiente, una misura che lascerebbe germi della discordia; col tempo si sosterebbe che sono stati estorti con la forza, che sono stati solo parziali. E poi, chi presenterà questi decreti alla procedura di ratifica dell'Assemblea nazionale e del re? Sarà l'Assemblea coloniale di adesso? È incompetente e illegale. Si dovrà formarne una nuova? Ci entrerebbero uomini di colore o no? In quest'ultimo caso riapparirebbe l'illegalità; nell'altro, il problema dei concordati sparirebbe; nella pratica, sono ratificati.

Infine, signori, queste due ultime modalità provocano lentezze e difficoltà da evitare se si vuole porre fine alle agitazioni di Saint-Domingue».

Richiedeva di mandare le truppe e di punire i membri dell'Assemblea coloniale di Saint-Domingue:

«Signori, revocando il decreto del 24 settembre, dovete adottare delle misure severe che garantiscano il rispetto delle vostre decisioni: nuovi commissari civili, investiti di tutta l'autorità che i rappresentanti della nazione potranno conferire loro e fiancheggiati da valorose truppe di linea, raggiungeranno pienamente l'obiettivo, sottomettendo i ribelli, gli indipendenti, in breve gli autori delle agitazioni di Saint-Domingue e della rivolta dei neri». Il 22 marzo si sentì Gensonné far propria l'idea geniale di Brissot:

«Secondo noi questo è il frutto di una esperienza infelice, che tra le opinioni più contrastanti vi sia un punto di convergenza che mi sembrava potesse far luce sull'andamento della nostra discussione e dirigerla verso l'obiettivo che tutti cerchiamo di raggiungere.

Il fatto è che la salvezza delle colonie dipende dal ricongiungimento sentito dei coloni bianchi con gli uomini di colore liberi; il fatto è che questa unione può realizzarsi solo nel momento in cui tutti godranno dell'uguaglianza dei diritti politici, nessuno escluso; il fatto è che, in qualsiasi modo questo avvenga, non solo è vantaggioso e sovraneamente giusto, ma è anche assolutamente necessario, per la pace delle colonie, che il godimento di tali diritti sia

garantito agli uomini di colore liberi e che non vi rendiate responsabili della loro sottomissione».

Ma allora, si dirà, permane una difficoltà, una difficoltà giuridica: il decreto «costituzionale» del 24 settembre.

Verissimo. Ma siamo davvero sicuri che questo decreto sia costituzionale? metteva in dubbio Gensonné.

La Costituente aveva riconosciuto alle colonie il diritto di iniziativa. Dunque, «per il fatto stesso che abbiamo riconosciuto che gli interessi rispettivi delle colonie e della metropoli necessitavano di una costituzione particolare per le colonie, per il fatto che abbiamo concesso ai coloni l'iniziativa su tale costituzione, è evidente, è comprovato che non possono esserci articoli costituzionali nelle leggi che li riguardano finché tale iniziativa non sia stata esercitata». Andiamo oltre: ammettiamo che il decreto di settembre sia costituzionale. Al di sopra della Costituente c'è la sovranità della nazione;

«La cosa più vergognosa è che in questo articolo si deruba la nazione di una parte della propria sovranità per destinarla, non alla maggior parte del popolo delle colonie, ma ai rappresentanti dei coloni bianchi, ossia ad una ceti privilegiato».

Ci fu allora una critica violenta dei mezzi impiegati per strappare alla Costituente il decreto di settembre: «Signori, poiché questo problema vi tormenta, è il momento di dire la verità. Denuncio davanti a voi la disposizione del decreto che viola la sovranità del popolo francese. Denuncio davanti a voi l'infame inganno attraverso cui ci si è impossessati del potere stesso della nazione, l'usurpazione che è stata fatta dei suoi diritti... Vi supplico, a nome della patria, della gloria nazionale, della giustizia, dell'umanità e della ragione oltraggiate, di non lasciar sopravvivere il frutto dei maneggi più spregevoli e del complotto più esecrabile».

Dopo l'enorme successo del discorso di Gensonné, del quale l'Assemblea ordinò la stampa, non restava altro che seppellire ufficialmente la politica della Costituente...

Barnave era appena rientrato in gioco facendo stampare e distribuire il lungo resoconto del 24 settembre 1791.

L'intento di Guadet fu proprio quello di scongiurare la minaccia: «Non lasciatevi ingannare, esclamava il relatore del Comitato coloniale, la negazione del diritto che vi raccomandiamo di concedere alle assemblee coloniali implicherebbe la ribellione delle colonie, la loro seguente scissione e la certezza che le maggiori catastrofi piomberebbero sul regno. Sissignori, se rifiutate di concedere loro questo diritto che, del resto, non nuoce in

nulla alla proprietà e al potere della nazione, lascerete ai vostri successori una guerra eterna contro le colonie e infinite agitazioni al loro interno.

Guadet era avvezzo all'ironia e non ne faceva a meno:

«Non indagherò se questo quadro delle insurrezioni di Saint-Domingue, suscitate dalla notizia del decreto del 15 maggio, fosse esagerato o meno. Presumendolo veritiero, non indagherò se potesse mai giustificare i nuovi principi del Comitato coloniale. Mi sarebbe semplice dimostrare che *questi grandi movimenti che minacciavano di indebolire la Francia con le loro ripercussioni e questo ricongiungimento di tutti i gruppi ai quali si erano unite, attraverso dei giuramenti, anche le forze armate*, si riducevano alla coalizione di pochi coloni orgogliosi, i cui sforzi inverosimili puntavano più all'indipendenza della colonia e all'estinzione dei loro ingenti debiti che all'indebolimento e alla sottomissione degli uomini di colore. Mi sarebbe semplice dimostrare che *quest'insurrezione di Saint-Domingue contro il decreto del 15 maggio*, era solo uno spettro, evocato dal deputato del Comitato coloniale per spaventare l'Assemblea nazionale, disorientarla e obbligarla a sacrificare i principi che l'avevano guidata fino a quel momento...

«Soprattutto mi sarebbe semplice dimostrare che, presupponendo Barnave certo della verità dei fatti sui quali basava la necessità di accettare la sua proposta, presupponendo che in buona fede avesse scambiato le violenze dell'hotel Massiac per quelle di Saint-Domingue, e perdonandogli un errore del tutto comprensibile per un uomo che aveva visto le colonie solo lì, mi sarebbe semplice – dicevo – dimostrare come né questi, né fatti peggiori non fossero in grado di giustificare i suoi principi disumani e anticostituzionali». Ed ecco come tutta questa impalcatura crollava!

«Del resto, signori, il tempo ha giudicato quest'importante controversia tra la filosofia e gli interessi della Francia. La resistenza si è ritrovata dalla parte della ragione e, al giorno d'oggi, rivendicare il mantenimento del decreto del 24 settembre significherebbe commettere due crimini al posto di uno, poiché è evidente che tale decreto, che già viola tutte le leggi della giustizia, provocherebbe oltre a ciò anche la perdita delle colonie e il fallimento delle nostre principali città commerciali.

«I più deboli sono stati i tiranni, sono stati sconfitti; sconfitti, che dico? non hanno osato opporre resistenza; non hanno osato avvalersi di tale decreto, mentre i ribelli, da parte loro, avrebbero avuto il coraggio di fingere che la salvezza delle colonie fosse legata ad esso; lo hanno annullato in anticipo; ed è solo con questa manovra che hanno ottenuto la salvezza delle loro proprietà, della loro vita, dell'intera colonia... Quale ragione, dunque, vi fermerebbe ancora? o voi che formulaste questo decreto barbaro ma a vostro avviso

necessario, perché tardate a revocarlo? Mi avete dato una medicina per curarmi, è comprovato che mi ucciderà, supporterete che io la mandi giù e non mi strapperete dalle mani il calice fatale?» (*ripetuti applausi*).

Un ulteriore argomento di Barnave si fondava sull'uso corretto del pregiudizio razziale, giustificato come garanzia dell'ordine coloniale. Ricorderete la famosa frase: «Seminate questo strumento dell'opinione pubblica e questo pregiudizio che è l'unica tutela della colonia, bisogna rinunciare ad avere degli schiavi; poiché, a partire dal momento in cui il negro, che può essere spinto solo da pregiudizi palpabili, da ragioni che percepisce coi sensi e che sono invischiata nelle sue abitudini, si accoggerà di essere uguale al bianco o, almeno, che quello che sta nel mezzo è uguale al bianco, sarà impossibile contenerlo. Un tale pregiudizio è assurdo ma è assodato; è opprimente ma fa esistere in Francia diversi milioni di persone; è crudele, ma ci sarebbe una crudeltà maggiore anche volendo metterci le mani senza avere le conoscenze necessarie».

Quest'argomento, per quanto fosse geniale, non reggeva al vaglio: «È una cosa piuttosto difficile da capire, che ci sia l'esigenza dell'indebolimento degli uomini di colore liberi al fine di contenere i neri schiavizzati. Del resto, cosa si vuole dire con questo? Che il negro si fa un'idea più elevata del potere del bianco? Ma esiste al mondo un potere più forte di quello di ridurre un uomo in schiavitù e il malcapitato al quale, con un solo gesto, faccio dare cento colpi di frusta su una scala, concepisce un potere superiore al mio? Devo sembrargli più potente di Dio.

Nossignore, tale indebolimento degli uomini di colore non è per nulla necessario al mantenimento della schiavitù, piuttosto tende a distruggerla. Cos'ha messo fine alla rivolta degli schiavi a Saint-Domingue? Il ricongiungimento degli uomini liberi e dei coloni bianchi. Cos'ha permesso di evitarla in Martinica? Il ricongiungimento degli uomini liberi e dei coloni bianchi.

Inoltre, signori, considerate che se gli interessi dei coloni bianchi non intimavano mai di unirsi agli uomini di colore liberi e di fare fronte comune con loro, è soprattutto oggi che, avventatamente, la parola "libertà" è stata annunciata nelle Antille dagli stessi che ci guadagnavano a tacerla, oggi che una rivolta favorevole ha rivelato ai neri schiavizzati di Saint-Domingue il segreto delle loro forze, oggi infine che la politica, in accordo con i principi umani e razionali, ordina di unire alle misure di terrore e di paura impiegate finora, quelle della dolcezza e della sensibilità.

Ma no, non sono io a voler distruggere violentemente la schiavitù dei neri nelle nostre isole. Ah! se la mia coscienza potesse rimproverarmi qualcosa, sarebbe piuttosto di garantirne la continuità attraverso la misura che sto per proporre.

Infatti, date allo schiavo la speranza di ottenere un giorno la libertà; dategli la certezza che nel momento in cui acquisirà lo stato d'uomo libero godrà di tutti i diritti degli altri cittadini, e avrete fatto di più per portare avanti la schiavitù rispetto a radunare truppe e a forgiare catene. L'uomo è uguale dappertutto. Vede una fine ai suoi mali? Li sopporta con pazienza; non la vede? Perde la speranza e resiste anche fino alla morte».

Per quanto riguarda i principi, era evidente che, se la causa dei coloni bianchi era solidale con la causa dei nobili di Francia, la causa degli uomini di colore lo era con quella del terzo stato, principale attore e principale beneficiario della Rivoluzione francese. E la Legislativa rinnegherebbe le sue origini? «Poiché infine, se i coloni bianchi di Saint-Domingue, che erano i nobili di quell'isola, devono avere una marcata superiorità sugli uomini di colore, che ne rappresentavano il terzo stato, perché i nobili di Francia non avrebbero anche loro tale superiorità su di noi, e che motivo ci sarebbe per negare ai cavalieri di Coblenz il diritto di regolamentare lo stato politico del vecchio terzo stato di Francia, dopo aver concesso ai coloni bianchi quello di regolamentare lo stato politico degli uomini di colore? Il terzo stato era servo, vi dicevano, siamo noi ad averlo liberato, come i coloni bianchi hanno liberato i loro schiavi; tocca quindi a noi pronunciarsi su questi plebei formati da un sangue diverso dal nostro... Il confronto vi sconvolge e mi risponderete che questo discorso è impossibile. Sì, ma ciò che non sarebbe impossibile è che questi uomini arroganti vi contrapponessero il vostro decreto come prova che bisogna rispettare dei pregiudizi, e che sostenessero che questo numero è quello che in Francia divideva gli uomini in due classi, i nobili e quelli che non lo erano».

Tutto ciò era stato ben detto ma ora c'era un elemento in più.

Grégoire e Robespierre non si erano espressi in modo diverso durante il dibattito di maggio 1791. La cosa nuova era che Guadet rivelava un fatto politico importante: l'adesione da parte dei porti commerciali alla nuova politica, quell'adesione ricercata invano da Brissot nei mesi precedenti.

Barnave, per negare i diritti politici agli uomini di colore, si era avvalso del punto di vista dei porti. Ma, si chiedeva Guadet, di quali porti?

«Forse, mi porrete davanti il voto contrario che hanno espresso diverse città commerciali e mi ripeterete ciò che diceva Barnave il 24 settembre, ossia che l'interesse dei commercianti è l'interesse della stessa Francia. Ma tra queste città commerciali non si

dovrebbe includere la più importante di tutte, la città di Bordeaux, che non ha smesso di rivendicare l'esercizio dei diritti di cittadini a favore degli uomini di colore liberi e che, fiera tanto di questa linea quanto degli insulti che essa le ha provocato da parte di M. Martin de Gouy, non l'ha mai smentita e mai la smentirà. Tra le città commerciali dal voto contrario alla risoluzione del 24 settembre, non si dovrebbe includere nemmeno quella di Nantes, che, informata sulle effettive agitazioni di Saint-Domingue e sui mezzi adatti a fermarle, ha appena indicato, attraverso una petizione firmata da seicento cittadini, la revoca del decreto del 24 settembre come uno di questi mezzi».

Cosa restava? Un solo argomento, del resto puramente formale, basato sul rispetto fanatico della costituzione, lo stesso che già Gensonné aveva cercato di confutare.

Guadet si spinse in quella direzione.

Per l'esattezza, il decreto del 24 settembre era costituzionale? No – e quella era forse la parte più eccezionale del discorso – quando era stato emanato, il governo costituzionale era caduto e quindi la Costituente non era più... costituente:

«Che questi signori si rilassino. Rispetteremo la costituzione; la rispetteremo completamente e revocheremo solo il decreto del 24 settembre. È proprio nel rispetto della costituzione che revocheremo tale decreto; poiché contrasta con tutti i suoi principi e la contaminerebbe se potesse esserne parte.

Apro la costituzione e vi leggo che le colonie, nonostante siano parte dell'Impero francese, non sono incluse nella costituzione: ne traggo la conseguenza che il decreto del 24 settembre può essere revocato, poiché sono solo quelli contenuti nella costituzione che non possono esserlo.

Il governo costituzionale si era concluso il 3 settembre; il Corpo costitutivo ha dichiarato che a partire da quel giorno non poteva più cambiare nulla: quindi, il decreto sulle colonie che è stato emanato solo il 24 settembre, non è un decreto costituzionale». Per completare la sua opera, Gaudet attuò un confronto che suscitò l'entusiasmo: «Non insisterò, signori, su quanto il principio che sto combattendo qui viola la sovranità del popolo; mi limiterò ad osservare che, se manifestare il proprio amore e rispetto per la costituzione è da bravo cittadino, non è da uomo libero ostentare il culto del corpo costituente e fare finta che, in modo simile a Dio, conservi la sua onnipotenza dopo aver completato il suo lavoro». Non c'è da stupirsi del risultato. In poche parole, l'Assemblea coloniale riconosceva che gli uomini di colore e negri liberi dovessero godere degli stessi diritti politici; dichiarava che, in base a tal principio, in ognuna delle colonie si sarebbe effettuato il rinnovo delle assemblee coloniali e delle autorità comunali, e per farsi più esplicita, precisava che «gli uomini di

colore e i negri liberi sarebbero stati ammessi al voto in tutte le assemblee primarie e elettorali e avrebbero potuto essere eletti a tutte le cariche» purché fossero soddisfatte «le condizioni prescritte dall'articolo 4 dell'istruttoria del 2 marzo» (1790). Ai coloni restava un'unica speranza: il re.

Ai commissari dell'Assemblea coloniale di Saint-Domingue in Francia furono inviate alcune direttive: «di rinnovare il tributo del profondo rispetto e l'inviolabile fedeltà degli abitanti di Saint-Domingue a sua Maestà, di supplicarlo di mantenere, con tutta la forza e l'autorità che gli conferiva la costituzione di cui era il difensore supremo, la legge costituzionale per le colonie francesi del 28 settembre, di supplicarlo a nome delle sue colonie, e sia per la loro salvaguardia che per il beneficio stesso della metropoli, di non sopportare mai più la minima violazione di questa legge sulla loro tutela».

I commissari dell'Assemblea coloniale passarono quindi dall'appellarsi al voto nazionale al re. Per un certo periodo confidarono che avrebbe rifiutato la sua ratifica. La loro speranza era sostenuta dal Ministro della marina, Lacoste, la cui opinione nei riguardi degli uomini di colore aveva un'imponenza ancora maggiore rispetto al periodo precedente il suo ministero, quando era stato membro dei commercianti di Saint-Domingue e intendente della Martinica. Ma la numerosità del nuovo ministero, nominato su decisione dei patriotici, lo fece aggiudicare al consiglio. Si fece percepire al re l'effetto negativo che la mancata ratifica di un decreto così popolare avrebbe provocato nella Francia continentale e le conseguenze disastrose che avrebbe generato nelle stesse colonie, che correvano il rischio di venir meno di aiuti e di derrate anche essenziali che importavano dalla madrepatria, nel caso in cui il re avesse respinto in questo modo le condizioni alle quali l'Assemblea coloniale aveva in un certo senso legato tali aiuti.

Il re lo ratificò. Il decreto divenne il decreto del 4 aprile 1792... La vittoria dei mulatti diventava definitiva. Ma non si era vista la Costituente ritornare su un decreto? I coloni di Saint-Domingue si abbandonarono a diverse crisi di rabbia: «Quindi i nostri aguzzini, i nostri assassini, i mostri che hanno concimato il terreno con i resti dei nostri fratelli trionfano! Il decreto del 24 marzo è un'atrocità, un'abiezione... niente più colonie, niente più schiavi. Il decreto del 24 marzo è un certificato di libertà per sessantasei mila ribelli. Tale decreto è una mostruosità agli occhi della politica; è un crimine agli occhi della sana filosofia». Gli stessi, in altri momenti, si abbandonavano a sogni cruenti. «La salvezza di Saint-Domingue è impossibile se non si sceglie di essere giusti e rigidi contro i mulatti, sterminandoli o almeno deportandoli nell'isola dell'Ascensione vicino all'isola del Principe in Guinea, fornendo loro viveri per un anno e strumenti agricoli; assegnando loro quel farabutto di Grégoire come

vescovo, e quel vigliacco di Brissot come sindaco, che nel 1789 difendeva gli interessi di Saint-Domingue e oggi canta la palinodia, perché si affida ai sette milioni promessi da Raymond».

In questo clima di folle passione si capisce quanto fosse difficile il compito che attendeva i nuovi commissari, appena nominati dalla Legislativa. Sonthonax, Polverel e Ailhaud arrivarono a Cap-Haïtien il 19 luglio 1792, scoprendo una situazione ancora più inquietante ora che i coloni avevano trovato nei monarchici l'appoggio di un nuovo gruppo di insoddisfatti. In Francia, la rivoluzione del 10 agosto aveva appena destituito il re. Sicché a Saint-Domingue si era creata spontaneamente l'unione tra i Léopardins, partigiani dell'indipendenza e monarchici legati al re Luigi XVI.

Ma i commissari non si lasciarono intimidire.

A Cap-Haïtien, fecero reimbarcare d'autorità il nuovo governatore, il generale d'Esparbès, noto monarchico, sostituendolo con un uomo fedele alla loro politica: il generale Rochambeau.

A Port-au-Prince, ci fu bisogno di gestire le cose con una grinta ancora maggiore. Dopo che Caradeux il Crudele si era dato alla fuga, fu il suo rivale in fanatismo, il marchese di Borel, a succedergli al comando della guardia nazionale. Non appena nominato, quest'ultimo se la prese con Lassalle che aveva sostituito Rochambeau, chiamato al comando della Martinica. Borel lo cacciò da Port-au-Prince e «come misura di pubblica sicurezza» si impadronì di tutti i poteri, civili e militari.

Era un uomo di grande audacia. Ma volle fare di meglio: i commissari avevano sciolto l'Assemblea coloniale. Borel, di propria iniziativa, decise di ricostituirne una, che sarebbe diventata lo strumento del suo dominio sull'intero paese. Questo era davvero troppo. I commissari ritennero fosse giunto il momento di giocare l'ultima carta. Il 21 marzo 1793, Santhonax, in un altisonante proclama manifestò la sua determinazione:

«Cittadini, gli interessi della Francia in materia coloniale sono in pericolo, non c'è più tempo per nascondere la condizione preoccupante in cui si trova la cosa pubblica, alla vigilia di una guerra contro lo straniero... La costituzione francese repubblicana offriva ai ribelli di Saint-Domingue nuove possibilità per i loro complotti malvagi. I monarchici e gli indipendenti hanno ritenuto fosse un ottimo momento per congiungersi; i capi di entrambe le fazioni hanno unito le forze coalizzandosi, e il prezzo da pagare per un'alleanza così malvagia è stato il sangue degli uomini del 4 aprile e l'incendio delle loro proprietà... Avvenne soprattutto nella città di Port-au-Prince, sede del potere di quei coraggiosi criminali; là domina violentemente quel gruppo di arroganti dichiarato molte volte illegale dai

rappresentanti del popolo francese, ancora ricoperto dal sangue versato a causa delle loro pretese insensate... È a Port-au-Prince che regna quell'ammasso di uomini corrotti dai debiti e dai crimini, le cui proprietà onerate di ipoteche possono essere liberate solo con la bancarotta e l'indipendenza; che chiamano *stranieri* i Francesi nati in Europa; che, nella loro corrispondenza ufficiale, definiscono lo spirito che anima la Convenzione nazionale come *spirito imperante e minaccioso*; che predicano continuamente il disprezzo della metropoli e dei suoi rappresentanti...

«La commissione nazionale perseguirà, ovunque e con fermezza, gli autori di tutti i mali che hanno afflitto Saint-Domingue».

A quell'incisivo proclama, Chanlatte, uno dei leader mulatti, fece seguito rivolgendosi agli uomini di colore dell'ovest e invitandoli a sostenere il commissario civile: «Fratelli e sorelle... Riuniamoci; dimostriamo alla Repubblica francese che i nostri cuori non sono degni di ingratitudine. Cittadini ricostituiti, accorrete da ogni angolo della colonia, circondiamo gli organi del potere, e facciamo in modo che i nostri corpi cadano mille volte sotto i colpi dei nostri implacabili nemici piuttosto che vengano corrotte le leggi della Repubblica... Più pace, amici, più clemenza, distruggiamo quella gentaglia ignobile che spinge la devastazione fino ai mornes più lontani... Purifichiamo con la morte questa terra che ancora fuma per i loro crimini».

Il 13 aprile 1793, Port-au-Prince veniva presa d'assalto dalle truppe bianche fedeli ai commissari e dalle truppe mulatte guidate da Beauvais.

I *grands blancs* venivano sconfitti. Un'epoca storica giungeva al termine. Restava da capire a vantaggio di chi.

È un dato di fatto che, a partire da una ristretta casta di disprezzati, da un gruppo sociale al guinzaglio, gli uomini di colore in poco tempo – la Rivoluzione è la locomotiva della storia – fossero riusciti a creare una classe tale che, prevalendo su tutte le altre, era ormai impossibile governare senza di essa. Era questa la realtà che risultava da due anni di rivoluzioni. Ma spesso si è lenti a prendere atto dei cambiamenti del genere ed è risaputo che spesso le assemblee deliberanti restano notevolmente indietro rispetto alla storia. Alla Costituente accadde proprio questo. Bisogna ammetterlo: nonostante la sua buona volontà, alla Legislativa toccò una sorte simile.

La Costituente si era ridotta allo sfinimento per risolvere il problema bianco, quando già quello mulatto era diventato più grave. La Legislativa credeva invece di risolvere la questione coloniale occupandosi del destino dei mulatti. Nel farlo, non si accorse che già a

quel punto il problema mulatto era solo secondario mentre il principale, era qualcosa che nessuna deliberante aveva osato affrontare fino ad allora: il temibile problema negro.

4.2 – Capitolo I Libro III: I limiti della Rivoluzione francese¹⁹⁰

Aspettare che la schiavitù venisse abolita in modo spontaneo dalla borghesia francese, con la scusa che tale abolizione era alla base della Rivoluzione e, ancor più precisamente, della Dichiarazione dei diritti dell’Uomo, significava in fin dei conti ignorare che la borghesia aveva svolto il proprio compito storico, ossia la stessa rivoluzione borghese, soltanto perché tormentata dal popolo e con una spada conficcata nel fianco.

Ciò che sorprende è che le masse negre abbiano capito così in fretta che non c’era nulla da aspettarsi da parte di Parigi e che, dopotutto, avrebbero avuto soltanto quello che si sarebbero conquistati con coraggio.

Sta di fatto che le Assemblee francesi chiacchierarono molto in merito ai negri ma agirono scarsamente in loro difesa. La tradizione venne consolidata a partire dagli Stati Generali.

Il 5 maggio 1789, nel suo discorso d’apertura, Necker pronunciò parole magniloquenti: «Arriverà il giorno, signori, nel quale amplierete i vostri interessi; arriverà forse il giorno in cui, coinvolgendo i deputati delle colonie nelle vostre discussioni, getterete uno sguardo di compassione a questo popolo sfortunato, trasformato senza problemi in barbaro oggetto di traffico; a questi uomini a noi simili nel pensiero e soprattutto in quanto alla triste capacità di soffrire; a questi uomini che tuttavia ammucciamo, ammassiamo nel fondo di una nave, senza pietà per i loro gemiti di dolore, per poi andare a gonfie vele a porli di fronte alla schiavitù che li aspetta.

Quale popolo avrebbe più diritto dei francesi di attenuare una schiavitù considerata come necessaria, sostituendo alle malvagità inscindibili dalla tratta africana, alle malvagità che devastano due mondi, queste attenzioni feconde e proficue che moltiplicherebbero nelle colonie perfino gli uomini destinati ad assisterci nei nostri lavori fruttuosi? Una nazione che si distingue ha già dato il segnale di una compassione consapevole; l’umanità è difesa a nome degli interessi personali e dei calcoli politici, e tale causa magnifica non tarderà ad apparire davanti al tribunale delle nazioni».

¹⁹⁰ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1981, *Op. cit.*, pp. 171-181.

Per tutta la sua esistenza, la Costituente faceva forse orecchie da mercante. E l'atmosfera era tale che nessuno osò affrontare direttamente il problema. Vedo solo un unico abolizionista, quantomeno un solo uomo che osò sollevarlo. Si trattava di uno sconosciuto deputato del Vermandois, il signor Viefville des Essarts, il cui progetto venne pubblicato in allegato al resoconto della seduta dell'11 maggio 1791.

Viefville des Essarts era un uomo virtuoso e non privo di morale:

«Signori,

La libertà è il primo diritto che l'uomo ha per natura; questo diritto è sacro e inalienabile; niente deve sottrarglielo.

La schiavitù è quindi solo abuso della forza.

La Francia ha avuto l'onore di vederla sparire dal suo continente; ma, con un'ingiustizia, ha avuto la crudeltà di istituirla nelle sue colonie. Siamo di fronte alla violazione di tutte le leggi sociali e umane.

Semmai ci fosse la possibilità di vietare nel suolo francese quest'abuso spietato, semmai se ne fosse presentata una per spezzare le catene della servitù; sarà forse nel momento in cui gli uomini, permeati più che mai della verità di essere uguali davanti all'Essere che li ha creati, davanti la legge eterna incisa nei loro cuori da una mano invisibile, riuniranno tutti i loro sforzi per abolirla e cancellare fino all'ultima traccia il loro precedente assoggettamento.

Mi sembra quindi giunto il momento, signori, di presentavi il più grande progetto, il più nobile, forse il più degno della posterità, l'unico in grado di rendere immortale questa nobile assemblea: *l'abolizione della schiavitù*.

Risollevarlo la natura dell'uomo degradata e avvilita; richiamare l'uomo alla sua dignità; farlo tornare ai suoi diritti primari, è un atto degno della generosità francese. Porre rimedio agli oltraggi fatti all'umanità, da così tanti secoli; cancellare, se possibile, tutti i crimini della cupidigia, merita giustizia. Una nazione rivale, di cui abbiamo profondo rispetto, se ne è già occupata; anticipiamo questi nobili propositi. Spetta alla Francia, spetta a voi, signori, dare quel grande esempio che vi renderà meritevoli dell'onore e della venerazione dell'universo intero. Lo confesso, il cuore è attratto e conquistato da un'impresa così bella e così nobile. È così bello fare beneficenza, dare conforto agli infelici, spargere su di loro la felicità, che non si può astenersi, non dico da un senso di pietà o di compassione, ma di tenerezza, di un maggiore interesse nei confronti di questi esseri sventurati, miserabili vittime dei nostri eccessi e della nostra insaziabile e crudele avarizia.

Non esiste un tipo di crudeltà o di barbarie al quale non siano stati esposti, né clausole che non ci rendano colpevoli nei loro confronti. I metodi più atroci sono adottati per rendere proficua la tratta; si istiga la guerra e il massacro nel loro Paese; e persuadendoli con qualche futile oggetto, si acquista il terribile diritto di metterli in catene e di trattarli come ignobili mandrie di bestiame. Anche a costo di scrivere tali orrori.

(Seguiva una descrizione molto precisa degli orrori della tratta e della vita degli schiavi nelle colonie d'America).

Signori, è sotto un simile regime, sotto il dominio di una legge di cui avrebbe orrore il popolo più selvaggio, che gli sfortunati africani vivono nelle nostre colonie. Ne muoiono a migliaia, schiacciati sotto al peso di ogni malvagità. Condannati a spaccarne la terra, viene loro concessa solo qualche ora di riposo. Se, ormai esauste, le loro forze non sono sufficienti per assolvere al compito affidato dall'avarizia, delle mani crudeli flagellano il loro corpo; fiumi di sangue scorrono e innaffiano queste terre proibite, che danno già sepoltura a miliardi di Africani e che presto seppelliranno ancora quelli che ora portano in grembo, anch'essi rinsecchiti, deperiti per la crudeltà e il dolore.

Per loro non è affatto un giorno felice. Il loro ultimo respiro termina il loro lavoro. La morte arriva sempre troppo piano; è il primo istante del loro riposo; mette fine alle loro sofferenze.

E sono uomini civilizzati che ne trattano altri in questo modo, con la giustificazione che la pelle di questi è nera e la loro è bianca!

La natura rabbrivisce indignata, l'anima è lacerata; esortati e travolti dai movimenti del proprio cuore, nessuno avrebbe creduto che si potesse mettere in discussione se si deve o meno venire in aiuto di questi miserevoli, compiere nei loro confronti i doveri sacri dell'umanità, in poche parole ridar loro la libertà».

Detto questo, non si nascondeva le difficoltà e riconosceva «che è difficile fare il bene».

Ma erano insormontabili queste difficoltà?

«Si rende noto che se viene abolita la tratta e la schiavitù dei negri, bisogna rinunciare alle colonie e abbandonarne le colture, perché gli Europei non ne sono adatti; che questi climi troppo caldi li sfiancano in un modo che non sarebbero più sufficienti per il lavoro.

Non dobbiamo temere tale abbandono; vi si oppone un interesse troppo grande. Non crederemo all'idea che i proprietari trascurino alcuni dei mezzi adatti a conservare le loro proprietà. L'abolizione della tratta, ben lontana dall'aver bisogno di tale abbandono, sarà

soltanto un mezzo in più per spingere i coloni a favorire il popolo dei neri, al fine di poter fare a meno della risorsa della tratta, come ne ha fatto esempio l'isola della Guadalupa.

D'altronde, è un errore pensare che gli Europei non siano adatti a coltivare le nostre colonie; concordiamo, ed è indiscutibile, che l'uomo nero nato sotto un sole cocente, ha una maggiore forza fisica, ma gli uomini bianchi acclimatati possono bastare, e sono in grado di compiere la maggior parte del lavoro dei neri. Sono loro ad aver iniziato i lavori di bonifica. Durante la creazione dei primi insediamenti, sotto il regno di Luigi XIV, c'erano solo Europei chiamati *engagistes* perché erano assunti per tre, quattro, cinque anni, che coltivavano queste terre, e lo facevano con una maggiore operosità, intelligenza e successo dei neri. È vero che coltivavano solo tabacco; ma allo stesso modo avrebbero coltivato caffè, zucchero, indaco e tutte le altre piante locali. Potrebbero quindi farlo ancora oggi. Basterebbe modificare le ore lavorative, prendere la mattina e la sera. E poi distruggere, in questo contesto climatico barbaro, l'odioso pregiudizio che umilia l'uomo dedito alla coltivazione delle terre; fare in modo che nel futuro siano delle mani libere a sfruttarle: e così l'Europeo che possiede delle terre non esiterà più a coltivarle. Al giorno d'oggi, le nostre colonie (quelle in America) hanno in generale un popolo di Africani definibile con una proporzione pari a 10:1, senza includere le truppe, ciò significa che ci sono dieci uomini neri per ogni uomo bianco. *Tutti sanno che questi ultimi sono proprietari e non fanno nulla; che gli altri eseguono, mandano avanti il lavoro, fanno tutto e non hanno nulla.*

Quindi, considerato il disequilibrio per quanto riguarda situazione e popolo, si avanza quest'obiezione: ci si chiede come vivrà questa folla di schiavi priva di proprietà se tutto d'un tratto venisse resa libera. Vivrà con il proprio lavoro e le proprie prestazioni, come vivono i nostri operai, giornalieri o domestici. Saranno obbligati a farlo per bisogno e necessità. Ma non si tratta di ridarle la libertà tutto d'un tratto: le sarà data progressivamente, prendendo le dovute precauzioni per provvedere alla sorte di ogni schiavo, o dandogli dei terreni da coltivare o da disboscare, o in altro modo.

Si aggiunge che, visto che la manodopera costerà di più, di conseguenza il prezzo dei prodotti aumenterà in modo proporzionale; ne risulterà che non potremo più garantire il commercio con le altre nazioni proprietarie, nei mercati esteri; che saremo limitati al nostro solo consumo; che i nostri vicini porteranno da noi i prodotti delle loro colonie, perché gli interessi sono sempre più forti della legge; che se venisse ridata la libertà a cinquecentomila neri nello stesso momento, potrebbero non esserne riconoscenti e potrebbero abusare, in un primo impeto rivoluzionario inaspettato, delle loro forze per opprimere i loro padroni; infine se vogliamo essere giusti, considerato che il nero è una proprietà fondata sulla legge che ha

valore vincolante per il colonizzatore che l'ha acquistato, gli dev'essere restituito il proprio capitale; che gli rimarrà comunque da correre il pericolo dell'abbandono di una parte delle sue coltivazioni.

Queste ragioni ben ponderate possono controbilanciare le forti e imperiose motivazioni che sorgono in favore della liberazione? Sono abbastanza solide per andare avanti sacrificando la vita e la libertà di miliardi di uomini? Una nazione giusta, umana e benevola non è in grado di fare sacrifici simili per la propria magnificenza, per il proprio orgoglio o per gli interessi di qualche migliaia di uomini. D'altronde è facile rispondere.

1° Il nero non può mai essere considerato come una proprietà; è trattenuto con la forza e la forza non dà alcun diritto. « Il diritto alla libertà insito nella natura dell'uomo è inalienabile e imprescrittibile; non ci si può rinunciare. Qualora si facesse rinuncia, essa sarebbe un atto illegittimo e nullo; e anche nel caso in cui qualcuno si alienasse da solo, non può alienare i propri figli; nascono uomini e liberi; la libertà fa parte di loro; fuorché loro, nessun'altro ha il diritto di disporne. Nessuno ha potere su un suo simile». (*Contratto sociale*, libro 1° cap. IV).

Il forte che sottomette il debole commette quindi un'ingiustizia, un atto di violenza, contro il quale si oppone costantemente l'imprescrittibilità del diritto dell'uomo e non è prevista nessuna indennità per sfratto da una proprietà rubata.

2° Se i coloni, a seguito della liberazione, stipendiano i neri, pagano loro un salario o delle giornate, metteranno fine all'ignobile commercio; e perdendo il disumano diritto di vita o di morte che avevano su di loro, vinceranno il premio del loro acquisto e tutto ciò che costava loro per essere crudeli.

3° Le perdite e i pericoli civili che prospettano per la bilancia commerciale si trovano solo nel calcolo dei loro interessi; e ancora una volta è facile evitarli o porvi rimedio. La maggior parte dei grandi proprietari non si degnano di vivere nelle colonie, con la giustificazione che, essendo il loro patrimonio immenso, vogliono ampliare il cerchio dei loro piaceri, stabilendo la loro permanenza nella metropoli; affidano quindi la gestione ad un amministratore che fa presto a prendere la stessa piega e a tornare in Europa per gli stessi motivi. Ma se invece di realizzare un profitto del 100%, che si accontentino dei due terzi, avranno comunque un guadagno abbastanza rispettabile e la concorrenza rimarrà la stessa; l'unico inconveniente sarà che ci vorranno nove anni al posto di sei per fare fortuna.

4° Essendo il territorio delle nostre colonie particolarmente adatto a variare le colture, nell'ipotesi in cui la manodopera libera producesse un aumento tale nel prezzo delle derrate che diventerebbe impossibile sostenere la concorrenza estera e che si fosse costretti a

limitarsi al fabbisogno della metropoli, dobbiamo presupporre che in tal caso i proprietari non farebbero a meno di ridurre le loro piantagioni di caffè e di canna da zucchero – come hanno fatto nel momento in cui il caffè era sceso a 8 e a 10 sotto la libbra – per dedicarsi, con tutto lo zelo e l’astuzia che ci si deve aspettare da un popolo industrioso, alla coltivazione dell’indaco e di tutti gli altri prodotti che assicurerebbero benefici.

Dobbiamo presupporre anche che le altre nazioni, proprietarie delle isole vicine alle nostre, seguiranno l’esempio della Francia o, qualora non lo facessero, ne sarebbero presto costrette a causa della diserzione dei loro schiavi che non farebbero a meno di venire a prendersi la libertà nel nostro territorio.

5° Per quanto riguarda la paura di rivolte e di oppressioni nella prima fase della rivoluzione, e per tutte le altre considerazioni che si possono formulare, esse si esauriscono e svaniscono nella forma lenta e progressiva dell’abolizione della schiavitù.

Che la proposta di liberazione venga concretizzata solo parzialmente; che ogni anno venga concessa la libertà solo a un certo numero di neri, in modo da evitare le ripercussioni di una rivoluzione improvvisa, i rischi di una libertà generale concessa tutta d’un tratto a cinquecentomila anime. Considerato che i cambiamenti resi necessari dalle circostanze si introdurranno gradualmente, il nuovo ordine sarà stabilito senza quelle agitazioni turbolente che una proposta così importante potrebbe far temere nel caso in cui ne venisse affrettata l’attuazione. Da una liberazione parziale e graduale se ne trae quindi un beneficio notevole.

Una piccola parte di individui, a cui viene concessa di anno in anno la libertà, troverà maggiori mezzi di sussistenza.

I neri suscitano compassione e carità; è ciò che distingue i miserabili; si aiutano a vicenda.

Già a partire dalla pubblicazione del decreto non saranno più così tormentati dalle sofferenze; ne vedranno la fine; si crederanno felici; e lo saranno grazie alla speranza di un futuro più tranquillo, poiché il pensiero anticipa il momento concreto e, anche nella realtà, le loro sofferenze saranno alleviate. Il padrone, che avrà interessi nel legarsi al suo schiavo in modo che, al momento della sua liberazione, egli rimanga nella sua proprietà, lo tratterà con più delicatezza. Da quel momento l’infelice benedirà quindi la generosa nazione che avrà stabilito un termine ai suoi patimenti. Non ne dubitiamo, sentimenti di riconoscenza riecheggeranno in tutte le parti del mondo: passeranno alla storia, che non dimenticherà mai la generazione che ha fatto così tanto per lei.

Infine è presumibile che, nel momento in cui la libertà diventerà cosa generale, con un’amministrazione più moderata e clemente, la popolazione si manterrà tale e quale, senza

riduzioni (ad eccezione degli schiavi delle isole vicine che potranno venire nelle nostre proprietà a respirare la libertà), sempre che non vogliamo augurarci che aumenti. Possiamo probabilmente spingerci oltre: si presume anche che, in meno di un secolo, la maggior parte delle proprietà delle nostre colonie apparterrà a quella classe di uomini abituati a lavorare tanto e a spendere poco. Ma se così fosse, essa sarebbe inglobata e ancorata al suolo attraverso i propri possedimenti, e nell'ipotesi di una rivoluzione che la porterebbe ad un'indipendenza totale, la vostra situazione diventerebbe solo migliore, visto che questa sarebbe generale poiché estesa anche ai nostri vicini.

Liberati dalle ingenti spese amministrative, i nostri rapporti continuerebbero ad essere gli stessi a causa delle reciproche necessità, con il vantaggio, da un lato, che noi potremmo completamente farne a meno, mentre loro avranno bisogno di noi per sopravvivere; dall'altro, che i nostri vicini potranno quindi possedere esclusivamente prodotti di prima necessità; vantaggi che senz'altro ci garantirebbero la priorità.

Per tali ragioni, ecco la proposta di decreto che sottopongo all'esame e alla conoscenza dell'Assemblea nazionale:

L'Assemblea nazionale, intrisa dell'eterna verità che l'uomo nasce libero; che la sua libertà è inalienabile, che la forza non genera alcun diritto;

Considerato che restituire l'uomo alla sua dignità, aumentare la sua felicità, farlo tornare ai suoi diritti primari è un dovere da cui nulla può esonerare;

Volendo che nel futuro, in tutto il territorio dell'impero francese, ci siano solo uomini liberi e venga abolita pure l'agghiacciante parola "schiavitù", stabilisce ed emana quanto segue:

Articolo 1. - In tutti i paesi di dominio francese, la schiavitù sarà e rimarrà abolita nel futuro, nel modo in cui sarà detto qui di seguito. Gli uomini che vi giungeranno saranno liberi e godranno di tutti i diritti.

Articolo 2. - La tratta è e resta abolita, a decorrere dalla data di promulgazione del presente decreto. Tutti i neri che si introdurranno o che saranno introdotti nelle colonie francesi, o in ogni altra parte del regno, indipendentemente dal modo e da parte di chi, saranno resi liberi sei mesi dopo la suddetta promulgazione.

Articolo 3. - Tutti gli schiavi al momento presenti nelle colonie francesi saranno gradualmente affrancati e messi in libertà in sedici anni, nella misura di un sedicesimo ogni anno, dove il primo inizierà il giorno della pubblicazione del presente decreto.

Articolo 8. - Gli schiavi che saranno resi liberi godranno, da quel medesimo istante, della protezione totale della legge per contrattare, vendere, acquistare e commerciare, e di tutti gli altri diritti del cittadino.

Articolo 9. - A partire da oggi, il Code noir è e resta abolito e abrogato, in quanto disumano e barbaro; ai proprietari delle piantagioni, padroni e negrieri è vietato punire gli schiavi, picchiarli o farli picchiare arbitrariamente e di propria autorità, in nessun caso e per nessun motivo; ed è vietato a chiunque di arrogarsi il diritto di infliggere loro qualsiasi punizione, ponendoli sin da subito sotto la tutela della legge.

Articolo 10. - Verrà stabilita una giurisdizione disciplinare in ogni quartiere, composta da otto notabili, che si occuperà esclusivamente e volontariamente delle colpe dei neri, secondo quanto disposto dal regolamento che sarà fatto; e i notabili non potranno essere meno di cinque per poter emettere un giudizio.

Articolo 11. - Il padrone che avrà da lamentarsi del proprio schiavo non potrà farsi giustizia da solo, pena la punizione a seconda del caso. Sarà tenuto a citarlo davanti alla giurisdizione stabilita.

Articolo 12. - Ai neri è permesso sposarsi tra di loro, senza che i padroni possano obiettare, nello specifico, quelli che praticano la religione cattolica, seguendo le modalità previste dalla Chiesa e dalle leggi del Regno; gli altri, seguendo le modalità stabilite dai non-cattolici. Il padrone al quale apparterrà un uomo, sarà obbligato ad acquistare anche la moglie, nel caso in cui lei appartenesse ad un altro padrone, o se preferisce, a cedere a quest'ultimo il proprio nero al prezzo che verrà stabilito, affinché possano vivere insieme; e verrà data loro una capanna separata.

Articolo 13. - È espressamente vietato costringere una donna a lavorare durante le ultime dieci settimane di gravidanza e durante le prime sei dopo il parto.

Articolo 15. - I beni agricoli di una qualsiasi persona di colore che morirà senza figli e senza aver espresso la propria volontà passeranno alla famiglia nera con il maggior numero di figli, priva di proprietà e mezzi di sussistenza. Nel caso di un bene considerevole, esso verrà suddiviso nel numero di parti ritenuto necessario per ogni famiglia, dando la precedenza alle più povere e a quelle con il maggior numero di figli.

Articolo 16. - Se sono presenti terre incolte o abbandonate, tali da essere documentate, esse verranno divise e distribuite, nelle modalità dichiarate nel precedente articolo, e a questi nuovi coloni, se ce ne fosse bisogno, sarà concesso tutto il necessario per il primo anno di bonifica.

Articolo 17. - Per controllare l'attuazione del presente decreto, saranno scelti e nominati tre commissari che si occuperanno di garantire la sussistenza dei nuovi schiavi liberati e di legarli al suolo attraverso alcune proprietà, e di conciliare i principi di umanità e giustizia, con tutto ciò che può contribuire alla sicurezza e alla prosperità delle colonie».

Nonostante i limiti che presenta, tale bozza merita di essere accolta. A quanto si sa, è la prima che osa prendere in considerazione l'abolizione della schiavitù. Ma, così in anticipo sul suo tempo, sembrarono forse le fantasticherie di un sognatore più che un documento degno delle riflessioni di un'assemblea solenne. Fu pubblicata, distribuita e, senza che fosse discussa, venne inserita tranquillamente negli archivi.

Si giunse allora all'Assemblea Legislativa.

CHAPITRE V – Commentaire à la traduction

Ce chapitre final illustre les méthodes de traduction que nous avons utilisées en mettant également en lumière les difficultés rencontrées et leurs possibles solutions. La première section est consacrée à la critique littéraire, tandis que la deuxième vise à présenter l'écriture d'Aimé Césaire, ses idiosyncrasies langagières et stylistiques, ainsi qu'à aborder la question du registre. D'ailleurs, nous jugeons ces éléments fondamentaux pour mieux comprendre nos choix de traduction, détaillés dans la dernière sous-partie. Rappelons encore une fois que le passage traduit a été tiré de l'édition de 1981 : le présent commentaire se focalise donc sur la dernière édition.

5.1 – La critique

S'inscrivant à mi-chemin entre l'histoire et la littérature, cet essai césairien est longtemps ignoré par les critiques, qui laissent aux historiens d'en juger l'historicité, tandis que ces derniers à leur tour, ne le trouvant pas suffisamment historique quant aux principes et aux méthodes de leur discipline, le laissent volontiers aux littéraires. Présenté comme « essai historique »,¹⁹¹ il s'avère complexe pour sa longueur et pour le grand nombre de citations des discours d'importants acteurs de la Révolution française et pour leurs tergiversations par rapport à l'abolition de l'esclavage dans la colonie. L'auteur s'en sert pour construire son argumentation, pour démontrer les contradictions et les limites de la Révolution française, pour étayer davantage sa thèse. En effet, comme nous l'avons indiqué précédemment, le nombre des citations augmente avec le passage aux versions ultérieures puisque Césaire insère les nouvelles sources retrouvées, ce qui explique aussi le nombre croissant de pages. Le manque d'intérêt de la critique vis-à-vis du texte résulterait donc de cette complexité même s'il existe quelques études survenues récemment¹⁹².

Dans un bref essai intitulé « Césaire's Toussaint : A Metahistorical Reading »¹⁹³, T. Foster Jones souligne les quatre éléments du texte qui – d'après lui – qualifient l'œuvre de

¹⁹¹ Aliko Songolo, « Aimé Césaire, l'Histoire et la Révolution : Pour une lecture composite de "Toussaint Louverture" », *Op. cit.*, p. 115.

¹⁹² T. Jones Foster, « Césaire's Toussaint : A Metahistorical Reading » dans *Studies in the Humanities*, n° 11 (1), 1984 ; Gloria Nne Onyeoziri, « Le Toussaint d'Aimé Césaire : Réflexions sur le statut d'un texte » dans *L'Esprit Créateur*, n°32 (1), 1992 ; E. Anthony Hurley, « Césaire's Toussaint Louverture : A Revolution in Question » dans *Présence Africaine*, n°169, 2004, pp. 169-209; et du même auteur, « Is He, Am I, a Hero ? » dans *Tree of Liberty : Cultural Legacies of the Haitian Revolution in the Atlantic World*, Doris L. Garraway, éd. Charlottesville, University of Virginia Press, 2008, pp. 113-133.

¹⁹³ T. Jones Foster, « Césaire's Toussaint : A Metahistorical Reading », *op. cit.*, pp. 44-49.

métahistorique. Tout d'abord, il indique l'interaction d'un personnage (Toussaint) et d'un événement historique (la révolution) qui constitue le fondement du récit ; ensuite, il est question d'une voix narrative « impersonnelle » à la troisième personne qui organise l'observation de l'événement par le lecteur ; en troisième lieu, il remarque les descriptions des événements, essentielles pour les situer dans l'espace et dans le temps ; enfin, il signale que le dossier cité largement par l'auteur forge un monde harmonieux, dans lequel les éléments textuels et extratextuels renvoyant à l'histoire demeurent entièrement compatibles. Dans une optique similaire mais en allant encore plus loin, Gloria Onyeoziri¹⁹⁴ met en exergue les voix narratives du texte : celle de Césaire qui « commente [les événements historiques] de façon lyrique, théâtrale, journalistique et rhétorique », mais également les nombreuses voix que l'auteur cite, notamment celle de Robespierre, et surtout celle de Toussaint lui-même.

Deux derniers travaux abordent le texte d'un point de vue politique : il s'agit des articles de E. Anthony Hurley¹⁹⁵, professeur d'Études Africaines à l'Université Stony Brook de New York, qui affirme qu'avec le sous-titre « La Révolution française et le problème colonial », Césaire favorise celle-ci aux dépens de la Révolution haïtienne ou d'autres révolutions mineures qu'il semble par ailleurs préconiser.

Hormis les quatre études mentionnées, se focalisant pourtant sur des aspects précis de l'œuvre et échappant ainsi au regard d'ensemble, la critique demeure à nos jours réticente vis-à-vis de l'essai. Nous estimons en revanche que le *Toussaint Louverture* de Césaire étant un texte multiforme et multivoque, il doit être soumis à l'appréciation des historiens autant que des critiques littéraires, dans une approche collaborative, et en l'intégrant dans le reste de l'œuvre césairienne, car à y regarder de près, il s'agit ici d'une œuvre de création au même titre que la poésie et le théâtre, basée sur les mêmes données historiques qui ont motivé Césaire à s'engager à la fois dans la création et dans la politique.

Se montrant complexe à bien des égards, nous essayerons maintenant de clarifier cet argument d'un point de vue linguistique.

¹⁹⁴ Gloria Nne Onyeoziri, « Le Toussaint d'Aimé Césaire : Réflexions sur le statut d'un texte », *op. cit.*, pp. 87-96.

¹⁹⁵ E. Anthony Hurley, « Césaire's Toussaint Louverture : A Revolution in Question », *op. cit.*, pp. 169-209; et du même auteur, « Is He, Am I, a Hero ? » *op. cit.*, pp. 113-133.

5.2 – La langue

Tout au long du texte, l'écriture césairienne se révèle dense, rigoureuse et travaillée, par endroits voire grandiloquente, sans pour autant manquer de précision. Les périodes sont longues et articulées, composées de plusieurs propositions et subordonnées qui s'enchaînent et s'interposent, ce qui dénote un registre de langue soutenu.

S'agissant d'un essai abordant le sujet de la Révolution, les termes qui se réfèrent aux domaines historique et militaire sont nombreux, auxquels s'ajoute le vocabulaire juridico-politique. D'ailleurs, la plupart des citations dans le texte rapportent les discours de principaux acteurs de la Révolution et les articles des décrets et des lois promulgués ; les dialogues présents notamment dans le troisième livre – plus précisément lors du soulèvement des esclaves – peuvent également s'insérer dans ce cadre. Pour donner un exemple parmi les plus significatifs, prenons le passage suivant, tiré du chapitre « La révolte mulâtre » :

Des instructions furent envoyées par l'Assemblée coloniale de Saint-Domingue à ses commissaires en France, « de réitérer au roi des Français l'hommage du profond respect et l'inviolable attachement des habitants de Saint-Domingue pour Sa Majesté, de le supplier de maintenir, avec toute la force et l'autorité que lui donnait la constitution dont il était le gardien suprême, la loi constitutionnelle pour les colonies françaises du 28 septembre, de le supplier, au nom de ses colonies, et autant pour leur conservation que pour l'avantage même de la métropole, de ne jamais souffrir qu'il fût porté la plus légère atteinte à cette loi tutélaire ».

Les commissaires de l'Assemblée nationale en appelèrent donc du vœu national au roi. Ils comptèrent durant quelque temps qu'il refuserait sa sanction. Ils étaient soutenus dans cet espoir par le ministre de la marine, Lacoste, dont l'opinion contre les hommes de couleur était d'autant plus imposante, qu'avant son ministère, il avait été député du commerce de Saint-Domingue et intendant de la Martinique. Mais le surplus du nouveau ministère, dont les patriotes avaient décidé la nomination, l'emporta dans le conseil.¹⁹⁶

À ce propos également, il convient de remarquer que le contexte des événements exerce une influence notable sur le lexique utilisé : certaines expressions ou locutions sont propres aux Antilles ou aux colonies françaises d'outre-mer, ainsi que certains mots spécifiquement liés à la vie et à la culture de Saint-Domingue. Pour ce qui est du phénomène des *realia*, considérons par exemple ce paragraphe à la page 229, où le terme *habitation* désigne la propriété agricole, le domaine colonial qui comprend les plantations où les esclaves travaillent :

¹⁹⁶ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1981, *Op. cit.*, p. 164.

Tous les cultivateurs, vingt-quatre heures après la publication de la présente proclamation, rentreront pour se livrer à tous les travaux de la culture dans les *habitations* dont ils dépendent, excepté celles contiguës au territoire ennemi, et les cultivateurs de ces *habitations* voisines de l'ennemi, s'ils ne sont devenus guerriers, se verseront dans les autres *habitations* pour donner la main à l'ouvrage.¹⁹⁷

Pareillement, des termes tels que *sucreries*, *bananières*, *économe*, *négociant* ou *morne* – entre autres – caractérisant la géographie saint-dominguaise ainsi que son organisation sociale, constituent une difficulté pour tout lecteur non expert. Si *sucrerie*, *bananière* ou *caféière*, malgré le manque de correspondant italien, s'avèrent faciles à comprendre en raison de leur racine et peuvent alors être rendues par une périphrase – *piantazione di canna da zucchero*, *di banane* o *di caffè*, en l'espèce – nous devons procéder différemment pour *morne*. Dans notre traduction, nous avons proposé de transcrire le terme, s'agissant d'un mot créole issu de l'espagnol *morro* et désignant, uniquement aux Antilles, un monticule ou, plus précisément, toute hauteur de forme arrondie. Indiquant, dans le détail, un relief d'une île ou d'un littoral spécifique de l'environnement caribéen, dès lors inexistant en Italie, le terme résulte difficilement traduisible, puisque les possibles solutions – *collina*, *montagna*, *montagnetta*, *rilievo* – renvoient à des paysages italiens différents et souvent opposés les uns aux autres. Cela explique notre choix d'emprunter le terme français.

Finalement, la ponctuation souvent floue, riche en points-virgules, en deux-points et déficiente par contre en points, contribue à empêcher une lecture fluide. En plusieurs occasions, nous avons rencontré des difficultés notamment liées à des tournures particulières ou à des paragraphes très longs et alambiqués. Par conséquent, nous avons essayé de rendre autant que possible le sens original, étant parfois contraints à modifier les structures grammaticales et syntaxiques et à faire des adaptations pour transmettre le message du texte de départ. L'exemple suivant illustre notre considération :

<i>Édition Présence Africaine - 1981</i>	<i>Proposition de traduction</i>
« Si, aussitôt après le décret du 15 mai, le Corps constituant avait tenu la main au départ des commissaires, dont les ministres retardaient chaque jour le départ sous divers prétextes ; s'il avait accompagné l'envoi de ces commissaires d'un nombre imposant de troupes, pour appuyer	« Se, subito dopo il decreto del 15 maggio, l'autorità costituente avesse aiutato a far partire i commissari, visto che i ministri, con diverse scuse, ne ritardavano ogni giorno la partenza; se avesse accompagnato l'invio di quei commissari con un gran numero di truppe per approvare il

¹⁹⁷ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1981, *Op. cit.*, pp. 229-230.

<p>le décret et le faire exécuter, les ministres auraient eu beau machiner, les colons et les Espagnols intriguer sous main, tout serait en paix dans la colonie, elle serait florissante, l'homme de couleur libre serait heureux et utile, et le nègre n'aurait pas songé à se révolter ; tous les partis, toutes les couleurs, reposeraient à l'ombre d'un décret sage qui n'attaque aucune propriété et met chacun à sa place¹⁹⁸ ».</p>	<p>decreto e renderlo esecutivo, i ministri avrebbero complottato invano, i coloni e gli Spagnoli avrebbero inutilmente cospirato sottobanco, la colonia sarebbe in pace, sarebbe prospera, l'uomo di colore libero sarebbe felice e d'aiuto, e il negro non avrebbe pensato di rivoltarsi; tutti i gruppi, tutti, qualsiasi sia il colore della loro pelle, riposerebbero all'ombra di un decreto giusto che non intacca nessuna proprietà e mette ognuno al proprio posto ».</p>
--	--

D'ailleurs, le but du traducteur – entre autres – est « de lancer un pont entre des personnes qui parlent des langues différentes ».¹⁹⁹ Toutefois, pour traduire un texte, il ne suffit pas simplement de remplacer les mots de la langue de départ par les mots de la langue cible : en agissant comme intermédiaire, le traducteur doit être capable de faciliter la réception du message et d'améliorer la compréhension des problèmes et des cultures. En tant que tel, le rôle du traducteur dans la société est non seulement de recréer en quelque sorte ce qui est mentionné dans le texte de la langue de départ dans le texte de la langue cible, mais aussi de travailler en tant qu'agent entre deux cultures en essayant de franchir les barrières à la communication²⁰⁰. Il en découle que les variations effectuées dans notre traduction sont toutes justifiables et témoignent de la volonté de permettre une pleine compréhension du texte.

Mais, en admettant que la complexité de l'œuvre ait influencé le recul de la critique, l'absence de traductions en langue étrangère s'avère compréhensible. De nos jours, il n'existe qu'une seule traduction – de surcroît anonyme – de la deuxième édition du texte, en espagnol *Toussaint Louverture : la Revolución francesa y el problema colonial*²⁰¹.

C'est précisément pour suppléer à une telle carence que nous avons proposé notre traduction en langue italienne, pourtant conscients des difficultés d'un tel projet : des exemples spécifiquement problématiques seront donnés ci-dessous, après avoir examiné les ressources et les méthodologies utilisées.

¹⁹⁸ *ivi*, p. 149.

¹⁹⁹ Jean Luc Vecchio, « La traduction : son rôle dans la société » dans *JLV Traductions*, 9 nov. 2015, dernier accès le 9 février 2022.

²⁰⁰ Seyed Alireza Shirinzadeh, Tengku Sepora Tengku Mahadi, « Translators as Cultural Mediators in Transmitting Cultural Differences » dans *Procedia – Social and Behavioral Sciences*, vol. 208, 2015, pp. 167-174, doi:10.1016/j.sbspro.2015.11.193.

²⁰¹ *Toussaint Louverture : la Revolución francesa y el problema colonial*, Instituto del Libro, La Habana, 1967.

5.3 – Stratégies et techniques de traduction

Pendant le processus de traduction nous nous sommes servis de plusieurs ressources, à la fois imprimées et en ligne. Les deux dictionnaires monolingues français, le *Larousse*²⁰² et *Le Robert*²⁰³, ont été essentiels, ainsi que les dictionnaires de la langue italienne *Treccani*²⁰⁴ et *De Mauro*²⁰⁵, qui présentent également une section relative aux synonymes et aux contraires. Quant au *Dictionnaire de l'Académie française*²⁰⁶, il a joué un rôle fondamental qui nous a donné la possibilité de remonter à l'origine des mots et des expressions les plus opaques. De plus, nous avons utilisé *Reverso Context*²⁰⁷, un moteur de recherche qui, en proposant de nombreux exemples tirés de corpora parallèles, permet d'améliorer le choix lexical et *Expressio.fr*²⁰⁸, un dictionnaire en ligne consacré aux expressions françaises, à leurs étymologies et à leurs significations. La version bilingue italien-français du dictionnaire *Il Boch - Zanichelli*²⁰⁹ nous a souvent aidé, bien que parfois des outils tels que le *Dictionnaire des cooccurrences*²¹⁰, le logiciel *Scribis*²¹¹ et *visual-thesaurus.com*²¹², le réseau enregistrant les collocations de la langue italienne, nous ont paru plus efficaces. Finalement, deux derniers instruments nous ont été d'une grande utilité : le *Dictionnaire du français régional des Antilles* – rédigé par l'écrivaine guadeloupéenne Sylviane Telchid²¹³ – grâce auquel certaines constructions enchevêtrées ont été éclairées et le *Dictionnaire des francophones*²¹⁴, un projet porté par le Ministère de la Culture, en partenariat avec l'OIF.

Toutefois, la tâche du traducteur ne se limite pas au bon usage des outils disponibles : tout en respectant le texte de départ, sa mission est celle d'en élaborer un autre, de faire en sorte que le lecteur réagisse de la même façon que le lecteur du texte original. C'est ce que souligne Eugène A. Nida dans son ouvrage *Toward a science of translating*, lorsqu'il conçoit

²⁰² Dictionnaire de français Larousse <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais>

²⁰³ Dictionnaire de français Le Robert <https://www.lerobert.com>

²⁰⁴ Dizionario della lingua italiana Treccani <https://www.treccani.it/vocabolario/>

²⁰⁵ Dizionario della lingua italiana De Mauro <https://dizionario.internazionale.it>

²⁰⁶ Dictionnaire de l'Académie française <https://www.dictionnaire-academie.fr>

²⁰⁷ Reverso context <https://context.reverso.net/traduction/francais-italien/>

²⁰⁸ Dictionnaire des expressions françaises <https://www.expressio.fr>

²⁰⁹ Dizionario Francese-Italiano Italiano-Francese *a cura di* Carla Salvioni Boch sesta edizione, Zanichelli Editori s.p.a, Bologna, 2014.

²¹⁰ Dictionnaire des cooccurrences <https://www.btb.termiumpius.gc.ca/tpv2guides/guides/cooc/index-fra.html?lang=fra>

²¹¹ Scribis - strumenti per scrittori <https://www.scribis.it>

²¹² Rappresentazione visuale delle collocazioni italiane https://www.visual-thesaurus.com/collocazioni_italiane.php

²¹³ Sylviane Telchid, *Dictionnaire du français régional des Antilles : Guadeloupe, Martinique*, éditions Christine Bonneton, Chamalières, 1997.

²¹⁴ DDF dictionnaire des francophones <https://www.dictionnairedesfrancophones.org>

une nouvelle approche de la traduction – la traduction « dynamique »²¹⁵ – fondée sur les équivalences de sens, de style et d'effet, en un mot sur l'équivalence socio-fonctionnelle : il condamne ainsi la méthode jusqu'alors appliquée, basée par contre particulièrement sur l'équivalence formelle. Par ailleurs, dans *Interpréter pour traduire*, M. Lederer explique que « traduire c'est faire parvenir ces idées jusqu'à l'auditeur ou au lecteur qui ne connaît pas la langue originale, en choisissant les moyens linguistiques qui les lui feront comprendre »²¹⁶.

Dans cet ordre d'idées, l'essai des linguistes français J.-P. Vinay et J. Darbelnet *Stylistique comparée du français et de l'anglais*²¹⁷ – considéré comme « première vraie méthode de traduction fondée explicitement sur les apports de la linguistique »²¹⁸ – nous introduit dans le domaine de la traductologie purement descriptive-contrastive. Il n'est d'ailleurs plus question de commenter et juger la traduction d'un point de vue empirique, mais de l'observer a posteriori en la comparant à l'original. Plus en détail, le travail des deux experts propose une description minutieuse des différents procédés qui sous-tendent le passage traductif en tenant compte également des implications de la théorie du sens – ou théorie interprétative – de D. Seleskovitch. Afin de communiquer la pensée de l'auteur, le traducteur utilise de multiples procédés, du « transcodage » ou traduction littérale, à sa retransmission libre quelle que soit la structure morpho-syntaxique de l'énoncé du texte d'arrivée : « La plus mécanique des traductions a toujours une part d'interprétation ; la plus libre des interprétations comporte toujours une part de transcodage »²¹⁹ – affirment les auteurs.

La recherche de Vinay et Darbelnet conduit au repérage de sept méthodes qui s'avèrent centrales pour les opérations de traduction : les trois premières s'inscrivent dans un processus de « traduction directe », voire définies comme des « faux procédés », ne reflétant pas de véritables actes traductifs, tandis que les autres s'insèrent dans la « traduction oblique », puisqu'elles apportent une variation lexicale ou morphosyntaxique, parfois un changement de point de vue. Le tableau suivant résume les résultats de l'étude pris en examen :

²¹⁵ Eugène A. Nida, *Toward a Science of Translating*, E.J. Brill, Leiden, 1969.

²¹⁶ Marianne Lederer, Danica Seleskovitch, *Interpréter pour traduire*, Les Belles Lettres, Paris, 2014, p. 83.

²¹⁷ Jean-Paul Vinay, Jean Darbelnet, *Stylistique comparée du français et de l'anglais*, *Op. cit.*

²¹⁸ Henri van Hoof, *Histoire de la traduction en Occident*, Duculot, Paris, 1991, p. 117.

²¹⁹ Marianne Lederer, Danica Seleskovitch, *Interpréter pour traduire*, 2014, *Op. Cit.*, p. 6.

<i>Traduction directe</i>	<i>Traduction oblique</i>
Emprunt	Transposition
Calque	Modulation
Traduction littérale	Équivalence
	Adaptation

Dans ces conditions, pour atteindre son but ultime, le traducteur fait régulièrement appel à ces techniques, en gérant ses préférences en fonction des caractéristiques textuelles. Conformément à ces principes, notre travail de traduction témoigne de l'emploi des procédés, bien que les opérations d'emprunt, de calque et de traduction littérale soient limitées par rapport à celles de traduction oblique. Nous devons également admettre que ramener à sept les procédés de traduction après avoir considéré la complexité de l'opération se révèle approximatif et non exhaustif : certains auteurs de manuels comme Gérard Hardin et Cynthia Picot²²⁰ ont perçu l'insuffisance de cette terminologie. Dans leur introduction méthodologique, ils consacrent dix pages aux procédés de traduction, et après avoir rappelé les sept procédés établis par Vinay et Darbelnet, ils proposent leur propre classification : elle est bipartite et reprend les procédés des pères fondateurs mais en les étoffant. Hardin et Picot distinguent les faux procédés (traduction littérale, calque, emprunt) des procédés créatifs, à l'intérieur desquels ils reprennent la transposition, la modulation, l'équivalence et l'adaptation, et auxquels ils ajoutent l'étoffement, la réduction et la recomposition.

En ce qui concerne spécialement la traduction littérale, il est généralement admis que la traduction de l'italien au français consiste en un simple jeu de substitution terminologique, dans la mesure où il s'agit de deux langues rapprochées par la même souche latine ainsi que par deux cultures particulièrement proches. Vinay et Darbelnet affirment à ce propos qu'elle implique – plus que tout autre passage traductif – un grand pourcentage de traduction littérale²²¹. D'autres, tels que B. Vardar²²² et M. Lederer²²³, soulignent que la question terminologique s'atténue fortement dans ce genre de traduction, tandis que Margot²²⁴ nuance pourtant cette thèse en alertant sur les *faux-amis*, à savoir les interprétations erronées entraînées par une synonymie qui n'est qu'apparente, et sur le risque de calques stylistiques.

²²⁰ Gérard Hardin, Cynthia Picot, *Translate. Initiation à la pratique de la traduction*, Dunod, Paris, 1990.

²²¹ Jean-Paul Vinay, Jean Darbelnet, *Stylistique comparée du français et de l'anglais*, *Op. cit.*, p. 48.

²²² Berke Vardar, *Dilbilimden yaşama: yapısalcılık*, Multilingual Yabancı Dil Yayınları, Istanbul, 2018.

²²³ Marianne Lederer, Danica Seleskovitch, *Interpréter pour traduire*, 1986, *Op. cit.*, p. 133.

²²⁴ Jean-Claude Margot, *Traduire sans trahir*, Symbolon l'âge d'homme, Lausanne, 1979, pp. 83-84.

De façon plus réfléchie, Mounin²²⁵ et Seleskovitch réagissent à de telles simplifications : « l'italien est plus facile à traduire *mal* en français. Il y a constante confusion d'idées : l'italien à traduire *bien* en français est *plus* difficile » – par rapport à d'autres langues, l'allemand par exemple – « parce qu'on est constamment hypnotisé par le mot. [...] Plus le mot est proche, plus les langues sont proches, plus la difficulté d'une bonne traduction est grande »²²⁶. Pareillement, Mario Fusco dans *La traduction littéraire* conclut que « l'italien et le français sont deux langues cousines : c'est vrai. C'est bien ça qui empoisonne notre travail »²²⁷.

L'étude de Maurice Gross et de son équipe confirme ces observations en examinant de manière précise la question des équivalences des expressions figées entre la langue française et l'italien : « Solo dal cinque al dieci per cento di esse possono essere tradotte letteralmente o quasi letteralmente »²²⁸. Observons d'ailleurs que le dictionnaire de Raoul Boch, *Les faux-amis aux aguets : dizionario di false analogie e ambigue affinità tra francese e italiano*²²⁹, prouve que le danger du calque de l'italien sur le français – et vice-versa – s'inscrit partout, entre faux-amis liés au lexique ou à la grammaire, s'appliquant dans leur totalité ou de façon partielle : les deux langues sont en bref des *fausses-amies*.

Penchons-nous maintenant sur une analyse plus détaillée des procédés de traduction en mettant notamment en relief leurs implications et en fournissant à chaque fois des exemples tirés de notre travail.

5.3.1 – Les équivalences directes

Cette section se concentre sur la traduction directe, qui comprend les techniques utilisées lorsque les concepts et la structure de la langue source peuvent être utilisés dans la langue cible.

Dans un premier temps, il nous semble important de définir le processus de transcription : d'après le glossaire au début de la *Stylistique* de Vinay et Darbelnet²³⁰, il s'agit

²²⁵ Georges Mounin, *Les problèmes théoriques de la traduction*, Gallimard, Paris, 1963, p. 65.

²²⁶ Marianne Lederer, Danica Seleskovitch, *Interpréter pour traduire*, 2014, *Op. cit.*, p. 175.

²²⁷ Pérette-Cécile Buffaria, « La traduction littéraire » entretien avec Mario Fusco dans *La lettre du Bureau Linguistique*, Roma, n°15, avril-juin 1992, p. 53.

²²⁸ Maurice Gross, « La traduction automatique. Bilan des recherches en cours » dans *Le français dans le monde. Retour à la traduction*, Paris, août-sept 1987, p. 47, cité dans Josiane Podeur, *La pratica della traduzione: dal francese all'italiano e dall'italiano al francese*, Liguori, Napoli, 1993, p. 24.

²²⁹ Raoul Boch, *Les faux-amis aux aguets : dizionario di false analogie e ambigue affinità tra francese e italiano*, Zanichelli, Bologna, 1988.

²³⁰ Jean-Paul Vinay, Jean Darbelnet, *Stylistique comparée du français et de l'anglais*, *Op. cit.*, pp. 4-16.

du phénomène d'emprunt, où un mot, une expression ou une phrase entière est transféré dans le nouveau texte, sans aucune opération de traduction. Cette méthode est d'habitude choisie par le traducteur afin d'éviter des généralisations ou l'utilisation d'hyperonymes, qui ne rendraient pas la couleur locale de l'expression. Dans notre cas, nous avons transcrit les termes se référant à des réalités inconnues de l'Italie, spécifiques des colonies françaises d'outre-mer, notamment des contextes antillais et saint-dominguais. D'ailleurs, le mot *engagistes* aurait été impossible à traduire, puisqu'il désigne les travailleurs engagés en provenance d'Inde ou de Chine importés par les anciens maîtres pendant la seconde moitié du XIX^e siècle. En 1848 en effet, l'esclavage avait été aboli et un grand nombre d'esclaves avaient quitté les plantations ; pour suppléer au manque de manœuvre, les propriétaires commencèrent à employer des engagistes, mais ce nouveau système – au départ sur la base du volontariat – se rapprocha plus tard de la traite et de l'esclavage. Or, dans la langue italienne il n'existe aucun mot apte à définir une telle pratique et les éventuelles périphrases seraient trop lourdes : nous avons dès lors opté pour l'emprunt du terme français.

Le même choix a été fait quant aux locutions *grands blancs* et *petits blancs*, indiquant les deux groupes sociaux auxquels appartenaient les colons français à Saint-Domingue, respectivement les plus riches, propriétaires des plantations et les commerçants ou artisans. Une traduction italienne semble à nos yeux inadéquate, lacunaire : les aspects idéologiques et culturels sous-jacents tendraient d'ailleurs à se perdre.

L'onomastique s'inscrit également dans le cadre du procédé de transcription. Bien que le français et l'italien soient considérées comme deux langues voisines, les opérations de traduction des noms d'une langue à l'autre ne sont pas toujours immédiates. Les difficultés liées à ce domaine surgissent toutefois dans une moindre mesure que les traductions concernant les langues slaves ou africaines, hétérogènes du point de vue phonologique. S'il est vrai qu'il existe une règle générale obligeant à la transcription des noms propres – puisque leur traduction « en changerait leur nationalité »²³¹ – cette norme prévoit de multiples exceptions. En premier lieu, tous les noms dont la traduction a été historiquement reconnue et, de ce fait, enregistrée dans les dictionnaires, ne doivent pas être transcrits. Il s'agit, par exemple, des personnalités célèbres, tels que l'italien Cristoforo Colombo (francisé en Christophe Colomb) ou le français Napoléon (italianisé en Napoleone) ainsi que les artistes Michelangelo, Raffaello e Dante, traduits respectivement en Michel-Ange, Raphaël et Dante. De plus, tout en restant dans l'anthroponymie, il ne faut pas traduire les noms des rois, des

²³¹ Peter Newmark, *Approaches to translation*, Pergamon Press, Oxford, 1981, p. 130.

personnages issus de la Bible, des mythes et des contes des fées, sous prétexte qu'ils sont connus dans le monde entier. Dans le cas contraire, leur transcription est souhaitable.

Se rapportant à ce principe, nous avons préféré transcrire les noms des généraux et des acteurs principaux des révoltes – *Brissot, Rigaud, Jumécourt* et *Beauvais* pour citer des exemples – sans doute inconnus aux non-spécialistes, tandis que Bonaparte, nom de famille du célèbre Napoléon a été traduit.

Par analogie, les dénominations des institutions politiques ont été traduites – telles que *la Costituente, la Legislativa, l'Assemblea coloniale* – ainsi que le groupe des *Girondins*, connus pour leur rôle majeur pendant la Révolution. Au contraire, pour la *Société des Amis des Noirs*, nous avons choisi de garder le nom français.

En ce qui concerne la toponymie, qui s'occupe d'étudier les noms des lieux, la norme s'exprime de manière semblable : il y a lieu d'interdire la transcription des noms des villes qui ont une traduction reconnue, tout comme les noms des places, des monuments et de certaines rues célèbres au niveau international. Pour ce faire, nous avons traduit les noms de *Paris, France* et *Martinique*, en transcrivant par contre tous les autres qui désignent des villes ou des lieux spécifiques à Saint-Domingue. Dans certains cas, nous avons ajouté des appositions ou des précisions très rapides à l'intérieur du texte, dans le but d'aider le lecteur à mieux comprendre. Considérons, par exemple, les cas suivants où l'indication *pianura* explicite le nom *Artibonite* tandis que le terme générique *zona* encadre l'arrondissement de *Croix des Bouquets* :

En tout cas, les hommes de couleur, alternant l'action légale et l'action illégale, la menace et la persuasion, avaient pris leurs dispositions pour une lutte longue et dure, une lutte d'usure, quand les blancs, grimpés au sommet du désespoir, précipitèrent la décision, en essayant de régler l'affaire à la chaude : une attaque de front menée par les troupes de Port-au-Prince, une attaque de flanc menée *dans l'Artibonite* par un certain Borel, le plus excité des planteurs, les menèrent jusqu'à la Croix des Bouquets²³².

Ad ogni modo, gli uomini di colore, alternando azioni legali ad azioni illegali, minaccia a persuasione, avevano adottato le misure necessarie ad affrontare una guerra lunga e difficile, una guerra di logoramento, quando i bianchi, al culmine della disperazione, affrettarono la decisione cercando di risolvere la questione all'istante: condussero, fino alla zona di Croix des Bouquets, un attacco frontale mosso dalle truppe di Port-au-Prince e un attacco laterale guidato *nella pianura di Artibonite* da un certo Borel, il più attivo tra i proprietari.

²³² Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1981, *Op. cit.*, p. 147.

Enfin, avant d’aborder la question du calque, un dernier élément mérite notre mention : le nom de Saint-Domingue a été transcrit dans notre travail, malgré sa traduction *Santo Domingo*, reconnue et courante dans la langue italienne. Nous nous sommes dirigés vers ce choix afin d’éviter toute sorte de malentendu : d’ailleurs, Santo Domingo est aujourd’hui la capitale de la République dominicaine, de langue espagnole, tandis qu’à l’époque Saint-Domingue désignait aussi bien la colonie française – d’où est issu l’actuel État d’Haïti – qu’un des noms portés par l’île d’Hispaniola.

Le deuxième procédé de traduction recensé par Vinay et Darbelnet renvoie au calque, à savoir l’opération d’emprunt d’un syntagme étranger et de sa traduction littérale : il consiste en la création de néologismes suivant la structure de la langue d’origine. Ce dernier élément détermine en effet une distinction entre tel processus et celui de traduction littérale, où le passage à la langue cible produit un résultat correct en utilisant des éléments linguistiques déjà existants. En l’espèce, le traducteur se limite à examiner les servitudes linguistiques – ou collocations – qui, spécifiques de la langue, ne sont pas modifiables.

Pour ce qui est du calque, mentionnons une seule occurrence à titre d’exemple :

<i>Édition Présence Africaine - 1981</i>	<i>Proposition de traduction</i>
« Je crois voir une antique prostituée, couverte des honteuses <i>livrées</i> du vice [...] » ²³³ .	« Mi sembra di vedere una vecchia prostituta, vestita di disonorevoli <i>livree</i> corrotte [...] ».

Le terme français *livrées* désigne – au sens figuré – les députés corrompus qui étouffent leur Assemblée, métaphoriquement comparée à une prostituée. À l’origine, la livrée indiquait une robe offerte par les nobles à leurs proches en signe de protection ; plus tard, à partir de la seconde moitié du XVI^e siècle, elle désigne par contre le vêtement particulier porté par la servitude de la noblesse et des familles royales, différent en fonction de la couleur et du blason. Au figuré et surtout dans des expressions, le terme renvoie à la servilité, à l’assujettissement ou à la dépendance. L’italien *livree*, en calquant aussi bien la phonologie que la structure du correspondant français, dérivé par ailleurs du verbe *livrer*, permet la récupération du sens primaire (de robe livrée – *consegnato* – par les nobles) ainsi que des renvois.

²³³ *ivi*, p. 149.

Quant au procédé de traduction littérale, nous avons déjà précisé qu'il indique le passage d'une partie du texte à un autre correct ou idiomatique, pendant lequel le traducteur ne se soucie que des contraintes linguistiques, en conservant le même ordre des mots, le même sens et le même style que celui du texte source. Cette technique peut néanmoins supprimer les nuances du texte original, et n'est possible qu'avec des langues et des cultures extrêmement proches. En définitive, elle peut être envisagée comme une traduction mot à mot.

Nous proposons ci-dessous un tableau illustratif :

<i>Édition Présence Africaine - 1981</i>	<i>Proposition de traduction</i>
« Le 21 mars 1792, il expliqua son plan » ²³⁴ .	« Il 21 marzo 1792 spiegò il suo piano ».
« L'esclavage n'est donc que l'abus de la force » ²³⁵ .	« La schiavitù è quindi solo abuso della forza ».
« Et ce sont des hommes civilisés qui en traitent ainsi d'autres par la raison que la peau de ceux-ci est noire et que la leur est blanche ! » ²³⁶ .	« E sono uomini civilizzati che ne trattano altri in questo modo, con la giustificazione che la pelle di questi è nera e la loro è bianca! ».

Les exemples fournis permettent de noter que le procédé de traduction littérale concerne aussi bien des segments réduits que des périodes plus longues, quoiqu'à un moindre degré. Dans notre travail, l'usage de cette stratégie n'a pas été fréquent étant donné l'enchevêtrement des phrases, la densité linguistique et, encore plus, le style césairien.

Nous avons jusqu'ici mis en lumière les principales techniques d'équivalence directe. Poursuivons à présent en abordant les procédés indirects, employés de façon significative dans notre proposition.

5.3.2 – Les équivalences indirectes

Cette seconde catégorie rassemble les procédés modifiant les éléments structurels et conceptuels afin de préserver le sens et les nuances du texte. Malgré la proximité entre le français et l'italien, qu'il s'agisse de la langue ou de la culture, nous avons largement utilisé ces techniques permettant – à notre avis – davantage de créer un nouveau texte fluide et cohérent.

²³⁴ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1981, *Op. cit.*, p. 155.

²³⁵ *ivi*, p.172.

²³⁶ *ivi*, p.174.

Les deux premières stratégies que nous prenons en considération – la transposition et la modulation – prédominent sur les autres, souvent combinées à l'intérieur d'une même phrase. Déjà les travaux de Vinay et Darbelnet²³⁷ et de Malblanc²³⁸ étaient centrés sur ces deux techniques, jugées les plus fréquentes parmi les sept considérées ; plus tard, Chuquet et Paillard dans leur *Approche linguistique des problèmes de traduction* écrivaient : « Ces deux derniers procédés occupent une position centrale dans toute opération de traduction »²³⁹.

Se focalisant premièrement sur la transposition, elle comporte le remplacement d'une partie du discours – ou d'une catégorie grammaticale – par une autre. D'après Vinay et Darbelnet, il s'agit donc d'un « double affranchissement envers les servitudes de la forme lexicale et de la forme grammaticale »²⁴⁰. Ce procédé est très utilisé dans la pratique de traduction, aussi bien au niveau intralingual qu'interlingual, bien qu'avec des différences. Dans la transposition à l'intérieur d'une même langue nous privilégions une forme au lieu d'une autre pour des raisons stylistiques, liées d'habitude au registre de langue, tandis que dans la traduction il est important de respecter le texte de départ sur le plan du sens ainsi que du style. Margot souligne à ce sujet que « la traduction est parfois un processus de transmission plus fidèle que la simple répétition d'une communication intralinguale »²⁴¹.

La transposition concerne l'ensemble des parties du discours et des catégories grammaticales qui concernent également des périodes et des paragraphes entiers : si tel est le cas, les unions et les séparations des énoncés sont fréquentes, ainsi que les glissements des propositions. Pour mieux comprendre, les exemples suivants témoignent de multiples typologies de transposition. La transposition nom-verbe – examinée dans le premier groupe – s'explique en raison de la différence de construction phrastique entre les deux langues : si la nominalisation prévaut dans la langue française, le verbe règne en italien. Aux yeux de Renzi, la préférence accordée par le français au substantif « permet d'exprimer de manière synthétique les informations présentes dans une phrase »²⁴² sans utiliser des verbes dépourvus de valeur dénotative qui rendraient le style lourd. Au contraire, l'italien opte pour la description d'un processus en mettant en exergue son mouvement : la phrase italienne visualise la situation « de manière filmique »²⁴³ par le biais du verbe. Pour les raisons

²³⁷ Jean-Paul Vinay, Jean Darbelnet, *Stylistique comparée du français et de l'anglais*, Op. cit.

²³⁸ Alfred Malblanc, *Stylistique comparée du français et de l'allemand*, Didier, Paris, 1961.

²³⁹ Hélène Chuquet, Michel Paillard, *Approche linguistique des problèmes de traduction*, Éditions OPHRYS, Poitiers, 1987.

²⁴⁰ Jean-Paul Vinay, « La traduction humaine » dans A. Martinet, *Le langage*, Gallimard, Paris, 1968, p. 743.

²⁴¹ Jean-Claude Margot, *Traduire sans trahir*, Op. cit., p. 339.

²⁴² Lorenzo Renzi, *Grande grammatica italiana di consultazione*, Il Mulino, Bologna, 1991, p. 333.

²⁴³ Pierre Scavée, Piero Intravaia, *Traité de stylistique comparée. Analyse comparative de l'italien et du français*, Bruxelles, Didier, 1979, p. 157.

énoncées plus haut, le traducteur qui passe du français à l'italien accorde généralement sa priorité au verbe par rapport au substantif, opération qui implique souvent la création d'une subordonnée implicite ou explicite²⁴⁴, comme dans le premier cas proposé. Le deuxième exemple révèle par ailleurs une double transposition : en plus du passage du nom *sous-estimation* au verbe *sottovalutare*, nous avons opéré le transfert de l'adjectif *systématique* à l'adverbe *sistematicamente*, en entraînant une transposition en chaîne. Le dernier enfin comporte la transposition de deux substantifs en deux verbes à l'intérieur d'un seul énoncé.

<i>Édition Présence Africaine - 1981</i>	<i>Proposition de traduction</i>
« Ils terminaient en annonçant qu'ils allaient s'armer pour pourvoir à leur sûreté, abandonnant « le <i>soin</i> du reste à la providence » ». ²⁴⁵	« Terminarono annunciando che avrebbero impugnato le armi per provvedere alla loro incolumità, lasciando «che la provvidenza <i>si occupasse</i> del resto» ».
« Mais une fois de plus l'arrogance et la <i>sous-estimation systématique</i> de l'adversaire payèrent mal » ²⁴⁶ .	« Ma ancora una volta l'arroganza e il fatto di <i>sottovalutare sistematicamente</i> l'avversario non furono d'aiuto».
« Il réclamait l' <i>envoi</i> des troupes et le <i>châtiment</i> des membres de l'Assemblée coloniale de Saint-Domingue » ²⁴⁷	« Richiedeva di <i>mandare</i> le truppe e di <i>punire</i> i membri dell'Assemblea coloniale di Saint-Domingue ».

D'autres types de transposition peuvent concerner le passage adverbe-substantif, substantif-adjectif et adjectif-verbe ou peuvent porter sur l'ordre phrastique, à savoir le fait que le français moderne tend vers un ordre logique, obéissant à la règle de la « séquence progressive », tandis que l'italien suit plutôt une « séquence régressive »²⁴⁸, semblable à l'organisation latine. Enfin, les passages de la forme active à la forme passive – et vice versa – et les reformulations phrastiques plus générales intervenant au niveau syntaxique s'inscrivent également dans cette technique.

Nous allons les voir plus en détail :

²⁴⁴ Lorenzo Renzi, *Grande grammatica italiana di consultazione*, Op. cit., p. 333.

²⁴⁵ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1981, Op. cit., p. 143.

²⁴⁶ *ibidem*.

²⁴⁷ *ivi*, p. 156.

²⁴⁸ Frédéric Deloffre, *La phrase française*, Sedes, Paris, 1979, p. 38.

<i>Édition Présence Africaine - 1981</i>	<i>Proposition de traduction</i>
adverbe → substantif	
« [...] que vous nous prescrivez d'attendre <i>paisiblement</i> et avec résignation la promulgation des lois qui peuvent nous concerner [...] » ²⁴⁹ .	« [...] che ci imponete di aspettare <i>con tranquillità</i> e rassegnazione la promulgazione delle leggi che ci riguardano [...] ».
« Mais je vous l'ai dit, il faut l'accorder pleinement, <i>franchement</i> , de manière à extirper à jamais la haine et les discussions ». ²⁵⁰	« Ma ve l'ho detto, bisogna concederlo integralmente, <i>con decisione</i> , in modo da estirpare per sempre l'odio e i dibattiti ».
substantif → adjectif	
« [...] la perte des colonies et la ruine de nos principales villes <i>de commerce</i> » ²⁵¹ .	« [...] la perdita delle colonie e il fallimento delle nostre principali città <i>commerciali</i> ».
adjectif → substantif	
« Un autre argument de Barnave était fondé sur le bon usage du préjugé de couleur, justifié comme <i>garant</i> de l'ordre colonial » ²⁵² .	« Un ulteriore argomento di Barnave si fondava sull'uso corretto del pregiudizio razziale, giustificato come <i>garanzia</i> dell'ordine coloniale ».
adjectif → verbe	
« Purifions par la mort, cette terre encore <i>fumante</i> de crimes » ²⁵³ .	« Purifichiamo con la morte questa terra <i>che</i> ancora <i>fuma</i> per i loro crimini ».
verbe → adjectif	
« [...] le projet le plus grand, le plus noble, le plus digne de la postérité, qui seul peut <i>immortaliser</i> cette auguste assemblée [...] » ²⁵⁴ .	« [...] il più grande progetto, il più nobile, forse il più degno della posterità, l'unico in grado di rendere immortale questa nobile assemblea [...] ».
ordre progressif → ordre régressif	
« Le sol de nos colonies étant singulièrement propre à y varier les productions [...] » ²⁵⁵ .	« Essendo il territorio delle nostre colonie particolarmente adatto a variare le colture [...] ».
forme passive → forme active	
« Caradeux le Cruel s'étant enfui, <i>sa succession</i> à la tête de la garde nationale <i>avait été recueillie</i> par son rival en fanatisme, le marquis de Borel » ²⁵⁶ .	« Dopo che Caradeux il Crudele si era dato alla fuga, <i>fu il suo rivale</i> in fanatismo, il marchese di Borel, <i>a succedergli</i> al comando della guardia nazionale ».

²⁴⁹ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1981, *Op. cit.*, p. 143.

²⁵⁰ *ivi*, p. 156.

²⁵¹ *ivi*, p. 159.

²⁵² *ivi*, p. 160.

²⁵³ *ivi*, p. 167.

²⁵⁴ *ivi*, p. 172.

²⁵⁵ *ivi*, p. 177.

²⁵⁶ *ivi*, p. 166.

réorganisation phrastique	
« La renonciation qu'on y ferait serait acte illégitime et nul » ²⁵⁷ .	« Qualora si facesse rinuncia, essa sarebbe un atto illegittimo e nullo ».

Lorsqu'une variation morpho-syntaxique aboutit à un changement de point de vue – tel que dans les deux derniers exemples – la transposition se fond avec le procédé de modulation. « Alors que la transposition se résout au niveau morpho-syntaxique » écrit Podeur « la modulation concerne les catégories de pensée ». Il n'est plus seulement question d'une variation de la forme, mais d'« une variation ponctuelle dans le message en vue d'assurer une équivalence globale de discours »²⁵⁸.

D'après Mounin, « chaque langue découpe dans le même réel des aspects différents »²⁵⁹ et organise d'une certaine façon notre vision de l'univers immédiat. À ce sujet, M. Lederer retrace l'origine d'une telle différence :

La logique d'expression propre à chaque langue découle d'une adaptation à des habitudes de dénotation qui remontent parfois diachroniquement très loin dans l'histoire de chacune ; elle repose sur des modèles de choix et d'association de traits saillants qui s'acquièrent intuitivement avec la langue et qui semblent à chacun relever d'une logique absolue : le choix de l'aspect dénotatif qui indique l'ensemble de l'idée se situe toujours dans le cadre de la logique spécifique d'une collectivité linguistique²⁶⁰.

Il en résulte une nécessité – au niveau de la traduction – de changements, de variations de ce point de vue, de *modulations* justement dans la façon de nommer un objet ou d'exprimer un phénomène.

Podeur poursuit en précisant que « les modulations peuvent être créées *ad hoc* (libres) ou lexicalisées (obligatoires) »²⁶¹. Ces dernières sont enregistrées dans les dictionnaires tandis que les modulations libres figurent en tant qu'interventions, des trouvailles dictées par la situation et par le type de texte, des solutions spontanées qui facilitent l'expression de la même idée en se conformant à la disposition naturelle des mots de la langue cible. Cette technique s'étend également aux anciennes figures de style de métaphore, de métonymie et de synecdoque.

²⁵⁷ *ivi*, p. 176.

²⁵⁸ Josiane Podeur, *Jeux de traduction*, Liguori, Napoli, 2008, p. 41.

²⁵⁹ Georges Mounin, *Les problèmes théoriques de la traduction*, Gallimard, Paris, 1963, p. 59.

²⁶⁰ Danica Seleskovitch, Marianne Lederer, *Interpréter pour traduire*, 2014, *Op. Cit.*, pp. 70-71.

²⁶¹ Josiane Podeur, *Jeux de traduction*, *Op. cit.*, p. 41.

Considérons, par exemple, ces propositions tirées de notre travail :

<i>Édition Présence Africaine - 1981</i>	<i>Proposition de traduction</i>
Modulations lexicalisées	
« [...] les petits blancs, sous la conduite de l'aventurier maltais, Praloto, avaient décidé de <i>jouer leur va-tout</i> ». ²⁶²	« [...] i <i>petits blancs</i> , sotto la guida dell'avventuriero maltese Praloto, avevano deciso di <i>giocarsi il tutto per tutto</i> ».
« [...] quand les blancs, grimpés au sommet du désespoir, précipitèrent la décision, en essayant de <i>régler l'affaire à la chaude</i> ». ²⁶³	« [...] quando i bianchi, al culmine della disperazione, affrettarono la decisione cercando di <i>risolvere la questione all'istante</i> ».
« [...] sur ces hommes cependant que, sans pitié pour leur douloureuse plainte, nous accumulons, nous entassons au fond d'un vaisseau, pour aller ensuite à <i>pleines voiles</i> les présenter aux chaînes qui les attendent ». ²⁶⁴	« [...] a questi uomini che tuttavia ammucciamo, ammassiamo nel fondo di una nave, senza pietà per i loro gemiti di dolore, per poi andare a <i>gonfie vele</i> a porli di fronte alla schiavitù che li aspetta ».
Modulation libres	
« Le « conseil » <i>ne chôma pas</i> ». ²⁶⁵	« Il «consiglio» <i>fu subito attivo</i> ».
« [...] ils l'ont endormie sur le sort qui menaçait Saint-Domingue et <i>ils ont mis le comble à leur forfaits</i> , en lui arrachant, à son dernier soupir, le décret du 24 septembre ». ²⁶⁶	« [...] l'hanno tenuta all'oscuro del destino che incombeva su Saint-Domingue e <i>si sono spinti al massimo delle loro capacità</i> , strappandole, al suo ultimo respiro, il decreto del 24 settembre ».
« [...] vous jetterez un regard de compassion sur ce malheureux peuple dont on a fait <i>tranquillement</i> un barbare objet de trafic ». ²⁶⁷	« [...] getterete uno sguardo di compassione a questo popolo sfortunato, trasformato <i>senza problemi</i> in barbaro oggetto di traffico ».

Nous pouvons par ailleurs constater que plusieurs modulations peuvent s'insérer dans un seul énoncé. Dans le troisième cas relaté, nous retrouvons à la fois une modulation lexicalisée – à *pleines voiles* – et une créée *ad hoc* – *les présenter aux chaînes qui les attendent* – traduite en italien par *porli di fronte alla schiavitù che li aspetta*. Plus exactement, une synecdoque se cache sous le français *chaînes*, explicité dans l'italien *schiavitù*, bien que le terme *catene* soit couramment utilisé dans la langue italienne pour renvoyer à l'esclavage. Toutefois, à nos yeux, l'abstrait *schiavitù* rendait mieux l'image souhaitée.

²⁶² Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1981, *Op. cit.*, p. 146.

²⁶³ *ivi*, p. 147.

²⁶⁴ *ivi*, p. 171.

²⁶⁵ *ivi*, p. 142.

²⁶⁶ *ivi*, p. 149.

²⁶⁷ *ivi*, p. 171.

Pour ce qui est du verbe *chômer*, nous avons par contre choisi d'opérer une modulation libre n'existant pas d'équivalent direct en italien : *fu subito attivo* permet de conserver le sens en exprimant d'ailleurs la rapidité et la productivité propres au conseil colonial.

Si nous nous focalisons essentiellement sur les procédés analysés par Vinay et Darbelnet, il nous reste à nous pencher sur l'équivalence et l'adaptation, qui n'ont pas encore été traitées. Ces techniques, bien qu'elles n'apparaissent pas nettement distinguées dans la *Stylistique* – comme le déplore Michel Ballard²⁶⁸ – s'avèrent nécessaires pour traduire des phénomènes socioculturels qui diffèrent d'une langue-culture à l'autre. Nous avons exposé plus haut que « chaque langue reflète une certaine approche de la réalité et [que] tout discours est conditionné par l'ensemble des rapports qui unissent les faits socioculturels aux faits linguistiques ». ²⁶⁹ Tout texte est en conséquence une source précieuse d'informations sur la société et la culture de celui qui le produit : il arrive ainsi que les traducteurs aient à rendre des situations inconnues dans la culture du nouveau lecteur.

Quant à l'équivalence, il s'agit d'un procédé de traduction qui utilise un terme ou une expression complètement différents du texte de départ, équivalents toutefois au sens dans la langue cible. Le traducteur s'en sert généralement pour rendre les proverbes ou pour ce lexique qui – malgré son existence dans la langue d'arrivée – serait peu usité. Il ressort qu'il peut parfois se rapprocher d'une modulation libre, puisque :

Mieux un interprète comprend ce qui est dit et plus il est amené à s'écarter des formules originales, retrouvant avec la spontanéité de l'expression le génie de sa langue, qui lui permet de faire comprendre clairement toutes les idées²⁷⁰.

Un exemple illustratif est donné par l'expression *faire la sourde oreille*, dans la phrase « La Constituante durant toute son existence devait faire la sourde oreille »²⁷¹ : le sens étant celui de faire semblant de ne pas entendre ou d'ignorer ce qui est demandé²⁷², nous avons opté pour la locution *fare orecchie da mercante* qui, au-delà du sens, conserve également le registre familier.

²⁶⁸ Michel Ballard, « À propos des procédés de traduction » dans *Palimpsestes*, Hors série | 2006, pp. 113-130.

²⁶⁹ Josiane Podeur, *Jeux de traduction*, *Op. cit.*, p. 53.

²⁷⁰ Marianne Lederer, Danica Seleskovitch, *Interpréter pour traduire*, 2014, *Op. cit.*, p. 118.

²⁷¹ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1981, *Op. cit.* p. 172.

²⁷² <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/sourd/73732#175194> consulté le 8 mars 2022.

Les *collocations* – à savoir des associations privilégiées de mots – pourraient à nos yeux s’inscrire dans tel procédé. Ce phénomène prouve d’ailleurs l’existence de couples indissociables de mots, dont l’un entraîne *automatiquement* l’autre : le moindre changement troublerait la lecture d’un texte traduit qui manquerait alors de naturel et d’authenticité. Il convient au contraire de profiter de cette dynamique qui relie les mots d’une langue selon des relations toujours identiques afin de produire un nouveau texte dans la langue d’arrivée qui soit à la fois équivalent dans le sens et naturel à l’écoute. Au cours de notre travail de traduction, nous avons rencontré à maintes reprises des combinaisons de mots français différentes par rapport aux combinaisons italiennes : si parfois une traduction littérale aurait été possible, elle aurait altéré l’équilibre du texte.

Parmi les plus significatifs, citons les exemples ci-dessous :

<i>Édition Présence Africaine - 1981</i>	<i>Proposition de traduction</i>
« [...] à travers les champs de cannes incendiés pour la circonstance, et dont la fumée se rabattait sur les assaillants, le tir mulâtre <i>fit merveille</i> ». ²⁷³	« [...] dando fuoco alle piantagioni di canna da zucchero e grazie al fumo che si riversava sugli aggressori, l’attacco militare mulatto <i>fece miracoli</i> ».
« La <i>porte de sortie</i> , elle crut la trouver en proposant aux mulâtres de s’en remettre à la médiation des commissaires nationaux [...] ». ²⁷⁴	« Credette di trovare <i>la via d’uscita</i> proponendo ai mulatti di fare affidamento sulla mediazione dei commissari nazionali [...] ».
« En tout cas, les hommes de couleur [...] avaient pris leurs dispositions pour une lutte longue et dure, <i>une lutte d’usure</i> [...] ». ²⁷⁵	« Ad ogni modo, gli uomini di colore [...] avevano adottato le misure necessarie ad affrontare una guerra lunga e difficile, <i>una guerra di logoramento</i> [...] ».
« Après le <i>vif succès</i> du discours de Gensonné, dont l’Assemblée décréta l’impression, il ne restait plus qu’à enterrer solennellement la politique de la Constituante ». ²⁷⁶	« Dopo <i>l’enorme successo</i> del discorso di Gensonné, del quale l’Assemblea ordinò la stampa, non restava altro che seppellire ufficialmente la politica della Costituente ».

Par ailleurs, l’adaptation – tout comme la transcription – intervient lorsque le traducteur se trouve face à des divergences sociales et culturelles. Tandis que les versions comportant des transcriptions gardent un contact explicite avec la dimension du texte de départ, produisant souvent un effet de dépaysement qui rompt l’équilibre textuel, l’adaptation implique une prise de distance, voire une « transculturation » ²⁷⁷ où « l’effacement du milieu socioculturel

²⁷³ *ivi*, p. 142.

²⁷⁴ *ivi*, p. 146.

²⁷⁵ *ivi*, p. 147.

²⁷⁶ *ivi*, p. 158.

²⁷⁷ Margot, Jean-Claude, *Traduire sans trahir*, *Op. cit.*, p. 90.

du texte-source correspond à la naturalisation des phénomènes et des personnages dans le texte d'arrivée ». ²⁷⁸ Soulignons, de plus, que l'adaptation en traduction ne part jamais *a priori* comme une opération d'adaptation : elle n'est mise en place qu'après une exégèse attentive du texte à traduire, lorsque le traducteur comprend que l'équivalence d'effet qu'il recherche n'est garantie qu'au prix d'une prise de distance du texte de départ. Pour ces raisons, cette technique concerne notamment des passages textuels où la priorité est accordée aux réactions émotionnelles du lecteur, s'avérant plus courante dans certaines typologies textuelles, telles que la littérature pour enfants, la publicité et les bandes dessinées.

En ce qui concerne le domaine de l'intraduisibilité, les difficultés de traduction qui peuvent aboutir aux procédés de transcription ou d'adaptation se limitent aux cinq sphères définies par Nida en tant que « lieux du métalinguistique », ²⁷⁹ à savoir la vie écologique, la vie matérielle, quotidienne et technologique, la vie sociale et juridique, la vie religieuse et le niveau linguistique, qui comprend également la réflexion sur la langue, les jeux sur le signifiant et les variations dialectales.

Dans notre traduction nous n'avons pourtant opéré aucune adaptation, préférant transcrire ces termes spécifiques du contexte antillais et saint-dominguais. Dans ce cas, procéder par adaptation nous paraît peu efficace dans la mesure où tout l'essai césairien a pour cadre le monde colonial et son rapport avec la métropole et il serait insensé de remplacer ses éléments distinctifs. Au contraire, le maintien des termes en langue française contribue à transmettre la couleur locale et l'ambiance originale.

Mentionnons à cet égard un passage du texte qui nous a donné l'occasion de réfléchir sur cette problématique :

Les mulâtres connurent là leur *Valmy* : à travers les champs de cannes incendiés pour la circonstance, et dont la fumée se rabattait sur les assaillants, le tir mulâtre fit merveille. ²⁸⁰

Nous nous sommes d'ailleurs interrogés sur la possibilité d'adapter le *Valmy* du texte par la bataille la plus importante remportée par les troupes italiennes, afin de reproduire l'effet du texte de départ. La bataille de Valmy – gagnée le 20 septembre 1792 par les révolutionnaires français contre les principales monarchies européennes alliées – aurait pu devenir la bataille de Vittorio Veneto, par laquelle les Italiens infligèrent une lourde défaite aux soldats

²⁷⁸ Josiane Podeur, *Jeux de traduction*, *Op. cit.*, p. 86.

²⁷⁹ Nida, Eugène, « Linguistics and ethnology in translation problems », dans *Word*, n°2, 1945, pp. 194-208.

²⁸⁰ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1981, *Op. cit.*, p 143.

austro-hongrois, mettant ainsi un terme à la Première Guerre Mondiale. Toutefois, nous avons finalement convenu qu'il était préférable de garder la référence originale pour éviter, d'une part, de s'éloigner considérablement du texte et du contexte, et d'autre part, que le nom de Valmy est sans doute inconnu même au lecteur français. Une explicitation a néanmoins été introduite afin de clarifier le sens auprès du lecteur italien. Notre proposition se présente comme suit :

Per i mulatti fu un autentico trionfo, come quello di Valmy: dando fuoco alle piantagioni di canna da zucchero e grazie al fumo che si riversava sugli aggressori, l'attacco militare mulatto fece miracoli.

Nous avons pour l'heure considéré les sept techniques décrites dans l'étude de Vinay et Darbelnet, qui s'achève justement sur le procédé d'adaptation. Pendant notre recherche, nous avons néanmoins analysé d'autres travaux qui nous ont éclairés sur quelques faiblesses dans la distinction des deux linguistes. Il en résulte que plus que de recettes à suivre de façon séparée, il s'agit d'une série d'opérations variables qui interviennent conjointement, se mêlant les unes aux autres. L'exemple suivant est significatif, puisqu'il témoigne en même temps de deux transpositions (*révélateur* → *rivela* et *Gironde* → *Girondini*), d'un calque (*Gironde* → *Gironda*, d'où *Girondini*) et d'une réduction (*elle-même*) qui s'opèrent en chaîne :

<i>Édition Présence Africaine - 1981</i>	<i>Proposition de traduction</i>
« Ce discours est <i>révélateur</i> des secrètes pensées de la <i>Gironde</i> , <i>elle-même</i> tête pensante de la bourgeoisie marchande ». ²⁸¹	« Questo discorso <i>rivela</i> i pensieri segreti dei <i>Girondini</i> , mente della borghesia mercantile ».

Ballard aborde ce sujet en expliquant également le rôle des procédés dans ce qui est de la traductologie. D'après lui, il est question :

d'opérations qui reflètent la triple démarche de la traduction, à savoir : des opérations d'interprétation, de paraphrase et d'ajustement [...] L'observation de la traduction devrait nous permettre (et elle a permis) de mieux accéder à la connaissance de la compétence du traducteur et donc à une meilleure acquisition, une acquisition facilitée ou plus éclairée, de cette compétence ; elle ne saurait cependant se substituer

²⁸¹ *ivi*, p. 154.

à l'intelligence, au talent, à une compétence innée, et surtout à la motivation. La traductologie ne peut sécréter une machine qui dispenserait de penser et d'agir, pas plus que la linguistique ou la textologie ; ces sciences permettent une meilleure conceptualisation des problèmes, de meilleures analyses, des prises de décision plus conscientes.²⁸²

Certaines études²⁸³ ajoutent qu'une des failles de l'ouvrage de Vinay et Darbelnet est que le nombre de sept procédés est trop limité pour rendre compte de la complexité du processus de traduction. Nous partageons ce point de vue. En effet, nous avons recensé au moins deux autres procédés qui interviennent dans les travaux de traduction : nous les illustrerons dans les pages qui suivent, en fournissant également des exemples tirés de notre traduction. Enfin, une dernière technique s'ajoute à ceux-ci, dans le cas où nous prenions en considération l'ensemble du texte au lieu de nous limiter à une seule expression ou paragraphe.

En plusieurs endroits dans notre proposition, et afin de préserver le sens primaire, nous avons ajouté des mots par rapport au texte source. Cela s'explique par le fait que les deux langues diffèrent dans la structure des phrases, dans la grammaire et dans la terminologie. Cette technique – désignée généralement par *étouffement* ou *expansion* – consiste en la reformulation d'un énoncé dans le texte cible en utilisant un nombre de mot supérieur à celui du texte source. Plus en détail, ce procédé se subdivise en trois sous procédés, en fonction des motifs liés aux ajouts : la *dilution*, qui s'applique lorsqu'une correspondance dans la langue cible se caractérise par un nombre de mots supérieur comparé à la langue source ; l'*explicitation*, qui implique l'introduction, pour plus de clarté, d'informations ne figurant pas dans le texte original mais qui se déduisent du contexte cognitif ou du contexte ; la *périphrase* finalement, qui comporte une circonlocution en traduction et qui pourrait se considérer comme un cas particulier d'étouffement, étant donné le remplacement d'un mot par un groupe de mots ou une expression ayant un sens équivalent.

Pour donner un exemple s'inscrivant dans la première sous-catégorie, mentionnons le cas des termes *caffèières* et *sucreries*, rendues en italien par *piantagioni di caffè e di canna da zucchero* :

²⁸² Michel Ballard, « À propos des procédés de traduction » *Op. cit.*, p. 125.

²⁸³ Lawrence Venuti, « Traduction, intertextualité, interprétation » dans *Palimpsestes*, n°18, *Traduire l'intertextualité*, 2006, pp. 17-41 ; Claude Tatilon, « Traduction : une perspective fonctionnaliste », dans *La linguistique*, vol. 39, n°1, 2003, pp. 109-118 ; Giovanna Calabrò, *Teoria, didattica e prassi della traduzione*, Liguori, Napoli, 2001.

<i>Édition Présence Africaine - 1981</i>	<i>Proposition de traduction</i>
« [...] on doit croire qu'alors les propriétaires ne manqueraient pas [...] de diminuer leurs <i>caféières</i> et <i>sucrieries</i> , pour se livrer, avec tout le zèle et l'intelligence qu'on doit attendre d'un peuple industriel, à la culture de l'indigo et de tous les autres objets qui donneraient des avantages certains ». ²⁸⁴	« [...] dobbiamo presupporre che in tal caso i proprietari non farebbero a meno di ridurre le loro <i>piantagioni di caffè e di canna da zucchero</i> [...] per dedicarsi, con tutto lo zelo e l'astuzia che ci si deve aspettare da un popolo industriale, alla coltivazione dell'indaco e di tutti gli altri prodotti che assicureranno benefici ».

Quant au procédé d'explicitation, nous l'avons généralement utilisé afin de reprendre un référent resté implicite, notamment dans le cas de passages denses et riches en subordonnées, où une traduction plus littérale rendrait la compréhension difficile :

<i>Édition Présence Africaine - 1981</i>	<i>Proposition de traduction</i>
« D'abord il surent choisir leur moment : celui où les blancs, plus encore qu'affaiblis, étaient affolés. Pareillement, leur théâtre d'opérations : de préférence à tout autre, la province de l'Ouest, où ils étaient les plus nombreux ». ²⁸⁵	« Innanzitutto seppero scegliere il momento opportuno: quando i bianchi, ancor più che indeboliti, erano in preda al panico. <i>Scelsero</i> in modo simile il teatro delle loro azioni: alle altre, preferirono la provincia occidentale, dove erano in maggioranza [...] ».
« Le 22, Blanchelande leur fit savoir qu'il désapprouvait leur initiative ; qu'il déclarait leur assemblée illicite ; qu'il leur enjoignait d'avoir à se séparer et d'attendre avec résignation toutes les lois qui pourraient les concerner ; et surtout de ne pas oublier les égards, le respect et la vénération qu'ils devaient aux blancs, auteurs de leur liberté et de leur fortune ! ». ²⁸⁶	« Il 22, Blanchelande comunicò loro che respingeva l'iniziativa; che dichiarava illegale la loro assemblea; che ordinava loro di separarsi e di aspettare rassegnati tutte le leggi che avrebbero potuto riguardarli: e soprattutto <i>li ammonì</i> di non dimenticare il riguardo, il rispetto e la riverenza che dovevano ai bianchi, artefici della loro libertà e della loro ricchezza ! ».
« C'était d'une belle audace ». ²⁸⁷	« Era <i>un uomo</i> di grande audacia ».

Par ailleurs, le procédé analysé fonctionne également dans le sens inverse prenant ainsi le nom d'*économie* ou de *réduction*. En d'autres termes, le traducteur reformule un énoncé dans la langue cible en utilisant un nombre de mots inférieur à celui du texte source afin d'alléger le texte, supprimer les éléments redondants ou effacer les inutiles. De même que pour l'étoffement, cette stratégie regroupe trois sous-parties, distinguées sur la base de leur

²⁸⁴ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1981, *Op. cit.*, p. 177.

²⁸⁵ *ivi*, p. 141.

²⁸⁶ *ivi*, p. 142.

²⁸⁷ *ivi*, p. 166.

nature : la *concentration*, l'*implication* et la *concision*. Si la première relève des correspondances entre les langues, la deuxième s'obtient en laissant implicites dans le texte cible des informations explicitées dans l'original, quand elles résultent évidentes ou déductibles du contexte ou de la situation décrite. Dans le troisième cas enfin, il s'agit d'une formulation plus synthétique d'un concept ou d'une idée.

Signalons ci-dessous des exemples d'économie tirés de notre proposition de traduction.

<i>Édition Présence Africaine - 1981</i>	<i>Proposition de traduction</i>
« Ce ton, tout nouveau, méritait <i>qu'on l'y prêtât attention</i> ». ²⁸⁸	« Quel tono, del tutto nuovo, era degno di attenzione ».
« Et l'expérience montra que c'était <i>chose faisable</i> ». ²⁸⁹	« E l'esperienza dimostrò che era fattibile ».
« Un <i>beau jour</i> , Port-au-Prince se réveilla et constata qu'elle n'était plus investie par des mulâtres seulement, mais par une armée toute nouvelle [...] ». ²⁹⁰	« Un giorno, Port-au-Prince si risvegliò e si rese conto di non essere più occupata solo da mulatti, bensì da un esercito completamente nuovo [...] ».

Comme l'atteste le tableau, le procédé d'implication est adopté dans la première phrase, tandis que dans la deuxième le mot *chose*, très générique et dès lors superflu, a été enlevé. Le troisième cas témoigne par ailleurs d'une concentration : la locution française *un beau jour* coïncide avec l'italien *un giorno*.

En définitive, signalons une dernière technique – agissant de fait à l'échelle textuelle et non seulement au niveau de la phrase – qui permet de compenser l'impossibilité de traduire une nuance ou une expression à un endroit précis en exprimant l'information à un autre endroit du document : le procédé de *compensation*.

Au fil de la présente section, nous avons fourni un aperçu des plus fréquentes stratégies de traduction en nous appuyant notamment sur des textes théoriques et sur des études en traductologie. Par référence à l'ouvrage de Vinay et Darbelnet, nous nous sommes d'abord concentrés sur les procédés de traduction directe, pour analyser ensuite les mécanismes obliques. Dans un troisième temps, le tableau a finalement été complété par des techniques supplémentaires qui n'avaient pas été recensées par les linguistes mentionnés plus haut. Bien que les exemples donnés aient été nombreux, contribuant ainsi à transmettre la

²⁸⁸ *ivi*, p. 143.

²⁸⁹ *ivi*, p. 145.

²⁹⁰ *ibidem*.

nature du texte, notre travail n'a pas encore approfondi les problématiques soulevées lors de la traduction du texte césairien, qui feront l'objet de la partie suivante.

5.4 – Analyse des problématiques rencontrées

Au vu de ce qui a été exposé et notamment sur la base des considérations qui concernent le style de Césaire, la langue et le cadre de l'essai, nous avons rencontré plusieurs difficultés pendant notre travail de traduction. Cette dernière section du mémoire se propose précisément de classer en fonction de leur typologie les cas problématiques qui se sont présentés. Cependant, nous laisserons de côté les enjeux propres au travail du traducteur, qui impliquent d'ailleurs tout texte à traduire. Seleskovitch les a synthétisées dans le passage qui suit :

Quand on traduit, on a conscience du sens qui se dégage du texte à traduire et de la correction de ce que l'on écrit. On vérifie aisément l'un en se reportant à l'original, l'autre aux lignes qui vont d'écrire. mais ce dont on a du mal à juger quand on est plongé dans un travail de traduction, quand on s'est soi-même imprégné du sens à travers l'original, c'est si le sens se dégage aussi clairement de la traduction que de l'original. On peut croire s'exprimer soi-même clairement sans se rendre compte que l'on a pas suffisamment débarrassé le sens que l'on a compris de sa forme étrangère qui, dans la langue de traduction, lui constitue une sorte de déguisement empêchant le lecteur de le reconnaître. On ne pourra juger de la clarté du sens qu'une fois oublié le texte original²⁹¹.

Pour revenir aux difficultés rencontrées lors du travail de traduction, il faut admettre en premier lieu que plusieurs éléments du contexte nous étaient inconnus, s'agissant de lieux géographiques, de caractéristiques ou de phénomènes naturels spécifiques des Antilles et, plus particulièrement, de Saint-Domingue. Pareillement, cela se produisait pour les noms des généraux et des chefs des révoltés, qu'ils soient français, mulâtres ou noirs.

Un travail approfondi de recherche a d'ailleurs été nécessaire afin de bien saisir le sens du passage et de le traduire par la suite, en reproduisant autant que possible le message original, toujours au moyen des stratégies de traduction. Nous nous sommes documentés en faisant également recours aux cartes géographiques de l'époque et à des outils plus actuels tels que Google Maps, qui a permis l'identification des lieux et facilité leur localisation.

²⁹¹ Marianne Lederer, Danica Seleskovitch, *Interpréter pour traduire*, 2014, Op. Cit., pp. 76-77.

Parmi les exemples les plus significatifs, prenons les cas de « Artibonite » et de « Croix des Bouquets », dans le passage « [...] une attaque de front menée par les troupes de Port-au-Prince, une attaque de flanc menée dans l'Artibonite par un certain Borel, le plus excité des planteurs, les menèrent jusqu'à la Croix des Bouquets »²⁹². Les deux éléments paraissent opaques à tout francophone non expert en territoire antillais et, bien que le contexte aide à comprendre qu'il s'agit d'éléments géographiques, il reste difficile de deviner les véritables référents. Nos recherches nous ont permis d'établir que l'« Artibonite » désigne à la fois l'un des dix départements d'Haïti et le fleuve homonyme qui le traverse – le plus long du pays – d'où il tire son nom, tandis que « Croix-des-Bouquets » indique un arrondissement de la subdivision du département de l'Ouest, créé autour de la ville homonyme qui est aujourd'hui son chef-lieu. Les sources²⁹³ précisent toutefois que la région de l'Artibonite n'est érigée en département qu'en 1806, après la Révolution, ce qui nous empêche d'utiliser « dipartimento » comme apposition. Nous avons ainsi opté pour « pianura » – explicitation intégrée dans notre proposition de traduction – qui, bien que générale, fournit une information utile à la compréhension :

[...] condussero, fino alla zona di Croix des Bouquets, un attacco frontale mosso dalle truppe di Port-au-Prince e un attacco laterale guidato nella pianura di Artibonite da un certo Borel, il più attivo tra i proprietari.

En ce qui concerne le terme « Valmy », nous avons procédé par analogie : en l'espèce, une déduction du contexte paraissait plus difficile et risquait d'engendrer des incompréhensions. Comme cela a été évoqué dans la section précédente, il s'agit de la première victoire décisive de l'armée française pendant les guerres de la Révolution, à savoir les conflits qui ont impliqué la France révolutionnaire contre d'autres pays européens, souvent coalisés, durant la période comprise entre 1792 et le traité d'Amiens de 1802. Dans le passage, les opérations des mulâtres, se montrant victorieuses, rappellent la bataille de Valmy : « Les mulâtres connurent là leur Valmy : à travers les champs de cannes incendiés pour la circonstance, et dont la fumée se rabattait sur les assaillants, le tir mulâtre fit merveille »²⁹⁴. Nous reviendrons plus tard sur ce passage.

²⁹² Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1981, *Op. cit.*, p. 147.

²⁹³ Haïti référence - le guide de référence sur Haïti <https://www.haiti-reference.com/pages/> consulté le 21 mars 2022.

²⁹⁴ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1981, *Op. cit.*, p. 143.

D'autres points du texte ont nécessité des recherches poussées. Mentionnons à cet égard les noms de Saint-Marc et de Mirebalais, dont les attestations d'arrondissements se retrouvent également sur Internet, et l'indication « la Charbonnière » dans la phrase « le 21 août enfin, à la Charbonnière, près de Port-au-Prince, ils se constituaient une force armée [...] »²⁹⁵, pour laquelle nos recherches n'ont pourtant abouti à des conclusions certaines. Si à une première lecture, l'utilisation de l'article déterminatif porte à croire qu'il s'agit d'une zone ou d'un quartier aux environs de Port-au-Prince, les résultats en ligne renvoient pourtant à Rue Charbonnière, sans article. De surcroît, aucune information n'est fournie à ce sujet, à l'exception d'une carte qui permet sa localisation. Tout bien considéré, nous avons préféré rester dans les généralités, en proposant ce qui suit :

Il 21 agosto infine, nella zona di Charbonnière, vicino a Port-au-Prince, diedero vita ad una milizia, i cui capi Beauvais e Rigaud avrebbero successivamente conosciuto una carriera brillante.

Un dernier élément s'insérant dans la toponymie mérite notre attention : il est question de la ville de Cap – connue aujourd'hui sous le nom de Cap-Haïtien – chef-lieu de l'arrondissement homonyme et du département du Nord, centre stratégique à l'époque et alors très important au niveau du commerce. Au-delà de ces détails, il nous semble intéressant de souligner le différent usage de l'article : tandis qu'en français il s'agit de « Le Cap », avec le déterminant, la langue italienne l'enlève en faveur de « Cap-Haïtien ». Cela a évidemment des effets sur les prépositions et les articles contractés, comme le témoignent les exemples ci-dessous :

<i>Édition Présence Africaine - 1981</i>	<i>Proposition de traduction</i>
« La cause de ces troubles est dans la partialité avec laquelle on a traité les Assemblées générales de Saint-Marc et <i>du Cap</i> , lors du décret du 12 octobre ²⁹⁶ ».	« La causa di queste agitazioni sta nella parzialità con cui sono state trattate le assemblee generali di Saint-Marc e <i>di Cap-Haïtien</i> , all'atto del decreto del 12 ottobre ».
« Sonthonax, Polverel et Ailhaud arrivèrent <i>au Cap</i> le 19 juillet 1792, pour trouver une situation d'autant plus inquiétante que les colons	« Sonthonax, Polverel e Ailhaud arrivarono <i>a Cap-Haïtien</i> il 19 luglio 1792, scoprendo una situazione ancora più inquietante ora che i

²⁹⁵ *ivi*, p. 142.

²⁹⁶ *ivi*, p. 150.

avaient maintenant dans les royalistes l'appui d'un nouveau groupe de mécontents ²⁹⁷ ».	coloni avevano trovato nei monarchici l'appoggio di un nuovo gruppo di insoddisfatti ».
--	---

L'onomastique – comprenant à la fois la toponymie et l'anthroponymie – n'est qu'un des domaines qui ont requis un travail de recherche approfondi : y s'ajoutent les cadres juridique, historique et économique. Comme cela a été mentionné au cours du mémoire, dans l'essai césairien figurent plusieurs termes relevant du champ lexical de la politique et de la juridiction qui, spécifiques de ces domaines, nous étaient inconnus. De plus, dans certains cas, nous ignorions également les procédures législatives et les principes ce qui nous a obligés à nous informer et à étudier les notions clés. Nous avons donc lu des actes et des textes politiques et consulté des dictionnaires spécialisés afin de repérer les termes les plus convenables, ceux qui sont utilisés en italien dans le même genre. C'est le cas, par exemple, d'« instruction »²⁹⁸ traduit en italien par « istruttoria » ou de la locution « droit d'initiative »²⁹⁹ dont nous ne connaissions pas le sens, bien qu'elle se traduise littéralement. Ajoutons également la collocation « projet de décret »³⁰⁰, rendue en italien par « bozza di decreto » au lieu de « progetto », d'habitude utilisé avec « legge » et le substantif « considérant »³⁰¹, qui indique chacune des considérations qui motivent un décret ou une loi et qui en précède le texte. Quant à ce dernier d'ailleurs, nous avons hésité entre le calque finalement choisi – « considerando » – et l'hyperonyme « punto », puisque le premier nous semble étrange : après un examen plus attentif, nous nous sommes néanmoins orientés vers « considerando », propre au domaine du droit et de ce fait difficilement remplaçable.

Pour ce qui est de l'histoire et de l'économie, la même démarche a été appliquée. Pour donner des exemples, dans le texte il est question de « royalistes », d'« indépendants » et de « Léopardins », appellations données aux partis de la Révolution française dans les deux premiers cas, et aux membres de l'Assemblée de Saint-Marc à Saint-Domingue dans le dernier. Tandis que pour « royalistes » et « indépendants » il existe les correspondants italiens « monarchici »³⁰² et « indipendenti »³⁰³, pour ce qui est des « Léopardins »³⁰⁴ nous avons transcrit le terme. Cela est imputable au rôle très important joué par la Révolution et à sa

²⁹⁷ *ivi*, p. 165.

²⁹⁸ *ivi*, pp. 143, 164.

²⁹⁹ *ivi*, p. 157.

³⁰⁰ *ivi*, pp. 152, 154, 155, 181.

³⁰¹ *ivi*, p. 151.

³⁰² *ivi*, pp. 165, 166.

³⁰³ *ivi*, pp. 150, 157, 166.

³⁰⁴ *ivi*, p. 165.

renommée internationale, qui ont sans doute contribué à faire circuler les noms et les idées, entraînant par la suite la diffusion des traductions. Il faut pourtant admettre que des recherches ont été conduites afin de rappeler les différentes idéologies au sein de la Révolution et de vérifier les traductions attestées. Par contre, les informations se référant aux Léopardins sont rares et il ne se trouve aucune traduction ou calque correspondants dans la langue italienne. Nous nous limitons à affirmer qu'il s'agit des élus membres de l'Assemblée auto-proclamée de Saint-Marc dans la colonie, qui en se prétendant au-dessus du Gouverneur général, ont cherché à résister aux réformes de la Révolution française. Plus en détail, le groupe tire son nom du navire militaire « Le Léopard » au bord duquel ces élus ont ensuite débarqué en France afin d'imposer la sécession de la colonie.

Un passage à la page 153³⁰⁵ – se rapportant au domaine économique – s'est avéré à nos yeux problématique, dans la mesure où il rentre dans les détails du commerce et des crédits accordés. N'étant pas des experts en la matière, nous avons eu la nécessité d'approfondir nos recherches afin d'en assurer la pleine compréhension en français et pouvoir ensuite le traduire.

Par ailleurs, d'autres difficultés ont concerné le lexique spécifique au contexte antillais utilisé par Aimé Césaire. La stratégie de traduction littérale aurait parfois engendré un terme italien correct mais peu fréquent et peu compréhensible, comme dans le cas du français « planteurs »³⁰⁶ : bien que le correspondant italien « piantatore » soit attesté dans le dictionnaire Treccani, il est peu usité et désigne généralement celui qui plante des végétaux, même si le renvoi « aux Antilles, propriétaire d'une plantation » est cependant présent. À l'inverse, le sens recherché par l'auteur – à savoir celui d'une personne qui possède et exploite une plantation dans les régions tropicales – ne serait envisageable qu'en étant immergé dans le contexte colonial. Nous avons dès lors décidé de traduire par « proprietari », néanmoins conscients de produire des répétitions puisque les termes « possesseurs »³⁰⁷, « propriétaires »³⁰⁸ et « chefs d'habitation »³⁰⁹ ont également été rendus par l'italien « proprietari ». L'absence de correspondants italiens relève du phénomène de l'intraduisibilité – déjà évoqué dans les sections qui précèdent – à cause duquel le lexique d'une région se précise davantage en créant des termes toujours plus spécifiques qui

³⁰⁵ *ivi*, p. 153.

³⁰⁶ *ivi*, pp. 147, 153.

³⁰⁷ *ivi*, p. 175.

³⁰⁸ *ivi*, pp. 145, 174, 177.

³⁰⁹ *ivi*, p. 180.

désignent des nuances de sens. Puisque l'économie italienne n'a jamais été fondée sur la plantation, il en résulte aussi un manque du lexique référent.

Dans le cas du terme « nègre »³¹⁰, le procédé de traduction littérale a été néanmoins le seul possible. Bien que l'italien « negro » ait aujourd'hui une connotation négative et qu'il existe « nero », un terme plus fréquent et non insultant, celui-ci ne convient pas au contexte situationnel. D'ailleurs, nous avons déjà abordé le sujet de la Négritude, mouvement – dont Césaire est un des pères fondateurs – qui vise à affranchir les peuples du complexe d'infériorité qui leur était imposé par les colonisateurs, en revendiquant fièrement leurs qualités de noirs, leur négritude. En utilisant le terme « nègre », l'auteur se propose en effet de revendiquer l'identité et la culture noire, en opposition avec la culture française perçue en tant qu'instrument d'oppression, ce qui nous a amené à traduire littéralement dans le but de préserver l'intention et la volonté de Césaire.

Une autre difficulté inhérente au lexique consiste en l'opposition *couleur - blancheur*, dans le passage qui suit :

Et l'expérience montra que c'était chose faisable : la campagne militaire, les ruines qui s'accumulaient, montraient, par les réactions qu'elles provoquaient, qu'il n'y avait plus, dressée contre « la couleur », « la blancheur », qualité abstraite, mais des blancs passablement différents entre eux et animés parfois d'un esprit tout contraire³¹¹.

Tout d'abord les deux termes mis en lumière sont féminins en français, tandis que leurs traductions italiennes sont masculines : plus précisément, le français *blancheur* correspond à deux termes italiens de genre différent, *biancore* (masculin) et *bianchezza* (féminin). Afin de préserver la répétition du son – [ÆR] en français – et de le reproduire en italien, il est impossible de traduire par *bianchezza*, ce qui nous amène à opter pour le masculin. Toutefois, nous avons envisagé d'autres possibles solutions, comme le terme *candore* en opposition avec *colore*, synonyme des deux mentionnés plus haut et qui garde le son, ou la confrontation *razza nera - razza bianca*, plus explicite tout en demeurant un concept abstrait. L'option *candore - colore* a été finalement choisie.

En définitive, il convient d'évoquer brièvement les occurrences sur lesquelles nous avons davantage réfléchi. Il s'agit premièrement de l'adjectif polysémique « malheureux »³¹²

³¹⁰ *ivi*, pp. 141, 147, 149, 152, 155, 160, 164, 168, 171, 174.

³¹¹ *ivi*, p. 145.

³¹² *ivi*, pp. 155, 157, 171, 173, 178.

qui apparaît plusieurs fois à l'intérieur du texte et qui, étant donné le contexte, pourrait à la fois se traduire par « infelice », « sfortunato », « miserabile » et « povero ». En deuxième lieu, il est question d'« anathème »³¹³, de registre soutenu et lié au domaine religieux, qui figure trois fois dans le même paragraphe comme dans une sorte d'invocation. Ce terme nous était inconnu mais nous avons constaté l'existence d'une correspondance en langue italienne : selon le dictionnaire Larousse, l'expression française « jeter l'anathème sur qqn » se traduit par « lanciare un anatema contro qualcuno ». Dans notre passage, le verbe est implicite et l'expression s'avère incomplète, ce qui nous a fait hésiter entre le maintien de l'original « anatema » dans l'expression italienne et une solution différente – « al diavolo » – fondée sur l'équivalence de sens et renvoyant au même domaine. Nous nous sommes enfin orientés vers cette dernière formule.

Poursuivons notre analyse en nous attardant enfin sur les expressions idiomatiques et les expressions figées qui, en raison de leur nature et de leur origine généralement populaire, nous ont causé des difficultés. Il faut également reconnaître que les expressions ne sont pas forcément les mêmes d'une culture francophone à l'autre et constituent parfois des régionalismes. Compte tenu de la nationalité de Césaire, il est supposé que certaines expressions qu'il utilise sont issues du contexte antillais et saint-dominguais, d'autres par contre se retrouvent également dans le français de France.

Nous avons retrouvé la plupart des expressions dans les outils en ligne – notamment dans le Dictionnaire des Francophones DDF – qui nous ont facilité la compréhension. Toutefois, bien que leur sens ait été clair, le repérage d'une expression italienne équivalente n'a pas été toujours immédiat. Prenons le cas d'*avoir le cœur bien placé* dans la phrase « Vieffville des Essarts avait le cœur bien placé et n'était pas sans philosophie »³¹⁴ : l'expression signifie « avoir de l'honneur, de la vertu, des sentiments nobles » mais il n'existe en italien aucune formule analogue. Notre choix s'est alors porté sur « Vieffville des Essarts era un uomo virtuoso e non privo di morale » qui, du moins, restitue le sens du message.

Nous avons agi pareillement pour *déchirer le voile* – à savoir « révéler de façon brusque ou brutale » – dans le passage « Messieurs, puisque cette question s'agite au milieu de vous, il faut enfin déchirer le voile. Je vous dénonce la disposition de ce décret qui viole la souveraineté du peuple français »³¹⁵. Bien que nous avons effectivement trouvé une

³¹³ *ivi*, p. 148.

³¹⁴ *ivi*, p. 172.

³¹⁵ *ivi*, p. 158.

expression équivalente en termes de sens, telle option – *sputare il rospo* – n’était pas adaptée au contexte sociolinguistique. Après mûre réflexion, mentionnons ci-dessus notre solution définitive :

Signori, poiché questo problema vi tormenta, è il momento di dire la verità. Denuncio davanti a voi la disposizione del decreto che viola la sovranità del popolo francese.

Par ailleurs, pour ce qui est d’autres expressions, nous sommes parvenus à une solution équivalente qui nous a permis de respecter autant que possible le texte source. Le tableau suivant illustre ces occurrences complétées de leur signification et de notre proposition de traduction :

<i>Édition Présence Africaine - 1981</i>	<i>Signification</i>	<i>Proposition de traduction</i>
« [...] les petits blancs, sous la conduite de l’aventurier maltais, Praloto, avaient décidé de <i>jouer leur va-tout</i> » ³¹⁶ .	Risquer le tout pour le tout ou tenter la dernière chose qu’il nous reste à faire dans le but de l’emporter, au risque de tout perdre.	« [...] i petits blancs, sotto la guida dell’avventuriero maltese Praloto, avevano deciso <i>di giocarsi il tutto per tutto</i> ».
« Dès la parution du décret du 24 septembre, Camille Desmoulins <i>avait pris feu et flamme</i> » ³¹⁷ .	S’agiter, s’exciter en criant et en manifestant une vive colère.	« Sin dalla pubblicazione del decreto del 24 settembre, Camille Desmoulins <i>aveva dato in escandescenze</i> ».
« Tout cela explique le discours que, <i>piqué au jeu</i> , Brissot prononça le 3 décembre [...] » ³¹⁸ .	S’obstiner à jouer, malgré la perte et, fig. et fam., s’obstiner à venir à bout de quelque entreprise, malgré les obstacles qu’on y rencontre.	« Tutto questo spiega il discorso che Brissot, tenace fino alla fine, pronunciò il 3 dicembre [...] ».
« Barnave venait précisément de <i>rentrer en lice</i> en faisant imprimer et distribuer son grand rapport du 24 septembre 1791 » ³¹⁹ .	S’engager dans une compétition, dans un combat ; intervenir dans un débat.	« Barnave era appena <i>rientrato in gioco</i> facendo stampare e distribuire il lungo resoconto del 24 settembre 1791 ».
« Les commissaires jugèrent le moment venu de <i>jouer un coup de partie</i> » ³²⁰ .	Dans un jeu, une entreprise aventureuse, une lutte de rivalité, coup d’audace dont	« I commissari ritennero fosse giunto il momento di <i>giocare l’ultima carta</i> ».

³¹⁶ *ivi*, p. 146.

³¹⁷ *ivi*, p. 148.

³¹⁸ *ivi*, p. 152.

³¹⁹ *ivi*, p. 158.

³²⁰ *ivi*, p. 166.

	résultera soit la victoire, soit l'échec définitif.	
« Les blancs avaient raisonné de manière simpliste : les hommes de couleur avaient cassé leur gourmette ; une démonstration militaire remettrait les choses dans l'ordre » ³²¹ .	Se livrer aux plaisirs et à certains excès propres à la jeunesse.	« I bianchi avevano ragionato in modo semplicistico: gli uomini di colore <i>si erano dati alla bella vita</i> ; una manovra militare avrebbe rimesso le cose a posto ».

En particulier, cette dernière expression – *casser sa gourmette* – a été difficile à trouver : aucun dictionnaire ne la mentionne, à l'exception du *Dictionnaire de l'Académie française* qui, l'enregistrant sous le terme « gourmet », explique l'origine de l'expression aujourd'hui désuète :

Quant à notre *gourmette*, si elle est rangée aujourd'hui dans le domaine « Orfèverie » du *Dictionnaire de l'Académie française*, elle est de moins haute naissance. En effet, avant d'être une chaîne de montre ou de bracelet à mailles plates, elle a été une chaînette métallique tenant à chaque côté du mors de bride et passant sous la mâchoire inférieure du cheval, que l'on appelait aussi *mors à gourme*. C'est de là que vient l'expression *jeter sa gourme*, « se livrer aux plaisirs et à certains excès propres à la jeunesse ». On dit d'ailleurs aussi en ce sens : *casser sa gourmette*. Cette *gourme* est une maladie des chevaux que Bescherelle définit ainsi : « C'est un écoulement d'une humeur visqueuse, gluante, roussâtre ou blanchâtre, qui flue des naseaux »³²².

En dernière analyse, examinons deux occurrences singulières qui n'ont pas été attestées dans les dictionnaires. En conséquence, pour leur traduction, nous n'avons recouru qu'au contexte situationnel décrit qui nous a pourtant laissés dans l'incertitude.

Considérons tout d'abord le passage « Quant à l'Assemblée nationale, à sept kilomètres de là, et affectée par les mêmes évènements, elle *entrait dans les mêmes sentiments* »³²³ : l'expression soulignée indique à nos yeux une communion d'idées, de pensées, une entente nouée entre l'Assemblée coloniale et l'Assemblée nationale en France, aboutissant à des actions et à des conclusions similaires. Compte tenu du contexte, suggérons une solution qui nous semble appropriée et équivalente, bien que floue : « Per quanto

³²¹ *ivi*, p. 143.

³²² Dictionnaire de l'Académie française, 9^e édition – gourmet, gourmette <https://www.academie-francaise.fr/gourmet-gourmette> consulté le 21 mars 2022.

³²³ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1981, *Op. cit.*, p. 148.

riguarda l'Assemblea nazionale invece, a settemila chilometri di distanza e scossa dagli stessi eventi, si comportò allo stesso modo ».

Deuxièmement, arrêtons-nous sur l'expression *régler l'affaire à la chaude* dans le passage « [...] quand les blancs, grimpés au sommet du désespoir, précipitèrent la décision, en essayant de régler l'affaire la chaude »³²⁴. Si l'association du verbe *régler* au substantif *affaire* est fréquente, correspondant à l'italien *risolvere la questione*, dont le sens est celui de mettre fin à une situation problématique, la deuxième partie nous rend perplexes. D'ailleurs, il existe en français une locution – à *chaud*, au masculin – qui au sens figuré signifie « de toute urgence, sans prendre le temps de la réflexion »³²⁵. À ce sujet, l'Académie française donne également deux exemples proches de notre passage : « traiter le problème à chaud » et « régler la crise à chaud », ce qui nous a conduit à suivre ce chemin. Toutefois, le célèbre dictionnaire va plus loin : au septième point, sous le terme *chaud* il indique « qui est d'une violence extrême, d'une gravité exceptionnelle, d'une grande importance », signalant « l'action, l'affaire, l'attaque a été chaude » en tant qu'exemples. Nous sommes donc confrontés à deux significations très différentes, les deux ayant un lien avec le substantif *affaire*. Notre choix de traduire par « [...] quando i bianchi, al culmine della disperazione, affrettarono la decisione cercando di risolvere la questione *all'istante* » s'annonce en faveur du premier sens : cela découle de la présence du verbe *precipiter* qui, à certain égards, anticipe ce qui suit. Finalement, bien qu'ayant privilégié cette première option, nous reconnaissons que l'italien *in modo violento* aurait également pu rendre la locution en mettant l'accent sur une différente nuance de sens.

³²⁴ *ivi*, p. 147.

³²⁵ Dictionnaire de l'Académie française, 9e édition – chaud, chaude <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9C1788> consulté le 7 mars 2022.

CONCLUSION

Après avoir parcouru un long chemin à l'intérieur du texte césairien que nous avons exploré de points de vue différents, il nous appartient désormais de condenser les résultats obtenus et de vérifier l'atteinte des objectifs.

Comme nous l'avons indiqué dès le début, notre travail s'est d'abord proposé d'effectuer l'analyse génétique de l'essai *Toussaint Louverture : La Révolution française et le problème colonial d'Aimé Césaire*, afin d'en étudier le processus de création qui a abouti à la dernière version. D'ailleurs, les trois éditions de l'œuvre – publiées respectivement en 1960, 1962 et 1981 – ont été attentivement comparées pour en recenser les plus subtiles différences, qui ont finalement été résumées dans le tableau figurant en annexe. Pour l'essentiel, notre but a été celui de comprendre les raisons pour de telles variations, ce qui a poussé l'auteur à revenir sur son texte même après plusieurs années.

L'analyse a montré que les modifications les plus importantes s'opèrent entre les deux premières versions, tandis qu'entre 1962 et 1981 les changements sont modestes. Cela découle sans doute du fait que la deuxième édition – tel qu'on peut le lire sur la page de titre – avait déjà été « revue, corrigée et augmentée »³²⁶, dès lors la dernière n'est consacrée qu'à de petits détails.

De plus, en fonction de leur nature, différentes typologies de changement ont été mises en évidence : si des variations s'inscrivent dans le cadre des remaniements paratextuels, d'autres rentrent plutôt dans celui des remaniements typographiques ou des textuels. En ce qui concerne cette dernière catégorie qui s'est avérée la plus fructueuse et significative, Césaire recourt parfois à des ajouts, d'une longueur variable (d'un seul mot à plusieurs pages). À certains endroits, il supprime des mots, des phrases ou des paragraphes entiers et propose souvent des reformulations qui, en tournant des expressions ou en utilisant d'autres constructions, préservent le sens souhaité. Lorsque la stratégie de reformulation se limite à un seul mot, il est question de substitution, procédé très fécond chez l'auteur. Finalement, des modifications se résolvent au sein du temps verbal, n'affectant pas les mots sur le plan sémantique.

Les résultats issus du travail d'analyse textuelle témoignent d'une prédominance de certaines typologies au détriment des autres : il s'agit des reformulations et des substitutions, bien que les interventions de suppression soient également nombreuses. À partir de ces

³²⁶ Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, 1962, *Op. cit.*

données, il a été possible d'inférer les objectifs ainsi que les raisons qui sous-tendent de telles opérations. Césaire a d'abord intégré les nouvelles sources trouvées, d'où découlent les ajouts les plus substantiels, tandis que les insertions mineures s'expliquent au contraire dans l'optique d'une plus grande clarté. L'utilisation des reformulations, à travers lesquelles l'auteur vise à simplifier les explications ou à alléger le texte du point de vue morpho-syntaxique, s'inscrit dans la même démarche. Quant aux substitutions, les exemples prouvent l'exigence de remplacer un terme afin d'éviter des répétitions ou d'utiliser un lexique plus approprié ou plus précis. Il nous reste le procédé de suppression : en l'occurrence, Césaire montre sa capacité à gérer efficacement son texte car, conscient de la nécessité d'abrégé certains passages, il n'hésite pas à éliminer les redondances et les éléments superflus.

Nous avons constaté que les travaux critiques concernant le texte sont rares ainsi que les traductions : il n'existe à nos jours qu'une seule traduction en langue espagnole, publiée de surcroît il y a soixante ans et restée anonyme. Ce travail a cherché à combler cette lacune en double sens : si d'une part, il a fourni une analyse génétique détaillée qui a également classé les différents remaniements en identifiant les raisons qui ont conduit l'auteur à intervenir, de l'autre, bien que limitée à deux chapitres, il a proposé une première traduction en langue italienne et un commentaire explicatif des procédés de traduction utilisés et des problèmes surgis.

Une étude approfondie – précédant la traduction – a été consacrée à l'édition de 1981 : il en est ressorti que Césaire a consciemment façonné son œuvre et rédigé un essai complexe qui découle d'un processus d'écriture spécialement réfléchi et qui s'avère le résultat d'une évolution du texte même. Cela nous a également permis de comprendre pourquoi la langue césairienne est très soignée et travaillée, riche en subordonnées et en périodes enchevêtrées.

De plus, les occurrences proposées ont mis en relief l'emploi de différents niveaux de langue : soutenu, notamment dans les textes des décrets et des articles, courant dans la narration et familier quant à certaines expressions idiomatiques. Il en va de même pour ce qui est du lexique : les termes s'inscrivant dans les domaines juridico-politique et militaire sont nombreux ainsi que les mots spécifiques de la culture et du contexte saint-dominguais, cadre des événements. La complexité du texte se démarque dès lors sous tous les angles.

C'est pourquoi les opérations de traduction n'ont pas été immédiates, comme nous l'avons évoqué dans le commentaire. Ce qui a émergé de notre travail est l'utilisation de différents procédés de traduction, aussi bien directe qu'oblique – en prenant les définitions de

Vinay et Darbelnet³²⁷ – ou sémantique et communicative – tel qu’avancé par Newmark³²⁸. Nos exemples ont illustré l’existence de plusieurs emprunts – qui couvrent essentiellement le cadre des cinq domaines de l’intraduisibilité identifiés par Nida³²⁹ – mais aussi de certains calques et traductions littérales. D’après les données textuelles à partir desquelles nous avons travaillé, ces procédés ont toutefois été moins nombreux par rapport aux modulations et aux transpositions, qui figurent parmi les plus productifs. Ces dernières permettent d’ailleurs de rendre le sens du message de la manière la plus appropriée, en faisant en sorte que le deuxième lecteur ressente le texte aussi naturel que possible. Le procédé d’équivalence s’est inscrit dans la même lignée, s’avérant très adapté pour la version des expressions : il a donc été utilisé à maintes reprises. D’autres stratégies – à savoir celles d’expansion, de réduction et de compensation – ont été mises en place dans notre proposition, ce qui démontre à nouveau combien les deux langues diffèrent quant à leur structure morpho-syntaxique et lexicale.

En présentant les méthodologies employées, nous avons également suppléé aux points faibles des linguistes de la *Stylistique comparée*. Il a d’ailleurs été établi qu’il serait difficile de circonscrire les procédés de traduction au nombre de sept et que leur distinction entre les stratégies d’équivalence et d’adaptation demeure fragile et généralement floue. Après avoir examiné l’expansion, la réduction et la compensation, nous avons poursuivi en les scindant en autant de sous-procédés plus spécifiques qui, s’ajoutant aux procédés existants, ont permis de classer tous les exemples considérés donnant ainsi un aperçu de notre travail en tant que traducteurs. Finalement, nous avons abouti à une dernière réflexion : quel que soit le nombre des procédés envisagés, il s’agit – pour la plupart des cas – de combinaisons de stratégies visant à assurer l’équilibre du passage. Notre proposition a d’ailleurs montré que dans un même paragraphe plusieurs méthodes peuvent entrer en jeu.

Pour synthétiser les résultats issus de l’examen des cas problématiques, il en est ressorti que les expressions idiomatiques ont constitué la source majeure de difficultés, n’étant pas directement traduisibles dans la langue cible mais nécessitant d’un effort significatif afin de trouver une équivalence. À cela s’est ajouté le travail de recherche considérable entrepris dans le but de mieux se documenter sur les éléments culturels inconnus, sans lesquels notre traduction aurait été imprécise.

Sur cette base, la valeur du présent mémoire est perceptible : non seulement il apporte une contribution remarquable dans le domaine de la génétique textuelle et de la critique, mais

³²⁷ Jean-Paul Vinay, Jean Darbelnet, *Stylistique comparée du français et de l’anglais*, *Op. cit.*

³²⁸ Peter Newmark, *Approaches to translation*, *Op. cit.*

³²⁹ Eugène Nida, « Linguistics and ethnology in translation problems », *Op. cit.*, pp. 194-208.

propose aussi une traduction du texte en langue italienne, accompagnée d'un commentaire détaillé qui illustre les stratégies adoptées ainsi que d'observations minutieuses sur les problèmes rencontrés. Tout en reconnaissant son modeste apport, nous sommes toutefois conscients de ses limites, dont notamment la dimension de la traduction qui, pour des raisons d'espace et de temps, n'a concerné que deux chapitres constituant donc une traduction partielle. En outre, nous tenons à rappeler qu'il ne s'agit que d'une proposition de traduction, certainement imparfaite et améliorable.

En guise de conclusion, un travail de traduction de l'œuvre dans son intégralité pourrait pallier à cette faiblesse et donnerait également la possibilité d'analyser le texte césairien en utilisant – en complément des outils de la génétique textuelle dont nous nous sommes servis – ceux de la génétique des traductions, qui « se concentre sur les transformations du texte traduit pendant le processus de sa composition »³³⁰. Terminons par une citation de Fabienne Durand-Bogaert qui résume bien le rapport entre traductologie et génétique textuelle et éveille à nos yeux de l'intérêt en la matière, ce qui pourrait conduire les spécialistes à approfondir davantage le sujet :

Entre la génétique des textes et cette catégorie particulière d'écrits que sont les traductions, la rencontre était prévisible, inscrite dans ce qui anime, au sens propre, l'esprit et le faire de l'une et de l'autre. La génétique enquête sur la fabrique, débusque les processus, remonte le cours de l'œuvre, scrute les traces. La traduction est fabrique – de langues, de pensée, de textes, de littératures dites étrangères [...]. Elle est processus, mise en mouvement perpétuelle, vouée d'avance à la reconduction³³¹.

³³⁰ Anthony Cordingley, Chiara Montini, « Genetic Translation Studies: An Emerging Discipline », *Op. cit.*, p. 1.

³³¹ Fabienne Durand-Bogaert, « Ce que la génétique dit, la traduction le fait », dans *Genesis*, n° 38, *Traduire*, F. Durand-Bogaert (éd.), 2014, p. 7.

BIBLIOGRAPHIE

Œuvres primaires

Césaire, Aimé, *Toussaint Louverture. La révolution française et le problème colonial*, Livre Club Diderot, Paris, 1960.

Césaire, Aimé, *Toussaint Louverture. La révolution française et le problème colonial*, Présence Africaine, Paris, 1962.

Césaire, Aimé, *Toussaint Louverture. La Révolution française et le problème colonial*, Présence Africaine, Paris, 1981.

Autres œuvres d'Aimé Césaire

Césaire, Aimé, *Cahier d'un retour au pays natal*, Présence Africaine, Paris, 1939.

Césaire, Aimé, *Corps perdu*, Éditions Fragrance, Paris, 1949.

Césaire, Aimé, « Nègreries : conscience raciale et révolution sociale » dans *L'étudiant Noir*, n°3, 1935, p. 2.

Césaire, Aimé, « Nègreries: jeunesse noire et assimilation » dans *L'Étudiant noir*, n°3, 1935, p. 6.

Césaire, Aimé, *Discours sur le colonialisme*, Présence Africaine, Paris, 1955.

Césaire, Aimé, *Discours sur la Négritude*, Présence Africaine, Paris, 2000 (discours prononcé en 1987 à l'Université internationale de Floride à Miami, dans le cadre de la Conférence hémisphérique des peuples noirs de la diaspora).

Césaire, Aimé, *Et les chiens se taisaient*, Présence Africaine, Paris, 1956.

Césaire, Aimé, *La tragédie du roi Christophe*, Présence Africaine, Paris, 1963.

Césaire, Aimé, *Les armes miraculeuses*, Gallimard, Paris, 1946.

Césaire, Aimé, *Soleil cou coupé*, K éditeurs, Paris, 1948.

Césaire, Aimé, Ménil, René, *Tropiques: revue culturelle*, n°1, 1941.

Césaire, Aimé, *Une saison au congo*, Éditions Points, Paris, 1967.

Césaire, Aimé, *Une tempête*, Présence Africaine, Paris, 1969.

Œuvres critiques sur :

Césaire, l'auteur et ses œuvres

Armet, Auguste, « Aimé Césaire, homme politique » dans *Études littéraires*, n°6 (1), 1973, pp. 81-96.

Bouvier, Pierre, « Aimé Césaire, la Négritude et l'ouverture poétique », dans *Esprit*, n°7, 2008, pp. 15-28.

Breton, André, « Un grand poète noir », préface au *Cahier d'un retour au pays natal*, Bordas, Paris, 1947.

- Clément, Vincent, « Latitude and longitude of the past : puce, negritude and French Caribbean identity in Aimé Césaire's poetry » dans *Caribbean Studies*, n°39 (1-2), 2011, pp. 171-193.
- Corinus, Véronique, *Aimé Césaire*, Presses Universitaires de France, Paris, 2019.
- Figueroa, Víctor, « Between Louverture and Christophe: Aimé Césaire on the Haitian Revolution » dans *The French Review*, n°82(5), American Association of Teachers of French, 2009, pp. 1006–1021.
- Fonkoua, Romuald, *Aimé Césaire*, Éditions Perrin, Paris, 2013.
- Foster, T. Jones, « Césaire's Toussaint : A Metahistorical Reading » dans *Studies in the Humanities*, n°11 (1), 1984, pp. 44-49.
- Hale, Thomas, « Les Écrits d'Aimé Césaire » dans *Études Françaises*, Montréal, n° 3-4 (14), 1978, pp. 221-498.
- Hurley, E. Anthony, « Césaire's Toussaint Louverture : A Revolution in Question » dans *Présence Africaine*, n°169, 2004, pp. 169-209.
- Lapoussinière, Christian, *Aimé Césaire, œuvres et héritage*, Jean-Michel Place, Paris, 2017.
- Malela, Buata B., « Toussaint Louverture dans la production d'Aimé Césaire » dans *Présence Africaine Éditions*, n°178, 2008, pp. 122-147.
- Morillon-Carreau, Martine, « Aimé Césaire, nègre et poète fondamental. Foutre en l'air tout le conventionnel » dans *Sens-Dessous*, n°11 (1), 2013, pp. 113-124.
- Ngal, Georges Mbawil A. Mpaang, *Aimé Césaire, un homme à la recherche d'une patrie*, Les Nouvelles Éditions africaines, Dakar, 1975.
- Nimrod, Murielle Szac, *Aimé Césaire : non à l'humiliation*, Actes Sud Junior, Paris, 2012.
- Onyeoziri, Gloria Nne, « Le "Toussaint" d'Aimé Césaire : réflexions sur le statut d'un texte » dans *L'esprit créateur*, n°32, 1992, pp. 87-96.
- Pestre de Almeida, Lilian, *Aimé Césaire : Une saison en Haïti*, Mémoire d'encrier éditeur, Montréal, 2009.
- Sartre, Jean-Paul, « L'orphée Noir », préface à *L'Anthologie de la nouvelle poésie nègre et malgache de langue française de Léopold Sédar Senghor*, Presses Universitaire de France, Paris, 1948.
- Songolo, Aliko, « Aimé Césaire, l'Histoire et la Révolution : Pour une lecture composite de "Toussaint Louverture" » dans *Présence Africaine Éditions*, n°178, 2008, pp. 115-121.
- Stepito, Robert B., *From Behind the Veil : A Study of Afro-American Narrative*, University of Illinois Press, Urbana, 1991.
- Toumson, Roger, Henry-Valmore, Simonne, « Aimé Césaire : Le nègre inconsolé. Biographie » dans *Hommes et Migrations*, n°1178, 1994, pp. 47-49.
- Walsh, John Patrick, *Free and French in the Caribbean : Toussaint Louverture, Aimé Césaire and narratives of loyal opposition*, Indiana University Press, Bloomington, 2013.

Saint-Domingue et le contexte colonial

- Ardouin, Beaubrun, *Études sur l'histoire d'Haïti*, Dezobry et E. Magdeleine Libres éditeurs, Paris, 1854.
- Barthélémy, Gérard, Girault, Christian A., *La République haïtienne ; état des lieux et perspectives*, Éditions Karthala, Paris, 1993.
- Blancpain, François, *La colonie française de Saint-Domingue*, Éditions Karthala, Paris, 2004.
- Cauna, Jacques, *Au temps des isles à sucre*, Éditions Karthala, Paris, 1987.
- Chantrans, Justin Girod, *Voyage d'un Suisse dans les colonies d'Amérique*, Librairie Jules Tallandier, Paris, 1789.
- D'Alembert Le Rond, Jean, *Éloges lus dans les séances publiques de l'académies française*, Panckroucke, Paris, 1779.
- Dalmas, Antoine, *Histoire de la révolution de Saint-Domingue*, chez Mame frères, imprimeurs-libraires, Paris, 1814.
- Dathorne, Oscar Ronald, *The Black mind : a history of African Literature*, University of Minnesota Press, Saint Paul, 1974.
- Delpiano, Patrizia, *La schiavitù in età moderna*, Editori Laterza, Bari, 2009.
- Depestre, René, *Un arc-en-ciel pour l'occident chrétien*, Présence Africaine, Paris, 1967.
- Dubois, Laurent, *Avengers of the New World : the story of the Haitian Revolution*, Harvard University Press, Cambridge, 2005.
- Ducoeurjoly, S.J., *Manuel des habitants de Saint-Domingue*, Lenoir, Paris, 1802.
- Dumesle, Hérard, *Voyage dans le Nord d'Haïti ou révélations des monuments historiques de cette île, aux Cayes*, 1824.
- Fanon, Frantz, *Peau noire, Masques blancs*, Seuil, Paris, 1952.
- Frostin, Charles, *Les révoltes blanches à Saint-Domingue aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2008.
- Geggus, David, *Slave resistance studies and the Saint-Domingue slave revolt : some preliminary considerations*, LACC Occasional papers series (1981 - 1990), n°3, Florida International University, 1983.
- Hector, Michel, Hurbon Laënnec, *Genèse de l'État haïtien*, Maison des sciences de l'Homme, Paris, 2009.
- Hoffmann, Léon-François, *Histoire littéraire de la Francophonie. Littérature d'Haïti*, EDICEF/AUPELF, Collection Universitaires francophones, 1995.
- Hoffmann, Léon-François, *Haïti : lettres et l'être*, Édition du GREF, Toronto, 1992.
- Las Casas, Bartolomé, *Historia de las Indias*, Imprenta de Miguel Ginesta, Madrid, 1875.
- Madiou, Thomas, *Études sur l'histoire d'Haïti*, Imprimerie de Jh. Courtois, Port-au-Prince, 1847.
- Moreau de Saint-Méry, Louis Élie, *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'isle de Saint-Domingue*, chez Dupont, Paris, 1798.

- Murphy, David, Forsdick, Charles, *Postcolonial Thought in the French Speaking World*, Liverpool University Press, Liverpool, 2009.
- Nicholls, David, « Race, couleur et indépendance en Haïti » dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Société française d'histoire des outre-mers, n°25 (2), 1978, pp. 177-212.
- Pluchon, Pierre, *Les négriers : le commerce des esclaves africains*, l'École des loisirs, Paris, 1981.
- Pluchon, Pierre, *Haïti République Caraïbe*, L'École des Loisirs, Paris, 1974.
- Popkin, Jeremy D., *Haïti. Storia di una rivoluzione*, Einaudi, Torino 2020.
- Rogers, Dominique, « De l'origine du préjugé de couleur en Haïti » dans *Outre-mers. Revue d'histoire*, numéro thématique *Haïti première République noire*, 2003, pp. 83-101.
- Sala-Molins, Louis, *Le Code Noir ou le Calvaire de Canaan*, Presses Universitaire de France, Paris, 2006.
- Schmidt, Nelly, « Abolition de l'esclavage : entre mythes et réalités » dans *Africultures*, n° 67(2), 2006, pp. 18-24.

Les révolutions atlantiques

- Geggus, David, *The Haitian revolution in the atlantic perspective*, Oxford University Press, Oxford, 2011.
- Goldstone, Jack Andrew, « Tra vecchio e nuovo: le rivoluzioni atlantiche in una prospettiva globale » dans *Contemporanea*, n°10 (1), 2007, pp. 135–139.
- Hurley, E. Anthony « Is He, Am I, a Hero ? » dans *Tree of Liberty : Cultural Legacies of the Haitian Revolution in the Atlantic World*, Doris L. Garraway, éd. Charlottesville, University of Virginia Press, 2008, pp. 113-133.
- Jourdan, Annie, « Apologia per una vera storia comparata delle rivoluzioni. A proposito di Robert Palmer e Jacques Godechot » dans *Contemporanea*, n°10 (1), 2007, pp. 129-135.
- Klooster, Wim, *Revolutions in the Atlantic World: A Comparative History*, New York University Press, New York, 2009.
- Neri Seneri, Simone, « Le rivoluzioni di Palmer » dans *Contemporanea*, n°10 (1), 2007, pp. 140-148.
- Palmer, Robert R., *L'era delle rivoluzioni democratiche*, Rizzoli, Milano, 1971.
- Tortarolo, Edoardo, « Vecchia e nuova storia atlantica » dans *Contemporanea*, n°10 (1), 2007, pp. 125-29.

Analyse génétique

- Bryant, John, *The Fluid Text: A Theory of Revision and Editing for Book and Screen*, Ann Arbor, The University of Michigan Press, MI, 2002.
- Cordingley, Anthony, Montini, Chiara « Genetic Translation Studies: An Emerging Discipline », dans *Linguistica Antverpiensia, New Series: Themes in Translation Studies*, A. Cordingley, C. Montini (éd.), n° 14, pp. 1-18.

- Durand-Bogaert, Fabienne, « Ce que la génétique dit, la traduction le fait », dans *Genesis*, n° 38, *Traduire*, F. Durand-Bogaert (éd.), 2014, pp. 7-10.
- Eco, Umberto, *Opera aperta : forma e indeterminazione nelle poetiche contemporanee*, Bompiani, Milano, 1976 (1962), pp. 31-63.
- Henrot Sostero, Geneviève, « Fondements théoriques et méthodologiques pour une génétique de la traduction : Concepts, méthodes, visées » in *Archéologie(s) de la traduction*, G. Henrot Sostero (éd.), Classiques Garnier, Paris, 2020, pp. 17-56.
- Montini, Chiara, « L'œuvre sans original : du brouillon à l'autotraduction et retour », dans *Littérature*, n°167, mars 2012, pp. 78-89.
- Ruhe, Ernspteter, *Une œuvre mobile : Aimé Césaire dans les pays germanophones (1950-2015)*, Königshausen & Neumann, Würzburg, 2015.
- Sofa, Giuseppe, *Les éclats de la traduction. Langue, réécriture et traduction dans le théâtre d'Aimé Césaire*, Éditions Universitaires d'Avignon, Avignon, 2020.

Traduction

- Ballard, Michel, « À propos des procédés de traduction » dans *Palimpsestes*, Hors série | 2006, pp. 113-130.
- Buffaria, Pérette-Cécile, *La traduction littéraire*, entretien avec Mario Fusco - « La lettre du Bureau Linguistique », Roma, n°15, avril-juin 1992, p. 53.
- Calabrò, Giovanna, *Teoria, didattica e prassi della traduzione*, Liguori, Napoli, 2001.
- Chuquet, Hélène, Paillard, Michel, *Approche linguistique des problèmes de traduction*, Éditions OPHRYS, Poitiers, 1987.
- Deloffre, Frédéric, *La phrase française*, Sedes, Paris, 1979, p. 38.
- Gross, Maurice, « La traduction automatique. Bilan des recherches en cours » dans *Le français dans le monde. Retour à la traduction*, Paris, août-sept. 1987, pp. 40-48.
- Hardin, Gérard, Picot, Cynthia, *Translate. Initiation à la pratique de la traduction*, Dunod, Paris, 1990.
- Lederer, Marianne, Seleskovitch, Danica, *Interpréter pour traduire*, Didier, Paris, 1986.
- Lederer, Marianne, Seleskovitch, Danica, *Interpréter pour traduire*, Les Belles Lettres, Paris, 2014.
- Malblanc, Alfred, *Stylistique comparée du français et de l'allemand*, Didier, Paris, 1961.
- Margot, Jean-Claude, *Traduire sans trahir*, Symbolon l'âge d'homme, Lausanne, 1979.
- Mounin, Georges, *Les problèmes théoriques de la traduction*, Gallimard, Paris, 1963.
- Newmark, Peter, *Approaches to translation*, Pergamon Press, Oxford, 1981.
- Nida, Eugène, « Linguistics and ethnology in translation problems », dans *Word*, n°2, 1945, pp. 194-208.
- Nida, Eugène, *Toward a Science of Translating*, E.J. Brill, Leiden, 1969.

- Podeur, Josiane, *La pratica della traduzione: dal francese all'italiano e dall'italiano al francese*, Liguori, Napoli, 1993.
- Podeur, Josiane, *Jeux de traduction*, Liguori, Napoli, 2008.
- Scavée, Pierre, Intravaia, Piero, *Traité de stylistique comparée. Analyse comparative de l'italien et du français*, Bruxelles, Didier, 1979.
- Shirinzadeh, Seyed Alireza, Tengku Mahadi, Tengku Sepora, « Translators as Cultural Mediators in Transmitting Cultural Differences » dans *Procedia – Social and Behavioral Sciences*, vol. 208, 2015, pp. 167-174.
- Sofo, Giuseppe, *I sensi del testo: Scrittura, riscrittura e traduzione*, Novalogos, Rome, 2018.
- Sofo, Giuseppe, « Du pont au seuil : un autre espace de la traduction », dans *Trans-revue de littérature générale et comparée*, n°24, 2019.
- Tatilon, Claude, « Traduction : une perspective fonctionnaliste », dans *La linguistique*, vol. 39, n°1, 2003, pp. 109-118.
- Van Hoof, Henri, *Histoire de la traduction en Occident*, Duculot, Paris, 1991, p. 117.
- Vardar, Berke, *Dilbilimden yaşama: yapısalcılık*, Multilingual Yabancı Dil Yayınları, Istanbul, 2018.
- Vecchio, Jean Luc « La traduction : son rôle dans la société » dans *JLV Traductions*, 9 Nov. 2015, <http://jlvtraductions.com/fr/la-traduction-son-role-dans-la-societe/> dernier accès 9 février 2022.
- Venuti, Lawrence, « Traduction, intertextualité, interprétation » dans *Palimpsestes*, n°18, *Traduire l'intertextualité*, 2006, pp. 17-41.
- Vinay, Jean-Paul, Darbelnet, Jean, *Stylistique comparée du français et de l'anglais*, Didier, Paris, 1958.
- Vinay, Jean-Paul, « La traduction humaine » dans A. Martinet, *Le langage*, Gallimard, Paris, 1968, pp. 729-757.

Dictionnaires

- Boch, Raoul, *Les faux-amis aux aguets : dizionario di false analogie e ambigue affinità tra francese e italiano*, Zanichelli, Bologna, 1988.
- Boch, Raoul, *Il Boch: dizionario francese italiano, italiano francese*, Zanichelli editore / Le Robert, Bologna / Paris, 2008 [2007].
- De Mauro, Tullio, *Grande dizionario italiano dei sinonimi e contrari Volume*, Unione Tipografica-Editrice Torinese, Torino, 2010.
- Dictionnaire de l'Académie française (consulté le 27 mars 2022), Académie française. www.dictionnaire-academie.fr
- Dictionnaire des francophones (consulté le 16 mars 2022) Ministère français de la culture. <https://www.dictionnairedesfrancophones.org>

Garzanti linguistica : dizionario di italiano (consulté le 19 mars 2022), De Agostini Scuola.
<http://www.garzantilinguistica.it/>

Larousse (consulté le 5 avril 2022), Hachette. <https://www.larousse.fr/>

Larousse dictionnaire bilingue français-italien (consulté le 5 avril 2022), Hachette.
<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais-italien/>

Le Robert (consulté le 20 février 2022), IDM GROUP. <https://dictionnaire.lerobert.com/>

Renzi, Lorenzo, *Grande grammatica italiana di consultazione*, Il Mulino, Bologna, 1991.

Rey, Alain, *Le Petit Robert de la langue française*, Dictionnaires Le Robert, Paris, 2017.

Telchid, Sylviane, *Dictionnaire du français régional des Antilles : Guadeloupe, Martinique*, éditions Christine Bonneton, Chamalières, 1997.

TLFi – Trésor de la langue française informatisé (consulté le 5 avril 2022), ATILF – CNRS & Université de Lorraine. <http://www.atilf.fr/tlfi>

Treccani vocabolario online (consulté le 5 avril 2022), Istituto dell'Enciclopedia Italiana fondata da Giovanni Treccani. <https://www.treccani.it/vocabolario/>

Treccani vocabolario online: sinonimi e contrari (consulté le 29 mars 2022), Istituto dell'Enciclopedia Italiana fondata da Giovanni Treccani. <https://www.treccani.it/vocabolario/>

Zingarelli, Nicola, *Lo Zingarelli: vocabolario della lingua italiana*. Zanichelli editore, Bologna, 2011.

Entretiens

Témoignage d'Aimé Césaire dans *Le nouvel Observateur*, n°99, octobre 1966, pp. 5-11.

Entretien avec Philippe Decraene, « Aimé Césaire, nègre rebelle » dans *Le Monde*, 7 décembre 1981.

Entretien avec Françoise Vergès, *Nègre je suis, nègre je resterai*, Albin Michel, Paris, 2005.

Entretien avec *le Magazine Littéraire*, « Aimé Césaire: un poète politique », n°34, novembre 1969.

Entretien de Claire Lemaire avec Cécile Meynard, « enquête sur la méthodologie en analyse de textes génétique », Université Stendhal-Grenoble 3, 25 février 2010.

ANNEXES

REMANIEMENTS PARATEXTUELS		
Édition Livre Club Diderot 1960	Édition Présence Africaine 1962	Édition Présence Africaine 1981
	Présence de la mention <i>éd. revue, corrigée et augmentée</i> .	Absence de mention.
	L'adresse de la maison d'édition qui apparaît sur la couverture est : 42, rue Descartes - Paris.	L'adresse de la maison d'édition qui apparaît sur la couverture est : 25 bis, rue des Écoles - Paris.
Absence de préface.	Présence d'une préface.	Présence d'une préface.
Absence de conclusion.	Présence d'une conclusion.	Présence d'une conclusion.
Présence d'une table des illustrations après le sommaire.	Absence de table des illustrations.	Absence de table des illustrations.
Présence de six images (gravures et portraits).	Présence d'une image et de deux cartes.	Absence d'images.
Table des matières: les chapitres sont numérotés selon les chiffres arabes (1, 2, 3 etc), les livres selon les romains.	Table des matières: aussi bien les chapitres que les livres sont numérotés selon les chiffres romains (I, II, III etc).	Table des matières: aussi bien les chapitres que les livres sont numérotés selon les chiffres romains (I, II, III etc).
<i>chapitre 1 Livre I</i> (avec le cardinal).	<i>chapitre premier Livre I</i> (avec l'ordinal).	<i>chapitre premier Livre I</i> (avec l'ordinal).
Titrage: chap. 1 livre I - "les embarras d'une révolution" chap. 13 livre III - "une guerre d'un type nouveau" chap. 3 livre II - "une lueur..." chap. 4 livre II - "une lueur qui s'éteint..." chap 6 livre III - "sauveur des autorités constituées?".	Titrage: chap. premier livre I - "Solitude du pouvoir" chap XIII livre III - "une guerre à perdre l'esprit" chap. III livre II - "une lueur" chap. IV livre II - "une lueur qui s'éteint" chap VI livre III - "sauveur des autorités constituées".	Titrage: chap. premier livre I - "Solitude du pouvoir" chap XIII livre III - "une guerre à perdre l'esprit" chap. III livre II - "une lueur" chap. IV livre II - "une lueur qui s'éteint" chap VI livre III - "sauveur des autorités constituées ?".
Le nombre des notes est limité, elles se situent surtout dans le troisième livre. La mention des notes se rapporte à la page.	Le nombre des notes est plus important, présence de plusieurs notes dans une page. La mention des notes se rapporte à la page, de façon progressive.	Le nombre des notes est plus important, présence de plusieurs notes dans une page (identique à l'édition de 1962). La mention des notes se rapporte au chapitre, de façon progressive.

REMANIEMENTS TEXTUELS		
Ajouts		
Édition Livre Club Diderot 1960	Édition Présence Africaine 1962	Édition Présence Africaine 1981
Ajouts de plusieurs pages		
p. 10	pp. 29-31 « [...] un mémoire des directeurs du commerce de la province de Guienne [...] ils eurent recours à la sédition ».	pp. 31-33 « [...] un mémoire des directeurs du commerce de la province de Guienne [...] ils eurent recours à la sédition ».
p. 48	pp. 67-70 « Imaginez des partisans de la Révolution française [...] l'autonomie martiniquaise ».	pp. 72-75 « Imaginez des partisans de la Révolution française [...] l'autonomie martiniquaise ».
p. 48	pp. 71-73 « Au reste le Moniteur [...] il ne pourra plus refuser sa sanction ».	pp. 76-78 « Au reste le Moniteur [...] il ne pourra plus refuser sa sanction ».
p. 253	pp. 266-269 « C'était bien le sentiment [...] de Toussaint Louverture ».	pp. 294-298 « C'était bien le sentiment [...] de Toussaint Louverture ».
p. 275	pp. 290-293 « Et cela, d'autant moins que [...] à tirer les conclusions qui s'imposaient ».	pp. 320-324 « Et cela, d'autant moins que [...] à tirer les conclusions qui s'imposaient ».
Ajouts de paragraphes		
pp. 15-16	pp. 34-35 « Marx a opposé [...] mais une révolution ».	p. 37 « Marx a opposé [...] mais une révolution ».
p. 16	p. 35 « Le choc des classes était donc fatal [...] le plus exposé des pouvoirs ».	p. 38 « Le choc des classes était donc fatal [...] le plus exposé des pouvoirs ».
p. 74	p. 97 « Dans son discours [...] une fièvre de raison ».	p. 104 « Dans son discours [...] une fièvre de raison ».
p. 204	p. 219 « Sauveur des autorités [...] celle de Toussaint Louverture ».	p. 241 « Sauveur des autorités [...] celle de Toussaint Louverture ».
p. 233	p. 248 « Pour annoncer l'exécution de Moïse, [...] comme la foudre ».	p. 275 « Pour annoncer l'exécution de Moïse, [...] comme la foudre ».
p. 252	p. 265 « Le plan était clair [...] puis de les anéantir ».	p. 293 « Le plan était clair [...] puis de les anéantir ».

<p>p. 253</p> <hr/> <p>p. 259</p> <hr/> <p>p. 265</p>	<p>p. 266 « Il ne faut pas sous-estimer [...] contre l'encerclement ».</p> <hr/> <p>p. 275 « Autant dire qu'il manqua [...] c'était le mot indépendance ».</p> <hr/> <p>p. 277 « <i>Dans les Révolutions les hommes n'ont de durée que celle où ils peuvent être utiles</i> » Saint Georges de Bouhélier.</p>	<p>p. 294 « Il ne faut pas sous-estimer [...] contre l'encerclement ».</p> <hr/> <p>p. 304 « Autant dire qu'il manqua [...] c'était le mot indépendance ».</p> <hr/> <p>p. 309 « <i>Dans les Révolutions les hommes n'ont de durée que celle où ils peuvent être utiles</i> » Saint Georges de Bouhélier.</p>
Ajouts plus modestes (phrases, locutions, compléments)		
<p>p. 17 « Impuissant [...] ».</p> <hr/> <p>p. 61 « [...] postulation, et les représentants [...] »</p> <hr/> <p>p. 86 « [...] visité, la pouvait apporter ».</p> <hr/> <p>p. 121 « [...] injustes des colons, vous ouvrirez infailliblement [...] ».</p> <hr/> <p>p. 252 « C'est bien gratuitement [...] ».</p> <hr/> <p>p. 257 « [...] Il prit une décision surprenante ».</p> <hr/> <p>p. 260 « [...] pour une question de procédure ? ».</p>	<p>p. 38 « Impuissant à l'arrêter ».</p> <hr/> <p>p. 86 « [...] postulat, <i>de lointain idéal</i> et les représentants [...] ».</p> <hr/> <p>p. 106 « [...] visité, <i>et d'ailleurs rhéteur de haute lisse</i>, la pouvait apporter ».</p> <hr/> <p>p. 144 « [...] injustes des colons. <i>Dans les circonstances actuelles, venir au secours des armateurs, c'est venir au secours des colons:</i> vous ouvrirez infailliblement [...] ».</p> <hr/> <p>p. 265 « <i>De toute manière</i>, c'est bien gratuitement [...] ».</p> <hr/> <p>p. 273 « [...] <i>Disputer la fortune ?</i> Il prit une décision surprenante ».</p> <hr/> <p>p. 276 « [...] pour une question de procédure ? <i>Voire de protocole ?</i> ».</p>	<p>p. 40 « Impuissant à l'arrêter ».</p> <hr/> <p>p. 91 « [...] postulat, <i>de lointain idéal</i> et les représentants [...] ».</p> <hr/> <p>p. 113 « [...] visité, <i>et d'ailleurs rhéteur de haute lisse</i>, la pouvait apporter ».</p> <hr/> <p>p. 154 « [...] injustes des colons. <i>Dans les circonstances actuelles, venir au secours des armateurs, c'est venir au secours des colons:</i> vous ouvrirez infailliblement [...] ».</p> <hr/> <p>p. 293 « <i>De toute manière</i>, c'est bien gratuitement [...] ».</p> <hr/> <p>p. 302 « [...] <i>Disputer la fortune ?</i> Il prit une décision surprenante ».</p> <hr/> <p>p. 306 « [...] pour une question de procédure ? <i>Voire de protocole ?</i> ».</p>
Ajouts d'un seul mot		
<p>p. 27 « Ils demandèrent la formation d'un comité colonial ».</p> <hr/> <p>p. 57 « Un événement, d'ailleurs allait [...] ».</p> <hr/> <p>p. 68 « [...] que vint la</p>	<p>p. 47 « Ils demandèrent <i>donc</i> la formation d'un comité colonial ».</p> <hr/> <p>p. 79 « Un événement, <i>qui</i> d'ailleurs allait [...] ».</p> <hr/> <p>p. 92 « [...] que <i>leur</i> vint la</p>	<p>p. 51 « Ils demandèrent <i>donc</i> la formation d'un comité colonial ».</p> <hr/> <p>p. 86 « Un événement, <i>qui</i> d'ailleurs allait [...] ».</p> <hr/> <p>p. 99 « [...] que <i>leur</i> vint la</p>

<p>première lueur ».</p> <hr/> <p>p. 112 « [...] cette semonce était, elle, hors saison ».</p> <hr/> <p>p. 118 « [...] l'on ne voyait que les factieux [...] ».</p> <hr/> <p>p. 121 « [...] de la Gironde, tête pensante de la bourgeoisie marchande ».</p> <hr/> <p>p. 169 « [...] et subirent un interrogatoire ».</p> <hr/> <p>p. 219 « Ils offrirent à Toussaint de proclamer l'indépendance [...] ».</p> <hr/> <p>p. 251 « [...] à moins que parmi les innombrables expériences [...] ».</p> <hr/> <p>p. 276 « [...] deux portes fermant à verrous et ferrures [...] ».</p>	<p>première lueur ».</p> <hr/> <p>p. 135 « [...] cette semonce était, elle, hors de saison ».</p> <hr/> <p>p. 141 « [...] l'on ne voyait pas que les factieux [...] ».</p> <hr/> <p>p. 144 « [...] de la Gironde, elle-même tête pensante de la bourgeoisie marchande ».</p> <hr/> <p>p. 185 « [...] et subirent un interrogatoire <i>dédaigneux</i> ».</p> <hr/> <p>p. 234 « Ils offrirent à Toussaint de proclamer <i>franchement</i> l'indépendance [...] ».</p> <hr/> <p>p. 264 « <i>Curieux</i>, à moins que parmi les innombrables expériences [...] ».</p> <hr/> <p>p. 294 « [...] deux portes fermant à verrous et à ferrures [...] ».</p>	<p>première lueur ».</p> <hr/> <p>p. 144 « [...] cette semonce était, elle, hors de saison ».</p> <hr/> <p>p. 150 « [...] l'on ne voyait pas que les factieux [...] ».</p> <hr/> <p>p. 154 « [...] de la Gironde, elle-même tête pensante de la bourgeoisie marchande ».</p> <hr/> <p>p. 201 « [...] et subirent un interrogatoire <i>dédaigneux</i> ».</p> <hr/> <p>p. 259 « Ils offrirent à Toussaint de proclamer <i>franchement</i> l'indépendance [...] ».</p> <hr/> <p>p. 292 « <i>Curieux</i>, à moins que parmi les innombrables expériences [...] ».</p> <hr/> <p>p. 325 « [...] deux portes fermant à verrous et à ferrures [...] ».</p>
<p>Suppressions</p>		
<p>p. 20 « [...] la discussion reprit, elle fut dominée cette fois [...] ».</p> <hr/> <p>p. 23 « <i>Finally</i>, pour mettre fin à un débat [...] ».</p> <hr/> <p>p. 25 « [...] intéressantes remarques <i>générales sur la navigation</i> : On est exposé [...] ».</p> <hr/> <p>p. 37 « [...] pour dicter leur paix <i>aux colons</i> ».</p> <hr/> <p>p. 38 « [...] à la plus grande circonspection <i>en matière coloniale</i> ».</p> <hr/> <p>p. 44 « [...] au scandale. <i>C'est dire que</i> l'assemblée provinciale [...] ».</p> <hr/> <p>p. 48 « [...] au même but. <i>On</i></p>	<p>p. 40 « [...] la discussion reprit, dominée cette fois [...] ».</p> <hr/> <p>p. 43 « Pour mettre fin à un débat [...] ».</p> <hr/> <p>p. 45 « [...] intéressantes remarques : On est exposé [...] ».</p> <hr/> <p>p. 56 « [...] pour dicter leur paix ».</p> <hr/> <p>p. 58 « [...] à la plus grande circonspection ».</p> <hr/> <p>p. 63 « [...] au scandale. L'assemblée provinciale [...] ».</p> <hr/> <p>p. 70 « [...] au même but.</p>	<p>p. 43 « [...] la discussion reprit, dominée cette fois [...] ».</p> <hr/> <p>p. 46 « Pour mettre fin à un débat [...] ».</p> <hr/> <p>p. 49 « [...] intéressantes remarques : On est exposé [...] ».</p> <hr/> <p>p. 61 « [...] pour dicter leur paix ».</p> <hr/> <p>p. 62 « [...] à la plus grande circonspection ».</p> <hr/> <p>p. 68 « [...] au scandale. L'assemblée provinciale [...] ».</p> <hr/> <p>p. 76 « [...] au même but.</p>

<p><i>le vit bien lorsque, à l'Assemblée générale - la Constituante martiniquaise - succéda une nouvelle assemblée coloniale dominée par les agrariens.</i> Purgée [...] ».</p> <hr/> <p>p. 57 « [...] sanctionnait <i>en effet</i> un grand fait ».</p> <hr/> <p>p. 61 « <i>En tous cas</i>, les mulâtres, eux, dès 1789, étaient à pied d'œuvre ».</p> <hr/> <p>p. 67 « [...] haute justice <i>sur des roues, la face tournée vers le ciel, pour y rester</i> tant qu'il plaira à Dieu de leur conserver la vie ».</p> <hr/> <p>p. 83 « <i>En tous cas</i>, les colonialistes cette fois sentirent passer sur eux le vent de la défaite ».</p> <hr/> <p>p. 86 « Manœuvre singulièrement hardie <i>ou singulièrement maladroite</i>, car elle mettait [...] ».</p> <hr/> <p>p. 93 « Cet <i>énorme</i> débat, tellement plein de secousses [...] ».</p> <hr/> <p>p. 93 « [...] put continuer longtemps encore, <i>aucune des deux forces en présence ne se résolvant à laisser le dernier mot à l'autre</i>, si l'irrésolution même [...] ».</p> <hr/> <p>p. 107 « Qu'est ce que <i>tout</i> cela prouvait [...] ».</p> <hr/> <p>p. 108 « je réclame cet intérêt <i>sacré</i> de la justice [...] ».</p> <hr/> <p>p. 109 « Une occasion unique se présenta <i>en août 1791</i>, qui mettait les colons en position de faiblesse ».</p> <hr/> <p>p. 112 « [...] porta désaveu <i>de</i></p>	<p>Purgée [...] ».</p> <hr/> <p>p. 80 « [...] sanctionnait un grand fait ».</p> <hr/> <p>p. 86 « Les mulâtres, eux, dès 1789, étaient à pied d'œuvre ».</p> <hr/> <p>p. 91 « [...] haute justice tant qu'il plaira à Dieu de leur conserver la vie ».</p> <hr/> <p>p. 106 « Les colonialistes cette fois sentirent passer sur eux le vent de la défaite ».</p> <hr/> <p>p. 109 « Manœuvre singulièrement hardie, car elle mettait [...] ».</p> <hr/> <p>p. 116 « Ce débat, tellement plein de secousses [...] ».</p> <hr/> <p>p. 116 « [...] put continuer longtemps encore, si l'irrésolution même [...] ».</p> <hr/> <p>p. 129 « Qu'est ce que cela prouvait [...] ».</p> <hr/> <p>p. 130 « je réclame cet intérêt de la justice [...] ».</p> <hr/> <p>p. 132 « Une occasion unique se présenta, qui mettait les colons en position de faiblesse ».</p> <hr/> <p>p. 135 « [...] porta désaveu ».</p>	<p>Purgée [...] ».</p> <hr/> <p>p. 86 « [...] sanctionnait un grand fait ».</p> <hr/> <p>p. 92 « Les mulâtres, eux, dès 1789, étaient à pied d'œuvre ».</p> <hr/> <p>p. 98 « [...] haute justice tant qu'il plaira à Dieu de leur conserver la vie ».</p> <hr/> <p>p. 113 « Les colonialistes cette fois sentirent passer sur eux le vent de la défaite ».</p> <hr/> <p>p. 116 « Manœuvre singulièrement hardie, car elle mettait [...] ».</p> <hr/> <p>p. 124 « Ce débat, tellement plein de secousses [...] ».</p> <hr/> <p>p. 124 « [...] put continuer longtemps encore, si l'irrésolution même [...] ».</p> <hr/> <p>p. 138 « Qu'est ce que cela prouvait [...] ».</p> <hr/> <p>p. 139 « je réclame cet intérêt de la justice [...] ».</p> <hr/> <p>p. 141 « Une occasion unique se présenta, qui mettait les colons en position de faiblesse ».</p> <hr/> <p>p. 144 « [...] porta désaveu ».</p>
--	--	--

<p><i>la municipalité</i> ».</p> <hr/> <p>p. 113 « Et l'expérience montrait <i>aux mulâtres</i> que c'était chose faisable »</p> <hr/> <p>p. 113 « [...] des beaux quartiers, <i>auquel ils se livrèrent</i>, ils avaient obtenu juste l'effet inverse [...] ».</p> <hr/> <p>p. 115 « [...] dont l'apparition frénétique allait désormais accaparer <i>toute</i> la scène ».</p> <hr/> <p>p. 119 « [...] serment qui était le cachet de la servitude, <i>serment</i> de porter respect [...] ».</p> <hr/> <p>p. 131 « [...] plus explicite, <i>que l'Assemblée constituante</i> précisait que [...] ».</p> <hr/> <p>p. 135 « [...] il était désormais impossible de gouverner sans elle, <i>voire contre elle</i> ».</p> <hr/> <p>p. 135 « [...] <i>l'énorme</i>, l'effrayant problème nègre ».</p> <hr/> <p>p. 155 « [...] la tête de ses frères avait été <i>si</i> longtemps courbée [...] ».</p> <hr/> <p>p. 160 « Quoi qu'il en soit, la cérémonie terminée, <i>sur le coup de 10 heures du soir</i>, les nègres [...] ».</p> <hr/> <p>p. 160 « Huit jours après, le bilan <i>était formidable</i> avec [...] ».</p> <hr/> <p>p. 169 « [...] et subirent un interrogatoire. <i>La hauteur dédaigneuse de cette assemblée contrasta avec la bienveillance des commissaires civils envers ces deux envoyés</i> ».</p> <hr/> <p>p. 170 « [...] à la Petite Anse, <i>tout</i> près du Cap ».</p>	<p>p. 135 « Et l'expérience montrait que c'était chose faisable ».</p> <hr/> <p>p. 136 « [...] des beaux quartiers, ils avaient obtenu juste l'effet inverse [...] ».</p> <hr/> <p>p. 137 « [...] dont l'apparition frénétique allait désormais accaparer la scène ».</p> <hr/> <p>p. 141 « [...] serment qui était le cachet de la servitude, de porter respect [...] ».</p> <hr/> <p>p. 153 « [...] plus explicite, précisait que [...] ».</p> <hr/> <p>p. 156 « [...] il était désormais impossible de gouverner sans elle ».</p> <hr/> <p>p. 156 « [...] l'effrayant problème nègre ».</p> <hr/> <p>p. 174 « [...] la tête de ses frères avait été longtemps courbée [...] ».</p> <hr/> <p>p. 179 « Quoi qu'il en soit, la cérémonie terminée, les nègres [...] ».</p> <hr/> <p>p. 179 « Huit jours après, le bilan ».</p> <hr/> <p>p. 186 « [...] et subirent un interrogatoire dédaigneux. Dix jours plus tard [...] ».</p> <hr/> <p>p. 186 « [...] à la Petite Anse, près du Cap ».</p>	<p>p. 145 « Et l'expérience montrait que c'était chose faisable ».</p> <hr/> <p>p. 146 « [...] des beaux quartiers, ils avaient obtenu juste l'effet inverse [...] ».</p> <hr/> <p>p. 147 « [...] dont l'apparition frénétique allait désormais accaparer la scène ».</p> <hr/> <p>p. 150 « [...] serment qui était le cachet de la servitude, de porter respect [...] ».</p> <hr/> <p>p.164 « [...] plus explicite, précisait que [...] ».</p> <hr/> <p>p. 167 « [...] il était désormais impossible de gouverner sans elle ».</p> <hr/> <p>p. 168 « [...] l'effrayant problème nègre ».</p> <hr/> <p>p. 187 « [...] la tête de ses frères avait été longtemps courbée [...] ».</p> <hr/> <p>p. 193 « Quoi qu'il en soit, la cérémonie terminée, les nègres [...] ».</p> <hr/> <p>p. 193 « Huit jours après, le bilan ».</p> <hr/> <p>p. 201 « [...] et subirent un interrogatoire dédaigneux. Dix jours plus tard [...] ».</p> <hr/> <p>p. 202 « [...] à la Petite Anse, près du Cap ».</p>
---	--	---

<p>p. 172 « [...] elle déclarait <i>dans l'arrêté de promulgation</i> que l'amnistie était contraire [...] ».</p> <hr/> <p>p. 201 « [...] que le cordon de l'ouest, <i>purgé de toute influence étrangère, et</i> rendu homogène [...] ».</p> <hr/> <p>p. 210 « [...] ce qu'ils ne sont point par eux-mêmes, <i>ce qu'ils ne sont point par la constitution</i> ».</p> <hr/> <p>p. 224 « Mobilisation diplomatique, <i>si on peut dire, car si on devait un jour</i> [...] ».</p> <hr/> <p>p. 224 « Si les intentions du Congrès ou les vôtres <i>étaient</i> de changer [...] ».</p> <hr/> <p>p. 233 « <i>En tout cas,</i> les résultats répondirent à l'effort ».</p> <hr/> <p>p. 241 « [...] c'était à la France, <i>l'offre du destin</i> ».</p> <hr/> <p>p. 252 « C'est-à-dire jusqu'à la saison des pluies, <i>saison pendant laquelle Toussaint pensait passer à l'offensive</i> ».</p> <hr/> <p>p. 253 « Mais quand celui-ci arriva à Hinche, <i>il s'aperçut que</i> l'insaisissable Toussaint [...] ».</p> <hr/> <p>p. 255 « Quelques jours plus tard, il se rendait <i>aux Français</i> ».</p> <hr/> <p>p. 267 « Disparaître pour ressouder <i>les forces haïtiennes</i> ».</p> <hr/> <p>p. 276 « Deux portes se trouvent dans la longueur de cette <i>troisième</i> voûte [...] ».</p> <hr/> <p>p. 280 « [...] car c'est <i>son successeur;</i> le chef de bataillon Amiot qui tient la plume ».</p>	<p>p. 188 « [...] elle déclarait que l'amnistie était contraire [...] ».</p> <hr/> <p>p. 216 « [...] que le cordon de l'ouest rendu homogène [...] ».</p> <hr/> <p>p. 225 « [...] ce qu'ils ne sont point par eux-mêmes ».</p> <hr/> <p>p. 239 « [...] et mobilisation diplomatique, car si on devait un jour [...] ».</p> <hr/> <p>p. 239 « Si les intentions du Congrès ou les vôtres de changer [...] ».</p> <hr/> <p>p. 247 « Les résultats répondirent à l'effort ».</p> <hr/> <p>p. 254 « [...] c'était à la France, offre du destin ».</p> <hr/> <p>p. 265 « C'est-à-dire jusqu'à la saison des pluies ».</p> <hr/> <p>p. 270 « Mais quand celui-ci arriva à Hinche, l'insaisissable Toussaint [...] ».</p> <hr/> <p>p. 271 « Quelques jours plus tard, il se rendait ».</p> <hr/> <p>p. 282 « Disparaître pour ressouder ».</p> <hr/> <p>p. 294 « Deux portes se trouvent dans la longueur de cette voûte [...] ».</p> <hr/> <p>p. 298 « [...] car c'est le chef de bataillon Amiot qui tient la plume ».</p>	<p>p. 204 « [...] elle déclarait que l'amnistie était contraire [...] ».</p> <hr/> <p>p. 237 « [...] que le cordon de l'ouest rendu homogène [...] ».</p> <hr/> <p>p. 248 « [...] ce qu'ils ne sont point par eux-mêmes ».</p> <hr/> <p>p. 265 « [...] et mobilisation diplomatique, car si on devait un jour [...] ».</p> <hr/> <p>p. 265 « Si les intentions du Congrès ou les vôtres de changer [...] ».</p> <hr/> <p>p. 274 « Les résultats répondirent à l'effort ».</p> <hr/> <p>p. 283 « [...] c'était à la France, offre du destin ».</p> <hr/> <p>p. 293 « C'est-à-dire jusqu'à la saison des pluies ».</p> <hr/> <p>p. 298 « Mais quand celui-ci arriva à Hinche, l'insaisissable Toussaint [...] ».</p> <hr/> <p>p. 300 « Quelques jours plus tard, il se rendait ».</p> <hr/> <p>p. 312 « Disparaître pour ressouder ».</p> <hr/> <p>p. 325 « Deux portes se trouvent dans la longueur de cette voûte [...] ».</p> <hr/> <p>p. 329 « [...] car c'est le chef de bataillon Amiot qui tient la plume ».</p>
--	---	---

<p>p. 284 « [...] et le chapeau sur la tête, puis <i>après l'avoir couvert de sarcasmes et d'insultes</i>, jettent [...] ».</p> <hr/> <p>p. 289 « <i>La veille</i>, le 28 novembre 1803 [...] ».</p>	<p>p. 302 « [...] et le chapeau sur la tête ; puis on jette [...] ».</p> <hr/> <p>p. 306 « Le 28 novembre 1803 [...] ».</p>	<p>p. 334 « [...] et le chapeau sur la tête ; puis on jette [...] ».</p> <hr/> <p>p. 339 « Le 28 novembre 1803 [...] ».</p>
Reformulations		
<p>p. 11 « Or les séditions récentes - 1722 et 1709 - suffisaient [...] ».</p> <hr/> <p>p. 12 « La vitalité de cette classe, toute l'histoire récente était là pour l'attester ».</p> <hr/> <p>p. 15 « Dans son discours [...] Necker affirmait qu'il croyait que l'on pouvait continuer à dormir ».</p> <hr/> <p>p. 17 « En tout cas, c'est par une action révolutionnaire [...] ».</p> <hr/> <p>p. 21 « Un tel préambule [...] du nombre des députés ».</p> <hr/> <p>p. 23 « Et il ajoutait ces mots menaçants [...] ».</p> <hr/> <p>p. 31 « [...] évaluer ce que leur rapporterait la sécession ».</p> <hr/> <p>p. 34 « autant l'agrarien d'outre-mer se montrait fébrile [...] autant le négoce affichait de réserve ».</p> <hr/> <p>p. 36 « [...] l'Assemblée nationale n'avait pas eu raison de les admettre ? ».</p> <hr/> <p>p. 37 « [...] le désarroi des colons fut grand ».</p> <hr/> <p>p. 37 « [...] l'abbé Grégoire prit la parole, à la fois pour s'opposer à la demande des colons [...] ».</p>	<p>p. 31 « Par deux fois en 1722 et 1769 ils eurent recours à la sédition ».</p> <hr/> <p>p. 32 « La vitalité de cette classe, toute l'histoire récente en portait témoignage ».</p> <hr/> <p>p. 35 « Necker, dans son discours [...] mais avec un bel optimisme, il l'ajournait ».</p> <hr/> <p>p. 37 « Il faut le souligner : c'est par une action révolutionnaire [...] ».</p> <hr/> <p>p. 41 « Un tel propos [...] une élaboussure de vérité ».</p> <hr/> <p>p. 43 « Et il terminait par de redoutables menaces [...] ».</p> <hr/> <p>p. 51 « [...] évaluer ce que leur eût rapporté une éventuelle sécession ».</p> <hr/> <p>p. 54 « d'autant plus l'agrarien d'outre-mer se montre fébrile [...] d'autant moins s'empresse le négoce ».</p> <hr/> <p>p. 55 « [...] l'Assemblée nationale n'avait pas été bien inspirée de les admettre ? ».</p> <hr/> <p>p. 56 « [...] les colons se sentirent désespérés ».</p> <hr/> <p>p. 56 « [...] l'abbé Grégoire prit la parole. Ce fut pour s'opposer à la demande des colons [...] ».</p>	<p>p. 33 « Par deux fois en 1722 et 1769 ils eurent recours à la sédition ».</p> <hr/> <p>p. 34 « La vitalité de cette classe, toute l'histoire récente en portait témoignage ».</p> <hr/> <p>p. 37 « Necker, dans son discours [...] mais avec un bel optimisme, il l'ajournait ».</p> <hr/> <p>p. 39 « Il faut le souligner : c'est par une action révolutionnaire [...] ».</p> <hr/> <p>p. 44 « Un tel propos [...] une élaboussure de vérité ».</p> <hr/> <p>p. 45 « Et il terminait par de redoutables menaces [...] ».</p> <hr/> <p>p. 55 « [...] évaluer ce que leur eût rapporté une éventuelle sécession ».</p> <hr/> <p>p. 58 « d'autant plus l'agrarien d'outre-mer se montre fébrile [...] d'autant moins s'empresse le négoce ».</p> <hr/> <p>p. 60 « [...] l'Assemblée nationale n'avait pas été bien inspirée de les admettre ? ».</p> <hr/> <p>p. 61 « [...] les colons se sentirent désespérés ».</p> <hr/> <p>p. 61 « [...] l'abbé Grégoire prit la parole. Ce fut pour s'opposer à la demande des colons [...] ».</p>

<p>p. 46 « Bien sûr, ce fonctionnaire avait le droit de veto ».</p> <hr/> <p>p. 48 « [...] de <i>subsistances</i> qu'ils auront importées pareillement ».</p> <hr/> <p>p. 56 « [...] le salaire était mince: de bonnes paroles [...] faisait rentrer l'Assemblée du Nord dans le néant, cependant que les Léopardins relevèrent la tête ».</p> <hr/> <p>p. 58 « En tout cas dès le début [...] a trahi la cause de l'anticolonialisme et que les colons se sont disqualifiés ».</p> <hr/> <p>p. 61 « [...] les hommes de couleur libres avaient la Société des Amis des Noirs [...] ».</p> <hr/> <p>p. 62 « ces messieurs du Club Massiac opposèrent à ces avances [...] ».</p> <hr/> <p>p. 64 « [...] s'exprimait avec plus d'impudeur que celui de ses collègues [...] ».</p> <hr/> <p>p. 65 « En tout cas, les mulâtres venaient de recevoir une dure leçon ».</p> <hr/> <p>p. 66 « [...] l'Assemblée du Nord réclama son extradition, qui fut accordée par le gouvernement espagnol [...] au supplice de la roue ».</p> <hr/> <p>p. 68 « Le décret du 28 mars leur avait accordé [...] avait ajouté que l'Assemblée [...] ».</p> <hr/> <p>p. 68 « C'est cette promesse qu'en mai 1791, les colons blancs [...] ».</p> <hr/> <p>p. 69 « [...] au terme duquel, le sort des hommes de couleur libres serait remis entre les</p>	<p>p. 65 « On condescendit à reconnaître à ce fonctionnaire le droit de veto ».</p> <hr/> <p>p. 67 « [...] de <i>subsistances</i> qu'ils auront importées dans l'île ».</p> <hr/> <p>p. 79 « [...] le salaire, tout en bonnes paroles, était mince [...] précipitait l'Assemblée du Nord dans le ravalement, cependant que les Léopardins ressurgissaient de l'abîme ».</p> <hr/> <p>p. 80 « Nul ne pouvait plus s'y tromper [...] rechercher la protection du pouvoir colonialiste ».</p> <hr/> <p>p. 85 « [...] les hommes de couleur libres avaient dans la Société des Amis des Noirs, leur bureau de pensée [...] ».</p> <hr/> <p>p. 86 « le Club Massiac opposa à ces avances [...] ».</p> <hr/> <p>p. 89 « [...] s'exprimait avec impudeur [...] ».</p> <hr/> <p>p. 89 « Dure leçon pour les mulâtres ».</p> <hr/> <p>p. 91 « [...] l'Assemblée du Nord réclama son extradition. Les choses ne traînèrent pas [...] au supplice avec des attendus mémorables ».</p> <hr/> <p>p. 92 « Le décret du 28 mars avait mis les colons [...] Il stipula que l'Assemblée [...] ».</p> <hr/> <p>p. 92 « Cette promesse, en mai 1791, les colons blancs [...] ».</p> <hr/> <p>p. 93 « [...] au terme duquel, pour ramener le calme [...] d'ordonner du sort des hommes</p>	<p>p. 70 « On condescendit à reconnaître à ce fonctionnaire le droit de veto ».</p> <hr/> <p>p. 72 « [...] de <i>subsistances</i> qu'ils auront importées dans l'île ».</p> <hr/> <p>p. 85 « [...] le salaire, tout en bonnes paroles, était mince [...] précipitait l'Assemblée du Nord dans le ravalement, cependant que les Léopardins ressurgissaient de l'abîme ».</p> <hr/> <p>p. 87 « Nul ne pouvait plus s'y tromper [...] rechercher la protection du pouvoir colonialiste ».</p> <hr/> <p>p. 90 « [...] les hommes de couleur libres avaient dans la Société des Amis des Noirs, leur bureau de pensée [...] ».</p> <hr/> <p>p. 92 « le Club Massiac opposa à ces avances [...] ».</p> <hr/> <p>p. 95 « [...] s'exprimait avec impudeur [...] ».</p> <hr/> <p>p. 96 « Dure leçon pour les mulâtres ».</p> <hr/> <p>p. 97 « [...] l'Assemblée du Nord réclama son extradition. Les choses ne traînèrent pas [...] au supplice avec des attendus mémorables ».</p> <hr/> <p>p. 99 « Le décret du 28 mars avait mis les colons [...] Il stipula que l'Assemblée [...] ».</p> <hr/> <p>p. 99 « Cette promesse, en mai 1791, les colons blancs [...] ».</p> <hr/> <p>p. 100 « [...] au terme duquel, pour ramener le calme [...] d'ordonner du sort des hommes</p>
---	--	---

<p>mains des colons blancs [...] ».</p> <hr/> <p>p. 70 « [...] son analyse des troubles coloniaux, et son procès de la majorité colonialiste de l'Assemblée ».</p> <hr/> <p>p. 71 « [...] on entendit de nouveau Pétion fustiger l'égoïsme des colons blancs et faire l'apologie des hommes de couleur ».</p> <hr/> <p>p. 74 « C'est alors qu'intervint Robespierre ».</p> <hr/> <p>p. 75 « Ce préambule d'ordre juridique établi, Robespierre abordait [...] ».</p> <hr/> <p>p. 77 « [...] Robespierre en montrait le caractère à la fois absurde et odieux [...] ».</p> <hr/> <p>p. 77 « [...] mais non sans information, fournit la matière première sur laquelle Barnave broda avec son savoir-faire ordinaire ».</p> <hr/> <p>p. 79 « C'est cette balle que le même jour Barnave - encore lui ! - saisit au bond ».</p> <hr/> <p>p. 82 « Le défi des colons, Dupont de Nemours le relevait ».</p> <hr/> <p>p. 83 « [...] l'espèce de chaleur de la bonne conscience [...] ce réactionnaire franc [...] ».</p> <hr/> <p>p. 83 « Quant à la question mulâtre [...] ».</p> <hr/> <p>p. 84 « [...] Maury insultait en prêtre et assez bassement les hommes de couleur libres ».</p> <hr/> <p>p. 84 « Cela dit, l'orateur</p>	<p>de couleur libres [...] ».</p> <hr/> <p>p. 94 « [...] son analyse des troubles coloniaux, et le procès qu'il intenta à la majorité colonialiste de l'Assemblée ».</p> <hr/> <p>p. 95 « [...] on entendit de nouveau Pétion. S'attachant à de tout autres maximes, il osait faire cette chose inouïe : l'apologie des hommes de couleur ».</p> <hr/> <p>p. 97 « C'est sur un chemin ainsi aplani que s'avança Robespierre [...] par une fièvre de raison ».</p> <hr/> <p>p. 98 « Ce fondement posé, Robespierre abordait [...] ».</p> <hr/> <p>p. 100 « [...] Robespierre en montrait le caractère choquant [...] ».</p> <hr/> <p>p. 100 « [...] mais non sans information, articula une chicane d'historien ».</p> <hr/> <p>p. 101 « C'est sur cette trame que Barnave broda avec son ordinaire savoir-faire ».</p> <hr/> <p>p. 105 « Le chantage colon [...] à plier devant des rodomontades ? ».</p> <hr/> <p>p. 106 « [...] la chaleur de la bonne conscience [...] un réactionnaire franc [...] ».</p> <hr/> <p>p. 106 « Et les mulâtres ? C'est vainement qu'ils se piétaient contre leur condition ».</p> <hr/> <p>p. 107 « [...] Maury insultait en prêtre et bassement ».</p> <hr/> <p>p. 107 « Et l'orateur d'agiter</p>	<p>de couleur libres [...] ».</p> <hr/> <p>p. 101 « [...] son analyse des troubles coloniaux, et le procès qu'il intenta à la majorité colonialiste de l'Assemblée ».</p> <hr/> <p>p. 102 « [...] on entendit de nouveau Pétion. S'attachant à de tout autres maximes, il osait faire cette chose inouïe : l'apologie des hommes de couleur ».</p> <hr/> <p>p. 104 « C'est sur un chemin ainsi aplani que s'avança Robespierre [...] par une fièvre de raison ».</p> <hr/> <p>p. 105 « Ce fondement posé, Robespierre abordait [...] ».</p> <hr/> <p>p. 107 « [...] Robespierre en montrait le caractère choquant [...] ».</p> <hr/> <p>p. 108 « [...] mais non sans information, articula une chicane d'historien ».</p> <hr/> <p>p. 109 « C'est sur cette trame que Barnave broda avec son ordinaire savoir-faire ».</p> <hr/> <p>p. 112 « Le chantage colon [...] à plier devant des rodomontades ? ».</p> <hr/> <p>p. 113 « [...] la chaleur de la bonne conscience [...] un réactionnaire franc [...] ».</p> <hr/> <p>p. 114 « Et les mulâtres ? C'est vainement qu'ils se piétaient contre leur condition ».</p> <hr/> <p>p. 114 « [...] Maury insultait en prêtre et bassement ».</p> <hr/> <p>p. 114 « Et l'orateur d'agiter</p>
---	--	--

<p>agitait [...] ».</p> <hr/> <p>p. 86 « Heureusement une gaffe de Moreau de Saint-Méry permit [...] ».</p> <hr/> <p>p. 90 « C'est ce que vinrent affirmer sans rire Moreau de Saint-Méry qui précisa que « ce serait [...] » et [...] ».</p> <hr/> <p>p. 93 « C'est ce compromis que s'évertua à faire [...] Tel fut l'amendement Rewbell ».</p> <hr/> <p>p. 105 « [...] tenta de détourner le coup qu'il sentait devoir être rude en prétendant que [...] ».</p> <hr/> <p>p. 109 « [...] plus que tout autre, la province de l'Ouest [...] ».</p> <hr/> <p>p. 119 « [...] dans le serment inconstitutionnel, infâme, serment qui était le cachet de la servitude, serment de porter [...] ».</p> <hr/> <p>p. 122 « Acculé à la ruine [...] prêt à sacrifier la féodalité des colons ».</p> <hr/> <p>p. 133 « [...] les colons avaient maintenant l'appui d'un nouveau groupe de mécontents, les royalistes ».</p> <hr/> <p>p. 134 « Les commissaires jugèrent le moment venu de frapper un grand coup ».</p> <hr/> <p>p. 135 « [...] les hommes de couleurs, en moins d'un an [...] ».</p> <hr/> <p>p. 135 « [...] déjà le problème mulâtre n'était plus l'essentiel, que l'essentiel, c'était [...] ».</p> <hr/> <p>p. 142 « Examinons donc ces difficultés [...] qui fût peut-être jamais ».</p>	<p>[...] ».</p> <hr/> <p>p. 108 « Une heureuse maladresse de Moreau de Saint-Méry permit [...] ».</p> <hr/> <p>p. 113 « C'est ce que vinrent affirmer sans rire Moreau de Saint-Méry (« ce serait [...] »), et [...] ».</p> <hr/> <p>p. 116 « Dans le penchant que prenaient les affaires [...] il proposa un amendement ».</p> <hr/> <p>p. 127 « [...] tenta de rompre le coup. Il argua que [...] ».</p> <hr/> <p>p. 132 « [...] de préférence à tout autre, la province de l'Ouest [...] ».</p> <hr/> <p>p. 141 « [...] dans le serment qui leur était imposé, serment infâme, serment qui était le cachet de la servitude, de porter [...] ».</p> <hr/> <p>p. 144 « Sur ce que valait la politique [...] sinon d'appuyer la revendication mulâtre ? ».</p> <hr/> <p>p. 154 « [...] les colons avaient maintenant dans les royalistes, l'appui d'un nouveau groupe de mécontents ».</p> <hr/> <p>p. 155 « Les commissaires jugèrent le moment venu de jouer un coup de partie ».</p> <hr/> <p>p. 156 « [...] les hommes de couleurs, en peu de temps [...] ».</p> <hr/> <p>p. 156 « [...] déjà le problème mulâtre n'était qu'un côté secondaire, que l'essentiel, c'était [...] ».</p> <hr/> <p>p. 162 « Mais ces difficultés, étaient-elles insurmontables? ».</p>	<p>[...] ».</p> <hr/> <p>p. 116 « Une heureuse maladresse de Moreau de Saint-Méry permit [...] ».</p> <hr/> <p>p. 121 « C'est ce que vinrent affirmer sans rire Moreau de Saint-Méry (« ce serait [...] »), et [...] ».</p> <hr/> <p>p. 124 « Dans le penchant que prenaient les affaires [...] il proposa un amendement ».</p> <hr/> <p>p. 136 « [...] tenta de rompre le coup. Il argua que [...] ».</p> <hr/> <p>p. 141 « [...] de préférence à tout autre, la province de l'Ouest [...] ».</p> <hr/> <p>p. 151 « [...] dans le serment qui leur était imposé, serment infâme, serment qui était le cachet de la servitude, de porter [...] ».</p> <hr/> <p>p. 154 « Sur ce que valait la politique [...] sinon d'appuyer la revendication mulâtre ? ».</p> <hr/> <p>p. 165 « [...] les colons avaient maintenant dans les royalistes, l'appui d'un nouveau groupe de mécontents ».</p> <hr/> <p>p. 166 « Les commissaires jugèrent le moment venu de jouer un coup de partie ».</p> <hr/> <p>p. 167 « [...] les hommes de couleurs, en peu de temps [...] ».</p> <hr/> <p>p. 168 « [...] déjà le problème mulâtre n'était qu'un côté secondaire, que l'essentiel, c'était [...] ».</p> <hr/> <p>p. 174 « Mais ces difficultés, étaient-elles insurmontables? ».</p>
--	---	---

<p>p. 150 « Ce fut avec plus de nuance l'avis de Vaublanc ».</p> <hr/> <p>p. 153 « Le zèle humanitaire des commissaires pour le moment, n'allait pas plus loin ».</p> <hr/> <p>p. 154 « Pitt pour prix de l'apaisement souhaitait que la France [...] ».</p> <hr/> <p>p. 154 « Il serait exagéré de dire que Robespierre [...] un brandon supplémentaire de discorde ».</p> <hr/> <p>p. 160 « Des traductions différentes ont été données de cette chanson [...] signe qu'elle était habituelle aux cérémonies vaudou ».</p> <hr/> <p>p. 162 « [...] les blancs se ressaisirent ».</p> <hr/> <p>p. 162 « [...] grâce à un système de postes fortifiés calculés stratégiquement [...] ».</p> <hr/> <p>p. 163 « [...] avait ajouté le titre martial de vice-roi des pays conquis ».</p> <hr/> <p>p. 167 « cependant que Cambefort se rendait maître de l'Acul [...] ».</p> <hr/> <p>p. 169 « Ils reçurent de ces derniers un sauf-conduit pour revenir dix jours après chercher la réponse de l'assemblée ».</p> <hr/> <p>p. 169 « Toussaint Louverture fut celui qui le décida à réduire le nombre à cinquante, qui fut accepté aussi par Jean-François ».</p> <hr/> <p>p. 170 « Au jour désigné, Jean-François seul s'y rendit-Biassou méfiant [...] s'y trouver ».</p>	<p>p. 169 « Vaublanc embrassa le même avis ».</p> <hr/> <p>p. 172 « C'est à cela que se borna pour le moment le zèle humanitaire des commissaires ».</p> <hr/> <p>p. 173 Pitt s'entêtait d'une exigence : que la France [...] ».</p> <hr/> <p>p. 173 « Robespierre crut-il une initiative [...] la logique de la coexistence pacifique ».</p> <hr/> <p>p. 178 « Des traductions différentes ont été données de ce chant [...] signe qu'il était habituel aux cérémonies vaudou ».</p> <hr/> <p>p. 179 « [...] les blancs tinrent la partie gagnée ».</p> <hr/> <p>p. 179 « [...] grâce à un système de postes fortifiés stratégiquement calculés [...] ».</p> <hr/> <p>p. 180 « [...] avait ajouté celui, pompeux de vice-roi des pays conquis ».</p> <hr/> <p>p. 184 « cependant que Cambefort s'emparait de l'Acul [...] ».</p> <hr/> <p>p. 186 « Dix jours plus tard ils revenaient au Cap chercher la réponse ».</p> <hr/> <p>p. 186 « Toussaint Louverture opta pour cinquante, chiffre auquel, en définitive, se rallia Jean-François ».</p> <hr/> <p>p. 186 « Au jour dit, Biassou, méfiant [...] Jean-François seul s'y rendit ».</p>	<p>p. 182 « Vaublanc embrassa le même avis ».</p> <hr/> <p>p. 185 « C'est à cela que se borna pour le moment le zèle humanitaire des commissaires ».</p> <hr/> <p>p. 186 « Pitt s'entêtait d'une exigence : que la France [...] ».</p> <hr/> <p>p. 186 « Robespierre crut-il une initiative [...] la logique de la coexistence pacifique ».</p> <hr/> <p>p. 192 « Des traductions différentes ont été données de ce chant [...] signe qu'il était habitué aux cérémonies vaudou ».</p> <hr/> <p>p. 194 « [...] les blancs tinrent la partie gagnée ».</p> <hr/> <p>p. 194 « [...] grâce à un système de postes fortifiés stratégiquement calculés [...] ».</p> <hr/> <p>p. 195 « [...] avait ajouté celui, pompeux de vice-roi des pays conquis ».</p> <hr/> <p>p. 199 « cependant que Cambefort s'emparait de l'Acul [...] ».</p> <hr/> <p>p. 201 « Dix jours plus tard ils revenaient au Cap chercher la réponse ».</p> <hr/> <p>p. 201 « Toussaint Louverture opta pour cinquante, chiffre auquel, en définitive, se rallia Jean-François ».</p> <hr/> <p>p. 202 « Au jour dit, Biassou, méfiant [...] Jean-François seul s'y rendit ».</p>
---	---	--

<p>pp. 170-171 « Cet acte de confiance [...] le firent revenir auprès des commissaires civils [...] Le président dit à ces derniers ».</p> <hr/> <p>p. 171 « Au retour de l'escorte dans le camp des insurgés, Toussaint [...] ».</p> <hr/> <p>p. 171 « Ce dernier devait se rendre à son tour à une entrevue avec les commissaires. Il résolut de s'en abstenir ».</p> <hr/> <p>p. 175 « En tout cas, l'alliance espagnole [...] ».</p> <hr/> <p>p. 177 « [...] avait dû y mettre le prix. La liberté était décrétée pour tout noir [...] ».</p> <hr/> <p>p. 177 « A vrai dire Toussaint jugea le pas trop timide, encore qu'intéressant ».</p> <hr/> <p>p. 190 « C'est armés de tels considérants que [...] ».</p> <hr/> <p>p. 198 « En tout cas, un chef était né [...] ».</p> <hr/> <p>p. 201 « En tout cas, le cordon [...] ».</p> <hr/> <p>p. 203 « Il est vrai que les deux leaders de la caste, Rigaud et Villatte, étaient élevés au grade de général de brigade ».</p> <hr/> <p>p. 203 « [...] les mulâtres songèrent à agir ».</p> <hr/> <p>p. 209 « [...] en plus sommaire et plus minable ».</p> <hr/> <p>p. 216 « [...] Hédouville commença l'offensive ».</p> <hr/> <p>p. 217 « Pour la première fois, Maitland céda et Toussaint</p>	<p>pp. 186-187 Cet acte de confiance [...] firent effet. Jean François s'agenouilla [...] on en vit de plein saut aux objurgations ».</p> <hr/> <p>p. 187 « De retour parmi les siens, Toussaint [...] ».</p> <hr/> <p>p. 187 « Lequel décida de renoncer à une entrevue qu'il devait avoir avec les commissaires ».</p> <hr/> <p>p. 191 « Quoiqu'il en soit, l'alliance espagnole [...] ».</p> <hr/> <p>p. 193 « [...] avait dû y mettre le prix : la liberté. La liberté pour tout noir [...] ».</p> <hr/> <p>p. 193 « A vrai dire Toussaint jugea le pas trop timide, encore que dans la bonne direction ».</p> <hr/> <p>p. 207 « Bref, rassurés par ces considérants [...] ».</p> <hr/> <p>p. 213 « En clair, un chef était né [...] ».</p> <hr/> <p>p. 216 « L'essentiel était ceci : que le cordon [...] ».</p> <hr/> <p>p. 218 « Il est vrai que les deux leaders de la caste, Rigaud et Villatte, étaient faits généraux de brigade ».</p> <hr/> <p>p. 218 « [...] les mulâtres perdirent tout sang-froid et prirent le mors au dents ».</p> <hr/> <p>p. 223 « [...] en plus sommaire et moins prestigieux ».</p> <hr/> <p>p. 231 « [...] Hédouville commença son travail souterrain ».</p> <hr/> <p>p. 232 « Pour Jérémie, Maitland céda et Toussaint en</p>	<p>p. 202 Cet acte de confiance [...] firent effet. Jean François s'agenouilla [...] on en vit de plein saut aux objurgations ».</p> <hr/> <p>p. 203 « De retour parmi les siens, Toussaint [...] ».</p> <hr/> <p>p. 203 « Lequel décida de renoncer à une entrevue qu'il devait avoir avec les commissaires ».</p> <hr/> <p>p. 208 « Quoiqu'il en soit, l'alliance espagnole [...] ».</p> <hr/> <p>p. 210 « [...] avait dû y mettre le prix : la liberté. La liberté pour tout noir [...] ».</p> <hr/> <p>p. 210 « A vrai dire Toussaint jugea le pas trop timide, encore que dans la bonne direction ».</p> <hr/> <p>p. 227 « Bref, rassurés par ces considérants [...] ».</p> <hr/> <p>p. 234 « En clair, un chef était né [...] ».</p> <hr/> <p>p. 237 « L'essentiel était ceci : que le cordon [...] ».</p> <hr/> <p>p. 239 « Il est vrai que les deux leaders de la caste, Rigaud et Villatte, étaient faits généraux de brigade ».</p> <hr/> <p>p. 239 « [...] les mulâtres perdirent tout sang-froid et prirent le mors au dents ».</p> <hr/> <p>p. 247 « [...] en plus sommaire et moins prestigieux ».</p> <hr/> <p>p. 256 « [...] Hédouville commença son travail souterrain ».</p> <hr/> <p>p. 257 « Pour Jérémie, Maitland céda et Toussaint en</p>
--	---	--

<p>occupa Jérémie ».</p> <hr/> <p>p. 257 « L'événement était important [...] Toussaint put reprendre ses pourparlers : le 31 août [...] ».</p> <hr/> <p>p. 223 « Roume acquiesca ».</p> <hr/> <p>p. 224 « Mais aussi mobilisation morale. Mobilisation diplomatique [...] ».</p> <hr/> <p>p. 253 « Alors toutes les armées françaises convergèrent vers cette forteresse [...] il portait la terreur au Cap. En somme, l'initiative [...] ».</p> <hr/> <p>p. 254 « [...] se solda par un échec cuisant ».</p> <hr/> <p>p. 256 « C'est alors que Leclerc crut pouvoir [...] ».</p> <hr/> <p>p. 258 « [...] et Toussaint était désormais coupé de toute communication avec la mer. Or un Toussaint sans communication avec la mer, c'était un Toussaint sans munitions ».</p> <hr/> <p>p. 259 « Crut-il qu'il était prématuré ? ».</p> <hr/> <p>p. 284 « [...] puis après l'avoir couvert de sarcasmes et d'insultes, jettent sous ses yeux à la mer, sa femme avec ses enfants, et ce n'est que rassasiés de son supplice qu'ils mettent un terme en précipitant le malheureux dans les flots ».</p> <hr/> <p>p. 286 « [...] que l'indépendance de la nation haïtienne était le boulevard de leur liberté et le rempart de leur dignité d'hommes ».</p>	<p>prit possession ».</p> <hr/> <p>p. 232 « Toussaint exploita à fond son avantage [...] celui-ci reprit les pourparlers et le 31 août [...] ».</p> <hr/> <p>p. 238 « Roume crut devoir y consentir ».</p> <hr/> <p>p. 239 « Mais aussi mobilisation morale et mobilisation diplomatique [...] ».</p> <hr/> <p>p. 270 « Arrivé aux environs de la forteresse [...] Il était clair que l'initiative [...] ».</p> <hr/> <p>p. 270 « [...] échouait et d'une manière caractéristique ».</p> <hr/> <p>p. 272 « Dès lors Leclerc crut pouvoir [...] ».</p> <hr/> <p>p. 274 « [...] bref tous les mornes qui dominent la riche plaine du Nord. De plus Toussaint avait désormais le sentiment d'être livré à lui-même ».</p> <hr/> <p>p. 276 « Le crut-il prématuré ? ».</p> <hr/> <p>p. 302 « [...] puis on jette sous ses yeux à la mer, sa femme et ses enfants, et ce n'est que rassasiés de ce supplice que ses bourreaux y mettent un terme en précipitant le malheureux dans les flots ».</p> <hr/> <p>p. 303 « [...] que l'indépendance de la nation haïtienne était et le boulevard de leur liberté et le rempart de leur dignité d'hommes ».</p>	<p>prit possession ».</p> <hr/> <p>p. 258 « Toussaint exploita à fond son avantage [...] celui-ci reprit les pourparlers et le 31 août [...] ».</p> <hr/> <p>p. 263 « Roume crut devoir y consentir ».</p> <hr/> <p>p. 265 « Mais aussi mobilisation morale et mobilisation diplomatique [...] ».</p> <hr/> <p>p. 298 « Arrivé aux environs de la forteresse [...] Il était clair que l'initiative [...] ».</p> <hr/> <p>p. 298 « [...] échouait et d'une manière caractéristique ».</p> <hr/> <p>p. 301 « Dès lors Leclerc crut pouvoir [...] ».</p> <hr/> <p>p. 303 « [...] bref tous les mornes qui dominent la riche plaine du Nord. De plus Toussaint avait désormais le sentiment d'être livré à lui-même ».</p> <hr/> <p>p. 305 « Le crut-il prématuré ? ».</p> <hr/> <p>p. 334 « [...] puis on jette sous ses yeux à la mer, sa femme et ses enfants, et ce n'est que rassasiés de ce supplice que ses bourreaux y mettent un terme en précipitant le malheureux dans les flots ».</p> <hr/> <p>p. 335 « [...] que l'indépendance de la nation haïtienne était et le boulevard de leur liberté et le rempart de leur dignité d'hommes ».</p>
--	--	--

Substitutions

p. 17 « [...] leur première démarche était d'assimilation ».

p. 20 « Gouy d'Arsy, le plus ardent des élus [...] ».

p. 29 « [...] de Curt, député des colons de la Guadeloupe revenait à la charge [...] De Curt réclama [...] ».

p. 32 « De Curt terminait en indiquant le caractère spécifique [...] ».

p. 35 « [...] l'instauration d'une véritable démocratie coloniale ».

p. 42 « Restait à savoir comment les colons résidant à Saint-Domingue accueilleraient le décret ».

p. 43 « [...] s'enhardit à écrire au gouverneur [...] ».

p. 44 « [...] le Conseil supérieur prit position ».

p. 50 « C'était de la fièvre, beaucoup plus que de l'action ».

p. 56 « De Maudit [...] fut lynché [...] ».

p. 61 « [...] elle restait à l'état de simple postulation [...] ».

p. 64 « [...] il était au moins aussi dur de conquérir la salle du Manège [...] ».

p. 65 « [...] ses amis préalablement avertis de son arrivée ».

p. 68 « Le rapporteur Delatte était pressant ».

p. 37 « [...] leur première démarche était d'intégration ».

p. 40 « Gouy d'Arsy, le plus agité des élus [...] ».

p. 49 « [...] Curt, député des colons de la Guadeloupe revenait à la charge [...] Il réclama [...] ».

p. 52 « L'orateur terminait en indiquant le caractère spécifique [...] ».

p. 55 « [...] l'instauration d'une véritable démocratie outre-mer ».

p. 61 « Restait à savoir comment les planteurs résidant à Saint-Domingue accueilleraient le décret ».

p. 62 « [...] s'enhardit à écrire de Peynier [...] ».

p. 63 « [...] le Conseil supérieur réagit ».

p. 73 « C'était de l'agitation, beaucoup plus que de l'action ».

p. 79 « Maudit [...] fut lynché [...] ».

p. 86 « [...] elle restait à l'état de simple postulat [...] ».

p. 88 « [...] il était au moins aussi difficile de conquérir la salle du Manège [...] ».

p. 90 « [...] ses amis préalablement avertis de son équipée ».

p. 92 « Le rapporteur Delatte se montra pressant ».

p. 39 « [...] leur première démarche était d'intégration ».

p. 42 « Gouy d'Arsy, le plus agité des élus [...] ».

p. 53 « [...] Curt, député des colons de la Guadeloupe revenait à la charge [...] Il réclama [...] ».

p. 57 « L'orateur terminait en indiquant le caractère spécifique [...] ».

p. 59 « [...] l'instauration d'une véritable démocratie outre-mer ».

p. 66 « Restait à savoir comment les planteurs résidant à Saint-Domingue accueilleraient le décret ».

p. 67 « [...] s'enhardit à écrire de Peynier [...] ».

p. 68 « [...] le Conseil supérieur réagit ».

p. 79 « C'était de l'agitation, beaucoup plus que de l'action ».

p. 85 « Maudit [...] fut lynché [...] ».

p. 91 « [...] elle restait à l'état de simple postulat [...] ».

p. 94 « [...] il était au moins aussi difficile de conquérir la salle du Manège [...] ».

p. 96 « [...] ses amis préalablement avertis de son équipée ».

p. 99 « Le rapporteur Delatte se montra pressant ».

p. 71 « Après <i>une longue mercuriale</i> [...] ».	p. 95 « Après <i>un long bavardage</i> [...] ».	p. 102 « Après <i>un long bavardage</i> [...] ».
p. 86 « [...] de trouver <i>un</i> gîte stable ».	p. 108 « [...] de trouver <i>une</i> gîte stable ».	p. 116 « [...] de trouver <i>une</i> gîte stable ».
p. 96 « MM. Nadal, <i>de Gualbert, de Curt</i> , députés de la Guadeloupe [...] ».	p. 120 « MM. Nadal, <i>Gualbert, Curt</i> , députés de la Guadeloupe [...] ».	p. 128 « MM. Nadal, <i>Gualbert, Curt</i> ³³² , députés de la Guadeloupe [...] ».
p. 97 « Alors un vent de <i>désarroi</i> passa sur l'Assemblée [...] ».	p. 121 « Alors un vent de <i>panique</i> passa sur l'Assemblée [...] ».	p. 129 « Alors un vent de <i>panique</i> passa sur l'Assemblée [...] ».
p. 99 « Les deux partis se sont réunis dans l'esprit d'opposition <i>du</i> décret ».	p. 122 « Les deux partis se sont réunis dans l'esprit d'opposition <i>au</i> décret ».	p. 130 « Les deux partis se sont réunis dans l'esprit d'opposition <i>au</i> décret ».
p. 106 « <i>Or</i> , jamais le décret [...] ».	p. 129 « <i>Car</i> jamais le décret [...] ».	p. 137 « <i>Car</i> jamais le décret [...] ».
p. 112 « [...] une appréciation singulièrement superficielle <i>des événements</i> ».	p. 135 « [...] une appréciation singulièrement superficielle <i>de la situation</i> ».	p. 144 « [...] une appréciation singulièrement superficielle <i>de la situation</i> ».
p. 112 « Lorsque les rigueurs <i>du siège</i> [...] ».	p. 135 « Lorsque les rigueurs <i>du blocus</i> [...] ».	p. 144 « Lorsque les rigueurs <i>du blocus</i> [...] ».
p. 115 « <i>Trois</i> hommes y avaient singulièrement pourvu: Brissot, <i>Condorcet</i> et Camille Desmoulins ...».	p. 138 « <i>Deux</i> hommes y avaient singulièrement pourvu: Brissot et Camille Desmoulins ...».	p. 148 « <i>Deux</i> hommes y avaient singulièrement pourvu: Brissot et Camille Desmoulins ...».
p. 119 « Mais <i>magnifique</i> dans l'analyse des faits [...] ».	p. 141 « Mais <i>excellent</i> dans l'analyse des faits [...] ».	p. 151 « Mais <i>excellent</i> dans l'analyse des faits [...] ».
p. 119 « <i>Curieuse</i> contradiction ».	p. 142 « <i>Étonnante</i> contradiction ».	p. 151 « <i>Étonnante</i> contradiction ».
p. 147 « [...] y abolir jusqu'au mot affreux <i>d'esclave</i> ».	p. 167 « [...] y abolir jusqu'au mot affreux <i>d'esclavage</i> ».	p. 179 « [...] y abolir jusqu'au mot affreux <i>d'esclavage</i> ».
p. 151 « <i>Mais</i> l'esclavage même, la Législative [...] ».	p. 170 « <i>Quant à</i> l'esclavage même, la Législative [...] ».	p. 183 « <i>Quant à</i> l'esclavage même, la Législative [...] ».
p. 151 « Quelques jours plus tard, il <i>répétait</i> les mêmes propos ».	p. 171 « Quelques jours plus tard, il <i>reprenait</i> les mêmes propos ».	p. 184 « Quelques jours plus tard, il <i>reprenait</i> les mêmes propos ».
p. 155 « <i>Il</i> demande que [...] ».	p. 174 « <i>Je</i> demande que [...] ».	p. 187 « <i>Je</i> demande que [...] ».
p. 156 « Les craintes de Grégoire n'étaient que trop	p. 174 « Les craintes de Grégoire n'étaient que trop	p. 188 « Les craintes de Grégoire n'étaient que trop

³³² Dans la signature plus en bas il est toutefois question de « de Gualbert » et de « de Curt ».

<p><i>justifiées</i> ».</p> <hr/> <p>p. 160 « Des traductions différentes ont été données de <i>cette chanson</i> que [...] signe qu'<i>elle était habituelle</i> aux cérémonies vaudou ».</p> <hr/> <p>p. 162 « Il ne restait plus aux <i>blancs</i> que le Cap ».</p> <hr/> <p>p. 165 « [...] d'un roi père de ses <i>peuples et retenu</i> prisonnier [...] ».</p> <hr/> <p>p. 170 « Toutefois <i>ils</i> n'étaient pas au bout de leurs humiliations ».</p> <hr/> <p>p. 170 « Au jour <i>désigné</i> [...] ».</p> <hr/> <p>p. 174 « [...] Pedro <i>Acuña</i>, ministre du Roi d'Espagne, faisait [...] ».</p> <hr/> <p>p. 177 « [...] la présence d'un tel <i>gouverneur</i> faisait courir [...] ».</p> <hr/> <p>p. 189 « [...] comme <i>de celle</i> imbécile de Biassou ».</p> <hr/> <p>p. 190 « Les citoyens des paroisses de Saint-Marc, des <i>Vérrettes</i> et [...] ».</p> <hr/> <p>p. 201 « Un nouveau libre, Pierre Dieudonné, <i>avait formé</i> [...] ».</p> <hr/> <p>p. 203 « Et Laveaux [...] était maintenu dans <i>les</i> fonctions de gouverneur ».</p> <hr/> <p>p. 212 « Avec <i>quelles</i> réserves ? ».</p> <hr/> <p>p. 214 « Mais nous savons qu'ils cherchent à vous en imposer <i>quelques-uns</i> [...] ».</p> <hr/> <p>p. 227 « [...] des pertes que ces <i>isolements</i> occasionnent ».</p>	<p><i>fondées</i> ».</p> <hr/> <p>p. 178 « Des traductions différentes ont été données de <i>ce chant</i> que [...] signe qu'<i>il était habituel</i> aux cérémonies vaudou ».</p> <hr/> <p>p. 179 « Il ne restait plus aux <i>colons</i> que le Cap ».</p> <hr/> <p>p. 182 « [...] d'un roi père de ses <i>peuples, retenu</i> prisonnier [...] ».</p> <hr/> <p>p. 186 « Toutefois <i>les nègres</i> n'étaient pas au bout de leurs humiliations ».</p> <hr/> <p>p. 186 « Au jour <i>dit</i> [...] ».</p> <hr/> <p>p. 190 « [...] Pedro <i>Acuna</i>, ministre du Roi d'Espagne, faisait [...] ».</p> <hr/> <p>p. 193 « [...] la présence d'un tel <i>chef</i> faisait courir [...] ».</p> <hr/> <p>p. 205 « [...] comme <i>de la</i> tutelle imbécile de Biassou ».</p> <hr/> <p>p. 206 « Les citoyens des paroisses de Saint-Marc, des <i>Vérrettes</i> et [...] ».</p> <hr/> <p>p. 216 « Un nouveau libre, Pierre Dieudonné, <i>avait organisé</i> [...] ».</p> <hr/> <p>p. 218 « Et Laveaux [...] était maintenu dans <i>ses</i> fonctions de gouverneur ».</p> <hr/> <p>p. 226 « Avec <i>quelques</i> réserves ? ».</p> <hr/> <p>p. 228 « Mais nous savons qu'ils cherchent à vous en imposer <i>quelques-unes</i> [...] ».</p> <hr/> <p>p. 242 « [...] des pertes que ces <i>abandons</i> occasionnent ».</p>	<p><i>fondées</i> ».</p> <hr/> <p>p. 192 « Des traductions différentes ont été données de <i>ce chant</i> que [...] signe qu'<i>il était habitué</i> aux cérémonies vaudou ».</p> <hr/> <p>p. 194 « Il ne restait plus aux <i>colons</i> que le Cap ».</p> <hr/> <p>p. 197 « [...] d'un roi père de ses <i>peuples, retenu</i> prisonnier [...] ».</p> <hr/> <p>p. 202 « Toutefois <i>les nègres</i> n'étaient pas au bout de leurs humiliations ».</p> <hr/> <p>p. 202 « Au jour <i>dit</i> [...] ».</p> <hr/> <p>p. 207 « [...] Pedro <i>Acuna</i>, ministre du Roi d'Espagne, faisait [...] ».</p> <hr/> <p>p. 210 « [...] la présence d'un tel <i>chef</i> faisait courir [...] ».</p> <hr/> <p>p. 225 « [...] comme <i>de la</i> tutelle imbécile de Biassou ».</p> <hr/> <p>p. 226 « Les citoyens des paroisses de Saint-Marc, des <i>Vérrettes</i> et [...] ».</p> <hr/> <p>p. 237 « Un nouveau libre, Pierre Dieudonné, <i>avait organisé</i> [...] ».</p> <hr/> <p>p. 239 « Et Laveaux [...] était maintenu dans <i>ses</i> fonctions de gouverneur ».</p> <hr/> <p>p. 250 « Avec <i>quelques</i> réserves ? ».</p> <hr/> <p>p. 252 « Mais nous savons qu'ils cherchent à vous en imposer <i>quelques-unes</i> [...] ».</p> <hr/> <p>p. 268 « [...] des pertes que ces <i>abandons</i> occasionnent ».</p>
---	--	---

<p>p. 233 « [...] très <i>critiqué</i> à l'égard du nouveau cours politique ».</p> <hr/> <p>p. 233 « [...] il s'était manifesté, et des plus <i>graves</i>, une fêlure dans le système ».</p> <hr/> <p>p. 239 « Le <i>soixante-dix-septième</i> et dernier article [...] ».</p> <hr/> <p>p. 241 « L'<i>histoire</i> suivante indique [...] ».</p> <hr/> <p>p. 254 « Comble de malheur : <i>un assaut lancé</i> quelques jours plus tard [...] ».</p> <hr/> <p>p. 259 « Et il faut <i>dire</i> que la contre-propagande [...] ».</p> <hr/> <p>p. 283 « [...] n'est pas sans <i>comporter</i> quelques risques ».</p>	<p>p. 248 « [...] très <i>critique</i> à l'égard du nouveau cours politique ».</p> <hr/> <p>p. 248 « [...] il s'était manifesté, et des plus <i>nettes</i>, une fêlure dans le système ».</p> <hr/> <p>p. 252 « Le <i>soixante-septième</i> et dernier article [...] ».</p> <hr/> <p>p. 254 « L'<i>anecdote</i> suivante indique [...] ».</p> <hr/> <p>p. 270 « Comble de malheur : <i>une offensive lancée</i> quelques jours plus tard [...] ».</p> <hr/> <p>p. 275 « Et il faut <i>avouer</i> que la contre-propagande [...] ».</p> <hr/> <p>p. 301 « [...] n'est pas sans <i>compter</i> quelques risques ».</p>	<p>p. 275 « [...] très <i>critique</i> à l'égard du nouveau cours politique ».</p> <hr/> <p>p. 275 « [...] il s'était manifesté, et des plus <i>nettes</i>, une fêlure dans le système ».</p> <hr/> <p>p. 280 « Le <i>soixante-septième</i> et dernier article [...] ».</p> <hr/> <p>p. 282 « L'<i>anecdote</i> suivante indique [...] ».</p> <hr/> <p>p. 298 « Comble de malheur : <i>une offensive lancée</i> quelques jours plus tard [...] ».</p> <hr/> <p>p. 304 « Et il faut <i>avouer</i> que la contre-propagande [...] ».</p> <hr/> <p>p. 333 « [...] n'est pas sans <i>compter</i> quelques risques ».</p>
---	--	--

Modifications du temps verbal

<p>p. 19 « [...] si on les admettrait que de décider [...] ».</p> <hr/> <p>p. 20 « [...] les sénéchaussées qui y sont au nombre de dix [...] ».</p> <hr/> <p>p. 50 « [...] les menées sécessionnistes de Saint-Marc étaient vouées à l'échec ».</p> <hr/> <p>p. 85 « [...] on peut juger que les jeux étaient loin d'être faits ».</p> <hr/> <p>p. 86 « [...] et posant la question nègre, sommait la Constituante de [...] ».</p> <hr/> <p>p. 98 « les habitants [...] protestant contre les décrets de [...] ».</p> <hr/> <p>p. 120 « Tout le laborieux effort de Brissot fut de convaincre la grande bourgeoisie [...] ».</p>	<p>p. 39 « [...] si on les admettait que de décider [...] ».</p> <hr/> <p>p. 40 « [...] les sénéchaussées qui y étaient au nombre de dix [...] ».</p> <hr/> <p>p. 73 « [...] les menées sécessionnistes de Saint-Marc furent vouées à l'échec ».</p> <hr/> <p>p. 108 « [...] on put juger que les jeux étaient loin d'être faits ».</p> <hr/> <p>p. 108 « [...] et posant la question nègre, somma la Constituante de [...] ».</p> <hr/> <p>p. 121 « les habitants [...] protestent contre les décrets de [...] ».</p> <hr/> <p>p. 142 « Tout le laborieux effort de Brissot était de convaincre la grande bourgeoisie [...] ».</p>	<p>p. 41 « [...] si on les admettait que de décider [...] ».</p> <hr/> <p>p. 42 « [...] les sénéchaussées qui y étaient au nombre de dix [...] ».</p> <hr/> <p>p. 79 « [...] les menées sécessionnistes de Saint-Marc furent vouées à l'échec ».</p> <hr/> <p>p. 115 « [...] on put juger que les jeux étaient loin d'être faits ».</p> <hr/> <p>p. 116 « [...] et posant la question nègre, somma la Constituante de [...] ».</p> <hr/> <p>p. 129 « les habitants [...] protestent contre les décrets de [...] ».</p> <hr/> <p>p. 152 « Tout le laborieux effort de Brissot était de convaincre la grande bourgeoisie [...] ».</p>
--	---	---

<p>p. 139 « Un jour viendrait peut-être, Messieurs, où [...] ».</p> <hr/> <p>p. 157 « [...] je suppose que les habitants de nos colonies s'étant déclarés libres [...] ».</p> <hr/> <p>p. 169 « [...] les chefs noirs délibèrent sur le point [...] ».</p> <hr/> <p>p. 256 « la réponse de Christophe ne manquait pas de dignité ».</p> <hr/> <p>p. 289 « [...] l'indépendance haïtienne avait été proclamée à Fort-Dauphin ».</p>	<p>p. 159 « Un jour viendra peut-être, Messieurs, où [...] ».</p> <hr/> <p>p. 176 « [...] je suppose que les habitants de nos colonies se soient déclarés libres [...] ».</p> <hr/> <p>p. 186 « [...] les chefs noirs avaient délibéré sur le point [...] ».</p> <hr/> <p>p. 272 « la réponse de Christophe ne manqua pas de dignité ».</p> <hr/> <p>p. 306 « [...] l'indépendance haïtienne était proclamée à Fort-Dauphin ».</p>	<p>p. 171 « Un jour viendra peut-être, Messieurs, où [...] ».</p> <hr/> <p>p. 189 « [...] je suppose que les habitants de nos colonies se soient déclarés libres [...] ».</p> <hr/> <p>p. 201 « [...] les chefs noirs avaient délibéré sur le point [...] ».</p> <hr/> <p>p. 301 « la réponse de Christophe ne manqua pas de dignité ».</p> <hr/> <p>p. 338 « [...] l'indépendance haïtienne était proclamée à Fort-Dauphin ».</p>
Variations entre les deux dernières éditions		
	<p>p. 40 « [...] les esclaves <i>ne</i> pouvant être représentés par leur maîtres ».</p> <hr/> <p>p. 136 « En réalité, en incendiant Port-au-Prince et en signant maladroitement leur crime par le <i>pillage éhonté</i> des beaux quartiers, ils avaient juste obtenu l'effet inverse [...] ».</p> <hr/> <p>p. 232 « C'est le type même des faux problèmes historiques que de se demander si Toussaint Louverture <i>est ou n'est pas</i> le fondateur de l'indépendance haïtienne ».</p> <hr/> <p>p. 308 « Quand celle-ci éclata : planteurs, affranchis, esclaves, ce qui fut général, ce fut l'enthousiasme ».</p>	<p>p. 42 « [...] les esclaves <i>ne</i> pouvant être représentés <i>que</i> par leur maîtres ».</p> <hr/> <p>p. 146 « En réalité, en incendiant Port-au-Prince et en signant maladroitement leur crime par le <i>pillage</i> des beaux quartiers, ils avaient juste obtenu l'effet inverse [...] ».</p> <hr/> <p>p. 258 « C'est le type même des faux problèmes historiques que de se demander si Toussaint Louverture <i>est ou non</i> le fondateur de l'indépendance haïtienne ».</p> <hr/> <p>p. 342 « Quand celle-ci éclata : <i>chez</i> les planteurs, affranchis, esclaves, ce qui fut général, ce fut l'enthousiasme ».</p>

REMANIEMENTS TYPOGRAPHIQUES		
Édition Livre Club Diderot 1960	Édition Présence Africaine 1962	Édition Présence Africaine 1981
Dimension de la police réduite.	Dimension de la police augmentée.	Dimension de la police encore plus augmentée.
Interlignage simple.	Espacement augmenté.	Interlignage de 10 pt.
Utilisation des guillemets parfois latente.	Utilisation renforcée des guillemets.	Utilisation des guillemets propre aux standards actuels.
<p>p. 155 la majuscule est absente : la majuscule est présente : « j'espère bien que la convention nationale appliquera les principes [...] ».</p> <p>p. 173 la majuscule est présente « Toussaint Louverture, c'est-à-dire le premier grand leader anti-colonialiste que l'histoire ait connu : D'abord [...] ».</p>	<p>p. 174 la majuscule est présente : « j'espère bien que la Convention Nationale appliquera les principes [...] ».</p> <p>p. 189 la majuscule est absente « Toussaint Louverture, c'est-à-dire le premier grand leader anti-colonialiste que l'histoire ait connu : d'abord [...] ».</p>	<p>p. 188 la majuscule est présente : « j'espère bien que la Convention Nationale appliquera les principes [...] ».</p> <p>p. 205 la majuscule est absente « Toussaint Louverture, c'est-à-dire le premier grand leader anti-colonialiste que l'histoire ait connu : d'abord [...] ».</p>
Blancs typographiques		
<p>p. 236 présence d'un blanc typographique.</p> <p>p. 268 présence d'un blanc typographique.</p>	<p>p. 250 absent.</p> <p>p. 283 absent.</p>	<p>p. 278 absent.</p> <p>p. 313 absent.</p>
Italique		
<p>p. 4 l'introduction n'est pas écrite en italique.</p> <p>p. 48 « [...] les confiant pendant les intersessions de l'assemblée à un directoire de vingt et un membres [...] ».</p> <p>p. 97 « Il devait être accompagné d'une instruction ».</p> <p>p. 192 « Toussaint Louverture à tous ses frères et sœurs actuellement aux Verrettes (22 mars 1795) ».</p>	<p>p. 21 l'introduction n'est pas écrite en italique.</p> <p>p. 70 « [...] les confiant pendant les intersessions de l'assemblée à un <i>directoire</i> de vingt et un membres [...] ».</p> <p>p. 120 « Il devait être accompagné d'une <i>instruction</i> ».</p> <p>p. 208 « <i>Toussaint Louverture à tous ses frères et sœurs actuellement aux Verrettes (22 mars 1795) ».</i></p>	<p>p. 23 l'introduction est écrite en italique.</p> <p>p. 76 « [...] les confiant pendant les intersessions de l'assemblée à un <i>directoire</i> de vingt et un membres [...] ».</p> <p>p. 128 « Il devait être accompagné d'une <i>instruction</i> ».</p> <p>p. 228 « <i>Toussaint Louverture à tous ses frères et sœurs actuellement aux Verrettes (22 mars 1795) ».</i></p>

Ponctuation

p. 16 « [...] les Anglais avaient dû composer le traité [...] ».

p. 37 « Le résultat d'une telle coalition fut comme il fallait s'y attendre que [...] ».

p. 47 « [...] un droit de veto des plus illusoire en revanche elle [...] ».

p. 51 « [...] et quand le moment lui parut favorable c'est-à-dire quand [...] ».

p. 55 « [...] parla un certain Auvray, on se félicitait [...] ».

p. 62 « [...] l'enfant d'une négresse et d'un blanc; les droits [...] ».

p. 87 « [...] et qui démente tous ses principes, ».

p. 87 « [...] donc une ligne nodale d'un côté [...] ».

p. 91 « Une grande lueur, à l'horizon de tous les hommes, venait de s'étendre ... ».

p. 106 « Car jamais le décret du 28 mars n'avait exclu - du moins formellement - les mulâtres et hommes de couleurs libres ».

p. 108 « Ce qu'elle fit six jours plus tard ... ».

p. 111 « Mais quand leurs négociateurs - les commissaires de la garde nationale - rentrèrent [...] ».

p. 113 « [...] le nom significatif d'armée combinée, combinée de mulâtres et de blancs, sous le double [...] ».

p. 35 « [...] les Anglais avaient dû composer ; le traité [...] ».

p. 56 « Le résultat d'une telle coalition fut, comme il fallait s'y attendre, que [...] ».

p. 66 « [...] un droit de veto des plus illusoires ; en revanche elle [...] ».

p. 74 « [...] et quand le moment lui parut favorable, c'est-à-dire quand [...] ».

p. 78 « [...] parla un certain Auvray. On se félicitait [...] ».

p. 86 « [...] l'enfant d'une négresse et d'un blanc, les droits [...] ».

p. 109 « [...] et qui démente tous ses principes. ».

p. 109 « [...] donc une ligne nodale : d'un côté [...] ».

p. 113 « Une grande lueur, à l'horizon de tous les hommes, venait de s'étendre.».

p. 129 « Car jamais le décret du 28 mars n'avait exclu, du moins formellement, les mulâtres et hommes de couleurs libres ».

p. 131 « Ce qu'elle fit six jours plus tard. ».

p. 134 « Mais quand leurs négociateurs, les commissaires de la garde nationale - rentrèrent [...] ».

p. 136 « [...] le nom significatif d'armée combinée (combinée de mulâtres et de blancs) sous le double [...] ».

p. 38 « [...] les Anglais avaient dû composer ; le traité [...] ».

p. 61 « Le résultat d'une telle coalition fut, comme il fallait s'y attendre, que [...] ».

p. 71 « [...] un droit de veto des plus illusoires ; en revanche elle [...] ».

p. 80 « [...] et quand le moment lui parut favorable, c'est-à-dire quand [...] ».

p. 84 « [...] parla un certain Auvray. On se félicitait [...] ».

p. 92 « [...] l'enfant d'une négresse et d'un blanc, les droits [...] ».

p. 117 « [...] et qui démente tous ses principes. ».

p. 117 « [...] donc une ligne nodale : d'un côté [...] ».

p. 122 « Une grande lueur, à l'horizon de tous les hommes, venait de s'étendre. ».

p. 137 « Car jamais le décret du 28 mars n'avait exclu, du moins formellement, les mulâtres et hommes de couleurs libres ».

p. 140 « Ce qu'elle fit six jours plus tard. ».

p. 143 « Mais quand leurs négociateurs, les commissaires de la garde nationale - rentrèrent [...] ».

p. 145 « [...] le nom significatif d'armée combinée (combinée de mulâtres et de blancs) sous le double [...] ».

<p>p. 119 « [...] les outrages qui ont été accumulés sur leurs têtes ... ».</p> <hr/> <p>p. 125 « La Constituante avait reconnu aux colonies le droit d'initiative, or, [...] ».</p> <hr/> <p>p. 143 « [...] qui est sans propriété ; si tout à coup [...] ».</p> <hr/> <p>p. 144 « [...] ne se trouvent que dans le calcul de leur intérêt, encore [...] ».</p> <hr/> <p>p. 157 « [...] s'ériger en maîtres tyranniques des noirs, ».</p> <hr/> <p>p. 170 « Jean-François indigné se retirait [...] ».</p> <hr/> <p>p. 172 « [...] ne la pouvait prendre au sérieux. Elle déclarait [...] ».</p> <hr/> <p>p. 174 « [...] la guerre sera probablement déclarée à cette nation, V.S emploie [...] ».</p> <hr/> <p>p. 178 « Macaya - un des chefs de la révolte – en rajoutait [...] ».</p> <hr/> <p>p. 180 [...] au profit des Espagnols qui, eux, conservaient l'esclavage ».</p> <hr/> <p>p. 181 « [...] d'excuser les arrêtés d'abolition, pris [...] ».</p> <hr/> <p>p. 186 « Un temps viendra, j'espère, où tous les peuples de la terre, après avoir exterminé leur tyrans, ne formeront qu'une seule famille de frères / Peut-être un jour [...] ».</p> <hr/> <p>p. 197 « [...] sur les quartiers du Mirebalais, de la Montagne des Grands-Bois, de la Cahobas, de Banica [...] ».</p> <hr/> <p>p. 221 « [...] plus que jamais,</p>	<p>p. 141 « [...] les outrages qui ont été accumulés sur leurs têtes ; ».</p> <hr/> <p>p. 147 « La Constituante avait reconnu aux colonies le droit d'initiative. Or, [...] ».</p> <hr/> <p>p. 163 « [...] qui est sans propriété si tout à coup [...] ».</p> <hr/> <p>p. 164 « [...] ne se trouvent que dans le calcul de leur intérêt ; encore [...] ».</p> <hr/> <p>p. 176 « [...] s'ériger en maîtres tyranniques des noirs. ».</p> <hr/> <p>p. 186 « Celui-ci indigné, se retirait [...] ».</p> <hr/> <p>p. 188 « [...] ne la pouvait prendre au sérieux : elle déclarait [...] ».</p> <hr/> <p>p. 190 « [...] la guerre sera probablement déclarée à cette nation. V.S emploie [...] ».</p> <hr/> <p>p. 194 « Macaya un des chefs de la révolte – en rajoutait [...] ».</p> <hr/> <p>p. 196 [...] au profit des Espagnols qui, eux, conservaient l'esclavage ».</p> <hr/> <p>p. 197 « [...] d'excuser les arrêtés d'abolition pris [...] ».</p> <hr/> <p>p. 202 « Un temps viendra, j'espère où tous les peuples de la terre, après avoir exterminé leur tyrans, ne formeront qu'une seule famille de frères. Peut-être un jour [...] ».</p> <hr/> <p>p. 213 « [...] sur les quartiers du Mirebalais, de la Montagne des Grands-Bois de la Cahobas, de Banica [...] ».</p> <hr/> <p>p. 236 « [...] plus que jamais</p>	<p>p. 151 « [...] les outrages qui ont été accumulés sur leurs têtes ; ».</p> <hr/> <p>p. 157 « La Constituante avait reconnu aux colonies le droit d'initiative. Or, [...] ».</p> <hr/> <p>p. 175 « [...] qui est sans propriété si tout à coup [...] ».</p> <hr/> <p>p. 177 « [...] ne se trouvent que dans le calcul de leur intérêt ; encore [...] ».</p> <hr/> <p>p. 189 « [...] s'ériger en maîtres tyranniques des noirs. ».</p> <hr/> <p>p. 202 « Celui-ci indigné, se retirait [...] ».</p> <hr/> <p>p. 204 « [...] ne la pouvait prendre au sérieux : elle déclarait [...] ».</p> <hr/> <p>p. 207 « [...] la guerre sera probablement déclarée à cette nation. V.S emploie [...] ».</p> <hr/> <p>p. 211 « Macaya un des chefs de la révolte – en rajoutait [...] ».</p> <hr/> <p>p. 215 « [...] au profit des Espagnols qui, eux, conservaient l'esclavage ».</p> <hr/> <p>p. 216 « [...] d'excuser les arrêtés d'abolition pris [...] ».</p> <hr/> <p>p. 221 « Un temps viendra, j'espère où tous les peuples de la terre, après avoir exterminé leur tyrans, ne formeront qu'une seule famille de frères. Peut-être un jour [...] ».</p> <hr/> <p>p. 233 « [...] sur les quartiers du Mirebalais, de la Montagne des Grands-Bois de la Cahobas, de Banica [...] ».</p> <hr/> <p>p. 261 « [...] plus que jamais</p>
---	--	--

<p>c'était, pour faire face à un péril désormais certain, l'exigence fondamentale ».</p> <hr/> <p>p. 222 « Mon général, vous agissez [...] ».</p> <hr/> <p>p. 223 « [...] en dehors de l'autorité de Toussaint - comme une base d'agression toujours ouverte ? ».</p> <hr/> <p>p. 244 « [...] Toussaint Louverture, lequel, maladroitement, par l'octroi d'une [...] ».</p> <hr/> <p>p. 267 « Ce rôle de martyr Toussaint l'accepta, mieux, alla au devant de lui, parce qu'il croyait [...] ».</p> <hr/> <p>p. 288 « Bref, au printemps, la situation des Français confine au désastre ».</p>	<p>c'était pour faire face à un péril désormais certain, l'exigence fondamentale ».</p> <hr/> <p>p. 237 « Mon général vous agissez [...] ».</p> <hr/> <p>p. 238 « [...] en dehors de l'autorité de Toussaint comme une base d'agression toujours ouverte ? ».</p> <hr/> <p>p. 257 « [...] Toussaint Louverture, lequel, maladroitement par l'octroi d'une [...] ».</p> <hr/> <p>p. 282 « Ce rôle de martyr Toussaint l'accepta, mieux, alla au devant de lui, parce qu'il croyait [...] ».</p> <hr/> <p>p. 305 « Bref au printemps, la situation des Français confine au désastre ».</p>	<p>c'était pour faire face à un péril désormais certain, l'exigence fondamentale ».</p> <hr/> <p>p. 263 « Mon général vous agissez [...] ».</p> <hr/> <p>p. 263 « [...] en dehors de l'autorité de Toussaint comme une base d'agression toujours ouverte ? ».</p> <hr/> <p>p. 285 « [...] Toussaint Louverture, lequel, maladroitement par l'octroi d'une [...] ».</p> <hr/> <p>p. 313 « Ce rôle de martyr Toussaint l'accepta, mieux, alla au devant de lui, parce qu'il croyait [...] ».</p> <hr/> <p>p. 337 « Bref au printemps, la situation des Français confine au désastre ».</p>
Erreurs présentes en 1962, corrigées en 1981		
<p>p. 20</p> <hr/> <hr/> <hr/> <p>p. 61</p> <hr/> <p>p. 68</p> <hr/> <p>p. 87</p> <hr/> <p>p. 102</p> <hr/>	<p>p. 40 « [...] ses richesses pour la balance du commerce et ses impôts <i>excédent</i> de plus [...] ».</p> <hr/> <p>p. 67 « [...] des nègres apparemment indifférent à leur sort, bref tout étrangement <i>dévoyé et fourvoyé</i> [...] ».</p> <hr/> <p>p. 71 « [...] les modifications qu'elle jugera <i>convenable</i> ».</p> <hr/> <p>p. 86 « [...] c'est <i>au privilégiés</i> de la couleur, à leurs ennemis naturels [...] ».</p> <hr/> <p>p. 92 « Cette promesse, en mai 1791, les colons blancs réclamèrent <i>quelle</i> fût tenue ».</p> <hr/> <p>p. 109 « La <i>ripote</i> de Robespierre fut foudroyante ».</p> <hr/> <p>p. 125 « Ce moyen moral <i>et</i> dans l'opinion [...] ».</p> <hr/>	<p>p. 42 « [...] ses richesses pour la balance du commerce et ses impôts <i>excédent</i> de plus [...] ».</p> <hr/> <p>p. 72 « [...] des nègres apparemment indifférent à leur sort, bref tout étrangement <i>dévoyés et fourvoyés</i> [...] ».</p> <hr/> <p>p. 77 « [...] les modifications qu'elle jugera <i>convenables</i> ».</p> <hr/> <p>p. 92 « [...] c'est <i>aux privilégiés</i> de la couleur, à leurs ennemis naturels [...] ».</p> <hr/> <p>p. 99 « Cette promesse, en mai 1791, les colons blancs réclamèrent <i>qu'elle</i> fût tenue ».</p> <hr/> <p>p. 117 « La <i>riposte</i> de Robespierre fut foudroyante ».</p> <hr/> <p>p. 133 « Ce moyen moral <i>est</i> dans l'opinion [...] ».</p> <hr/>

p. 119	p. 141 « [...] du 28 mars, enfin dans la cruelle exécution d'Ogé. <i>mars, enfin dans la cruelle exécution d'Ogé</i> ».	p. 151 « [...] du 28 mars, enfin dans la cruelle exécution d'Ogé ».
p. 131	p. 152 erreur division du paragraphe par des points : « car il en contrarie tous les principes // et il la souillerait s'il pouvait en faire partie ».	p. 163 « car il en contrarie tous les principes et il la souillerait s'il pouvait en faire partie ».
p. 155	p. 174 « <i>Il</i> s existe encore une aristocratie [...] ».	p. 187 « <i>Il</i> existe encore une aristocratie [...] ».
p. 155	p. 174 « [...] dont la lecture serait trop longue à <i>cete</i> heure [...] ».	p. 187 « [...] dont la lecture serait trop longue à <i>cette</i> heure [...] ».
p. 157	p. 175 « [...] qu'un peuple se gouverne par des lois qui émanent d' <i>une</i> législateur résidant à [...] ».	p. 189 « [...] qu'un peuple se gouverne par des lois qui émanent d' <i>un</i> législateur résidant à [...] ».
p. 163	p. 180 « En fait, et <i>qu'elle</i> que fût la modestie relative de son grade [...] ».	p. 195 « En fait, et <i>quelle</i> que fût la modestie relative de son grade [...] ».
p. 177	p. 193 « Une circonstance exceptionnelle [...] <i>venait</i> <i>venait</i> en effet d'engager les Français [...] ».	p. 210 « Une circonstance exceptionnelle [...] <i>venait</i> en effet d'engager les Français [...] ».
p. 178	p. 194 « Comme cela, nous ne pouvons vous <i>reconnaître</i> , commissaires [...] ».	p. 211 « Comme cela, nous ne pouvons vous <i>reconnaître</i> , commissaires [...] ».
p. 180	p. 196 « Et Schœlcher de <i>commencer</i> ».	p. 215 « Et Schœlcher de <i>commenter</i> ».
p. 186	p. 202 « [...] en échange du sucre et des <i>autre</i> denrées [...] ».	p. 221 « [...] en échange du sucre et des <i>autres</i> denrées [...] ».
p. 197	p. 213 « Je vous apprends l'heureuse réussite de mes dernières <i>entreprise</i> [...] ».	p. 233 « Je vous apprends l'heureuse réussite de mes dernières <i>entreprises</i> [...] ».
p. 212	p. 226 erreur de ponctuation : « Sauveur des autorités constituées, avait-on pu dire de <i>lui, Maintenant</i> [...] ».	p. 250 « Sauveur des autorités constituées, avait-on pu dire de <i>lui. Maintenant</i> [...] ».
p. 253	p. 266 « Les seul point véritablement grave fut que	p. 294 « Les seul point véritablement grave fut que

<p>p. 255</p> <hr/> <p>p. 280</p> <hr/> <p>p. 281</p> <hr/> <p>“en guise de conclusion” absente</p>	<p>toutes les forces <i>française</i> purent [...] ».</p> <hr/> <p>p. 271 « [...] elle avait des fatigues accablantes plus <i>meurtrière</i> que la fusillade et le canon ».</p> <hr/> <p>p. 298 « <i>Celui-ci</i> est un homme précis et passé ».</p> <hr/> <p>p. 299 « [...] il n’y aurait point eu de <i>Desssalines</i>, cette continuation ».</p> <hr/> <p>p. 308 « [...] que l’on ne pouvait reconnaître l’égalité civile aux hommes de couleur <i>libre</i> et dans le même temps maintenir les nègres dans l’ergastule ».</p>	<p>toutes les forces <i>françaises</i> purent [...] ».</p> <hr/> <p>p. 299 « [...] elle avait des fatigues accablantes plus <i>meurtrières</i> que la fusillade et le canon ».</p> <hr/> <p>p. 329 « <i>Celui-ci</i> est un homme précis et passé ».</p> <hr/> <p>p. 331 « [...] il n’y aurait point eu de <i>Dessalines</i>, cette continuation ».</p> <hr/> <p>p. 342 « [...] que l’on ne pouvait reconnaître l’égalité civile aux hommes de couleur <i>libres</i> et dans le même temps maintenir les nègres dans l’ergastule ».</p>
Erreurs présentes en 1962, non corrigées en 1981		
<p>p. 254 « Comme l’hydre à cent têtes, ils renaissaient des coups qu’on <i>leur</i> portait.</p>	<p>p. 270 « Comme l’hydre à cent têtes, ils renaissaient des coups qu’on <i>leurs</i> portait.</p>	<p>p. 299 « Comme l’hydre à cent têtes, ils renaissaient des coups qu’on <i>leurs</i> portait.</p>
Erreurs présentes en 1981, absentes en 1960 et 1962		
<p>p. 116</p> <hr/> <p>p. 139</p> <hr/> <p>p. 146</p> <hr/> <p>p. 160</p>	<p>p. 139 « [...] la corruption de l’Assemblée <i>constituante</i>, les manœuvres [...] ».</p> <hr/> <p>p. 159 « [...] et plus précisément de la <i>Déclaration</i> des Droits de l’Homme [...] ».</p> <hr/> <p>p. 166 « Les sentiments de reconnaissance [...] retentiront dans toutes les <i>parties</i> du monde ».</p> <hr/> <p>p. 178 « [...] signe qu’il était <i>habituel</i> aux cérémonies vaudou ».</p>	<p>p. 149 « [...] la corruption de l’Assemblée <i>constitutante</i>, les manœuvres [...] ».</p> <hr/> <p>p. 171 « [...] et plus précisément de la <i>Déclaration</i> des Droits de l’Homme [...] ».</p> <hr/> <p>p. 178 « Les sentiments de reconnaissance [...] retentiront dans toutes les <i>paries</i> du monde ».</p> <hr/> <p>p. 192 « [...] signe qu’il était <i>habituel</i> aux cérémonies vaudou »³³³.</p>

³³³ Cette occurrence pourrait toutefois s’inscrire dans les variations effectuées volontairement.

Erreurs présentes en 1960, corrigées en 1962		
p. 30 « [...] tâche de donner à ses revendications une expression des plus <i>modérée</i> ».	p. 50 « [...] tâche de donner à ses revendications une expression des plus <i>modérées</i> ».	p. 54
p. 47 « [...] un droit de veto des plus <i>illusoire</i> ».	p. 66 « [...] un droit de veto des plus <i>illusaires</i> ».	p. 71
p. 54 « [...] en prenant les <i>mesure</i> nécessaires pour y maintenir l'ordre public et la tranquillité ».	p. 77 « [...] en prenant les <i>mesures</i> nécessaires pour y maintenir l'ordre public et la tranquillité ».	p. 83
p. 190 « Les citoyens des paroisses de Saint-Marc, des <i>Vérettes</i> et de la Petite-Rivière, [...] ».	p. 206 « Les citoyens des paroisses de Saint-Marc, des <i>Vérettes</i> et de la Petite-Rivière, [...] ».	p. 226
p. 190 « [...] que les actes des commissaires civils Polverel et <i>Sonthonas</i> ont toujours eu un but ».	p. 206 « [...] que les actes des commissaires civils Polverel et <i>Sonthonax</i> ont toujours eu un but ».	p. 226